

LA VIE SOCIALE

ET SES ÉVOLUTIONS

7409. — Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie (5-07).

Bibliothèque de Philosophie scientifique

ERNEST VAN BRUYSSEL

LA VIE SOCIALE

ET SES ÉVOLUTIONS

In varietate unitas.



PARIS

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

26, RUE RACINE, 26

1907



LA VIE SOCIALE

ET SES ÉVOLUTIONS

AVANT-PROPOS

J'étais à Carthage, au bord de la mer, sous un ciel voilé de nuit et criblé d'étoiles. Un grand silence m'entourait, plein de mystère. Il dominait solennellement les collines et la plaine où s'élevait jadis l'immense cité punique, avec sa triple enceinte de remparts, ses temples, ses palais, ses quais somptueux. On n'y apercevait plus que quelques murailles informes, datant de l'époque romaine ; des accumulations de débris, contournés par la charrue d'un fellah arabe ; des voûtes béantes ; des citernes à demi comblées ; des tombeaux profanés ; des tronçons de colonnes gisant entre des touffes d'asphodèles et de chardons.

J'avais là, sous mes yeux, un tableau inoubliable ! Par ses ruines éparses, il me rappelait les mutations profondes de la vie sociale. dissolvantes dans certaines régions, régénératrices ailleurs, toujours variables en raison même des imperfections qu'elles dévoilent ; par son étendue et ses lointains astrés, il ramenait ma méditation vers les lois inflexibles encore si vaguement connues, qui régissent toute existence.

L'histoire de l'humanité se compose en réalité de séries de faits, dérivant logiquement les uns des autres.

Mentionnés dans leur surabondante multiplicité, ils fatiguent la mémoire sans éclairer l'esprit. Groupés méthodiquement, abstraction faite de leurs nombreux détails, ils sont pleins d'enseignement. Une œuvre consacrée à accomplir cet essai de généralisation, comprenant l'étude des associations humaines, dès leur origine; les suivant dans leurs évolutions graduelles, et s'appliquant à caractériser leurs tendances, ne contribuerait-elle pas à vulgariser des idées fécondes, et à provoquer de nouvelles et plus importantes recherches?

Cette pensée, conçue durant une heure de rêverie et de solitude, en face d'un passé suggestif, m'a inspiré le désir d'entreprendre un tel travail. Je ne m'en dissimulais pas les difficultés. Destiné à mettre en lumière, dans leur ensemble, les manifestations si diverses du génie de l'homme, en politique, en sciences, en arts, en littérature, il exigeait des investigations de tous genres, et de nature presque encyclopédique. Il offrait cependant cet avantage. même en restant incomplet, de faciliter l'appréciation de beaucoup de problèmes sociaux, encore en discussion, et d'établir la formule, d'une manière précise, du bilan intellectuel d'un spectateur des plus récentes agitations mondiales, exposant de bonne foi ses conclusions, en toute indépendance d'esprit, et ne les communiquant qu'après sérieux examen.

Ces considérations m'ont décidé à donner suite à mes projets d'étude, et à en condenser les résultats dans les pages qui vont suivre.

LIVRE I

CHAPITRE I

La famille.

Les premières associations humaines ont eu pour base des affinités naturelles, provenant de liens de consanguinité, de l'attachement à un même sol, et d'une communauté d'habitudes et de conditions d'existence.

Elles ne se composaient que de familles, d'abord isolées, puis se rapprochant les unes des autres, constituant de nouveaux groupes.

Les unions matrimoniales n'y comportaient aucune cérémonie. L'homme et la femme, soumis tous deux à de rudes travaux, les obligeant à de constants efforts, étaient moins distants, typiquement, qu'ils le sont aujourd'hui. L'idéal féminin, très raffiné, très spécialisé, représenté dans la civilisation moderne, était alors inconnu, et ne se rencontre même pas parmi les races inférieures actuelles. Une certaine promiscuité régnait dans les relations entre les sexes. La parenté n'existait que par les femmes, et le Matriarcat constituait l'entité familiale d'alors.

Plus tard, le désir de s'attacher plus étroitement

une épouse donna lieu au mariage par achat, c'est-à-dire à une vente réelle chez les peuples primitifs, fictive ensuite, diversement réglementée.

Il devenait possible, dans ces conditions, aux gens riches et aux chefs de tribus, de s'approprier plusieurs femmes. C'est ainsi que la polygamie, opposée au Matriarcat, prit naissance. Elle s'est maintenue jusqu'à nos jours en Asie et en Afrique, par suite de la coutume de confier aux femmes la plupart des travaux manuels, ce qui en fait autant d'aides. dont l'activité est profitablement utilisée.

La polygamie, bien qu'oppressive par nature, réalisait un progrès sur le Matriarcat. Le père et la mère y étant connus, les degrés de parenté y acquéraient une force plus grande. On pouvait désormais, en remontant vers le passé, tracer une ligne directe d'ascendants mâles. La vénération des ancêtres, particulièrement en Orient, a donné lieu à un culte spécial encore très vivace.

La monogamie, qui réduit l'homme à une seule compagne, fut adoptée de bonne heure par les populations aryennes. Elle eut pour conséquence d'entourer la femme de plus de respect, et de donner de la valeur à son libre consentement. Aux brutalités des premiers âges succédait un sentiment d'amour.

Encore esclave au point de vue des mœurs, la femme devenait reine au foyer familial.

Le mariage monogame contribue légalement, en Europe, à la fondation des familles. Essentiellement contractuel, il crée entre les époux d'importantes obligations, souvent discutées, fréquemment modifiées, mais admises en principe par l'opinion publique et par la loi.

La réciprocité des obligations ainsi contractées a été inégalement répartie. Les Grecs et les Romains, tout en n'étant pas polygames, admettaient le concubinat et donnaient souvent à l'épouse des rivales quasi-

légitimes. La jeune fille grecque n'était jamais entièrement émancipée. Dans son enfance, elle dépendait de son père; mariée de son époux; veuve, de ses parents ou de son fils aîné. La matrone romaine, bien que très estimée, n'avait guère plus de privilèges et n'échappait pas à la tutelle virile.

Dans le Nord, parmi les Barbares, la femme n'exerçait qu'une influence restreinte chez les Celtes et les Gaulois; un peu mieux établie et moins précaire chez les Germains, il a fallu un puissant mouvement intellectuel pour lui donner plus de liberté. Le Christianisme, en glorifiant la maternité, a contribué à relever la dignité morale de la femme, et à lui assurer une position plus honorée. Il s'en faut cependant que celle-ci soit à l'abri de toute critique. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier brièvement les dispositions législatives qui s'y rapportent, encore en vigueur dans la plupart des États européens.

La femme, y prescrit-on, doit obéissance à son mari, et perd par le fait de l'union qu'elle contracte, sa nationalité, son nom, son domicile, et la libre disposition de sa personne. Il n'est pas facultatif à l'époux de renoncer aux droits que la loi lui confère, et il est défendu à l'épouse d'accomplir aucun acte de la vie civile ou juridique, sans permission spéciale, soit de son mari, soit de la magistrature compétente. On lui attribue cependant, par faveur, le droit de tester. Elle ne peut, même séparée de biens, attraire devant les tribunaux, donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre onéreux ou gratuit, sans le concours de son conjoint, ou, à défaut de celui-ci, sans autorisation de justice. Le mari, sous le régime de la communauté, dispose non seulement des ressources financières de celle-ci, mais peut même, dans certaines contrées, s'approprier les revenus provenant du travail personnel de son épouse.

La femme est exclue des conseils de famille, qui

décident cependant du sort de ses enfants. Princesse royale, l'accession au trône, dans plusieurs États, lui est interdite, bien que l'histoire de quelques souveraines, d'Angleterre, d'Allemagne, de Russie, démontre que le sceptre, dans leurs mains féminines, n'a manqué ni de puissance, ni d'autorité.

Des efforts sérieux ont été faits, surtout récemment, dans le but d'atténuer les effets d'une législation qui n'accorde à l'épouse, au sein de la famille, qu'une part d'action si limitée. On leur a opposé, en justification des restrictions établies, l'esprit peu pratique de la femme, son inexpérience, ses propensions émotionnelles, son impulsibilité, sans prendre en considération que si ces causes d'erreurs et d'actes irréfléchis ont exercé souvent leurs effets, elles résultent en partie de cette même législation, jugée trop partiale. Que l'instruction donnée aux jeunes filles, insuffisante aujourd'hui et mal comprise, soit étendue, modifiée, rationnellement améliorée, et il n'est pas douteux que ses conséquences se fassent bientôt sentir. Élever l'intelligence de la future mère de famille; inspirer à celle-ci le sentiment de l'importance de son rôle, c'est jeter les bases du caractère de l'enfant, dont elle sera appelée à contrôler et à diriger les premières impressions.

L'épouse doit être la compagne de son mari, et non sa servante. Partageant sa bonne et sa mauvaise fortune, elle a le droit d'être initiée à sa vie, à ses projets, à ses rêves d'avenir; de compter sur son appui et sa protection en toutes circonstances. D'autre part, si elle a quelque respect d'elle-même, elle lui restera fidèle. Gardienne du type familial, elle ne peut y introduire, sans déloyauté, des éléments étrangers. Une faute commise à cet égard, dans un moment de faiblesse, entraîne à des actes d'hypocrisie et de dissimulation incompatibles avec une noble nature ou qui doivent, tout au moins, la troubler profondément.

Le mariage, tel qu'il se présente à un esprit juste et droit, présuppose une sympathie réelle entre les futurs époux, et la libre disposition de facultés suffisantes, en capital ou en capacité de travail, pour assurer l'existence d'une famille. Cette dernière condition, malheureusement, est parfois difficile à satisfaire. Il en résulte, pour quelques-uns, la prolongation indéfinie du célibat, avec les irrégularités qui s'en suivent, et pour d'autres, des engagements matrimoniaux de simple convenance, n'ayant pour mobile que des intérêts privés.

De là des immoralités, causes de sérieux abus, et parfois de véritables crimes. Il s'est manifesté dans certaines unions de telles incompatibilités de tempérament et de caractère, qu'il a fallu y pourvoir en autorisant leur dissolution. Le divorce entre époux mal assortis, n'est que l'admission légale d'un fait constaté, dont la persistance est devenue intolérable.

Toute atteinte à la permanence du contrat matrimonial, même justifiable, n'en est pas moins extrêmement fâcheuse, par ses effets sur le sort des enfants issus des époux désunis. Cette considération devrait décider ceux-ci à ne se séparer qu'après mûres réflexions, et pour éviter de plus grands maux.

Les résultats peu favorables de nombreux mariages, contractés hâtivement et sans prévision de l'avenir, ont donné lieu à médire de l'institution même, sous sa présente forme, et à préconiser l'union libre, avec assurance pour les enfants qui en proviendraient de quelques garanties spéciales. Il n'y aurait plus lieu dès lors à la célébration de cérémonies civiles ou religieuses, mais à la rédaction d'un simple pacte, dont les clauses dépendraient de la volonté des contractants.

Un changement aussi radical du système actuellement usité, serait probablement préjudiciable. J'ai eu l'occasion, ci-dessus, de faire remarquer combien les mariages irréfléchis, acceptés sans souci des respon-

sabilités qui en résultent. sont devenus fréquents. Il n'est donc pas inutile de laisser au rituel nuptial une certaine solennité, afin de mieux faire comprendre l'importance de l'engagement contracté. La respectabilité de l'épouse ne peut qu'en être mieux établie. Si les promesses précédant l'union libre sont de nature à assurer à la femme une position sociale ne l'exposant pas à subir les effets d'un caprice injustifié, elles ne différeraient guère des stipulations matrimoniales usuelles, qu'il n'y a donc pas obligation de changer; si l'on en déduit plus de liberté pour les intéressés, c'est la femme qui en souffrira. C'est elle, en effet, qui profite surtout du mariage, car celui-ci n'est qu'assez exceptionnellement, pour l'homme, un accroissement de ressources. La période d'attraction de la femme, son règne de beauté ne se prolonge pas indéfiniment. Que deviendrait-elle en vieillissant si elle n'avait obtenu, par un long séjour au foyer domestique, ainsi que par la pratique d'une vie méritoire, des droits à l'affection durable et à l'estime de son conjoint? Dans toute convention ne lui conférant pas d'état stable, elle ne peut espérer atteindre les félicités maternelles, si belles et si pures, qui sont l'apanage de l'épouse légitime.

Un argument qui n'est pas sans valeur s'impose ici à notre attention.

L'enfant, pour se développer normalement, au physique et au moral, réclame les soins vigilants du père et de la mère. Or ce n'est que vers sa majorité qu'il est capable d'agir avec suffisamment de prudence et de discrétion pour être livré à lui-même. L'intérêt social rend désirable, jusqu'à ce moment, que ses parents vivent en commun. Le fait comporte des années de cohabitation. Celles-ci écoulées, serait-il à conseiller aux deux époux de se séparer, pour recommencer sur le tard une nouvelle expérience de la vie?

Il est donc à souhaiter, pour le bien de tous, que le

mariage conserve sa permanence, et ne soit rompu qu'exceptionnellement.

J'ai fait remarquer, précédemment, qu'il devait faire supposer l'existence, en ses aspirants, de sentiments réciproquement affectueux, ainsi que de la libre disposition de ressources suffisantes à l'entretien d'une famille. Il n'en faut pas plus, en réalité, au point de vue individuel, pour le légitimer. Socialement, ces conditions suffisent-elles? N'y a-t-il pas à prendre en considération, dans l'intérêt des générations à venir, l'état de santé des futurs époux? Doit-il être permis à certaines personnes, affligées de maladies transmissibles ou contagieuses, de contracter mariage, et de contaminer par égoïsme et imprévoyance de nouvelles familles?

La question mérite d'être discutée, étant des plus délicates. Dans un établissement d'élevage, sa solution ne serait pas douteuse. En vertu du principe qu'il importe tout d'abord de s'occuper de l'amélioration de l'espèce, on éliminerait systématiquement les sujets trop faibles ou mal constitués, leur présence étant nuisible à tout le groupe. On pourrait même invoquer, en justification de ce procédé, des lois naturelles parfaitement démontrées. En effet, un travail de sélection ne s'opère-t-il pas constamment autour de nous parmi les êtres organisés? Ne constate-t-on pas, tous les jours, dans la série des entités végétales et animales, la destruction d'une quantité énorme de germes, par insuffisance du milieu où ils se produisent, ou leur état d'anémie constitutionnelle?

L'homme, en retardant par son intervention — toute généreuse, intelligente et dévouée que soit celle-ci — la disparition de certains types, condamnés à toutes les calamités physiques dès leur entrée dans la vie, agit-il logiquement et conformément à ses devoirs?

Il est établi qu'il n'a pas toujours témoigné, à cet égard, de grands scrupules. Dans l'antiquité, le père avait droit de vie et de mort sur son enfant nouveau-né. Celui-ci, était-il jugé trop infirme ou trop faible, il le vouait inexorablement au trépas.

Un sentiment, non pas absolument moderne, mais que les progrès de la civilisation a généralisé, celui de la pitié, s'oppose aujourd'hui à ces exécutions sommaires. De plus, un être disgracié en apparence, mal conformé physiquement, n'est pas nécessairement un idiot, et peut trouver dans les cadres complexes de notre organisation sociale, une place où il lui soit possible de rendre des services. Il s'agit donc de découvrir d'autres moyens, moins radicaux, d'amélioration des races.

On a proposé de soumettre les candidats au mariage, pour prévenir tout abus, à un examen médical. L'application de ce système préventif produirait d'excellents effets s'il était réalisable, ce qui paraît plus que douteux. Les passions humaines, ainsi restreintes, provoqueraient de constantes infractions à la loi et — recourant à la fraude et aux certificats médicaux de faveur — éluderaient ses prescriptions. Si celles-ci devenaient effectives, et si le mariage légal, pour quelques individus, était absolument inabordable, ils auraient recours à l'union libre, se soustrayant ainsi à tout contrôle.

L'instruction, dirigée avec sagacité, et tendant à développer des sentiments personnels de haute moralité, peut seule remédier à cette situation. Elle ferait comprendre aux déshérités de ce monde, que s'il serait injuste de leur refuser une part d'affection, si tant est qu'elle leur soit offerte, il leur incomberait, pour obéir aux injonctions de l'honneur et du devoir, de s'abstenir de perpétuer leurs infirmités.

Y a-t-il contradiction, entre cette conclusion et les sentiments de haute moralité que je viens d'invoquer?

Je ne le pense pas, et je crois même que dans quelques cas spéciaux, tels que l'insuffisance des moyens d'existence d'une famille, il serait méritoire, pour son chef, d'éviter de multiplier inconsidérément le nombre de ses enfants, sachant qu'il les condamne, dès leur naissance, à l'abandon et à la mendicité. Ce n'est pas qu'il faille accepter comme vraies les idées malthusiennes relatives à la disproportion existant entre l'accroissement de la population et ses éléments de subsistance, et qu'un défaut d'équilibre entre ces quotités soit inévitable. S'il se présente en effet, il a surtout pour cause l'inégale répartition des races humaines à la surface du globe.

En effet, tandis qu'elles se condensent sur certains points jusqu'à se disputer les moindres parcelles d'un sol dont les forces productives sont en partie épuisées, d'immenses territoires, d'une rare fertilité, sont encore absolument incultes. Bien des obstacles s'opposent, d'ailleurs, à une expansion exagérée de l'espèce humaine. La nature a ses correctifs, dont les lois sont encore mal connues, mais qui exercent sur les variétés trop prolifiques du règne végétal comme du règne animal, une action indéniable.

J'ai mentionné, en dernier lieu, quelques faits anormaux. Il me reste à rentrer dans la généralité, en exposant comment est comprise, d'après les idées modernes, l'autorité paternelle.

Selon l'ancien droit, elle était absolue. Le Décalogue fait de la piété filiale une obligation des plus strictes. Le fait de mauvais traitements, infligés aux parents, ou de désobéir au père, était puni de mort. La même législation, bien que moins sévère, était en usage à Athènes. A Rome, les fautes domestiques étaient réprimées par le chef de famille, pleinement autorisé à cet égard. Le lien de parenté n'était pas considéré comme résultant d'un engagement contractuel, et ne pouvait être rompu, sauf chez les Ger-

mains et les Slaves. A Rome, un fils n'était pas libre de sortir de la famille par sa seule volonté. L'acquiescement de son père, donné sous forme d'émancipation, était indispensable.

En principe, il n'est pas douteux que l'enfant, ignorant de toutes choses, a besoin d'enseignement et de discipline. Il doit obéissance à ses parents, et il est du devoir de ceux-ci de lui inspirer assez d'affection et de respect — par leurs relations entre eux et leurs procédés à son égard — pour rendre cette obéissance aussi empressée que naturelle. Il s'agit de développer en lui le désir de s'instruire, l'habitude de la réflexion, les sentiments de justice et de bonté qui restreindront ses passions et le rendront utile en sa future carrière. Son intelligence, constamment exercée, ayant acquis plus de force et de lucidité, en même temps que la conscience des responsabilités qui lui incombent, il convient de lui laisser plus de liberté, et de remplacer les ordres paternels par des conseils bienveillants. L'obéissance exigée dans toute sa rigueur de la part d'un homme fait, en pleine possession de ses facultés, serait abusive. Le père, en cette période, ne doit plus être qu'un ami, écouté avec déférence, et non pas un maître, disposant d'un avenir qui n'est pas le sien.

L'adoption, très facile autrefois, a été entourée, par les lois actuellement en usage, de formalités et de conditions.

Le lien familial, dans les parties les plus civilisées de l'Europe et de l'Amérique, tend à se relâcher. La vie privée y avait autrefois un caractère de fixité, résultant de l'organisation sociale préétablie, qu'elle a perdu dans les grandes villes modernes. L'extension des relations internationales a contribué, avec le mélange des races ainsi en rapport, à modifier bien des habitudes acquises, bien des opinions préconçues, de nature à rattacher l'élément individuel au

groupe dont il fait partie. La facilité des déplacements entraînant des changements de milieu, donne lieu, nécessairement, à des impressions nouvelles. L'activité intellectuelle s'en est ressentie, s'inspirant d'idées plus larges, plus humanitaires. D'autre part l'ancien équilibre moral, troublé par maintes innovations, en est devenu plus instable. Il se reformera nécessairement, car sans une certaine solidarité, dont le principe familial est la base naturelle, toute association humaine serait précaire, et absolument infructueuse.

CHAPITRE II

Le domaine familial.

Dans les temps les plus reculés, l'homme encore nomade, ne se reconnaissait des droits que sur les instruments grossiers qu'il avait façonnés à son usage, et aux produits de son activité personnelle. Plus tard, ayant appris à domestiquer des animaux, les terres à pâturages attirèrent son attention. D'abord librement parcourues, leur occupation finit par provoquer des conflits entre divers groupes d'éleveurs, dont les plus faibles durent se retirer. Il en résulta que la possession de certaines zones territoriales, particulièrement fertiles, fut laissée aux membres d'un clan, d'une tribu, qui se les approprièrent comme d'un bien commun et inaliénable.

Des essais de culture, entrepris ensuite, ne modifièrent pas, primitivement, cette situation. La propriété des champs, des prairies naturelles, des forêts, resta collective.

Elle l'est encore de nos jours, dans une partie de la Russie et à Java.

Les premiers Romains n'étaient détenteurs que de bétail et d'esclaves. Les campagnes par delà leur cité formaient l'*ager public*, accessible à tous, mais ce régime, contraire aux tendances de leur race,

ne fut que transitoire, et la création de grands domaines particuliers le fit bientôt disparaître.

Les Germains, belliqueux et migrateurs, s'occupaient peu d'agriculture, lui préférant l'élevage de nombreux troupeaux. Ils cultivaient rarement le même champ deux années de suite. Les biens agraires étaient indivis entre les membres des diverses tribus. La maison d'habitation de chaque famille, ainsi que l'enclos y attenant, lui appartenait, et constituait la propriété salique, réservée aux enfants mâles.

En Gaule, alors qu'elle était encore indépendante, chaque clan avait un chef, et disposait d'une certaine étendue de territoires, censés communs, mais dont profitaient surtout quelques-uns des plus riches habitants, seuls détenteurs de bêtes de labour et de charrues. Ils finirent par les exploiter exclusivement. Les Romains consolidèrent cette prise de possession par l'établissement d'une organisation cadastrale, qui mettait le contribuable agricole en rapport avec le fisc. Les premiers Chrétiens ne reconnaissaient pas la propriété individuelle. « Tout est commun entre nous excepté les femmes » — affirmaient Tertullien et saint Justin — « Nous apportons et nous partageons tout ».

Les Pères de l'Église s'expriment dans le même sens :

« De quel droit, observe saint Augustin, chacun « garde-t-il ce qu'il possède, sinon de droit humain? « D'après le droit divin, Dieu a fait les riches et les « pauvres du même limon. C'est donc par le droit « humain que l'on peut proclamer : Cette ville est à « moi, cette maison m'appartient, cet esclave est le « mien. Le droit humain n'est autre chose que le droit « impérial. La propriété n'est pas de droit naturel, « mais de droit positif, de droit impérial. »

« La terre, dit saint Ambroise, a été donnée en « commun aux riches et aux pauvres. Pourquoi,

« riches, vous en attribuez-vous, à vous seuls, la pro-« priété? La nature a créé le droit commun; l'occu-« pation a fait le droit privé ».

« L'opulence est toujours la suite d'un vol », observe saint Jérôme, ce que confirment saint Clément, saint Basile et saint Chrysostome.

Ces idées ont un cachet d'antiquité très marqué, aussi ne les ai-je rapportées que pour mémoire. Sous la domination franque, les membres du haut clergé comptaient parmi les plus riches seigneurs. La terre était alors possédée en alleu — c'est-à-dire pleinement et transmissible par héritage — ou à titre de bénéfice, concédée à charge de certaines obligations. Les petits propriétaires, incapables de se défendre contre les violences de leurs voisins, ne purent conserver leur indépendance. Ils recherchèrent la protection de quelques hommes puissants, dont ils se reconnurent les vassaux. Les alleux finirent par devenir extrêmement rares, remplacés qu'ils furent par les fiefs, rattachés les uns aux autres par des liens de plus en plus compliqués. Ce n'est guère qu'au XVIII[e] siècle, en France, que les cultivateurs du sol, les paysans, longtemps maintenus dans un état de profonde misère, commencent à acquérir quelques champs, d'ailleurs surchargés d'impôts.

A la veille de la Révolution, il y avait déjà une quantité de propriétés très réduites, résultant du morcellement de grands domaines.

La rupture avec l'ancien régime définitivement accomplie, les derniers vestiges des institutions féodales disparaissent dans une grande partie de l'Europe, en même temps que les fiefs et les droits seigneuriaux. Depuis lors, généralement, l'évolution de la propriété s'opère en faveur de l'appropriation individuelle.

Son principe a donné lieu à de nombreuses critiques. Morelly, philosophe français, dans sa *Basi-*

liale, ou Naufrage des Iles flottantes, publiée en 1753, et dans son *Code de la Nature*, datant de 1755-1760, préconise la mise en commun de tous les biens. L'abbé Mably, présentant *Ses Doutes sur l'ordre naturel et essentiel des Sociétés*, défend la même thèse que Morelly; Rousseau, écrivant son *Discours sur l'Inégalité*, maudit le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : Ceci est à moi.

Les doctrines sociales des Saint-Simoniens condamnent le système de la communauté, comme contraire au principe que tout membre de leur groupe doit être placé selon sa capacité, et rétribué d'après ses œuvres. Ils réclament la remise des instruments de travail, des terres et des capitaux à l'autorité, pour être exploités par des associations, hiérarchiquement.

L'application des idées saint-simoniennes offrirait peu de garanties à l'activité individuelle, et donnerait lieu aux plus graves abus, par suite de la difficulté d'apprécier à leur juste valeur les œuvres de chacun, et de répartir équitablement les rémunérations qu'elles méritent. Elle enlèverait, de plus, aux participants d'une telle forme sociale, toute indépendance réelle, en les privant de la faculté de choisir librement leur carrière professionnelle.

Un polémiste plus récent, Pierre Proudhon, remarquable par la vigueur de ses attaques et la hardiesse, souvent paradoxale de son argumentation, fait reposer l'économie sociale sur la justice, commutative et mutuelle. La propriété, écrit-il, a un fondement réel, à savoir la liberté dont doit jouir tout travailleur de posséder les fruits de son travail, mais elle devient injuste si elle représente un capital... D'après lui, le système de la communauté, quoique s'inspirant d'une conception légitime — l'idée d'association — est en lui-même la plus odieuse des injustices. Selon Proudhon, il faut repousser la communauté et la rempla-

cer par la mutualité. La société idéale serait constituée d'une réunion de travailleurs libres, vivant en famille, sans autres capitaux que des instruments de production, sans épargne, et échangeant leurs produits, suivant des règles de mutualité aussi rigoureuses que possible, avec égalité de salaires pour temps égaux de travail.

L'État ne se composerait que de ces associations de travailleurs, sans consommateurs oisifs, sans gouvernement, presque sans magistrature ni police, si ce n'est par mandat spécial, spontané et local. La perfection à atteindre serait l'absence de tout pouvoir politique, qui serait remplacé par les lois, toutes civiles, de l'échange et du contrat. Il ne resterait plus, tout étant ainsi prévu et adroitement combiné, que de réaliser ce plan de réforme, dont bien des détails demeurent dans le vague. Son auteur, très habile à critiquer les institutions existantes, ne nous en donne pas les moyens.

D'après les idées modernes, la liberté individuelle doit être respectée, en tant qu'elle ne nuise pas, étant mal appliquée, aux intérêts sociaux. En thèse générale, chacun a un droit particulier sur sa personne. Si les forces dont il dispose sont employées à donner, avec peine et labeur, et par sa propre initiative, une valeur d'usage à une matière première jusqu'alors inutilisée, il est juste qu'il s'en attribue la possession. L'ancien chasseur nomade, tout ignorant qu'il fut, se préparant une hache de pierre ou façonnant un silex jusqu'à le transformer en instrument tranchant, eût-il admis sans résistance qu'on lui ravît l'objet nouvellement sorti de ses mains? Le droit de propriété ainsi exercé ne se rapproche-t-il pas d'un droit naturel, parfaitement admissible?

Il reste à savoir cependant s'il pourrait être invoqué, sous des formes plus complexes, absolument et sans conditions.

La reconnaissance d'un droit exclusif de propriété, en faveur d'un individu, prive la communauté des valeurs qu'elle concède. A-t-elle un intérêt quelconque à consentir à cet abandon, ou ce dernier lui est-il décidément préjudiciable?

L'expérience a démontré que la propriété agraire demeurée banale, est peu productive. Il n'en est plus de même si elle passe, soit par vente, soit après une longue occupation, à des détenteurs permanents. Ses possesseurs étant assurés de profiter de toutes les améliorations dues à leurs travaux, tant à cause de la plus-value acquise par leurs terres que par l'augmentation de fécondité de celles-ci, les cultivent plus industrieusement. Il en résulte un surplus de produits échangeables, et par conséquent une majoration de la richesse publique. La transformation opérée est donc, en somme, avantageuse. On l'a si bien compris que de nombreux centres villageois, ayant conservé jusqu'à notre époque des biens communaux, ont jugé utile de les aliéner, ou d'en faire le partage pour en tirer plus de profit. Leurs nouveaux possesseurs, comme tous les possesseurs de biens-fonds, en jouissent, non de droit naturel, mais en raison de l'investiture qui leur en est faite par l'État. Cette investiture, d'ailleurs, n'est pas absolue. Elle peut être révoquée, après paiement d'une indemnité, si les intérêts sociaux réclament son abolition, ou rendue caduque, par prescription. Des lois et des règlements administratifs déterminent, dans les villes, les conditions suivant lesquelles il est permis d'y élever des constructions; les établissements dangereux, incommodes ou insalubres sont soumis à des ordonnances spéciales.

L'exploitation du sous-sol et de ses gisements miniers n'est permise qu'en vertu d'une autorisation particulière, et n'appartient pas, de droit, au possesseur de la surface agraire. Il est important, en effet,

de consacrer à ces travaux, qui relèvent d'une industrie spéciale, des soins minutieux, afin d'assurer la sécurité des ouvriers qui s'y emploient, et celle des édifices élevés au-dessus des galeries minières. Les grands cours d'eau servant de voies commerciales, sont également imprescriptibles, et ne peuvent être distraits du domaine public. Les chemins de fer, dont la construction exige des capitaux considérables, deviendraient bientôt, sous l'administration de leurs promoteurs, de véritables monopoles, si l'on n'y mettait bon ordre.

L'Etat, quand il ne les établit pas lui-même, impose une limite légale aux bénéfices des associations qui les gèrent. Ce ne sont pas les seules atteintes que subit le droit de propriété. D'après les lois existantes, les éléments qui le composent, celui d'user du bien acquis; de jouir de ses revenus ou de ses produits; d'en disposer; de le transformer, de le grever de servitudes; de l'aliéner, sont parfois réduits et séparés. Ainsi la faculté d'en avoir jouissance peut être attribuée à certain individu, désigné comme usufruitier, tandis qu'un autre en aura la nue propriété. Des contrats spéciaux réglementent même, assez souvent, les questions relatives à son usage.

La propriété s'obtient et se transmet par succession; par donation entre-vifs ou testamentaire; par l'effet des obligations. Tous ces modes d'acquisition ou de transfert ont donné lieu à des critiques plus ou moins vives. J'en renvoie l'examen, pour éviter des redites, à la notice que j'ai consacrée, dans une autre partie du présent ouvrage, à l'étude des doctrines sociales contemporaines.

Il me reste à mentionner cependant, avant de passer à d'autres sujets d'observation, une dernière forme de propriété.

L'homme a des facultés personnelles, constituant son individualité. De l'exercice de ces facultés, fé-

condées par le travail, résultent des découvertes scientifiques et industrielles ; des combinaisons artistiques et littéraires, dont quelques-unes sont d'incontestable valeur.

Ces trouvailles réalisent des progrès qu'il est utile de multiplier. La loi a donc reconnu un droit de propriété sur les œuvres de l'intelligence, propriété qui, suivant les cas, se rapporte aux créations manufacturières ou aux manifestations d'art. De là, l'adoption de marques de fabrique ; l'usage exclusif d'enseignes spéciales ; l'institution de brevets d'invention ; le droit particulier appartenant aux auteurs d'écrits de tous genres, aux compositeurs de musique, aux peintres et dessinateurs, aux architectes, statuaires et sculpteurs, de reproduire leurs œuvres et de percevoir les bénéfices qu'elles peuvent rapporter. Ce droit, viager pour la personne qui en dispose, s'étend même durant une période déterminée à ses héritiers, donataires ou légataires, et aussi, sous forme d'usufruit, à son conjoint survivant. Le terme de la concession étant écoulé, le privilège d'exploitation cesse et la propriété réservée tombe dans le domaine public.

En principe, est-elle légitime ?

L'inventeur, s'il avait vécu isolément, se serait-il jamais élevé jusqu'à la conception de son œuvre ? Celle-ci, ne représente-t-elle pas, indépendamment d'un faible appoint individuel, l'appropriation d'une foule d'idées déjà émises précédemment ? Qu'a-t-il donc fait, en réalité, sinon de diminuer, par ses contributions à l'avoir social, l'énorme dette qu'il a contractée à l'égard de la communauté ?

D'autre part, ne lui a-t-il pas fallu des efforts répétés pour obtenir les résultats atteints ? Ces efforts qui parfois n'aboutissent pas, ne se prolongent-ils pas assez fréquemment, sans rémunération aucune, pendant des années d'épreuves et d'essais ? Leur auteur s'imposerait-il les sacrifices que nécessite cette

situation s'il n'en espérait quelque récompense personnelle ? Y aurait-il, parmi les défricheurs de champs nouveaux, beaucoup d'exemples d'abnégation absolue ?

Ce serait témoigner de peu d'expérience de la nature humaine que de l'affirmer. Toute application nouvelle d'une science acquise ou d'une idée féconde étant désirable, il convient de laisser aux inventeurs les gains que la loi leur confère, et qui ne représentent, en fin de compte, que le salaire de travaux longtemps non payés, capitalisé en prévoyance de l'avenir.

LIVRE II

CHAPITRE I

Les communautés humaines et leur histoire.

La vie sociale contemporaine, si complexe en ses formes, résulte d'un long passé, durant lequel d'innombrables familles humaines, par de constants efforts, ont contribué à la créer. Il est donc nécessaire, pour la comprendre et la définir, d'en résumer brièvement les phases diverses. Autrefois, aujourd'hui et demain sont autant d'étapes dans l'histoire de l'humanité, dépendantes les unes des autres, et se succédant nécessairement comme modes d'expression de ses destinées.

§ 1. — PÉRIODE ANCIENNE

Les conditions d'existence de nos obscurs ancêtres, au commencement de l'époque quaternaire, ne différaient guère de celles des grands fauves, leurs féroces ennemis, auxquels ils n'avaient à opposer que de grossiers engins de défense, de bois, d'os ou de pierre.

Autour d'eux tout était redoutable, car ils savaient

à peine se protéger contre les énergies, encore indomptées dont ils subissaient les effets. Ils sentaient cependant, bien que très vaguement, sourdre en eux ce besoin d'amélioration et de progrès, particulier à leur race. Cette prédisposition — cause de leur prééminence — les porta bientôt à se rapprocher les uns des autres et à s'entr'aider en cas d'expéditions trop dangereuses pour être entreprises isolément.

Des groupes se formèrent, obéissant à l'impulsion d'hommes aventureux, remarquables entre tous par leur vigueur, leur expérience et leur courage. L'intervention de ceux-ci augmentait les chances du succès du clan, mais sans les assurer complètement. Il s'agissait de se garantir, en plus, contre certaines éventualités adverses, occultes, inexplicables, qu'on craignait instinctivement. Quelques individus, exceptionnellement habiles, semblaient prévoir, mieux que d'autres, ces probabilités néfastes.

On les consulta, et dès lors deux types surgirent parmi ces primitives associations, celui du chef, représentant leur activité guerrière, et celui du Féticheur ou sorcier, interprète des sentiments superstitieux, et déjà empreints de religiosité, de leurs membres.

A leurs débuts, les exploits de ceux-ci étaient de peu d'importance. La capture d'un mammouth était un triomphe pour tout un groupe de chasseurs ardents à sa poursuite. Peu à peu cependant, diverses familles humaines se rencontrant sur un même territoire, leurs rapports commencent à se modifier. Des rivalités se manifestent entre elles, et se terminent par des hostilités.

Certaines agglomérations finissent par former des tribus qui, se répandant au loin, modifient leurs habitudes acquises. On apprend à travailler le bronze, puis le fer ; des animaux sont domestiqués, la terre çà et là est mise en culture.

Ces progrès, extrêmement lents, n'étaient pas égaux parmi les différentes tribus en voie de formation. Celles-ci, suivant la nature des ressources mises à leur portée, se trouvaient les unes favorisées, les autres entravées dans leur expansion. Quelques peuplades, restées isolées et sans relations, ne se sont pas élevées, même à notre époque, au-dessus des conceptions rudimentaires des troglodytes.

Les races les mieux douées, en passant de la barbarie à de premiers essais de civilisation, eurent à surmonter de pénibles crises. Il n'était pas question, entre elles, de pacte social ou de contrat. Des coutumes s'établissaient et le temps leur donnait une consécration provisoire. C'est en Égypte, en Chine, en Babylonie, en Assyrie et aux Indes, qu'on s'appliqua d'abord à réaliser le fonctionnement d'institutions politiques, plus ou moins élaborées. Les anciens chefs de clans, en possession d'une autorité plus étendue, y fondent des monarchies, et y disputent la puissance aux féticheurs, formant une prêtrise redoutée, intervenant dans tous les actes de la vie publique.

Dans quelques régions le pouvoir monarchique se consolide, et ses représentants, investis de fonctions suprêmes, régissent à la fois les intérêts temporels et religieux : dans d'autres milieux, les corporations sacerdotales prédominent et constituent d'omnipotentes théocraties.

Le droit, parmi ces nations d'Orient, au moins au premier temps de leur histoire, n'avait d'autre sanction que la force, ou les croyances religieuses. L'individu n'y jouissait que d'une liberté précaire, toujours en péril. Atome vivant, il ne représentait qu'une insignifiante unité dans les ruées de combattants que les souverains menaient à leur suite. L'institution des castes, l'hérédité des professions, transmises dans les mêmes familles de génération en génération, y cristallisaient les éléments sociaux en d'immuables

formes. De grandes migrations s'opéraient toutefois, comme conséquences d'expéditions militaires, fréquemment répétées et toujours destructives. La péninsule des Balkans, les îles et rivages de la Méditerranée, de l'Adriatique et du Pont-Euxin sont successivement envahis. La Grèce devient un centre colonial important, où se presse une population hybride, appelée à y installer un régime nouveau. Comme en Asie. nous y voyons d'abord se fonder des royautés. auxquelles se rattachent d'héroïques légendes. La vie politique ne tarde pas cependant à s'y modifier, ce qui était à prévoir dans un pays essentiellement maritime, offrant les plus grandes facilités au commerce et à la navigation.

Il devait en résulter une certaine décentralisation, contraire à la formation d'un État puissant. mais favorable à la création de nombreuses cités. intensément vivaces. passant de l'oligarchie à la démocratie. et de celle-ci au despotisme. mais toujours rivales, se disputant ardemment la suprématie.

Les individualités, dans un tel milieu. jouissaient d'une liberté d'action inconnue jusqu'alors. Aussi s'y épanouissent-elles puissamment. dans les sciences. les arts. les lettres. Leurs efforts, qui nous ont valu des chefs-d'œuvre, ont enlevé à l'idéal ses voiles hiératiques. et l'ont rendu plus humain. le vivifiant d'harmonieuse beauté.

En Grèce. parmi les remuantes populations urbaines qui la glorifièrent. les idées s'élèvent et s'épurent progressivement. L'émancipation de l'homme. toutefois n'y était pas complète. car à côté du citoyen ayant des privilèges reconnus s'anémiait l'esclave. sans personnalité civile, sans défense contre l'oppression.

Le sentiment de nationalité. amoindri en Grèce par les dissensions locales. se révèle puissant et exclusif, dans l'ancienne Rome. Fondée par de rudes colons. s'occupant d'agriculture et d'élevage. c'est à la pos-

session du sol et à l'accroissement de son aire disponible que se dirige toute leur attention. La guerre, suivie de l'accaparement des biens du vaincu, remplissait de telles aspirations. Ils s'y engagent résolument, maniant avec habileté, tantôt le glaive, tantôt la charrue. La conquête ne se résume pas pour eux en rapides excursions sur un territoire ennemi, livré au pillage, mais comporte une prise de possession systématique des biens acquis, et leur mise en valeur. De là, des soins persévérants à l'amélioration des moyens d'attaque, tendant à rendre la lutte profitable et, parallèlement, l'adoption d'institutions juridiques très précises, assurant l'égalité des partages, et le respect, entre Romains, des droits de propriété.

Les détenteurs de vastes domaines, dans un Etat ainsi organisé, jouissaient d'un prestige incontestable. La monarchie, à Rome, n'eut qu'une durée restreinte. Les chefs de famille s'y organisent bientôt en patriciat, auquel les émigrants d'origine étrangère ne sont pas admis, toute action légale leur étant refusée, à moins d'être exercée par l'intermédiaire des anciens citoyens, seuls dispensateurs du droit.

Les privilèges que s'attribuaient les patriciens étaient de nature à fomenter des troubles. Ceux-ci ne tardent pas à éclater, la plèbe s'agitant désespérément pour échapper au joug de l'oligarchie existante. Dans l'intervalle, les conquêtes communes s'étendaient, se généralisaient, dépassant les frontières de l'Italie. Les Romains, essentiellement pratiques, remodelaient les régions annexées, en affaiblissaient les disparités, et y implantaient partout une administration aussi uniforme que possible, de même que l'usage de la langue latine, à titre officiel.

Ce travail d'assimilation, basé sur un ensemble de dispositions législatives très minutieuses, résume la part très importante de la puissance romaine aux progrès de la civilisation. L'avènement de la plèbe,

après des luttes séculaires, n'eut d'autre effet que de centraliser de plus en plus le pouvoir, en remplaçant l'oligarchie jusqu'alors dirigeante par le Césarisme.

Sous les Empereurs comme sous les Consuls, l'amalgamation des races continue, rattachant à la métropole latine non seulement l'Italie entière, mais aussi le nord de l'Afrique, et la plupart des contrées limitrophes du bassin de la Méditerranée.

L'Occident s'était soumis, et Rome se l'était assimilé. L'Orient, bien que conquis en partie, résistait à l'absorption et, dans ses subdivisions accessibles aux Européens, restait Grec. Leurs divergences devinrent sensibles en 395 lorsque les deux fils de Théodose inaugurèrent leur règne, l'un à Ravenne, l'autre à Constantinople.

L'Etat romain, tout en s'étendant, perdait de sa cohésion. L'immense étendue de ses frontières, partout menacées, devenait une cause d'affaiblissement et de ruine. Le principal effort des assaillants se porta sur l'Occident. Les populations du Nord de l'Europe, allaient se répandre comme un torrent irrésistible sur ces centres civilisés, dont elles convoitaient les richesses. Elles y avaient déjà pénétré, mais partiellement et par infiltrations répétées.

Qu'allait-on sauver de l'ancienne vie sociale, après l'effondrement de tout ce qui en avait fait le fondement et la durée ?

La situation était tragique à l'extrême. Quelque dangereuse qu'elle fût, elle avait son correctif. Il ne suffisait pas, en effet, d'avoir parcouru les provinces occidentales de l'Empire et de les avoir rançonnées ; il fallait pour s'y maintenir et les gouverner, quelques traditions administratives. Les vainqueurs, ignorants et brutaux, y étant étrangers, subissaient malgré eux l'ascendant des plus influents d'entre les vaincus, qui leur offraient leur aide, s'insinuant dans la faveur des

chefs, et les excitant à se parer de titres officiels en justification de l'autorité exercée.

La supériorité intellectuelle, d'abord compromise, reprenait ses droits.

La diversité des peuplades disséminées dans tout l'Empire, rendait difficile la continuation du travail d'unification si patiemment poursuivi par les Romains. Une puissance nouvelle, celle de l'Église chrétienne, entre en scène durant ces troubles, et va reprendre l'œuvre interrompue, cherchant à la réaliser par la propagation d'une foi religieuse commune ; l'admission de tous ses adeptes à la participation des mêmes offices, célébrés en latin ; leur soumission à son clergé, dépositaire d'un pouvoir sanctifié.

Ce que l'Église chrétienne allait accomplir en Europe, un autre pouvoir religieux, l'Islamisme, fondé en Arabie par Mahomet, s'efforçait de le faire en Orient, étendant peu à peu son influence des bords de l'Inde aux rivages de l'Atlantique.

J'excéderais les limites de mon sujet, qui n'embrasse qu'un exposé très sommaire des évolutions de la vie sociale dans le passé, en opposition avec ses formes présentes, si je mentionnais avec détails la reconstitution lente des institutions politiques dans les provinces européennes. Je ne puis qu'en esquisser les phases principales.

Les Francs, d'origine germanique, après avoir conquis la Gaule, n'avaient pas tardé à s'imprégner des idées latines de ses habitants. L'Église favorisait ces dispositions, de nature à accroître sa puissance d'action, tout en rapprochant les races. Les Évêques, devenus grands propriétaires, avaient pris rang parmi les Gouvernants. Des missionnaires allaient au loin répandre l'Evangile, dans les Iles Britanniques et même en Germanie opérant des conversions.

Une première dynastie franque achève de s'éteindre vers la fin du VIII[e] siècle, bientôt remplacée par une

autre, celle des Carlovingiens. Pépin le Bref, son fondateur, s'allie au clergé, prête son appui à l'évêque de Rome, menacé par les Lombards, et lui fait don de l'Exarchat de Ravenne, première base d'un État pontifical. Cette donation servait la politique de l'évêque, qui, comme ses prédécesseurs, revendiquait un droit de primauté sur les autres dignitaires ecclésiastiques. Ce droit, généralement reconnu en Occident, n'était absolument contesté que dans les provinces orientales de l'Europe, soumises à l'influence byzantine.

L'alliance conclue entre la Papauté et Pépin le Bref, se resserre encore à l'avènement de l'illustre successeur de celui-ci, Charlemagne, qui ceint la couronne impériale dans la basilique de Saint-Pierre, le jour de Noël de l'année 799, et fait de nombreuses expéditions contre les populations encore payennes, qu'il contraint d'adopter le christianisme.

En réédifiant l'Empire d'Occident, on n'en rétablissaït pas l'ancienne autorité.

La puissance de Charlemagne était loin d'être absolue, et ne consistait qu'en une sorte de suprématie militaire, ainsi qu'en un certain ascendant personnel, dû à ses hautes qualités. La société se réorganisait durant son règne, mais plutôt localement, sous le patronage des plus influents d'entre les conquérants, détenteurs de sections de territoire enlevés à leurs possesseurs, réduits en vasselage. Les délégués impériaux eux-mêmes, nommés à vie, cherchaient à se rendre indépendants, et à transmettre à leurs descendants les bénéfices obtenus. La féodalité commençait à naître, avec sa multiple hiérarchie, ses guerres intestines et ses droits seigneuriaux, enlevant à la royauté une part considérable de souveraineté.

La situation n'était guère plus stable dans le reste de l'Europe. L'Angleterre, au IXe siècle, défendait son indépendance contre les Danois; la Suède consacrait

ses forces aux expéditions des Vikings, bien que le Christianisme, introduit dans le pays en 830, y progressât lentement.

Une tribu de la Gaule cisalpine, aux habitudes maritimes, fondait la ville de Venise, destinée à étendre sa domination jusqu'à l'Adige ; Gênes et Pise, appelées comme elle à une haute fortune commerciale, se constituaient en républiques. Les Arabes augmentant leurs conquêtes, pénétraient en Sardaigne et en Sicile et s'étaient déjà implantés en Espagne après avoir refoulé les Visigoths jusque dans les montagnes du Nord de la Péninsule.

En Russie, des tribus slaves, des Khazares, des Varègues normands, se trouvaient en lutte. Deux centres urbains s'y étaient formés, Novgorod et Kiew. Une tribu scandinave, appelée « Rouss », prend possession de Novgorod, en 862, et bientôt un chef varègue, de même origine, s'installe à Kiew. Les Russes, car on peut dès lors leur donner ce nom, entrent en rapport avec l'Empire d'Orient, se laissent pénétrer par le Christianisme, et un de leurs princes se fait baptiser, en 988, selon le rite grec. La Russie, devenant étrangère au catholicisme et à l'usage du latin, restait en dehors, par ce seul fait, des autres contrées européennes.

Charlemagne, durant son règne, avait eu à s'occuper des régions qui forment aujourd'hui l'Autriche-Hongrie, alors parcourues par les Slaves, auxquels étaient venus se joindre les Avares, de race mongolique. Il avait créé sur le moyen Danube la Marche Orientale, ou Ostmark, pour arrêter leurs déprédations. En 894, les Hongrois envahissent la plaine du Danube et de la Tigra, et détruisent le royaume de Moravie, qui formait à l'Est de la Marche d'Autriche, le lien entre les Slaves de Bohême et de Carniole.

§ 2. — PÉRIODE MÉDIÉVALE

Elle était en plein développement, en France, lors de l'élection de Hugues Capet à la dignité royale. Moins puissant que la plupart des grands, il ne disposait que d'un territoire restreint, qu'il s'efforça, ainsi que ses successeurs, d'étendre progressivement.

Un fait imprévu, l'invasion de l'Angleterre en 1066 par Guillaume le Bâtard, qui tenait en fief du roi de France le duché de Normandie, crée entre eux des intérêts rivaux. Les longues guerres qui s'ensuivirent tinrent fréquemment en échec les progrès de la monarchie française, et causèrent au pays des maux incalculables.

Les conséquences de ces guerres furent non moins importantes en Angleterre qu'en France. La royauté, dans les deux pays, avait subi de rudes attaques. A Paris elle s'était appuyée sur le peuple pour combattre les prétentions des Grands ; à Londres, ceux-ci s'étaient unis aux classes populaires pour diminuer les prérogatives royales. Une première charte de liberté avait été obtenue d'Henri Ier, puis Jean sans Terre s'était vu obligé, en 1215, de s'engager à ne plus lever d'impôts sans le consentement des contribuables, représentés par les seigneurs et les députés des villes, réunis à cet effet. C'était en principe une première ébauche d'institutions parlementaires.

Tandis que la France et l'Angleterre se consolidaient peu à peu, l'Allemagne tombait dans l'anarchie. Les Normands, les Danois, les Vendes, les Moraves pressuraient le pays.

Des États plus ou moins autonomes s'y formaient cependant, habités par des peuplades de diverses origines. Après la mort de Louis l'Enfant, dernier empereur Carlovingien d'Allemagne, et celle de Conrad,

duc de Franconie, la Maison de Saxe avait été appelée au trône avec Henri l'Oiseleur, et, à partir de l'année 936, d'Othon Ier.

La politique de ce prince concernant les affaires intérieures, consistait à opposer les dignitaires ecclésiastiques aux seigneurs féodaux, et à se ménager ainsi des points d'appui. Mettant cette combinaison en pratique, il disposait des grands évêchés et des opulentes abbayes en faveur des parents ou des serviteurs dévoués. Tout en les enrichissant, il les associait à des intérêts séculiers qui asservissaient l'Eglise. Moins heureux dans ses rapports avec l'extérieur, il entraîna vers l'Italie, afin de s'y faire couronner Empereur, des forces qui eussent été beaucoup mieux employées à la pacification de l'Allemagne.

En Espagne, au commencement du XIe siècle, les Arabes reculaient devant les chrétiens, qu'ils n'avaient pu chasser entièrement de la Péninsule, et perdaient l'Aragon, les royaumes de Léon et de Navarre, ainsi que la Catalogne. La Russie, après la mort de Vladimir, en 1015, s'était démembrée en principautés hostiles. L'activité nationale se portait vers l'Orient, et Kiew commençait à être délaissé au profit des villes de Rostov, Sanzdal, Vladimir et Moscou.

L'Italie, soumise à l'influence d'Othon II, retrouvait un peu de calme, mais une période de transformation se préparait pour elle, marquée par une tentative faite par l'Église de s'assurer plus de pouvoir et de liberté.

Le second concile de Latran, sous Nicolas II, avait consacré l'élection des papes par les cardinaux. L'innovation était des plus importantes, et il se trouva un grand homme, le pape Grégoire VII, pour s'en prévaloir. Il avait un but, l'établissement en Europe d'une autocratie ecclésiastique, indépendante des empereurs d'Allemagne et des seigneurs italiens.

Pour y parvenir, il fallait empêcher le mariage des prêtres : les rattacher fortement au Saint-Siège : et leur défendre sous peine d'excommunication, d'accepter l'investiture de fiefs ou de bénéfices conférés par un laïque.

C'était enlever aux empereurs d'Allemagne les moyens de se créer des partisans, et donner à l'Église, dans les États allemands, une véritable puissance. En effet, la couronne impériale étant élective, il suffisait aux papes de susciter des compétiteurs, — après excommunication entraînant déchéance, — au titulaire élu, pour lui causer les plus sérieux embarras. Pour se maintenir sur le trône, il lui fallait absolument s'assurer des alliés en Italie. De là des luttes constamment revouvelées entre les deux pays : des prises d'armes entre Guelfes, favorables à la Papauté, et Gibelins, défenseurs des prérogatives impériales, sans compter la formation de ligues entre villes italiennes, pour échapper aux exactions des uns et des autres.

La suprématie du Saint-Siège, énergiquement affirmée par Grégoire VII, obtient une éclatante confirmation sous Urbain II, qui, ému des progrès réalisés par l'Islamisme, profite de la réunion du Concile de Clermont pour exciter les fidèles à enlever aux Turcs la possession de Jérusalem et du Saint-Sépulcre.

Ce fut l'origine des croisades, c'est-à-dire de plusieurs guerres suscitées par le zèle religieux. Elles eurent des conséquences très sensibles. Elles mirent en contact des populations presque inconnues les unes aux autres, activèrent les relations commerciales entre l'Europe et l'Asie, et contribuèrent puissamment à l'expansion de la civilisation. D'abord avantageuses à l'Église, qui en retira des sommes considérables, elles lui devinrent nuisibles en la mêlant de plus en plus à des calculs purement temporels, et en diminuant la foi en son infaillibilité. Politique-

ment elles favorisèrent le développement des villes et des communes, dont les habitants, profitant des besoins d'argent de leurs seigneurs, surent se faire exonérer de nombreuses charges, tout en acquérant sous forme de privilèges des droits étendus.

Une classe particulière se formait ainsi, par accession, entre la caste Nobiliaire et les vassaux de celle-ci, composée de gens voués au négoce et à l'industrie, aspirant à des libertés nouvelles, tout en se procurant une certaine aisance. L'autorité des Papes perdait de son prestige. Boniface VIII entre en conflit, en 1296, avec le roi de France, Philippe le Bel, qu'il combat vainement. Clément V menacé dans Rome même par ses sujets révoltés, se voit réduit à se réfugier à Avignon, où la cour Pontificale séjourna jusqu'en 1377. Le pape Grégoire XI étant rentré en Italie, son décès inaugure une période fatale pour l'Église, le grand Schisme d'Occident, pendant lequel, deux et même trois Papes se disputent la tiare, troublant profondément le monde catholique, divisé par leurs querelles.

§ 3. — PÉRIODE MODERNE

Une série de faits mémorables, et qui ont eu un grand retentissement, se rattache aux annales du XVe et du XVIe siècle.

L'ancien Empire byzantin, depuis longtemps menacé, succombe alors sous les attaques des Turcs, qui s'emparent de Constantinople, puis de la Grèce, de la Serbie, de Lesbos, de la Valachie, de la Karomanie et de Négrepont. De 1470 à 1474, ils ravagent la Styrie, la Carniole, la Carinthie, l'Esclavonie, la Hongrie, et obligent Venise, en 1479, à leur abandonner Scutari.

Constantinople, depuis des siècles, était restée dépositaire de précieuses traditions d'art et de science.

L'exode de sa population de savants et d'artistes, fuyant devant l'invasion turque, allait valoir à l'Italie, et plus tard aux contrées limitrophes de celle-ci, des richesses intellectuelles d'une haute et inappréciable valeur.

Tandis que l'Empire d'Orient s'effondrait dans le passé, un État nouveau, l'Espagne, se constituait par le triomphe définitif des Chrétiens sur les Arabo-berbères. En 1490, ils entrent à Grenade, la dernière capitale arabe en Ibérie, et complètent par ce brillant fait d'armes leur œuvre de rédemption et de libération.

Les vaincus ne se retiraient pas sans gloire. On leur doit l'introduction des procédés d'agriculture perfectionnés, importés d'Egypte et de Babylonie. Leur système d'irrigation, ingénieusement appliqué, a contribué à la fertilisation de terres jadis stériles. Ils avaient recueilli, durant leurs migrations, bien des épaves scientifiques, philosophiques et littéraires, habilement mises à profit. De beaux monuments, d'une architecture élégante et originale, datent de l'occupation de l'Espagne par les sectateurs de Mahomet, et témoignent de leurs prédilections pour les arts décoratifs.

Deux ans après la prise de Grenade par les Espagnols, s'accomplissait sous les auspices de la reine Isabelle de Castille une entreprise à jamais célèbre, le voyage de Christophe Colomb à travers l'Atlantique, suivi de la découverte du continent américain. Cinq ans plus tard, des navires portugais, sous le commandement de Vasco de Gama, doublaient le cap de Bonne-Espérance, achevaient la reconnaissance de la côte d'Afrique, et arrivaient à Calicut, dans l'Inde. Le marché commercial d'Occident avait été exploité, jusqu'au XV[e] siècle par Venise, Gênes, Pise et autres villes d'Italie. La brillante expédition de Vasco de Gama modifiait cette situation. D'autre part, l'heureuse issue de la mission confiée à Christophe

Colomb ouvrait aux Espagnols d'importantes conquêtes à réaliser. En effet, quelques-unes des régions américaines qu'ils allaient successivement explorer, étaient déjà occupées. Les Aztèques — une race probablement d'origine asiatique — avaient fondé au Mexique, en 1325, un véritable Empire, jouissant d'une certaine civilisation. Il ne tarda pas à disparaître. Il existait au Pérou, des tribus soumises à un gouvernement régulier, celui des Incas ; les Espagnols en achevèrent la ruine en 1532.

La péninsule Ibérique, enlevée aux Arabes et rendue à ses populations chrétiennes, devenait une puissance militaire de premier ordre. Le mariage de Jeanne de Castille avec Philippe le Beau, duc de Bourgogne et souverain des Pays-Bas, confère à leur héritier, Charles-Quint, une vaste monarchie, qui s'accroît encore en 1519, par l'élection de son possesseur au trône impérial d'Allemagne. Ses États enserraient la France par toutes leurs frontières, sur le Rhin, dans les Pays-Bas, du côté des Alpes, vers les Pyrénées. De là des rivalités se manifestant par trente ans de luttes, mêlées de succès et de revers.

Tandis que maints champs de bataille, en France et en Italie, se couvrent de morts et de blessés, un grand courant intellectuel, résultant de la vulgarisation des chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et romaine, favorisée par la découverte de l'imprimerie, agit fortement sur les esprits, leur suggérant des idées nouvelles, de nature à transformer l'âge de foi, prévalant jusqu'alors, en une période de discussion et de doute.

Les croyances religieuses et la manière de les exprimer étaient assimilées précédemment à la vie sociale, à titre obligatoire. Celle-ci en dépendait-elle réellement comme condition d'existence ? Le libre examen de toute affirmation relative au dogme, représentait-il un acte de révolte tout à fait condam-

nable, ou l'usage d'un droit naturel et par conséquent imprescriptible ?

Une réaction contre l'autorité ecclésiastique était inévitable et elle éclate en Allemagne, provoquée par un moine augustin, Martin Luther qui, à la suite d'un débat relatif à la vente d'indulgences papales, conteste la suprématie du Saint-Siège, se refuse d'admettre la hiérarchie cléricale, rejette le célibat des prêtres, les vœux monastiques, le culte des saints, le purgatoire et la messe. Excommunié en 1520, il brûle publiquement la bulle pontificale qui le retranche du nombre des fidèles, et implique sa condamnation.

Cet acte audacieux, qui à une autre époque eût été cruellement expié, resta impuni. L'Église, engagée dans les intrigues politiques d'alors, enrichie par de constantes donations, ne réalisait que faiblement sa mission spirituelle. Ses possessions seigneuriales, s'étendant chaque jour, excitaient la convoitise des princes, désireux de s'en emparer. Luther, dans sa révolte, ne manquait ni d'adhérents ni de protecteurs.

Les perturbations qui devaient résulter de l'abandon des traditions d'obéissance et de soumission jusqu'alors générales, ne pouvaient échapper à l'esprit exercé et prévoyant de Charles-Quint. Anxieux de supprimer une agitation jugée nuisible à tout principe d'autorité, il se hâte de faire condamner, par la Diète de Worms, les réformateurs religieux. Son opposition étant restée sans effet, il l'appuie par la force des armes, mais sans réussir à la faire triompher. Il se voit obligé, en 1552, à reconnaître, au moins en Allemagne, la liberté de conscience.

Dans l'intervalle, le Protestantisme s'était répandu en Suisse, par les soins de Calvin, puis en France et dans les Pays-Bas. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, après quelques démêlés avec le pape, assume la direction suprême de l'Eglise Anglicane, confisque les biens ecclésiastiques, et supprime les images, les pèleri-

nages et les offrandes, comme contraires aux saintes Écritures.

Charles-Quint, déçu dans ses hautes ambitions, épuisé par ses expéditions militaires en France, aux Pays-Bas, en Afrique, en Allemagne, abdique le pouvoir en 1555, laissant la couronne impériale à son frère Ferdinand de Habsbourg, roi de Bohême et de Hongrie, et confiant toute autorité sur l'Espagne et ses colonies, les Pays-Bas et une partie de l'Italie à son fils, Philippe II.

Les progrès du Protestantisme entravés dans les Pays-Bas, y provoquaient les troubles les plus graves. En France, la situation n'était pas meilleure. Là aussi la réaction catholique occasionnait des révoltes. Le parti de la Réforme y luttait désespérément contre ses adversaires, plus nombreux. Deux guerres civiles formidables y divisaient les forces de la nation, qui ne se rapprochèrent unies que sous le règne d'Henri IV. L'Espagne, dont le souverain, Philippe II, s'était fait le champion du catholicisme, n'avait réussi ni à soumettre la Hollande, ni à humilier l'Angleterre, ni à empêcher les Protestants français d'obtenir le libre exercice de leur culte.

L'œuvre de réorganisation du royaume de France, entreprise avec succès par Henri IV, est continuée par le cardinal de Richelieu, qui s'applique à affermir le pouvoir royal, et à réprimer énergiquement toute tentative d'opposition, soit de la haute aristocratie, soit des Huguenots.

En Allemagne, les conflits religieux persistaient cruellement. Protestants et catholiques s'y combattaient sans merci.

Ces derniers obtenaient d'importants succès lorsque Richelieu, qui cherchait à abaisser la Maison d'Autriche, décide Gustave-Adolphe, roi de Suède, à intervenir en faveur des partisans de la Réforme, qu'il sauve de la ruine.

Quelques années plus tard mourait le roi de France, Louis XIII, peu de temps après Richelieu, et la régente du royaume, Anne d'Autriche, confiait la direction des affaires publiques au cardinal Mazarin qui, avec moins d'autorité mais beaucoup de clairvoyance et de souplesse, reprend l'œuvre de son prédécesseur.

De grands événements allaient se réaliser en Angleterre. Le roi Charles Ier y avait perdu toute popularité. par suite de persécutions exercées contre les presbytériens écossais et les puritains anglais; plusieurs parlements avaient été dissous, et les libertés publiques péréclitaient. On se plaignait d'actes de despotisme, et de l'établissement de taxes arbitraires et illégales. Un nouveau Parlement ayant été réuni, dépouille le roi de ses principales prérogatives. Charles Ier, voulant les défendre, quitte Londres en 1642, et en appelle aux armes. Il s'exposait à d'irréparables défaites. Battu à Newburg, à Marston More et à Naseby, il est livré à ses adversaires, accusé de trahison, et mis à mort à Londres, devant Whitehall, en 1649.

Une république presbytérienne, sous la dictature militaire d'Olivier Cromwell, succède au régime monarchique violemment aboli. D'importantes résolutions, favorables au développement de la puissance anglaise, furent adoptées à cette époque, assurant le monopole du cabotage sur les côtes de la Grande-Bretagne aux navires nationaux, et l'exclusion des étrangers à tout commerce avec les Colonies britanniques. Celles-ci même ne pouvaient communiquer entre elles que par l'intermédiaire de la Métropole. La tendance générale, au XVIIe siècle, à cause des concurrences commerciales devenues plus actives, portait aux prohibitions. En 1648, par le traité de Munster, les Provinces-Unies de Hollande avaient obtenu de l'Espagne la fermeture de l'Escaut, c'est-à-dire la ruine à leur profit du port d'Anvers. Le même

traité consacrait la réunion de l'Alsace à la France et la continuation de l'anarchie politique de l'Allemagne, morcelée en un grand nombre de principautés, jouissant d'une entière indépendance. L'autorité impériale, considérablement amoindrie, n'y avait d'autre valeur que celle résultant de l'importance des États héréditaires du Souverain, appelé à l'exercer.

Le cardinal Mazarin, en succédant à Richelieu, héritait des rancunes que l'absolutisme de celui-ci avait excitées. Une réaction aristocratique et parlementaire, suivie d'embarras financiers, entravait son administration. Une crise intense se produit, puis un soulèvement populaire, la Fronde, durant lequel la Cour se voit obligée de quitter Paris. Mazarin finit par l'emporter sur ses ennemis, et reprend possession du pouvoir en 1653. Une guerre avec l'Espagne, déchue de son ancienne puissance militaire, donne à la France le Roussillon, une partie du Luxembourg et du Hainaut. Les derniers actes du Cardinal sont non moins importants. Il forme, en 1658, la ligue du Rhin, dirigée contre l'Autriche, et ménage au roi Louis XIV un droit d'intervention future en Espagne, en le mariant à l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV et d'Élisabeth de France.

La vieille monarchie française sortait brillamment de ses jours d'épreuves. La nation n'a plus à cette époque, qu'un représentant autorisé, le Roi. Ses ministres et ses conseils ne font qu'exécuter ses ordres. Le Parlement, renonçant à toute velléité d'indépendance, se résigne à n'être qu'une assemblée supérieure de justice; l'ancienne aristocratie, humiliée et abaissée, se transforme en noblesse de cour, avide de faveurs et de distinctions. La bourgeoisie, jadis si remuante, se plie au joug commun, et n'est appelée qu'à accorder des subsides; les libertés municipales cessent d'être appliquées; toute publication

littéraire n'est permise qu'en vertu d'un privilège et avec approbation officielle.

Louis XIV, conscient de sa puissance, tenait à l'employer à sa gloire. Colbert s'efforçait de réformer les finances ; Louvois réorganisait l'armée, et de Lionne, les relations diplomatiques.

Le jeune souverain, en 1665, revendique les Pays-Bas, et y saisit des villes et des territoires, qui lui restent acquis. La Hollande lui ayant été hostile, il lui déclare la guerre, mais se trouve bientôt en face d'une coalition, qui ne peut l'empêcher toutefois de s'annexer la Franche-Comté. En 1681, Strasbourg est réunie à la France.

Certaines circonstances favorisaient les ambitieux desseins de Louis XIV. Un revirement monarchique avait eu lieu en Angleterre, à la mort de Cromwell. Charles II, fils de Charles Ier, y avait été reconnu comme roi, et ses intérêts particuliers le rapprochaient de la France. Les imprudences de son successeur, Jacques II, dévoué à la cause catholique, finirent par modifier cette situation. Guillaume d'Orange, gendre du roi, le sachant impopulaire, parvint à le détrôner, et devient l'adversaire déclaré de Louis XIV. Celui-ci venait d'exciter un vif mécontentement dans son royaume en révoquant l'Édit de Nantes, condamnant ainsi à l'exil un grand nombre de protestants, en possession de riches et florissantes industries.

Guillaume d'Orange, en plein succès, n'était pas inactif. Il forme contre la France la ligue d'Augsbourg, comprenant l'Autriche, la Suède et la plupart des États allemands. Les Français prennent l'offensive sur le Rhin, dévastent le Palatinat, et combattent en Italie et aux Pays-Bas. Forcés de demander la paix en 1697, ils restituent les places dont ils s'étaient emparés dans les Pays-Bas espagnols.

Louis XIV, malgré les pertes qu'il avait subies, ne

renonçait pas à ses projets. Il avait décidé le roi d'Espagne, Charles II, qui mourait sans postérité, à désigner comme héritier le duc d'Anjou, fils du Dauphin de France. Il n'en fallut pas davantage pour qu'on lui opposât une nouvelle coalition des plus redoutables.

Les premières opérations de cette guerre furent peu satisfaisantes pour les Français. Des divergences étant survenues entre les alliés, ceux-ci finirent cependant par consentir à la suspension des hostilités. La paix fut signée aux dépens de l'Espagne. Les frontières françaises demeuraient intactes. Mais le duc d'Anjou, reconnu comme roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, cédait les Pays-Bas espagnols, ainsi que les duchés de Parme et de Plaisance, à l'Autriche. La Sicile était attribuée à la maison de Savoie, qui l'échangea, plus tard, contre la Sardaigne.

L'Angleterre alors unie à l'Écosse, retirait de grands avantages de la paix ainsi conclue. Elle obtenait, au Nord, la démolition des fortifications de Dunkerque; dans la Méditerranée, Gibraltar et Minorque; dans l'Amérique du Nord, Terre-Neuve et l'Acadie, la rapprochant des embouchures du Saint-Laurent.

Dans l'Europe septentrionale, malgré l'opposition des Danois et des Polonais, les Suédois restaient les maîtres de la Baltique. Les Russes, qui ne possédaient encore qu'un débouché sur la mer Caspienne, par Astrakan, désiraient accroître leurs relations maritimes. Leurs efforts au XVIe siècle, sous Ivan le Terrible, n'y avaient pas suffi.

A la mort de ce prince, suivie d'une longue période d'anarchie, le boyard Michel Romanov, élu au Tsarat, devient le fondateur d'une dynastie, qui remplace celle du varègue Rurik, alors éteinte. C'est sous un successeur de Michel Romanov que la Russie, encore orientale de mœurs et d'usages, va se transformer et se laisser pénétrer par la civilisation européenne.

Pierre I[er], dit le Grand, doué d'une intelligence supérieure, servie par une activité remarquable et une farouche énergie, améliore les forces nationales de terre et de mer ; enlève Azof aux Turcs en 1696, et se fait obéir dans tout l'empire, obligeant ses peuples à adopter les coutumes occidentales, et confiant le gouvernement de l'Église, sous sa haute supervision, à un Saint-Synode. Les Suédois, répondant à l'appel de leur belliqueux souverain Charles XII, le menaçaient dans le nord. Il s'établit à l'embouchure de la Néva, et y fonde Pétersbourg, la future capitale russe. Bientôt en hostilités avec les Suédois, qu'il défait à Poltava, et avec les Turcs, qui lui résistent, il finit par s'emparer de la Livonie et de l'Esthonie, de l'Ingrée, et d'une partie de la Finlande, entièrement subjuguée, vingt ans plus tard, par l'impératrice Élisabeth Pétrovna.

La mer Baltique, longtemps considérée comme un lac Suédois, était ouverte aux Russes.

Une décadence sensible atteignait plusieurs États voisins. La Suède, après des années de brillante prospérité, sentait s'affaiblir ses forces. La Pologne, jadis un vaste royaume, était en proie à une anarchie politique persistante ; la Bohême et la Hongrie, ayant perdu leur autonomie, dépendaient des Habsbourg ; la Turquie, autrefois si puissante, en était réduit à se défendre. D'autre part, la Prusse et l'Autriche, de même que la Russie, voyaient s'accroître, de progrès en progrès, leur sphère d'action et d'autorité.

La Prusse, comme État, ne remontait pas bien haut dans le passé. Son histoire commence au XV[e] siècle, par l'investiture du margraviat de Brandebourg, accordée à Frédéric de Hohenzollern.

Dès le début du XVII[e] siècle, le margraviat s'accroît de la Prusse. Ses possesseurs, attentifs à profiter des moindres revirements politiques, étendent leurs acquisitions. L'un d'eux, en 1701, échange son

titre d'Électeur de Brandebourg en celui de Roi de Prusse. Le nouveau royaume, formé de provinces séparées, n'était pas très étendu, mais gouverné militairement, bien administré, il incarnait les aspirations des Allemands du Nord, nationalistes et protestants, pour lesquels les races non unifiées et encore catholiques de l'empire d'Autriche ne représentaient que des collectivités hostiles.

Un conflit entre ces deux éléments était inévitable, et la Prusse s'y préparait énergiquement. La mort de l'empereur Charles VI lui en fournit le prétexte.

Charles VI, le dernier des Habsbourg de la ligne directe, avait longtemps négocié pour faire agréer par les puissances européennes la « Pragmatique sanction », par laquelle il léguait sa succession à Marie-Thérèse, sa fille unique. Le roi de Prusse, Frédéric II, stratégiste remarquable et fin diplomate, profite de la situation critique de l'Autriche pour envahir la Silésie. Les Autrichiens, les Russes, les Français, les Suédois, alliés contre lui, cherchent inutilement à l'évincer. Frédéric leur résiste avec succès pendant sept ans, et conserve sa conquête, par traité conclu en 1763.

La France, sous la régence du duc d'Orléans, et à partir de 1722 sous le règne de Louis XV, n'était plus la grande puissance militaire qui provoquait les événements et en tirait avantage. Son intervention dans la guerre de la succession d'Autriche n'avait pu prévaloir contre la vigoureuse initiative de Frédéric II, ni empêcher plus tard le partage d'une partie de la Pologne entre l'impératrice de Russie le roi de Prusse et l'impératrice d'Autriche.

Sa politique n'était pas plus heureuse concernant les affaires coloniales, alors très importantes. Deux compagnies de commerce, l'une française à Pondichéry, l'autre anglaise à Madras, se disputaient la possession des Indes. Le Gouvernement français, en destituant Dupleix, son agent à Pondichéry, livre le

Bengale aux Anglais. En 1763. il leur abandonne le Canada, et toute la côte orientale de l'Amérique du Nord.

Louis XV, par ses débauches, son égoïsme et son inertie, compromettait la stabilité du régime monarchique. La situation était d'autant plus troublée que l'influence intellectuelle de la nation s'étendait au loin, excitant l'attention, tandis que le roi, assez absolu pour maintenir les vieux abus, ne l'était pas assez pour les réformer.

Les Anglais, à cette époque, jouissaient d'institutions extrêmement libérales. Tout en laissant à leur souverain ses prérogatives essentielles, ils ne lui permettaient de les exercer qu'avec le concours d'un ministère, dépendant à la fois de lui et du Parlement. Ils prévenaient les empiètements de celui-ci en le composant de deux Chambres. Le Parlement devait être convoqué tous les ans, pour voter l'impôt et formuler les lois. Aucun Anglais ne pouvait être condamné pour crime sans avoir été jugé par un Jury, c'est-à-dire par des gens du pays. Les colons anglais de l'Amérique du Nord se gouvernaient eux-mêmes, d'après ces principes, et réclamaient les mêmes privilèges que leurs compatriotes de la Métropole. Leurs rapides progrès, surtout en industrie, commençait à inquiéter celle-ci, qui essaya de les entraver, puis, ayant besoin d'argent, décréta la levée de taxes, directes ou indirectes, sans le consentement des colons. Ils refusèrent de les payer, se réunirent en Congrès, se proclamèrent indépendants, et fondèrent la République des États-Unis de l'Amérique du Nord, le 4 juillet 1776.

Une armée, recrutée en Allemagne, fut envoyée contre eux, et leur fit éprouver quelques échecs, malgré l'habileté de Washington, l'un de leurs plus illustres concitoyens, qu'ils avaient choisi comme chef. Leurs protestations en défense de leur liberté,

étaient accueillies en France avec une vive sympathie. Il y avait là une revanche à prendre sur l'Angleterre ; une occusion de faire connaître le droit de libre navigation. et de rétablir l'équilibre européen. compromis par les derniers événements.

Une intervention française. suivie de l'expédition d'une escadre et d'une armée activèrent la fin de la guerre américaine. Un traité. conclu à Versailles. confirma l'indépendance des États-Unis. auxquels on attribua tous les territoires compris entre le Mississipi et les Alleghanys. Une convention nationale. en 1789. posa les bases du Gouvernement de la nouvelle République. dont Washington fut élu Président.

En France. Louis XVI. successeur de son grand-père Louis XV. avait pris possession du pouvoir à une époque de crise intense. Malgré quelques tentatives de réformes. le mécontentement était général. Le roi. faible et indécis. cherchait à l'atténuer par des concessions. tout en s'efforçant de défendre son autorité, déjà ébranlée.

De pressantes nécessités financières l'obligent. en 1789. de convoquer les États généraux. Ces États se composaient de députés du clergé. de la noblesse et de la bourgeoisie. Leur premier acte fut de se fusionner avec parité de votes. et de se transformer en Assemblée Nationale. C'était résister à la volonté du roi et proclamer le renversement des institutions existantes.

L'opinion publique appuyait ses innovations. Une élite généreuse et enthousiaste. imbue de principes puisés dans les écrits des philosophes et des économistes de l'époque. en désirait la consécration légale. Les masses populaires, qui avaient particulièrement souffert des abus de l'ancien régime. inclinaient vers de dures représailles. et l'adoption de mesures de plus en plus révolutionnaires et radicales.

L'Assemblée Constituante répondit à ces aspira-

tions. « Tous les hommes, déclara-t-elle, doivent être égaux devant la loi, l'impôt, l'accessibilité aux fonctions publiques. Personnellement libres, ils ne peuvent être astreints à aucune croyance religieuse spéciale, et ont le droit de parler et d'écrire à volonté. Toute souveraineté réside dans la Nation, dont les représentants seuls ont qualité de voter les impôts et de faire les lois. Celles-ci ne dépendent pas de la volonté du souverain, qui n'est chargé que de leur exécution. »

Les modérés n'en demandaient pas davantage. Les plus ardents, aigris par la misère, réclamaient une rupture complète avec le passé. La Bastille, dont Richelieu avait fait une prison d'État, est assaillie par le peuple, le 14 juillet 1789, et dès lors, les dissensions s'aggravent. Le roi fuyant Paris, est arrêté à Varennes, et ramené dans la capitale.

La cause de Louis XVI devenait celle de tous les souverains. L'Autriche, la Prusse et la plupart des Etats monarchiques, se liguent en 1792, 1793 et 1794 contre la France. Le duc de Brunswick, généralissime des puissances alliées, envahit le territoire français. Une armée de volontaires, animée d'exaltation patriotique et d'esprit de propagande, pleine d'ardeur et d'élan, s'oppose aux envahisseurs. Dès lors les événements se suivent avec rapidité. Une nouvelle Assemblée, la Convention Nationale, élue le 10 août 1792, proclame l'abolition de la royauté et l'installation de la République.

Les Français, vainqueurs à Valmy, s'emparent de la Belgique, de la Savoie, et de la rive gauche du Rhin. Partout les biens du clergé et des nobles sont confisqués, les droits féodaux abolis. Durant la lutte ainsi engagée, un parti extrême décidé à ne reculer devant aucun moyen de défense, quel qu'il fût, prenait le dessus. Déjà des massacres avaient eu lieu dans Paris. Louis XVI, détenu au Temple, accusé de connivence

avec l'étranger, est mis en jugement et condamné à mort le 21 janvier 1793.

Les membres de la Convention, divisés entre eux, se disputaient le pouvoir. Les plus modérés, après d'émouvants débats, périssent victimes de l'effervescence populaire, et les terroristes dominent à la Commune de Paris, dans les Comtés et les Clubs, envoyant des agents en province et aux armées, votant une loi des suspects, dont est fait un terrible usage par un tribunal spécial, aux arrêts sans appel.

Partout la guerre, et de sanglantes exécutions. Les Vendéens, qui s'étaient révoltés, sont réduits à la soumission. Pichegru, général en chef des armées du Rhin et de la Moselle, repousse vigoureusement les ennemis, tandis que Moncey, commandant les troupes envoyées au Sud, s'y distingue par d'heureuses manœuvres.

Le régime de la Terreur ne pouvait être que transitoire, et prend fin à la chute de son promoteur, Robespierre, le 27 juillet 1794.

La Convention, après avoir voté une constitution nouvelle, se sépare le 26 octobre 1795. Les travaux législatifs étaient considérables. Elle avait décrété la suppression des redevances et des droits féodaux ; le partage des biens nationaux ; l'abolition de l'esclavage dans les colonies ; la liberté des cultes et la séparation de l'Eglise et de l'État. On lui doit une réorganisation de l'Instruction publique : la création des Ecoles normale et Polytechnique ; un code des délits et des peines, et de nombreux décrets sur l'armée et la marine.

Deux assemblées législatives, le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents, remplacèrent la Convention Nationale. Le pouvoir exécutif était confié à un Directoire, composé de cinq membres, élus par ces assemblées.

Les armées républicaines partout victorieuses ren-

daient à la France sa supériorité militaire. Napoléon Bonaparte, l'un de ses jeunes généraux, achevait en 1796 la conquête du Piémont, et obligeait l'Autriche en 1797, le 17 octobre, à conclure le traité de Campo-Formio, attribuant à la France la rive gauche du Rhin, et abandonnant la Lombardie à un nouvel Etat, la république Cisalpine. Les Autrichiens, comme compensation, prenaient possession de l'Istrie, de la Dalmatie, du Frioul et de toute la Vénétie à l'est de l'Adige.

Des troubles intérieurs compromettaient les avantages obtenus. Les royalistes s'enhardissant, suscitaient des difficultés au Directoire. Celui-ci n'avait plus à l'étranger qu'une puissance à combattre, la Grande-Bretagne. Bonaparte fut chargé d'occuper l'Égypte, afin de fermer aux Anglais la route des Indes. Ceux-ci s'étant assuré des alliés, le Directoire leur tient tête, envoie des troupes en Suisse, dans le nord de l'Italie et les États pontificaux, et fonde deux Républiques italiennes, l'une à Rome, l'autre à Naples. Il se défendait contre l'Autriche, l'Allemagne, la Russie, la Turquie, lorsque Bonaparte revenant d'une campagne brillante mais infructueuse en Égypte, opère un coup d'Etat substituant son autorité en qualité de Consul, assisté d'un corps législatif et d'un tribunal, à celle du Directoire et des anciens députés.

Les coalisés étrangers ne désarmant pas, Moreau les attaque en Allemagne et Bonaparte en Italie. L'Autriche renonce à continuer les hostilités en 1801, à Lunéville ; l'Angleterre en 1802, à Amiens.

Tout tendait à accroître l'ascendant personnel du premier Consul. Possédant un génie militaire absolument supérieur, il satisfaisait les hommes d'action en leur offrant des perspectives de gloire, et se rendait populaire parmi les libéraux en donnant à son mandat une origine républicaine.

L'administration, centralisée autour de lui, rede-

venait effective, réglementant la presse, réhabituant les Français à la hiérarchie sociale, et rouvrant les Églises.

Le 25 décembre 1804 un plébiscite transforma le Consulat en empire, héréditaire dans la famille légitime ou adoptive de Napoléon Bonaparte, qui ajouta au titre d'empereur celui de roi d'Italie.

L'histoire du règne vertigineux de Napoléon Ier est celle d'une succession de grandes guerres, durant lesquelles la vieille Europe, secouée par le prosélytisme révolutionnaire, encore vivace même sous les bannières impériales, subit de profondes transformations.

Napoléon, sans égard pour les nationalités, qu'il opprime à volonté, fait et défait des royaumes, les attribue à ses parents, les en dépouille et s'en fait obéir. Les Autrichiens et les Anglais, bien qu'ayant conclu la paix, en 1801 et 1802, n'y voyaient qu'une trêve.

Elle est rompue deux ans plus tard. Napoléon qui avait préparé une puissante armée, destinée à envahir l'Angleterre, renonce à ses projets, et dirigeant ses troupes vers Vienne, contraint l'empereur François II — qui renonça à cette époque à son titre d'empereur d'Allemagne — à reconnaître sa défaite. Napoléon, désormais tout puissant en Allemagne, la remodèle à son gré. La Bavière et le Wurtemberg deviennent des royaumes ; Bade reçoit un agrandissement, et tous ces États, réunis sous le nom de Confédération du Rhin, sont placés sous la protection de l'Empire français, et destinés à lui servir de points d'appui.

La Prusse, qui avait conservé et développé son organisation militaire, se croyait en mesure de se défendre. Elle mobilise son armée, qui est mise en déroute à Iéna, en 1806. Il en coûta au roi de Prusse la moitié de son royaume.

L'Angleterre toutefois demeurait menaçante. Maîtresse de la mer, depuis la bataille navale de Trafalgar,

gagnée par Nelson le 21 octobre 1805, elle semblait inattaquable. Napoléon, cherchant à la priver de ressources, rend un décret le 21 novembre 1806, déclarant les îles britanniques en état de blocus, proclamant de bonne prise toute marchandise de provenance anglaise, et interdisant de recevoir tout navire ayant relâché dans un port anglais.

L'Autriche, sollicitée par l'Angleterre, redevient belliqueuse. Vaincue à Wagram par Napoléon, celui-ci profite de son succès pour annexer à l'Empire la Hollande, les villes hanséatiques, l'Oldenbourg, le Valais et les Etats Pontificaux. Une guerre prolongée en Espagne, suivie d'une campagne désastreuse en Russie, ébranle enfin le pouvoir, jusqu'alors prépondérant des armes françaises. Partout se réveillent les sentiments de nationalité, méconnus par l'empereur. Une sixième coalition se forme, comprenant d'abord la Russie et la Suède, puis la Prusse, l'Autriche et les Etats Allemands. Les alliés, désormais victorieux, envahissent la France, épuisée par tant de luttes. Le frère de Louis XVI était rentré sur le territoire français à la suite des coalisés. Ils le reconnaissent comme roi à condition d'accorder une charte à ses sujets.

L'empereur Napoléon, ayant abdiqué le 10 avril 1814, avait été interné dans l'île d'Elbe. Un an après, profitant du mécontentement causé en France par la politique réactionnaire de Louis XVIII, il débarque à Antibes, marche sur Paris, et rétablit l'Empire. Les alliés, encore réunis, lui font face à Waterloo, et occupent de nouveau Paris. Napoléon exilé à Sainte-Hélène, sous la garde de l'Angleterre, n'avait plus aucune chance de ressaisir le pouvoir.

Il avait coûté à la France quatorze ans de guerre, deux millions d'hommes et la réduction des frontières nationales à leurs anciennes limites. Il lui laissait une forte organisation administrative ; une législation améliorée, et l'égalité civile.

Les puissances alliées contre l'Empire français avaient à reconstituer, après leurs victoires, l'équilibre européen détruit par Napoléon. Un Congrès, réuni à Vienne, s'en occupa pendant sept mois. On enleva à la France la Belgique, les Provinces du Rhin et la Savoie. Le grand-duché de Varsovie, dernière épave de l'ancienne Pologne, fit retour à la Russie ; l'Allemagne, encore morcelée, devient une Confédération de trente-neuf princes souverains, soumis aux influences, toujours rivales, de la Prusse et de l'Autriche, cette dernière obtenant toutefois, en raison d'anciens droits impériaux, la présidence de la Confédération. La Prusse, agrandie, reçoit une part de la Pologne, la Poméranie suédoise, et quelques États allemands de l'Ouest, réunis dès lors sous le nom de Prusse rhénane. L'Autriche recouvre les territoires perdus par elle en 1809, et prend toute l'Italie du Nord, dont elle forme le royaume Lombardo-Vénitien. Les autres parties de la Péninsule sont restituées à leurs princes sous l'hégémonie autrichienne. Le pape rentre en possession des États de l'Église, et l'Espagne, si longtemps troublée, retourne aux Bourbons. L'Angleterre, qui avait si efficacement contribué au succès de la coalition anti-française, reste maîtresse des mers, ajoutant de nombreuses acquisitions à ses possessions coloniales.

Il semblait utile qu'une force plus ou moins préventive pesât sur la frontière française. On rattacha la Belgique à la Hollande, pour en former les Pays-Bas.

Un élément important avait été entièrement négligé dans les délibérations du Congrès de Vienne, le principe des nationalités, également méconnu précédemment par Napoléon. Les faits démontrèrent bientôt qu'il eût été sage de s'en préoccuper.

La politique générale européenne, alors influencée par Metternich, le chancelier autrichien, tendait surtout

à empêcher de nouvelles manifestations de l'esprit révolutionnaire, qui provoque une scission, en 1823, entre le roi d'Espagne, Ferdinand VII, et ses sujets. Une armée française, au nom des puissances alliées, rend au souverain menacé ses prérogatives royales. Celles-ci, malgré ce triomphe momentané, allaient être considérablement réduites par la perte d'un empire colonial en Amérique, comprenant le Mexique, le Venezuela, la Nouvelle-Grenade, la Colombie, le Pérou, la Bolivie, les États argentins, le Paraguay et l'Uruguay, transformés en autant de républiques autonomes.

L'Italie, rebelle au joug autrichien, présentait le spectacle d'une perpétuelle agitation. De tous les chefs d'État arrivés au pouvoir sous Napoléon, le maréchal Bernadotte, d'abord reconnu comme prince royal, puis comme roi de Suède, s'était seul maintenu sur le trône.

L'ancien régime, que Metternich s'appliquait à ressusciter, subissait de constantes attaques. Les Grecs, s'étaient révoltés en 1821, reprenant Athènes aux Turcs. Leur cause, très sympathique en Europe, est appuyée par l'Angleterre et la Russie, dont les forces navales combinées remportent une victoire signalée sur les Turcs, à Navarin. Les Russes ayant occupé Andrinople en 1829, obligent la Turquie à leur céder les Bouches du Danube, ainsi qu'à reconnaître l'indépendance de la Grèce.

Louis XVIII, en France, après avoir inauguré une politique ultra-royaliste, dont il avait fini par sentir l'imprudence, était mort à Paris en 1824, laissant comme successeur son frère Charles X. Celui-ci, plus intransigeant, ne tarde pas à perdre toute popularité. Mécontent des Chambres, il les dissout, change les lois électorales, et supprime la liberté de la presse. Ces mesures autoritaires provoquent une révolution, en juillet 1830, et l'avènement du duc d'Orléans, Louis-Philippe, en qualité de roi des Français.

Cette victoire de l'esprit d'opposition ne fut pas sans conséquences. La Belgique, en septembre, se sépare violemment de la Hollande, et, après de longues négociations diplomatiques, se constitue en monarchie indépendante. Les Polonais, supportant impatiemment la perte de leur nationalité, se soulèvent, mais sans améliorer leur sort. L'Angleterre procède à une première réforme électorale, appelant au scrutin 50.000 nouveaux électeurs. De plus en plus libérale, elle abolit l'esclavage en ses colonies, adopte des lois protectrices en faveur des mineurs, et oriente sa politique commerciale vers le libre échange.

La situation politique tend à se modifier. Les deux grands États de l'Ouest, la France et les Iles Britanniques, nettement constitutionnels, s'isolaient par ce fait des trois États de l'Est, restés absolutistes, et s'inspirant des vues très autocratiques du tsar Nicolas Ier, qui avait succédé à l'empereur Alexandre en 1825, après avoir réprimé une sanglante révolte.

Le roi d'Espagne, Ferdinand II, meurt en 1833, ne laissant qu'une fille, l'infante Isabelle. Il avait aboli, pour garantir les droits de celle-ci à sa succession, la loi salique de 1713. C'était exposer le royaume à une guerre civile, qui éclate bientôt entre le frère du roi, don Carlos, et les partisans d'Isabelle, encore mineure, sous la régence de la reine mère, Marie-Christine. Une cause nouvelle d'affaiblissement accablait le pays déjà très épuisé.

L'Empire Turc ne se trouvait pas dans de meilleures conditions. Le vice-roi d'Egypte, Méhémet-Ali, lui avait enlevé la Syrie. Quand le Sultan, en 1839, voulut la reprendre, ses troupes furent battues. La France soutenait le vice-roi, l'Angleterre les intérêts turcs. Elle s'entendit avec les autres Etats de l'Europe, et contraignit Méhémet-Ali à restituer ses conquêtes.

La révolution de 1830, en France, n'avait pas modifié le régime électoral, basé sur la participation plus ou moins importante de chaque citoyen au paiement de l'impôt, qui seul donnait droit de vote. Il en résulta d'ardentes revendications, auxquelles le gouvernement refusait de faire droit. Le règne de Louis-Philippe, bien que fréquemment répressif, n'avait pas été infructueux. Il avait acquis aux Français une colonie de grand avenir, l'Algérie, et contribué au développement des ressources commerciales et industrielles de la nation. On voulait toutefois une réforme, et le souverain et ses ministres s'y opposant, les Parisiens firent la révolution de 1848, proclamèrent la république, et établirent le suffrage universel.

Le pays était mal préparé à une telle transformation du système électoral. La classe ouvrière n'était intervenue en politique, précédemment, que durant certains jours de crise. En l'appelant au scrutin, au moment où l'industrie s'était transformée, faisant succéder d'immenses chantiers aux petits ateliers d'autrefois, et affluer des milliers de ruraux, sans aucune instruction, vers les grandes villes, on s'exposait à d'étranges surprises. D'autre part, on contractait l'obligation de les éclairer, de les instruire, afin de les soustraire autant que possible aux vicissitudes d'une vie instable, assombrie par les variations de salaires et les chômages.

Ainsi qu'en 1830, la révolution survenue eut aussitôt son contre-coup en Europe. Partout on réclamait des institutions parlementaires : on fit des barricades à Berlin ; les sujets du pape, à Rome, se mirent en république ; on s'insurgea à Naples pour obtenir une constitution ; les Autrichiens durent évacuer Venise.

Une réaction était à prévoir, et elle ne se fit pas attendre. Les Hongrois, qui avaient pris les armes contre l'empereur d'Autriche, furent vaincus après une résis-

tance héroïque, par une armée russe ; le roi de Prusse, débarrassé des libéraux, en expurgea le pays de Bade. Des troupes autrichiennes mirent en déroute les Piémontais à Novare et reprirent Venise, tandis que le gouvernement français même, à la tête duquel le suffrage universel venait de placer, en qualité de président, le prince Louis Napoléon, envoyait ses soldats à Rome pour y rétablir le Pape.

La République française de 1848, proclamée dans un moment d'effervescence par une minorité intelligente, mais trop imbue de théories sociales encore incomprises, n'était pas destinée à une longue durée. Le 2 Décembre 1851, Louis Napoléon procède à un coup d'État, ordonne l'arrestation des défenseurs des institutions existantes, et prend le titre d'empereur, qu'il se fait conférer par plébiscite. Un Sénat composé de membres nommés par lui, et un corps législatif recruté parmi des candidats officiels, font partie du nouveau gouvernement. La liberté de la presse, le droit de réunion et d'association, sont supprimés. L'Empereur ne manquait pas d'adhérents. Il s'appuyait sur le clergé, gagné par la restauration du pouvoir temporel du Pape ; sur les commerçants et les industriels, lésés par de trop fréquentes commotions politiques ; sur les ouvriers et les ruraux, accordant aux uns le droit de grève ; des encouragements pour la construction de cités ouvrières ; la réglementation des sociétés coopératives ; aux autres la création de voies de communication plus complètes, d'églises et de mairies.

Une occasion se présenta de réaliser des alliances au dehors. L'Angleterre, inquiète des empiétements de la Russie sur l'Empire turc, et craignant pour ses possessions d'Orient accueillit les propositions de Napoléon III et du roi du Piémont de l'aider à repousser les Russes. Ce fut l'origine de la guerre de Crimée, terminée par le siège de Sébastopol, qui

dura près d'un an et fut très pénible. Après la prise du grand entrepôt russe, le tzar Alexandre II qui avait succédé à Nicolas Ier, demanda la paix. Un Congrès eut lieu à Paris en 1856, interdisant l'accès de la mer Noire aux navires de guerre russes. Le Sultan dût abandonner la Moldavie et la Valachie, libres désormais de réaliser leur unité nationale.

L'Angleterre, en 1856-1857, intervint en Perse, en Chine, au Japon, et après avoir supprimé une terrible insurrection aux Indes, assume le gouvernement du du pays, confié jusqu'alors à une ancienne et célèbre Compagnie commerciale.

L'Italie, malgré les efforts du Piémont, devenu le centre des tendances émancipatrices de toute la Péninsule, ne parvenait pas à se libérer de l'hégémonie autrichienne. Napoléon III, opposé à celle-ci, se décide à porter secours à Victor Emmanuel, roi du Piémont. Les alliés, victorieux à Magenta et à Solférino, conquièrent la Lombardie, cédée à Victor Emmanuel, qui abandonne Nice et la Savoie à la France, et obtient, un an plus tard, après un soulèvement populaire, la Toscane, Parme, Modène et les Légations.

En Russie, depuis la signature du traité de Paris, on s'occupait sérieusement d'importantes réformes. Alexandre II y décrète en 1856 l'émancipation des serfs, d'abord dans les terres de la Couronne, puis dans tout l'Empire. Une mesure semblable, mais d'un caractère plus général, l'abolition de l'esclavage, devait susciter en 1861, une guerre acharnée aux États-Unis d'Amérique, entre les Sudistes et les Nordistes, terminée en 1865 par la défaite des États du Sud, qui réclamaient la rupture de l'Union américaine. Alors que la lutte entre esclavagistes et abolitionnistes était encore indécise, Napoléon avait cru y voir une opportunité de créer sur les frontières de la République, ainsi troublée, un Empire Mexicain, dont la

couronne fut offerte à Maximilien, archiduc d'Autriche, qui perdit la vie dans cette aventureuse expédition.

L'influence de la Prusse, accentuée par l'astucieuse politique de M. de Bismarck, arrivé au pouvoir en 1862, occasionne une guerre en 1864, entre le roi de Danemark, duc de Sleswig et de Holstein, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, relativement aux deux duchés, habités en partie par des Allemands, qui se plaignaient de l'administration danoise. Les duchés, enlevés aux Danois après une résistance acharnée, furent partagés entre les alliés. Cet arrangement, stipulé à Gastein en 1865, ne fut que provisoire. Il ne tarda pas à donner lieu à des difficultés suivies d'une nouvelle guerre, défavorable à l'Autriche. Celle-ci, battue à Sadowa, signa le traité de Prague, confirmant sa sortie de la Confédération allemande. Ses adversaires s'annexèrent aussitôt le royaume de Hanovre, le duché de Nassau, la Hesse et la ville libre de Francfort. D'autres États allemands, alliés de l'Autriche, ne perdirent pas entièrement leur autonomie, mais furent rattachés à la Confédération du Nord, sous l'hégémonie prussienne. Les États du Sud, furent également groupés en Confédération, avec obligation, de mettre leurs armées au service de la Prusse, en cas de guerre. Tous devaient se faire représenter au Reichstag par des députés. Le roi d'Italie, Victor Emmanuel, allié des Prussiens, acquit la Vénétie, enlevée à l'Autriche.

Napoléon III, en laissant se réaliser sans intervenir activement d'aussi profondes modifications politiques, avait commis une faute des plus graves. Décidé à la réparer, mais trop tard, alors que toute l'Allemagne allait se coaliser contre lui, il subit défaites sur défaites.

La France est envahie, lui-même est fait prisonnier à Sedan, puis détrôné le 4 Septembre 1870. Le sentiment national français surexcité, acclame une

République nouvelle, et donne lieu à un mouvement de résistance, très honorable, sinon efficace. Le roi de Prusse, Guillaume Ier, réunit au château de Versailles les princes allemands, et, le 18 Janvier 1871, se fait proclamer Empereur. La France, peu de temps après se voyait forcée de lui céder l'Alsace et la Lorraine, annexée désormais à l'Empire allemand. Il fallut reconquérir Paris sur l'élément socialiste, qui y avait installé une dictature, la Commune, en opposition avec l'Assemblée gouvernementale, siégeant à Versailles. La Constitution de 1875 consacre la fondation de la troisième République française. Celle-ci a été fréquemment agitée par les luttes parlementaires entre nationalistes, opposés au régime républicain, modérés et radicaux. Un parti socialiste très militant s'est formé à la gauche de ces derniers. De nombreuses lois ont été votées intéressant la classe ouvrière, sur la mutualité, la réglementation du travail des enfants et des femmes, la constitution des syndicats ouvriers, les accidents du travail. Les Chambres firent figurer sur leur programme la séparation de l'Église et de l'État, depuis réalisée, et la création d'un impôt sur le revenu.

Durant la guerre franco-allemande, les Italiens, profitant de l'opportunité qui leur était offerte, complétèrent leur unité politique en entrant dans Rome, devenue la capitale de l'Italie.

CHAPITRE II

La situation mondiale actuelle.

La situation mondiale actuelle, dans ses rapports, avec les institutions politiques, résume les conséquences du passé auquel elle a succédé. Elle présente une nouvelle série de faits à analyser et à interpréter synthétiquement.

L'Asie, avec sa surabondante population de diverses origines est en voie de lente transformation. La variété de ses éléments ethnographiques y a maintenu jusqu'à nos jours les formes gouvernementales les plus variées. En Turquie d'Asie, en Chine, prédomine encore l'autorité royale absolue ; au Japon, depuis le 11 février 1889, a été fondée une monarchie constitutionnelle ; aux Indes, à côté de provinces administrées par des fonctionnaires anglais, subsistent des principautés soumises au protectorat britannique : ailleurs, des tribus nomades, parmi lesquelles persistent encore des coutumes patriarcales, vivent dans la liberté du désert.

Une civilisation très spéciale, remarquable à plus d'un titre, a longtemps fermé la Chine à toute ingérence étrangère. Ses nombreux habitants, se livrant à l'industrie pastorale, à l'agriculture, aux travaux manuels et au commerce local, y obéissaient à une élite de lettrés, peu enclins aux entreprises belli-

queuses et aux théories militaires. Il y avait là une immense contrée à exploiter, offrant au négoce international de riches marchés. On obligea les Chinois, en 1839, à ouvrir quelques-uns de leurs ports, puis après une guerre suivie de l'occupation de Pékin par des troupes anglaises et françaises, en 1860, à faire d'autres concessions.

Les Russes, entamant la Chine dans le nord, se sont emparés d'une partie du bassin septentrional de l'Amour ; les Français se sont établis dans l'Indo-Chine orientale, comprenant la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin ; les Japonais, en 1895, lui ont enlevé Formose, et l'ont contrainte à reconnaître l'indépendance de la Corée.

La Chine, avec ses institutions surannées, n'en est pas moins l'un des plus vastes Empires du monde. La réorganisation politique qui s'y prépare, modifiera profondément ses conditions d'existence. L'industrie européenne y rencontrera, dans un avenir prochain, une concurrence que les ressources naturelles du pays et l'abondance de la main-d'œuvre indigène rendront très sérieuse.

De plus, les réformes en cours d'exécution, appliquées à amalgamer et à discipliner les forces militaires de l'Empire, lui assureront tôt ou tard, sur le continent asiatique, une influence considérable.

Les Hindous, qui se sont élevés, dans les arts, la philosophie et les lettres à un niveau que les Chinois, les Mongols et les Sémites n'ont pu atteindre, sont dépendants, depuis 2000 ans, de la domination étrangère. Les préjugés de caste, les rivalités entre tribus, l'énervement causé par certaines croyances religieuses, ne leur ont permis jusqu'à présent que des essais éphémères de nationalisation.

Le Japon, en 1867, était encore régi par des seigneurs féodaux, dont le chef, en qualité de généralissime ou de « Shogoun », dirigeait les affaires pu-

bliques, ne laissant à son suzerain, le Mikado, qu'une sorte de préséance religieuse. Une révolution, suivie du rétablissement effectif de l'autorité impériale, a rendu accessibles aux étrangers, en 1868, les ports de Kobé, Osaka, Nihigata et Yédo. Les Japonais, dont le sens pratique est remarquable et l'esprit d'imitation très développé, avaient dès lors la facilité de s'initier aux procédés européens, qui leur suggérèrent d'importantes réformes, opérées avec une puissance d'assimilation dont il n'existe pas d'exemple dans l'histoire. A peine délivrés des entraves féodales, ils appellent à eux d'habiles instructeurs; profitent de leur enseignement; construisent des chemins de fer : adoptent le calendrier grégorien; modifient leur législation; renouvellent leurs méthodes administratives, et s'attachent à donner de la cohésion et de l'efficacité à leurs moyens d'attaque et de défense.

Une guerre contre la Chine, en 1894, leur fournit l'occasion de les éprouver, et d'en perfectionner l'ensemble. Ils allaient bientôt les soumettre à de plus rudes épreuves, en les dirigeant contre des ennemis redoutables, les Russes.

La politique extérieure de ceux-ci, depuis la mort d'Alexandre II, était changée. Alexandre III s'était rapproché de la France, et, très désireux de maintenir la paix en Europe, avait dirigé ses efforts vers l'Orient, afin d'y étendre les domaines asiatiques de l'Empire. Son successeur Nicolas II, s'inspirant des mêmes idées, avait fait achever le chemin de fer transibérien, reliant la Baltique au Pacifique, et s'était emparé de la Mandchourie, appartenant nominalement à la Chine, et peu éloignée de la mer du Japon. Celle-ci était dès lors accessible aux flottes russes, par deux ports transformés en places de guerre, Vladivostok et Port-Arthur.

Les Japonais, menacés de perdre toute prépondérance en Corée et en Chine, se résolvent à entamer

une lutte, qui sembla d'abord inégale. Ses sanglantes péripéties sont trop récentes pour devoir être rappelées. Terminée à l'avantage des Japonais, elle a provoqué en Russie une série de troubles, vigoureusement réprimés et toujours renaissants. Le pouvoir du Tsar avait éprouvé un terrible échec. Fallait-il lui conserver sa puissance traditionnelle, ou la limiter par des institutions législatives nouvelles?

Telle est la question qui s'est débattue en Russie. et dont la simple formule implique une rupture complète avec le passé.

Sa solution présente les plus graves difficultés. En effet, les races englobées dans l'Empire Russe sont encore en formation. Elles comprennent, à côté d'éléments civilisés, des populations à demi sauvages, incapables actuellement de s'adapter à un régime politique supérieur. Comment appliquer une constitution commune à des entités aussi dissemblables?

L'expérience n'a-t-elle pas démontré que les pays qui présentent de telles anomalies échappent difficilement à l'anarchie? Il y aurait forcément une distinction à faire entre les communautés déjà développées, plus ou moins initiées à une vie sociale assez complexe, et celles qui en sont encore inconscientes. On y arriverait peut-être, en restreignant les réformes à certaines grandes régions, accordant à celles-ci une organisation constitutionnelle plus ou moins complète, tandis que les autres n'y seraient appelées que plus tard, formant provisoirement autant de circonscriptions militaires, administrées sous contrôle. Le problème est posé, et des modifications politiques de haute importance sont à prévoir en Russie.

L'Empire d'Autriche, diminué de ses dépendances italiennes, et ayant cessé de faire partie de la Confédération germanique, comme État allemand, manque également d'homogénéité. Des Hongrois, des Tchèques, des Croates, des Allemands cherchent à y faire pré-

valoir des prétentions rivales, difficiles à concilier. L'empereur François-Joseph, en se faisant couronner roi de Hongrie, n'est parvenu qu'à contenter imparfaitement les Magyars. Les Tchèques, qui réclament la reconstitution du royaume de Bohême, agissent en adversaires des Autrichiens-Allemands en Cisleithanie, et des Hongrois de l'autre côté de la Leitha.

L'unité de l'Empire, plusieurs fois compromise, sera-t-elle maintenue ? Si l'élément slave finit par y prédominer, les Allemands, au nombre de huit millions, actuellement sujets autrichiens, ne manifesteront-ils pas à leur tour des tendances séparatistes, dans le but de se rapprocher de leurs congénères, membres de la Confédération germanique ?

Quoi qu'il en soit, et en écartant toute éventualité subversive, il est probable que la péninsule des Balkans, et les modifications qui pourraient s'y produire, occuperont particulièrement l'attention des hommes d'État autrichiens.

Les propensions anti-unionistes, encore latentes en Autriche, ont triomphé en Suède et en Norvège. Les Suédois, parmi lesquels l'industrie a pris un certain essor, sont protectionnistes. Les Norvégiens, qui ont donné de l'extension à leurs armements maritimes, se plaignent d'un régime contraire à leurs intérêts. Ces causes de dissentiment, aggravées de débats au sujet de la répartition des impôts, du recrutement de l'armée et de la représentation diplomatique à l'étranger, ont donné lieu, entre les deux États, à une rupture. Celle-ci, grâce au tact et aux sentiments élevés du roi Oscar Ier, s'est opérée de commun accord et sans hostilités. Regrettable à certain point de vue, en exposant les deux pays à subir plus sensiblement des influences étrangères, elle témoigne, par sa paisible issue, d'un état de civilisation supérieure digne d'être médité.

L'Espagne, récupérant lentement ses forces affai-

blies, n'a pas encore entièrement surmonté les conséquences d'un passé néfaste. Deux périodes importantes de l'histoire du pays, sa libération de la domination arabe, puis, au XVIe siècle, l'acquisition d'un immense domaine colonial en Amérique, ont été suivies d'effets d'abord favorables au peuple espagnol, mais qui contribuèrent, plus tard, à les entraver.

La lutte contre les Arabo-Berbères rendit l'Espagne à ses anciens habitants et en fit une nation. D'autre part, elle excita parmi eux une exaltation religieuse très profonde, légitimant les plus grands excès, et provoquant l'ingérence, même dans la vie privée et familiale, d'un clergé intransigeant, ennemi de toute manifestation intellectuelle indépendante. De plus, la fréquence des entreprises militaires, la possibilité de se créer une fortune les armes à la main, inspirèrent le mépris de travaux plus pénibles, considérés comme dégradants, et abandonnés à une plèbe ignorante et misérable.

La découverte de l'Amérique, vers la fin du XVe siècle, servit les intérêts de l'Espagne en lui assurant des revenus considérables. Cet afflux de capitaux, employés à d'incessantes guerres, la détourna d'entreprises commerciales et industrielles qui, dans l'intervalle, enrichissaient d'autres nations, ne disposant pas des mêmes ressources. Lorsque l'or américain cessa d'alimenter les caisses publiques, les Espagnols se sont trouvés dans une situation financière inférieure à celle des Puissances qu'ils avaient précédemment combattues.

L'armée nationale, trop disposée jusqu'en ces derniers temps à faciliter les desseins ambitieux de quelques-uns de ses chefs, et le clergé, encore trop mêlé aux évolutions politiques locales, ont pesé sensiblement, en plus d'une circonstance, sur les destinées de l'Espagne. Celle-ci dans une guerre récente

contre les États-Unis, a achevé de perdre ce qui lui restait de son ancien empire d'outre-mer. Elle ne reprendra le rang qui lui est dû en Europe qu'au prix d'importants revirements sociaux, sagement médités, et mis en pratique avec persévérance et énergie.

L'Italie, rentrée en possession d'elle-même, sous la souveraineté d'une dynastie nationale qui a largement contribué à la libérer du joug étranger, a réalisé de rapides progrès. Ses relations commerciales se sont étendues, ses manufactures et ses usines se sont multipliées, bien qu'elle ait réservé une partie considérable de ses ressources à des armements, jugés utiles à son prestige, mais dont elle a peut-être trop hâté le développement, au point de vue de ses intérêts financiers.

L'émigration italienne étant annuellement très importante, l'acquisition de possessions coloniales était ambitionnée par le gouvernement italien. Aspirant à occuper la Tunisie et s'y voyant devancé par la France, il s'allia en 1879 à l'Autriche et à l'Allemagne, ce qui l'obligea à augmenter encore ses charges militaires. Les projets de colonisation continuaient cependant à le préoccuper. Sur le conseil de l'Angleterre, il se décida à envoyer des troupes en Érythrée, région alors peu connue et s'étendant entre l'Abyssinie et la mer Rouge. Son but était d'atteindre plus tard les hauts plateaux abyssins, et de s'emparer des riches contrées de cette partie de l'Afrique. L'opposition du Négus Ménélik, suivi de la défaite de l'armée italienne à Adoua, le 1er Mars 1896, fit échouer cette entreprise. La colonie d'Érythrée est réduite aujourd'hui à une ligne de côtes, ayant pour chefs-lieux principaux, Massaouah, Kéren et Asmara.

Depuis l'avénement du roi Victor-Emmanuel II, un certain rapprochement s'est produit entre l'Italie et la France.

Le Portugal, si remarquable jadis par l'intrépidité

de ses marins et de ses explorateurs, possède encore des colonies importantes qu'il a trop négligées. Il en retirerait, en les exploitant avec méthode, des éléments précieux d'activité commerciale et manufacturière. L'exemple des Hollandais, dont les possessions javanaises sont si intelligemment administrées, démontre ce qu'on peut obtenir des territoires tropicaux, pratiquement mis en valeur, en y utilisant, sous une direction habile, les travaux de leurs populations indigènes.

L'Empire Turc, si puissant autrefois, composé de territoires riches et fertiles, administrés arbitrairement, manquant de voies de communications régulières, et occupé par des races hostiles entre elles, ne s'est maintenu jusqu'à ce jour que grâce à l'intervention des États européens, dont les intérêts rivaux lui ont servi de sauvegarde. Les Russes tendaient à se rapprocher de Constantinople, si admirablement située sur les rives du Bosphore, à l'embouchure de ce détroit sur la mer de Marmara; l'Angleterre, soucieuse d'assurer la sécurité de ses possessions d'Asie, repoussait cette solution: l'Autriche, ne pouvant s'étendre à l'Occident, ambitionnait de nouvelles possessions vers l'Est, se trouvant ainsi en conflit avec les ambitions russes et italiennes; la France redoutait toute suprématie trop marquée de quelque autre Pouvoir européen en Turquie, de nature à y diminuer sa propre influence : le désaccord, auquel participait l'Allemagne, était permanent et de règlement difficile.

Des réformes, cependant, s'imposaient. On eut l'idée de créer dans la péninsule balkanique des États indépendants, de nature à arrêter l'invasion russe. En 1863, la Turquie perdit le Monténégro; en 1878, elle dut reconnaître l'indépendance, de fait, de la Bulgarie; la cession à l'Autriche de l'Herzégovine et de la Bosnie; l'autonomie de la Serbie et de la Roumanie. Le soin d'empêcher des mouvements révolu-

tionnaires en Macédoine et en Crète fut confié à des forces internationales, recrutées spécialement.

Sera-t-il possible plus tard d'améliorer le sort des populations chrétiennes encore soumises à l'administration turque, et de constituer — en vue d'un arrangement définitif de la question d'Orient — le territoire entourant la ville de Constantinople en zone neutre, et son chef-lieu en port franc, entrepôt général des échanges entre l'Europe et une partie de l'Asie?

C'est l'un des problèmes, encore sans solution, de l'avenir.

Trois États d'étendue moyenne, la Suisse, la Hollande et la Belgique, sont parvenus à concilier les libertés publiques les plus étendues avec des principes d'ordre et de légalité. L'étude de cette situation porterait à conclure que les pays dont le territoire est relativement restreint, jouissent d'un avantage, au point de vue des privilèges concédés aux individus, sur les contrées plus vastes, dont l'administration réclame une action très centralisée, et plus de forces répressives.

L'Angleterre cependant fait exception à cette règle. Il fut toujours périlleux pour ses rois, excepté dans des cas de crise intense, de soustraire un Anglais à ses juges légitimes, ou de lever une taxe non consentie par le Parlement. La personne de l'Anglais, son domicile, sa bourse sont à l'abri de toute illégalité. L'action de l'État, en Angleterre, est réduite au minimum : celle des particuliers, au maximum.

Le Royaume-Uni présente toutefois une zone sombre, l'Irlande, terre conquise, hostile au régime spécial qui lui est imposé, et auquel elle cherche depuis longtemps à se soustraire. Gladstone a essayé de lui faire obtenir une certaine parité de droits, en 1882, mais sans y réussir. Mieux appuyé, en 1892, il parvint à faire accepter son projet par la Chambre des

Communes, pour le voir échouer bientôt après devant la Chambre des Lords.

La prospérité anglaise, ainsi que l'avait pressenti Cromwell, dépend des forces navales qui ont, jusqu'à ce jour, garanti sa durée. Le gouvernement britannique leur a assuré partout des points de ravitaillement et de défense, s'appliquant à leur conserver une supériorité réelle sur toute organisation maritime étrangère.

L'industrie et le commerce ont dû à leur action, non seulement une sécurité relative, même en temps de guerre, mais des facilités d'entre cours avec les marchés du monde entier. Dominateurs aux Indes, les Anglais en défendent jalousement les approches. Le canal de Suez y donne accès : ils s'en sont rendus maîtres. La route d'Égypte pouvait tenter des envahisseurs : ils se sont établis solidement dans le pays, invoquant les droits du Khédive pour étendre leur influence jusque sur le haut Nil, qu'ils voudraient relier à la colonie du Cap, par une immense voie ferrée, traversant toute l'Afrique orientale. Deux républiques, peuplées d'anciens colons hollandais, disposés à défendre leur territoire, faisaient obstacle à l'extension de la puissance anglaise dans le sud de l'Afrique. Ils leur ont fait une guerre acharnée et s'en sont emparés, non sans avoir subi d'énormes sacrifices d'hommes et d'argent. Protégés par la mer et leurs puissantes escadres, ils ont pu développer leur commerce et leur industrie, même durant les plus fortes crises continentales, causes de ruine pour leurs concurrents.

Leur situation, à l'égard de ceux-ci, commence cependant à se modifier. Une assez longue période de paix a relevé le mouvement mercantile et manufacturier dans l'Europe centrale. La France, la Belgique, l'Allemagne, ont repris possession de divers marchés étrangers, où l'on ne recevait précédemment que des mar-

chandises venant d'Angleterre. Ces faits étant reconnus, ayant pour base l'adoption d'un système protectionniste qui ne pourrait que nuire à celles-ci, et déterminerait nécessairement des représailles.

L'Allemagne, qui a donné à son organisation commerciale une grande efficacité, et s'efforce d'accroître rapidement ses armements maritimes, excite particulièrement les défiances anglaises. Un rapprochement marqué en est résulté entre l'Angleterre et la France, justifié d'ailleurs par les institutions libérales en usage dans les deux pays.

Les Anglais, comme explorateurs et colonisateurs, se sont créé un rôle prépondérant dans l'histoire de la civilisation. Doués d'un jugement sûr, leur permettant de saisir le côté pratique et positif des questions les plus douteuses. très persévérants, ils s'égarent rarement dans des recherches inutiles. Les lettres et les sciences leur doivent des œuvres remarquables et de premier ordre.

Les Allemands, dont l'élite intellectuelle se distingue par moins de goût pour les faits, et une propension particulière vers les idées générales et métaphysiques, occupent également un rang élevé parmi les grandes nations. Unis sous l'hégémonie de la Prusse, ils n'ont malheureusement réalisé leur cohésion qu'en s'astreignant à une discipline militaire des plus dures, absorbant beaucoup de leur activité, et les soumettant à un régime peu favorable aux libertés publiques. Cette dernière circonstance, qui les met en désaccord avec le sentiment, très général en Europe, d'une évolution devenue désirable vers la démocratie, pourrait leur occasionner, dans l'avenir, de graves difficultés.

La troisième République française, bien que fréquemment troublée par l'ambition des partis, trop faibles pour se dominer réciproquement, représente le seul gouvernement qui leur soit pratiquement appli-

cable, au moins actuellement. Comme tous ceux qui l'ont précédé, il s'appuie sur une administration fortement centralisée, intervenant dans tous les actes de la vie sociale, et dont on attend toute direction féconde. L'État, en toute occasion, est appelé en France à venir en aide à l'initiative privée. C'est de lui qu'on espère des encouragements et des subsides, c'est lui, encore, qui doit présider à l'organisation de toute entreprise de quelque importance. Industriels, commerçants, gens d'affaires, qui pourraient en s'associant librement entre eux s'assurer des avantages réels, y songent rarement et les réclament de l'action gouvernementale. Ces propensions, conformes au génie latin, et qui se manifestent même dans les conceptions des groupes socialistes avancés, démontrent, une fois de plus, l'influence profonde du passé, même après des siècles d'évolutions successives.

Le peuple français, par ses revirements politiques, le génie de ses artistes et de ses gens de lettres, a contribué largement au progrès de la civilisation en Europe. Évocateur d'idées nouvelles, dont il a eu souvent à souffrir, il a fourni le moyen à d'autres nations, moins faciles à émouvoir, de s'en approprier les plus pratiques, et de les mettre à profit. Bien des réformes, aujourd'hui généralement admises, n'ont eu d'autre origine. Nul mieux que certains écrivains français, n'a réussi à rendre la science populaire et attrayante, la mettant à la portée du grand public, à force de clarté et de précision.

Les Américains du Nord disposent d'un immense territoire. Les diverses races européennes dont ils tirent leur origine, amalgamées entre elles, se distinguent par leur énergique activité, leur esprit d'initiative, leur amour de l'indépendance. Leurs sentiments religieux sont restés très vifs, bien qu'ils n'aient guère contribué à répandre parmi elles des notions bien marquées d'égalité et de fraternité.

En effet, la compétition vitale y est ardente, et la loi de sélection naturelle en constant exercice. Les intérêts matériels occupent tout particulièrement leur attention. Il n'en sera pas toujours ainsi, et il est à prévoir que les habitants des États-Unis, sauront se ménager dans les arts, les lettres et les sciences, des triomphes comparables à ceux qu'ils ont déjà obtenus par leurs opérations commerciales et leurs entreprises industrielles.

L'Amérique du Sud, dont l'extension territoriale est double de celle de l'Europe, est peuplée de races moins exclusivement européennes qu'aux Etats-Unis. S'étant soustraites au régime colonial, elles ont adopté, par esprit d'émulation, des institutions politiques semblables à celles en usage dans le nord, mais auxquelles elles n'étaient préparées, ni par les mœurs, ni par l'éducation. Il en est résulté que tout en jouissant théoriquement de toutes les garanties constitutionnelles, elles se sont trouvées régies, trop souvent, par des présidents autocrates, disposant à leur gré de la fortune publique, et contrecarrant par leurs exigences l'extension des affaires mercantiles ou manufacturières, abandonnées en grande partie aux étrangers. Il est à remarquer, toutefois, que la République Argentine et le Chili ont déjà dépassé cette période de désordre et d'anarchie. De grands progrès y ont été réalisés, et la légalité y est de plus en plus respectée.

La situation prépondérante que l'Europe a conservée jusqu'à ce jour ne paraît plus aussi assurée dans l'avenir. Elle sera bientôt menacée. tant en Amérique qu'en Asie, par de sérieuses compétitions. Le système de paix armée qu'elle a dû s'imposer, et les divisions intestines qui la troublent, pèsent sur les finances et nuisent à ses intérêts économiques. Les nations européennes, pour défendre ceux-ci, ont un moyen très efficace, celui de généraliser, entre elles, le sentiment de leur solidarité.

LIVRE III

CHAPITRE I

Les sentiments religieux et leurs manifestations.

L'attention de l'homme s'est portée de bonne heure sur la variété des phénomènes naturels s'opérant sous ses yeux. Il voyait agir autour de lui des vies étrangères à la sienne, non moins actives et parfois hostiles. Tout l'impressionnait, même des objets inertes, qui lui causaient de fréquentes illusions. Entrevus en certaines circonstances, ils semblaient avoir une influence, tantôt heureuse, tantôt néfaste, sur ses destinées. Il en fit des fétiches, révérés superstitieusement. Sa première croyance encore persistante parmi de nombreuses peuplades — fut une foi naïve dans le surhumain, le sentiment vague de quelque miraculeux pouvoir.

Il ne fallut qu'un travail de généralisation, correspondant à une compréhension intellectuelle plus étendue, pour remplacer le fétichisme par une autre conception, celle d'esprits incarnés en toutes choses, puis par le polythéisme, personnifiant les forces mondiales en divers types déifiés, et en rapport de forme avec la puissance spéciale qui leur était attribuée.

L'idée première de tous ces modes d'adoration restait la même, celle d'agir sur des volontés supérieures au moyen d'offrandes, d'actions de grâce et de prières.

Le culte des dieux ainsi honorés était des plus simple. On leur présentait des victuailles, d'après certaines rites ; parfois des victimes humaines ; des animaux égorgés en leur honneur ; des libations d'hydromel et de soma. Il n'était pas question d'échange symbolique ou d'hommage moral, mais d'offrandes véritables, ayant pour objet d'obtenir les bons offices du dieu invoqué.

On comprit bientôt cependant que les divinités, ainsi reconnues ne pouvaient être toutes d'égal pouvoir. On commença par les subordonner les unes aux autres, et enfin on supposa au-dessus d'elles une autorité suprême, invisible et souveraine.

Cette pensée, qui précéda l'apparition des doctrines monothéistes et panthéistes, se fait pressentir déjà dans le polythéisme grec et romain, dont les dieux étaient soumis aux arrêts du Destin, supérieur à eux, inflexible et redoutable.

Cinq grandes religions ont émergé, à différentes époques, de la variété des croyances : le Brahmanisme, le Bouddhisme, le Judaïsme, le Christianisme et l'Islamisme. Pratiquées, par des millions d'hommes, leur action sur la vie sociale à été considérable. Toutes résultent d'une même impulsion, le désir de pénétrer les secrets de l'au delà, d'en éclaircir le mystère, et d'en dégager la Vérité absolue, source de toutes les obligations et de tous les devoirs.

§. 1 — LE BRAHMANISME

Il prit origine dans le Védisme, l'ancien culte des Aryens à leur arrivée aux Indes, successivement étendu et modifié. D'après ses dogmes, un Être omnipotent,

Brahma, âme universelle, essence de ce qui existe, a donné naissance à un autre Brahma, le démiurge, et de celui-ci procèdent les Dévas ou dieux ; les Assouras, ou démons ; les hommes et tous les êtres vivants.

Cette création n'est pas éternelle. Sa durée équivaut à un jour du grand Brahma, c'est-à-dire à 2.160 millions d'années, pour retomber ensuite dans le chaos, où ses éléments demeurent en confusion pendant une nuit égale, en longueur, à celle du jour précédemment écoulé. Alors Brahma, sortant d'un long repos, reconstitue un nouvel univers par l'intermédiaire du démiurge, pour une même période. Ces notions métaphysiques subirent des changements vers le IIIe ou le IIe siècle de notre ère. On associa au démiurge créateur, le dieu destructeur Siva, et la divinité bienfaisante qui sauve et conserve, Vichnou.

Ces trois pouvoirs symbolisant entre eux la création, la destruction et la renaissance, forment la Trimourti ou Trinité indienne. Faire acte de culte à l'égard de l'une, c'est s'adresser aussi aux deux autres, c'est-à-dire à la Trimourti.

Le peuple Indou, en raison même, de ses croyances religieuses, s'est subdivisé en castes, comprenant le Brahmane, ou prêtre ; le Kchatriya ou guerrier ; le Vaicya ou marchand ; le Çoudra, ou artisan. A l'origine, les Aryens étaient égaux entre eux, et il est probable que le régime des castes, toutes très fermées, ne s'implanta qu'après la conquête du pays, comme démarcation et barrière entre les vainqueurs et les populations indigènes.

Le Brahmanisme, ainsi défini dans ses grandes lignes, indique déjà des tendances assez élevées. Ses prêtres, en réalité, ont dirigé leurs études vers les problèmes les plus ardus, et les ont traités avec une profondeur rarement dépassée. Toutes les doctrines philosophiques successivement émises en Europe, se retrouvent, plus ou moins élaborées, dans leurs travaux.

Les Brahmanes partagent la vie intellectuelle en époques distinctes ou « Açramas ». Durant les premiers de ces açramas, le croyant invoque les dieux, leur offre des sacrifices, et leur adresse des prières.

Beaucoup d'hommes ne vont pas au delà. Quelques-uns dont la raison s'est mûrie, ne s'en contentent pas. Ils atteignent un degré supérieur, renoncent aux divinités secondaires, aux vaines cérémonies, et n'ont d'autre culte que celui du Savoir suprême, le Védanta, entièrement spiritualiste.

Ce mouvement dissident est devenu très sensible durant les dernières années. Il a donné naissance à une secte particulière, celle des Brahmaïstes. Ram Mohum Roy avait fondé, au commencement du XIX[e] siècle, une foi très symbolique et très large ; ses successeurs en sont arrivés, avec Debendra-Nath-Tagore, à nier l'authenticité des textes védiques. Ils proclament une religion Théiste, ne s'appuyant sur aucune révélation.

§ 2. — LE BOUDDHISME

La doctrine des castes, rigoureusement appliquée, devait finir par soulever des protestations. Le fils d'un roi de l'Inde centrale, Siddhartha, dit Çakya-Mouni, proclama, 600 ans avant J.-C. l'égalité au point de vue religieux de tous les hommes, et sa propagande servit de base au Bouddhisme.

Les dogmes de cette religion, qui s'est répandue dans une grande partie de l'Asie, n'ont guère de rapports, cependant avec les prédications de Çakya-Mouni, qui mettait en doute l'existence des dieux, la réalité de leur puissance, l'utilité et l'efficacité de la prière.

La matière d'après lui, est éternelle et indestructible. Soumise à une loi mécanique fatale, elle se transforme sans cesse. L'homme, né dans un monde voué

à la douleur, n'a qu'un moyen de s'en défendre, celui de se concentrer en lui-même, évitant tout désir, toute passion. Ses efforts doivent consister à ne pas se laisser entraîner dans le renouvellement incessant qui s'opère autour de lui, et à obtenir, à force de renoncements, la paix absolue, la béatitude du « Nirvana » de l'éternel repos.

Çakya-Mouni, après avoir vécu six ans dans la solitude, prit le titre de « Bouddha » ou de Sage, et commença ses prédications.

Il fut bientôt suivi de nombreux disciples, désirant profiter de son enseignement. A sa mort, survenue après qu'il eut voyagé en différentes parties de l'Inde, il ne laissait aucun écrit. Ses adhérents, pour y suppléer, s'appliquèrent à recueillir et à commenter les paroles du Maître. Des Assemblées eurent lieu, pour en fixer la tradition. On y travailla si diligemment que Bouddha fut déifié, et qu'on mêla des légendes, des miracles et des pratiques d'idolâtrie à sa doctrine primitive.

Ce fait n'a rien qui doivent surprendre. Les modifications subies par les idées religieuses, en suite de leur transmission d'un milieu à l'autre, sont souvent assez importantes pour ne garder qu'un nom comme trace de leur origine. Le Bouddhisme transporté en Chine y est devenu méconnaissable. Différend de celui de l'Inde, il ne ressemble pas au Bouddhisme du Nepal, qui lui-même est très éloigné de celui de Ceylan.

Le Bouddhisme atteignit son apogée au IIIe siècle avant J.-C. Depuis lors, après de longues controverses, ses adeptes se sont groupés en deux sectes, dont l'une, « l'Hinayana », s'en tient à la lettre des écritures, tandis que l'autre, la « Mayayana » cherche et prétend découvrir un sens ésotérique aux paroles de Bouddha. La première est particulière au Nord, l'autre au Sud de l'Asie. Celle-ci, très mystique, professe un polythéisme panthéiste.

En général, dans tout l'Orient. les conceptions religieuses concluent à l'absorption de l'homme, comme individu, dans le principe divin. et à l'anéantissement du fini dans l'infini. Pour beaucoup d'entre elles. le fini n'est même qu'une illusion temporaire, sans véritable réalité.

§ 3. — LE JUDAISME

Le Judaïsme ou Mosaïsme, procède de notions entièrement opposées à celles des Aryens.

Tandis que ces derniers inclinent vers le panthéisme unissant intelligence et matière en un seul et même être omnipotent, les Hébreux, de race sémite, considèrent le monde comme entièrement distinct de son principe : la Puissance suprême.

D'après eux Iahveh, le créateur de tout ce qui existe. domine son œuvre, en souverain Maître et Seigneur.

Cette œuvre est-elle sortie du néant ou d'une masse chaotique préexistante, comme Iahveh, à toute création? La question. souvent soulevée, reste sans solution. Il s'en présente une autre non moins embarrassante. Si le dieu des Hébreux est parfait. c'est-à-dire au-dessus de tout désir, comment a-t-il eu celui de créer un monde? Ces problèmes insolubles pour la raison humaine. sont renvoyés aux articles de foi. La Bible juive est considérée comme un livre sacré, émanant d'une révélation divine, et la Bible affirme la création. Ici, surgit un doute, résultant de patientes recherches. Le Pentateuque a-t-il réellement été écrit par Moïse, sous l'inspiration de Dieu? Il ne peut être entièrement attribué à Moïse, puisqu'on y mentionne sa mort. ainsi que des faits qui ne se sont produits qu'après l'établissement du gouvernement monarchique parmi les Juifs. De plus les contradictions y sont fré-

quentes et de nature à indiquer de nombreuses interpolations, et des errements qui n'ont rien de divin.

Les événements rapportés dans la Genèse du premier au deuxième chapitre, ont été évidemment empruntés à de courtes légendes, de sources diverses, mais surtout assyriennes.

« Dieu, y est-il dit, a créé le monde en six jours et il a fait naître le premier homme, dont il a tiré la première femme, plaçant ce couple dans un lieu de délices, le Paradis terrestre. Chassés de ce Paradis pour avoir, malgré une défense formelle, goûté du fruit de l'Arbre du bien et du mal, ce qui aurait induit le premier homme, Adam et la première femme Ève à s'unir sexuellement, ceux-ci auraient été exilés sur terre, condamnés à cause de leur péché, eux et tous leurs descendants, au travail, à la douleur et à la mort.

Dieu les ayant formés, physiquement, pour multiplier leur espèce, en quoi ont-ils pu avoir démérité en cédant à une attraction nécessairement prévue, et conforme à leur nature ? S'il les a punis pour leur désobéissance, leur châtiment est-il plus mérité ? Adam et Eve, d'après la Bible, n'avaient conscience, avant leur transgression, ni du bien ni du mal. Ne devaient-ils pas ignorer par conséquent, qu'une désobéissance les mettrait en faute ?

Cette idée d'une sorte de dégradation, suivie d'une chute, est inconciliable avec les faits constatés par la science. Ceux-ci démontrent en effet, que la vie terrestre, sous tous ses aspects, s'est accrue avec une extrême lenteur, pendant des siècles, passant du simple au composé, et progressant par de constantes métamorphoses. Les plantes les plus anciennes sont d'une structure absolument élémentaire. Les premiers animaux, monères, infusoires, rhisopodes, s'en distinguaient à peine. Puis au cours des âges, se forment

des organisations nouvelles, dont l'étude des couches terrestres nous a dévoilé la nature. A chaque transformation correspond une adaptation, de plus en plus complète, au milieu ambiant, une supériorité acquise.

Il est très difficile de fixer exactement l'époque, très éloignée de nous, où commence la période préhistorique humaine. Il est reconnu, toutefois, que l'homme est le dernier chaînon d'une longue suite d'êtres vivants, dont les origines remontent à la plus haute antiquité.

Supérieur par ses aptitudes générales aux autres types zoologiques, il nous est révélé, vers la fin de l'époque tertiaire, ou au commencement de l'époque quaternaire, dans un état profond d'abjection. Il en sort péniblement, conformément à la loi indiquée ci-dessus, améliore sa situation, progresse, et finit de nos jours par détourner à son usage des forces naturelles qu'il a jadis divinisées.

Tels sont les faits que de consciencieuses études, poursuivies avec intelligence, ont mis en lumière. Ils impliquent en toutes choses un perfectionnement continu, une spiritualisation de plus en plus généralisée de la matière. Peut-on opposer à leur enseignement l'affirmation d'une chute, d'un état de dégénérescence, affirmation n'ayant d'autre sanction qu'une tradition religieuse, sans preuve d'authenticité?

Est-il établi, de plus, que l'humanité descend d'un seul couple? Ne semble-t-il pas infiniment plus probable que ses types primordiaux ont paru sur différents points, partout où se trouvaient réunies les conditions favorables à leur existence?

Moïse, affilié aux prêtres d'Égypte, bien que de descendance hébraïque, est le fondateur de la nationalité juive; c'est de lui que les fils d'Israël reçurent leur législation.

Toute adoration devait être réservée, sous peine de terribles châtiments, à Iahveh, Dieu unique, créateur

du ciel et de la terre. Le pays de Chanaan était promis aux Hébreux, ainsi que des bénédictions spéciales, pourvu qu'ils demeurassent fidèles à leur culte monothéiste.

Dans le désert, où les Israélites séjournèrent pendant quarante ans, le tabernacle, contenant l'Arche du Seigneur, constituait le centre de leur campement. Plus tard, ce fut le Temple, confié exclusivement aux Lévites. Des sacrifices y étaient accomplis, les uns avec immolation de victimes, les autres consistant en offrandes de fleur de farine mélangée d'huile, d'épis et de gâteaux.

Toute alliance avec les étrangers idolâtres était interdite. Il était ordonné de les combattre sans rémission, n'épargnant ni l'homme, ni la femme, ni même le bétail. Le Dieu d'Israël était jaloux, et implacable dans ses vengeances. La crainte de celles-ci est inséparable du Judaïsme.

Cette conception de la divinité est générale, d'ailleurs, parmi les peuples sémites. L'homme, fange et poussière doit au Très-Haut une obéissance passive, et s'y soumettre avec une patiente résignation.

Un espoir restait aux Juifs, la rédemption du péché originel. Un personnage céleste, un Messie était attendu.

A sa naissance, l'époque des épreuves, pour les Juifs, devait prendre fin. Toutes les nations seraient contraintes de reconnaitre son autorité, sous l'hégémonie du peuple israélite. Celui-ci cependant, depuis son établissement en Judée, avait eu de sérieux revers. Placé sous la tutelle romaine, son indépendance n'était que nominale. Une vive effervescence régnait dans le pays, entretenue par d'ardents sectaires, morigénant avec véhémence le relâchement des mœurs, et l'impiété générale.

§ 4. — LE CHRISTIANISME

C'est à ce moment que Jésus, né à Bethléem, l'an 749 de Rome, commença vers l'âge de trente ans les prédications qui allaient servir de base à une religion nouvelle, le Christianisme.

Deux idées principales, entièrement contraires aux principes bibliques, s'y rattachent tout d'abord. Le Iahveh d'autrefois, inexorable et farouche, y est représenté comme un père : les hommes, unis dans son amour, sont des frères, tenus à se prêter réciproquement aide et assistance. Il n'est plus question de supériorité de la part des Juifs, en qualité d'élus de Dieu, sur les autres peuples. La puissance divine, miséricordieuse envers tous, accueille avec la même bonté, tous ceux qui l'implorent.

Ces notions, désavouées par le Sanhédrin, hardiment affirmées au sein d'une communauté éminemment intolérante, justifient le prestige bientôt acquis par Jésus sur ses auditeurs. Attirant à lui les persécutés, les malades, les enfants et les humbles, il leur recommandait d'éviter le mal, promettant le pardon au repentir sincère ; préconisant la charité, même à l'égard d'ennemis avérés. Il considérait le monde actuel comme condamné à une fin prochaine, et faisait entrevoir, dans un avenir peu éloigné et un milieu purifié, la réalisation du royaume de Dieu, espéré par les Juifs. Les intérêts temporels, en général, étaient absolument négligeables, comparés aux hautes destinées assurées aux justes par l'Etre Suprême. Il fallait faire pénitence, s'amender, se rendre meilleur, afin de ne pas être exclu de la Jérusalem céleste.

La vie de Jésus eut deux théâtres distincts, la Galilée, c'est-à-dire Nazareth, les environs du lac de

Génésareth, et Jérusalem. En Galilée, il avait fait choix de douze apôtres qui le suivaient recueillant ses paroles. Arrêté comme séditieux, il comparait devant la justice de sa nation, représentée par le Grand Prêtre, puis devant le tribunal romain, et meurt supplicié sur la croix, au Golgotha.

D'après les croyances chrétiennes, les faits se rapportant à la mission de Jésus, à sa doctrine, et à son enseignement, se trouvent consignés dans quatre évangiles, dont le plus ancien, celui de saint Marc, date de 70 ans après la mort du Christ, et fut probablement rédigé par un disciple de l'apôtre Pierre. Saint Mathieu en composa un autre, en syro-chaldaïque ou araméen, dont il n'existe plus qu'une traduction grecque, tenant lieu du texte original.

Son auteur y a utilisé un recueil des discours de Jésus, attribué comme il est dit ci-dessus, à saint Mathieu. Le troisième évangéliste, saint Luc, déclare connaître divers récits de la vie du Christ, et annonce son intention d'en écrire un nouveau. Les faits n'y sont pas groupés dans le même ordre qu'en la version due à saint Mathieu. Le quatrième évangile, celui de saint Jean, composé probablement à Ephèse, dans un milieu judéo-alexandrin, pendant le premier quart du IIe siècle, présente Jésus comme une incarnation de Dieu, descendu sur terre sous forme humaine, issu d'une vierge pour rédimer les hommes du péché originel, et leur ouvrir la voie du salut. Les évangiles ainsi que l'exégèse moderne le démontre, ont tous été écrits assez longtemps aprés la mort du Christ. Ils constituent des compilations de versions plus anciennes, coordonnées entre elles pour l'instruction des adhérents au culte nouveau. Il y est fait mention, à côté de faits historiques généralement admis, de nombreux miracles. Ces récits, bien qu'extraits de textes souvent remodelés, ont été admis comme articles de foi. Scientifiquement, ils sont loin

d'être à l'abri de la critique. Il est à remarquer que Jésus, durant sa vie, ne s'est jamais attribué une origine extra-humaine, et qu'il s'adresse à Dieu comme à un père, comme eussent pu le faire tous les hommes. Quant aux miracles qu'il aurait accomplis, ses disciples, dans le désir de répandre sa doctrine, n'ont-ils pas été tentés de les mêler à ses actes afin d'y ajouter l'attrait du merveilleux? N'avons-nous pas constaté déjà, en étudiant le bouddhisme, des faits analogues? Çakya-Mouni n'a-t-il pas été déifié après sa mort, et la consécration de phénomènes surhumains a-t-elle manqué à sa mémoire?

Un miracle, c'est-à-dire une modification apparente de certaines lois naturelles, peut causer quelque surprise, mais est-il digne d'un être intelligent de l'accepter comme élément d'une conviction religieuse? Le spectacle de tout ce qui nous entoure, de cet univers sans limites dont nous n'apercevons qu'une partie insignifiante, ne constitue-t-il pas la plus sublime des révélations, et ne suffit-il pas à nous inspirer de nobles sentiments et de grandes pensées? Et si ces astres innombrables que nous avons sous les yeux sont autant de mondes exhubérants de vie ainsi que la Terre — qu'on peut à peine leur comparer — est-il admissible, que là aussi Dieu se manifestera sous quelque forme périssable, pour sauver successivement d'autres humanités, déchues comme la nôtre, par suite de quelque péché originel?

Le Sanhédrin, en faisant mourir Jésus sur la croix, n'avait pu supprimer les effets de sa parole. Ses apôtres, groupés entre eux, continuaient à la répandre, tout en observant extérieurement les pratiques juives. Ils vivaient en commun, obtenant de fréquentes conversions, et voyant s'accroître rapidement le nombre de leurs adhérents.

Parmi ceux-ci, l'un des anciens agents du Sanhédrin, Saül, né à Tarse et citoyen romain, quoique juif

d'origine, était destiné à remplir un rôle considérable dans la nouvelle Église, et à y prendre rang, sous le nom de Paul, comme apôtre des populations païennes.

Peu de temps après son admission parmi les fidèles, réunis à Jérusalem, il part pour Antioche, l'an 49, et y prêche avec succès. C'est en cette ville que les disciples du Christ reçurent l'appellation sous laquelle on les a désignés depuis, celle de Chrétiens.

Une question importante ne tarda pas à se présenter. L'initiation au judaïsme était-elle nécessaire pour faire partie de la secte ? Fallait-il appliquer aux néophytes la loi de Moïse ? L'affirmation était soutenue par les judéo-chrétiens de Jérusalem, qui craignaient l'affaiblissement de leur autorité par suite de l'adjonction constante de convertis étrangers ; la négative par les chrétiens d'Antioche. Ces derniers finirent par l'emporter. On se contenta de leur interdire la fornication et l'usage des viandes offertes aux dieux dans les sacrifices.

Paul n'en continuait pas moins son apostolat. Accompagné de Barnabé et de Jean Marc, il parcourt l'île de Chypre, la Pamphilie, la Galatie et fonde de nombreuses églises. Puis il franchit la mer, traverse la Macédoine et y crée les communautés de Philippes, de Thessalonique et de Bérée. A Athènes, il parle devant l'aréopage puis s'établit à Corinthe.

La doctrine chrétienne se précisait, grâce à ses travaux. A l'idée d'un dieu unique, il ajoutait la notion d'une œuvre de rédemption ; la régénération de l'humanité obtenue par la mort du Christ.

Les judéo-chrétiens, toujours mécontents, persistaient en leur hostilité. Paul étant retourné à Jérusalem, en l'an 59, y eût été massacré sans l'intervention des soldats romains qui s'emparèrent de lui et le transférèrent à Césarée, puis à Rome.

Les causes de dissentiment restaient sans solution.

La loi de Moïse était-elle décidément abrogée par la venue et la mort du Messie? La prise de Jérusalem par Titus, l'an 70 après J.-C., et la dispersion des Juifs, enleva toute opportunité à ces débats.

L'Empire romain, avec ses anomalies, ses classes élevées s'inspirant de rationalisme, et sa plèbe réduite à la plus profonde misère, se prêtait admirablement à la propagation d'une foi nouvelle, affirmant l'unité divine — ce qui était de nature à lui rallier les philosophes — et dont les tendances égalitaires attiraient à elle les pauvres et les humbles.

Les chrétiens devenaient plus nombreux. D'abord dédaignés, puis considérés comme séditieux, leur refus de participer aux sacrifices et aux rites publics leur attirèrent des persécutions. L'État se défendait, mais les croyants lui opposaient leur héroïsme et leur mépris de la mort ; la force brutale ne peut triompher d'une idée ; l'une n'est pas durable, l'autre toujours présente, est susceptible d'interprétations diverses, mais ne saurait être supprimée.

Le Christianisme, en se répandant, subissait des influences opposées. L'école chrétienne d'Alexandrie, imbue de notions néo-platoniciennes, les mêlait à la doctrine du Christ, en y ajoutant des susceptibilités mystiques sur l'existence de Dieu, unique en trois personnes. La plupart des chrétiens évitaient ces discussions, tout en s'efforçant de conserver les traditions et l'uniformité des croyances.

Celles-ci furent définies après le triomphe de la foi nouvelle, sous l'empereur Constantin, par le Concile de Nicée qui, en 325, proclama l'identité du Père et du Fils, ainsi que la coexistence de la nature humaine et de l'essence divine dans la personne de Jésus, fils de Dieu, Dieu lui-même, engendré et non créé, consubstantiel au Père.

En 381, le second concile œcuménique, inauguré à Constantinople, reconnut la Trinité divine en lui ad-

joignant le Saint-Esprit. Toutefois, le Fils et le Saint-Esprit sont encore représentés comme procédant du Père. Cette différence disparut plus tard, quand fut adopté le Symbole, dit d'Athanase, qui complète et résume l'évolution de la théologie chrétienne. Le culte tendait à se compliquer. Dès le second siècle de l'ère chrétienne, il s'était diversifié entre les fidèles ordinaires et ceux qui aspiraient à se sanctifier par une vie plus ascétique : le Monarchisme avait pris naissance.

Dans la Basilique même, les néophytes avaient à passer d'un degré à l'autre ; d'abord simples auditeurs, puis catéchumènes, ils n'étaient pas admis comme fidèles qu'après un stage. Le baptême, qui suivait primitivement la conversion, donnait lieu désormais à une cérémonie solennelle et collective, après noviciat. L'Eucharistie n'était plus une simple commémoration de la communion entre Jésus et ses disciples, mais un sacrifice, célébré sur un autel, et rappelant l'expiation sur la croix. Les Sacrements recevaient de nouvelles consécrations, ainsi que l'usage de l'eau bénite — emprunté au paganisme — l'emploi des reliques ; la vénération des images ; l'intervention des Saints en faveur des croyants ; la glorification de la Vierge, comme mère du Christ.

Les fonctions religieuses et administratives, conférées d'abord par élections, se répartirent peu à peu entre les membres d'un clergé, chargé des détails du culte, de l'observation de la discipline dans les églises et du maintien de l'unité des traditions. L'autorité religieuse se concentrait à Rome, siège primitif de l'empire, et d'un épiscopat.

Vers le IXe siècle, l'affaiblissement de la domination byzantine en Italie, et la constitution d'un État pontifical, y fonde définitivement la Papauté. A partir du XIe siècle, l'Église d'Orient se sépare de l'Église Romaine, et la Chrétienté se trouve divisée entre

chrétiens orientaux de la Grèce, de l'Asie Mineure et de la Russie — ne reconnaissant de validité qu'aux sept premiers conciles œcuméniques — et les chrétiens d'Occident, ou catholiques romains, accommodant l'antique organisation aux temps nouveaux.

L'Eglise catholique romaine prétend à la perpétuité des doctrines. Elle a pour chef, et pour pasteur suprême, le Pape, successeur de saint Pierre. Les évêques dépendent de lui et en reçoivent leurs pouvoirs. Le Souverain Pontife est infaillible en matière de dogme. Tous les fidèles doivent croire au mystère de la Trinité et de l'Incarnation ; à la transmission du péché d'Adam à tous ses descendants, qui naissent coupables, mais que Jésus a rachetés par sa mort. Les Sacrements assurent à l'homme les bénéfices de la Rédemption. C'est par eux, et non uniquement par la foi, qu'on se libère du mal.

Des millions d'hommes, soit par conviction, soit sous l'empire de principes inculqués dès l'enfance et non médités, sont encore soumis aujourd'hui à la discipline et aux commandements de l'Eglise catholique. Tout en respectant des croyances sincères, il doit être permis cependant, pour mieux en saisir la portée, d'en étudier les bases. D'ailleurs, n'est-ce pas comme êtres raisonnables que les hommes en sont arrivés à adopter une religion quelconque, et s'il en est ainsi, est-il logique d'écarter la raison, continuant à agir, de toutes recherches qui ne confirmeraient pas ces premières conclusions ?

La perpétuité des doctrines n'a aucun fond de réalité. L'histoire démontre qu'elles ont constamment varié, progressant en même temps que la compréhension humaine, s'élevant avec elle et s'adaptant à ses découvertes. Le Christianisme n'a pas échappé à cette loi, non plus que le Brahmanisme et le Bouddhisme. Sous sa forme actuelle, il ne rappelle pas seulement la parole de Jésus, mais les prédications

des Apôtres; les travaux philosophiques des Pères de l'Église, souvent contradictoires; les décisions des Conciles et celles des Papes. Ceux-ci, prétendant à une autorité temporelle; se considérant comme chefs d'État, portant la tiare; entourés d'une cour de dignitaires, de camériers et de gardes-nobles, nous remémorent-ils le Christ, affirmant que son royaume n'est pas de ce monde, suivi de pauvres gens, et n'ayant au front qu'une couronne d'épines?

Le fond des idées étant fixé par le dogme, il ne reste de liberté que pour le justifier et l'appliquer. C'est dans cette direction, en effet, que nous voyons se porter toute l'activité intellectuelle au Moyen âge. Même dans ces limites, la faculté d'agir est restreinte.

La Foi ainsi conçue, condamne l'esprit humain à l'abdication de presque toute initiative. Elle est logiquement l'ennemie de toute science indépendante, et en réprouve d'avance les investigations. Celles-ci deviennent dangereuses et même répréhensibles. Il doit être défendu, aux contempteurs de la vérité révélée, de répandre leurs théories, jugées subversives, et de corrompre les fidèles. L'Église, triomphante après de dures épreuves, agissant d'après ces principes, s'est faite persécutrice pendant plusieurs siècles. D'illustres savants, de hardis novateurs périrent comme on le sait, victimes de l'intolérance cléricale. Son action fut effroyablement fortifiée par la Confession auriculaire, rendue obligatoire en l'an 1215. Elle donnait aux inquisiteurs l'omniscience et l'ubiquité dans toutes les affaires domestiques. Les hérésies, dans toute l'Europe, furent noyées dans le sang. Le clergé ne s'appuyait plus sur le peuple, mais sur les classes élevées, et devenait conservateur. Sa position aujourd'hui est absolument contraire à celle qu'il occupait dans la société antique.

Ces excès, si opposés à l'esprit de charité et de mansuétude des temps évangéliques, déterminèrent

au XVIe siècle, parmi les catholiques même, un mouvement séparatiste, impliquant une réforme et un refus de future adhésion.

Le Protestantisme, tel qu'il a été conçu par Luther et Calvin, n'est cependant qu'un compromis, remplaçant l'autocratie papale par une Foi plus large, mais également dominatrice et orthodoxe. Tout en faisant appel au libre examen, ses fondateurs le limitaient, ne l'autorisant qu'à eux-mêmes.

Les dogmes catholiques du péché originel, de la rédemption, de la prédestination rigoureuse, sont maintenus. L'intolérance des Protestants égale celle de leurs adversaires. Melanchthon, bien que modéré, et tout en s'efforçant de concilier le Protestantisme et la Science, affirme dans ses écrits le droit de punir les hérétiques, et Calvin use cruellement de ce droit à l'égard de Servet. L'idée de libre examen, contraire aux mœurs et aux traditions encore en existence,ne pouvait être qu'imparfaitement comprise au XVIe siècle. Le Protestantisme a cependant introduit le doute dans le domaine de la Foi ; son clergé ne vit pas dans le célibat, sans famille et dépendant passivement d'une autorité étrangère ; la lecture en langue vulgaire de la Bible et des Évangiles, défendue aux catholiques, est recommandée aux protestants : ceux-ci ont pu se réunir dans des églises nationales.

A ces divers points de vue, le Protestantisme a servi la liberté. Partout où celle-ci domine, selon les principes de la Réforme, les mœurs se sont épurées ; le nombre des illettrés a diminué ; la situation économique s'est améliorée. Dans les pays encore inféodés à un catholicisme intransigeant, l'ignorance, la superstition, le despotisme n'ont cessé de produire leurs déplorables effets.

§ 5. — L'ISLAMISME

C'est la plus récente des religions révélées. Depuis une époque déjà lointaine, des tribus sémitiques s'étaient établies en Arabie, se livrant à des travaux agricoles dans le Yémen et les oasis, ou vivant à l'état nomade, dans les parties arides de la péninsule.

Parmi ces tribus, celle des Koraishites de La Mecque était relativement prospère. L'un de ses membres, Mahomet, après avoir fait de nombreux voyages en Syrie, où il avait acquis quelques notions de civilisation plus avancée, se donne la mission de ramener ses compatriotes au Monothéisme, et de leur faire abandonner le culte idolâtrique en prévalence parmi eux. Persécuté dans sa ville natale, il fuit à Médine, dont la population lui devient favorable. En 630, il retourne à La Mecque, y fait détruire les idoles, et bientôt l'Arabie entière se soumet à son autorité.

Il avait admirablement compris l'état mental de sa race. La formule religieuse qu'il imposait à ses adhérents, simple, précise, était à leur portée. Prophète d'un Dieu unique et omnipotent, il déclarait en avoir reçu de hautes révélations, exposées dans un livre saint, le Koran, composé de versets, que Zeid, l'un de ses secrétaires, a réuni en 114 chapitres, ou « sonras ». Ce livre, d'une grande valeur littéraire, contient des dogmes, des préceptes, des récits, des visions, des sentences, rassemblés sans méthode, mais répondant aux questions qui se présentaient journellement à l'esprit de leur auteur.

Une idée principale s'y manifeste, celle de réunir dans une même foi tous les peuples de l'Arabie. Cette foi y est ainsi résumée :

« Il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète ! »

Il fallait, pour implanter profondément le nouveau dogme dans les âmes, en faire une préoccupation constante. Mahomet le comprit, aussi le Koran répond-t-il entièrement à cette nécessité. Les pratiques de la vie quotidienne y sont réglées minutieusement. Tout musulman doit faire la prière au moins cinq fois par jour, en se tournant vers la ville sainte de La Mecque ; se livrer à des ablutions fréquentes, et si l'eau vient à manquer, y suppléer avec du sable. Il est commandé de faire l'aumône, chaque fidèle devant y consacrer une partie de son revenu.

La prière, suivant le Koran, conduit à la moitié du chemin qui mène à Dieu ; les jeûnes rigoureusement observés, font entrevoir l'entrée du ciel, mais les aumônes en ouvrent les portes.

Un mois entier, celui du Ramadan, est consacré chaque année aux abstinences obligatoires, après lesquelles ont lieu des réjouissances générales, les fêtes du Baïram. Tout musulman, à moins que des circonstances spéciales ne s'y opposent, est tenu d'accomplir une fois dans sa vie le pèlerinage de La Mecque. Les jeux de hasard, l'usure et même le prêt à intérêt sont interdits, ainsi que l'usage des boissons fermentées. La polygamie est autorisée dans certaines limites, de même que l'esclavage. Les Musulmans sont appelés à combattre les infidèles, et à répandre, même par la force, le culte du vrai Dieu. Au guerrier tombant sur un champ de bataille, les armes à la main, pour la bonne cause, des faveurs suprêmes sont réservées. L'épée, dans ces conditions, devient la clef du paradis.

On comprend l'effet de ces prédications sur des nomades, rêvant l'accaparement et le pillage après la victoire, s'enrichissant par elle, tout en satisfaisant leurs instincts de lutte et de combats.

Après la mort de Mahomet, les Arabes se répandent tumultueusement en Syrie, en Arménie, dans l'île de

Chypre, en Cyrénaïque. Leur élan, que l'affaiblissement des adversaires qu'ils rencontrent rend plus irrésistible, les conduit au Maroc, qu'ils subjuguent, puis en Espagne et dans une partie de la Gaule méridionale, qu'ils ravagent. Leur empire, sans cesse augmenté, finit par s'étendre démesurément. Puis il se resserre, se démembre, conservant toutefois parmi de nombreuses populations son intégrité religieuse, mais ne se créant pas de nouveaux prosélytes, sauf dans le Soudan noir, encore barbare.

L'Islamisme présente cette particularité que, dès son origine, il n'eut pas de sacerdoce. Les Kalifes ne sont pas les vicaires du Pouvoir suprême, mais les lieutenants du prophète. La prière à la mosquée est dirigée par l'iman et le muezzin, mais non comme prêtres. L'iman, bien que présidant aux offices, ne reçoit ni consécration, ni initiation. Tout homme vertueux peut être élu à ces fonctions. Il se place en tête de l'assemblée, prononce les formules obligatoires et, le vendredi, dans certaines mosquées, lit un sermon. Son rôle consiste à déposer devant Dieu, au nom des fidèles, leurs hommages et leurs souhaits. Il n'apporte au peuple, ni la parole, ni la bénédiction divine.

Le Muezzin remplit un rôle encore moins important. Il est chargé d'appeler les croyants à l'accomplissement de leurs devoirs religieux, ce qu'il fait cinq fois par jour, du haut de la mosquée. A la naissance, au mariage ou à la mort, nulle intervention d'une autorité ecclésiastique quelconque.

L'Islamisme, malgré la simplicité de son culte, n'a pu échapper à la controverse. Il donna lieu, dès son apparition, à de nombreuses hérésies, dont la plus importante est celle des Schiites.

Ceux-ci refusent toute allégeance aux successeurs immédiats du prophète, et ne reconnaissent pour ses représentants légitimes qu'Ali, gendre de Mahomet,

et les douze imans qui procèdent de lui. Leurs opposants vénèrent la « Sunna », ou tradition interprétée par Abou-Békri.

Il existe de sérieuses divergences entre l'Islamisme pratiqué en Perse, et celui de l'Arabie ou de l'Inde. Pour les 50 millions de musulmans hindous, Mahomet et les saints marabouts qui ont suivi la loi, ne sont guère que des dieux nouveaux, ajoutés à beaucoup d'autres. L'Islamisme, n'a pas réussi à abolir dans l'Inde le régime des castes.

Dans le Dekkan, parmi les populations Dravidiennes, il s'est tellement modifié qu'on ne peut guère le distinguer du Brahmanisme.

La polygamie du Koran est remplacée en réalité par la monogamie, chez les Berbères.

CHAPITRE II

Influence sociale des croyances religieuses.

La base de toute religion, au point de vue social, consiste en principes moraux, présentés aux croyants comme règles de conduite. Ces principes diffèrent selon l'état de civilisation et le milieu où ils sont appliqués, mais tous sont inspirés par une idée dominante : l'intuition d'un bien et d'un mal. Les enfreindre, c'est s'exposer à des pénalités durant la vie, et même — selon toutes les communautés religieuses — après la mort. Je m'occuperai des premières en traitant de la législation en général ; quant aux secondes, se rapportant plus spécialement aux croyances, elles méritent une étude spéciale.

Avons-nous, après la mort, quelque révélation inconnue à espérer ou à craindre? Nous sommes conscients, durant notre existence terrestre, de nos sentiments, de nos pensées, de nos volontés. La personnalité intelligente que la conscience nous attribue est-elle absolument distincte de la matière. qui constitue ses organes visibles? Est-elle destinée à se dissoudre avec le corps — dont elle ne représenterait que les éléments les plus subtils — ou lui survivra-t-elle impérissable par nature?

Une coutume remontant à une époque assez reculée,

celle de déposer des vivres dans les tombeaux, démontre que l'idée de la permanence de l'individualité humaine après le trépas fut toujours très répandue. On n'y rattachait pas tout d'abord une sanction — sous forme de peine ou de récompense — des actes du défunt.

On supposait qu'il allait rejoindre, après libération des liens charnels, les âmes des ancêtres réunies dans un monde semblable au nôtre, mais inaccessible aux vivants.

Plus tard, à mesure que les relations sociales se resserraient, la notion du bien et du mal devenant plus évidente, il parut injuste d'attribuer le même destin à tous les hommes, leur valeur morale n'étant pas identique.

Des conceptions différentes se produisirent à ce sujet. Aux Indes, en Égypte et en Gaule, on se persuada que l'être désincarné passe par une série d'existences posthumes, prospères ou misérables en raison des mérites acquis ou des expiations encourues. Les Hindous expliquaient ainsi, non seulement les alternances de bien ou de mal résultant d'états intellectuels imparfaits, mais même l'inégalité des conditions sociales.

Toutes les âmes, après purification, étaient destinées à s'unir à l'élément divin, synthèse de toute activité.

Durant certains intervalles entre leurs migrations, elles séjournaient dans un enfer temporaire, divisé en plusieurs régions.

Le Bouddhisme, introduit en Chine, initia les Chinois à ces convictions, plus ou moins modifiées. D'après les livres confucionistes et taôristes, à part d'un nombre très restreint d'hommes ayant obtenu la déification à cause de leurs vertus, les esprits des morts se groupent autour des lieux où ils habitaient, étant incorporés. L'oubli et l'absence de tous sacrifices funéraires à leur intention, s'ils ont été criminels,

leur cause des privations et des douleurs qui amènent leur anéantissement définitif.

Les Égyptiens, tout en admettant la métempsycose, ne la concevaient pas comme les Hindous. Suivant eux, l'âme, aussitôt qu'elle se trouve séparée de sa forme matérielle, s'incarne dans le corps d'un animal, puis se dégageant de celui-ci, passe successivement par divers organismes, et ne reprend le type humain qu'après un temps considérable. C'était pour épargner ces matérialisations à leurs proches qu'ils embaumaient avec tant de soin la dépouille des morts, afin d'y retenir l'âme, dans la paix du sépulcre. L'action directrice et protectrice exercée par des êtres célestes, pouvait cependant sanctifier et illuminer l'homme juste, et le rendre digne d'être admis dans la société des dieux. L'âme de l'impie finissait par se perdre dans le non-être.

Les Druides considéraient les degrés de transmission inférieurs à la condition humaine, comme des états d'épreuves et de châtiments.

Ils croyaient à un autre monde, affranchi des misères du monde terrestre. La mort était pour eux le milieu d'une longue vie, impliquant des peines temporaires et des récompenses. L'âme, enfin libérée, conservait son identité personnelle et ses affections.

L'idée que les Grecs des premiers âges se formaient de la vie future, était vague et peu précise. Ils se représentaient leurs morts errant dans une région éthérée, et y menant une existence paisible. La doctrine des récompenses et des peines ne se manifeste en Grèce que vers le ve siècle avant Jésus-Christ, avec ses descriptions, si connues, des supplices infernaux. Les conceptions romaines, sur ces sujets, différaient peu de celles des Grecs. Remarquons, toutefois, que le fait de laisser un cadavre sans sépulture, constituait d'après eux une impiété. Dans ce cas, les ombres des trépassés, ne pouvant pénétrer

dans leur séjour futur, poursuivaient les vivants.

Selon les Perses, l'âme humaine, après avoir veillé le corps pendant trois jours, le quittait pour être jugée. Elle arrivait alors au pont de Chirvat, jeté sur les profondeurs de l'enfer. Impure, elle ne parvenait pas à le traverser, et tombait dans l'abime ; immaculée, elle gagnait le ciel, pour y attendre, en toute félicité, le triomphe d'Ormuz, le principe du bien, sur Ahriman, le principe du mal, triomphe qui aura pour résultat un monde nouveau, préservé à jamais de toute souffrance, morale ou physique.

Les Scandinaves, dont la rude nature n'appréciait que la vaillance, mettaient le brave sous la garde d'Odin, qui le guidait durant la vie, et veillait à ce qu'il succombât glorieusement dans une bataille, afin de le recueillir au Valhalla, où il retrouvait une confraternité guerrière. Les indignes étaient soumis à des tourments, mais supplices et béatitudes prenaient fin au Crépuscule des dieux, c'est-à-dire au déclin de toutes choses.

D'après les Pharisiens, un être Tout-Puissant, le Messie, devait inaugurer les temps futurs. Les justes, morts avant sa venue, ressusciteraient alors en chair et en os, et participeraient au bonheur universel.

Cette résurrection simultanée du corps et de l'esprit, au jour de la parousie, fait partie des croyances de toutes les communautés judéo-chrétiennes. Il y avait nécessité, cependant, de déterminer le sort des âmes aussitôt après le trépas, et avant l'échéance de la date fatidique du jugement dernier. L'idée de sentences immédiates et individuelles, au moment de la survie, finit par être généralement acceptée.

Selon les dogmes de l'Église catholique, tout être humain sera traité selon ses œuvres. Celles-ci ne suffisent pas cependant à assurer sa félicité. Il ne l'obtient qu'en vertu d'une grâce, don ou secours surnaturel accordé par Dieu, en raison des souffrances et

de la mort de Jésus-Christ. Une vie pure et conforme au devoir assure à l'élu l'entrée du ciel et la faveur de contempler l'Être suprême dans sa gloire, éternelle et ineffable extase.

En cas de mérite moindre et de fautes à expier, l'âme du défunt passe au purgatoire, pour y être soumise à des tourments temporaires. Les vivants peuvent abréger ces tourments par des prières, des actions charitables et des messes. Les pécheurs obstinés, mourant dans l'impénitence finale, sont condamnés à un châtiment éternel, l'enfer.

Les dogmes dont il s'agit, soulèvent de fortes objections. L'homme est-il responsable de ses actes s'il est naturellement vicié, et incapable de vertu efficace sans le secours de la grâce divine? Or, celle-ci, d'après saint Augustin, n'est nullement motivée de la part de l'homme. Dieu choisit ses élus, c'est-à-dire qu'il prédestinerait les uns au salut, les autres à la perdition. Comment concilier le libre arbitre avec cette volonté toute-puissante, antérieure même à la création, et absolument contraire à la plus haute notion de morale, au principe d'amour inséparable de la perfection?

L'idée d'un châtiment éternel, comme sanction de méfaits ou de crimes commis durant la vie, semble non moins injuste. Deux hypothèses sont ici en présence : ou l'entité humaine est absolument modifiée après la mort, ou elle demeure en possession de ses forces intellectuelles. Dans le premier cas, il y aurait substitution d'une individualité à une autre, ce qui rendrait le châtiment incompréhensible; dans le deuxième cas, n'est-il pas évident que l'être le plus criminel, le plus endurci, finirait après des souffrances prolongées par se repentir de ses fautes et par les regretter profondément? Et en admettant qu'il soit absolument incorrigible, ne serait-il pas éternellement à plaindre, et une bonté absolue ne devrait-elle pas,

non le punir, mais atténuer sa misère morale par tous les moyens ? Est-il concevable qu'une intelligence supérieure applique des peines par vengeance, et non dans un but de réforme ?

D'incessables supplices, comme conséquence d'une existence aussi limitée que la vie terrestre, aussi transitoire, aussi fugitive, sont-ils proportionnés à sa courte apparition en ce monde ?

Observons de plus, que d'après l'Église catholique, il n'y aurait aucun rapport, dans la survie, entre les morts qui nous ont précédés sur terre et nous-mêmes, puisque nos seules relations seraient alors avec Dieu. Les justes jouiraient-ils des joies du Paradis s'ils savaient ceux qu'ils ont aimés au purgatoire ou en enfer, livrés à d'affreux châtiments ?

La plupart des communautés protestantes, adoptant les vues de Luther et de Calvin, rejettent l'idée d'un purgatoire, qui n'est acceptée que par quelques puséyistes, et non sans réserves.

Les Musulmans croient à l'immortalité de l'âme, et admettent la théorie des peines et des récompenses, servant de sanction à la justice céleste. Au jour du jugement apparaitra l'ange Gabriel, tenant une balance, dont les plateaux seront suspendus, l'un sur l'Enfer, l'autre sur le Paradis.

Les coupables seront classés suivant la catégorie de leurs fautes. D'éternelles douleurs sont réservées aux infidèles, mais non aux Musulmans qui, après purification, seront tous appelés au séjour des bienheureux, où leurs jouissances satisferont un idéal des plus sensuels.

Leur doctrine de justice distributive s'accorde mal, elle aussi, avec celle de la prédestination, bien que certains articles du Koran semblent admettre la liberté humaine. Il est difficile cependant de concilier le fatalisme et celle-ci ; d'accepter assez de fatalisme pour conserver à Dieu sa toute-puissance, et de laisser à

l'homme assez de liberté pour engager sa responsabilité.

Il résulte de tout ce qui précède que toutes les religions assignent des devoirs à l'homme, et le jugent condamnable s'il cherche à s'y soustraire. Leurs prescriptions, cependant, diffèrent entre elles.

La doctrine chrétienne insiste sur les devoirs de charité, et l'abstention des actes énumérés dans le Décalogue. Elle préconise la résignation et la soumission, en tant que celle-ci n'intéresse pas directement la foi religieuse, car dans ce dernier cas, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux puissances terrestres.

La résignation, en présence de malheurs irréparables, peut constituer, en effet, une force réelle contre les égarements de la douleur, mais en général, elle présente un caractère de passivité qui ne devrait pas aller jusqu'à l'abandon du droit individuel de légitime défense.

Il y a bien des luttes à soutenir dans la vie, comportant des revendications à faire respecter, en face desquelles une attitude trop résignée serait blâmable. La liberté religieuse est à sauvegarder, sans doute, mais à côté de celle-ci les libertés civiles et politiques réclament également quelque attention, et exigent parfois un déploiement d'énergie qui a sa raison d'être.

Les premiers moralistes chrétiens ont beaucoup trop négligé l'idée du droit naturel, qui eut dû les préoccuper.

Dans la question de l'esclavage, par exemple, ils n'y font point appel, et ne se placent qu'à deux points de vue, celui de la religion et celui de l'État. Religieusement, ils considéraient tous les hommes comme libres, mais en Dieu, car il ne peut y avoir devant lui ni maître, ni esclave. Dans l'État, ils ont longtemps admis l'esclavage, sans protestation. L'esclave, selon eux, devait obéir à son possesseur. Leurs

notions d'égalité n'étaient pas plus claires. Elle existait, mais entre les membres de la communauté religieuse, en dehors de laquelle subsistaient, pratiquement, toutes les gradations sociales.

Les principes de moralité fournis par la plupart des religions ont le défaut d'être intéressés, et d'agir sur l'individu par des promesses de récompenses ou des menaces de châtiment dans la vie future, et non en préconisant l'amour du bien, comme expression du vrai et du juste. L'espoir de félicités à venir, ou la crainte de punitions méritées, expriment des sentiments individuels peu élevés, et d'une moralité relative. On peut être très dévot sans être réellement vertueux, mais toute société serait bientôt dissoute, si chacun de ses membres se considérait comme étant au-dessus de toutes prescriptions morales. En l'absence de tout culte, de toute religion, on ne pourrait se soustraire à celles-ci, à moins de vivre dans un isolement absolu. Même une association de bandits, tout en étant en dehors du droit commun, ne se maintiendrait qu'à condition que ses membres reconnussent entre eux une certaine solidarité, l'exercice de devoirs réciproques, et l'existence d'intérêts communs. La règle à imposer aux volontés individuelles n'est pas partout la même, car elle dépend du degré de civilisation et de culture de ceux qui l'ont conçue, mais l'idée d'une restriction nécessaire aux instincts les plus grossiers s'impose à tous. On peut affirmer néanmoins, suivant la définition de Kant, que toute action susceptible d'être érigée en loi universelle par tous les êtres raisonnables est bonne, et que lorsqu'on ne peut la généraliser, elle doit être jugée, sinon mauvaise, au moins insuffisamment justifiée.

La plupart des institutions politiques et sociales ont eu pour base des croyances religieuses. L'affaiblissement de celles-ci pourrait donc entraîner de sérieuses conséquences. Les hommes en arriveront-

ils à ne plus accorder qu'un intérêt médiocre aux problèmes qui s'y rattachent et, absorbés par l'utilitarisme, opposeront-ils l'indifférence en ces matières au fanatisme d'autrefois?

L'affirmer serait méconnaître les exigences de leur intellectualité. L'Au delà et ses profonds mystères ne cessera en aucune époque d'exciter leur imagination, et d'émouvoir leur sentiment. Les conceptions encore admises aujourd'hui subiront sans doute des transformations, grâce aux progrès de la science et à l'activité des recherches, mais il s'en élaborera d'autres en rapport avec l'état social nouveau. Ce travail d'évolutions intérieures date de l'origine de l'homme et s'est produit sans interruption. Les divinités païennes, qui n'étaient étrangères à aucune des passions humaines, ne se sont-elles pas effondrées devant l'auguste vision d'un Dieu unique, apparaissant d'abord en implacable justicier, puis adoré pour son incommensurable amour, sa suprême bonté, sa céleste mansuétude. Tandis qu'une majorité de croyants lui adressaient des supplications et des prières, quelques esprits troublés n'ont-ils pas nié son existence, critiquant la démonstration qui en est faite, la jugeant insuffisante, et dénuée de certitude?

Il n'est pas aisé, évidemment, de circonscrire l'infini en une formule, ou de concevoir ce qui constitue la perfection absolue. Ce qu'on ne peut contester, c'est que l'homme, avec son esprit soumis au doute et à l'erreur, imparfait par essence, dépendant de lois inconnues, ne peut être sa propre cause. Il en est de même d'une série d'organismes doués de vie, distincts de sa personnalité, et qui n'ont pas davantage, par eux-mêmes, leur raison d'être.

Où chercher celle-ci, sinon dehors et au-dessus d'eux?

L'immense variété des types existants se reproduisent d'après leur nature, et agissent suivant leurs ins-

tincts. Ils conservent entre eux certains rapports. qui se maintiennent et se renouvellent. Cette régularité serait-elle explicable s'ils dérivaient de forces brutales et aveugles. sans orientation spéciale? N'indique-t-elle pas plutôt les effets d'une influence déterminatrice. se traduisant par des lois. et irrésistible en ses effets?

L'homme est un être pensant. se sachant tel. et en pleine possession de son individualité.

Celle-ci cependant ne réprésente qu'une infime partie d'une prodigieuse universalité. Est-il admissible que cette fraction presque négligeable d'un ensemble s'étendant incommensurablement, jouisse d'un privilège intellectuel qui ne serait réalisé qu'en elle? Tout ne conduit-il pas à croire que cette intelligence humaine n'est qu'un faible reflet d'une entité supérieure. dont la totalité des phénomènes naturels serait l'admirable manifestation?

Cette entité supérieure, dont toutes les religions ont prétendu pénétrer l'essence et déterminer les attributs est en réalité *inconnaissable*. L'esprit humain, dont elle dépasse les facultés, peut conclure à son existence. et n'est pas autorisé, en tout cas. à la nier, puisqu'elle est « possible ». Elle relie entre eux tous les éléments de vie, et c'est en elle que l'étonnante multiplicité de ceux-ci forme une grandiose unité.

Des lois inflexibles, dont l'action est constatée chaque jour par la science, dominent l'universalité des êtres et des choses. Des mouvements en résultent, produisant des effets dérivant les uns des autres. et dont aucun n'est sans conséquences. Nos investigations ne nous en apprennent pas davantage. Par delà s'étend le voile, absolument impénétrable, de l'infini!

Existe-t-il quelque raison. pour l'homme, de croire à quelque future immortalité?.

On a décrit minutieusement les organes corporels au moyen desquels les sensations, provenant du

monde extérieur, nous sont transmises. Elles sont presque continuelles et d'ordres différents. Nous négligeons les unes, comme autant de messages inopportuns, et nous accueillons les autres, se traduisant en raisonnements, qui nous permettent de systématiser nos connaissances acquises.

Il existe là, semble-t-il, un intellect dont les aspirations ne peuvent s'expliquer par des mélanges ou des transformations de matière, et, de plus, des intuitions qui se rattachent à un idéal que nulle combinaison chimique ne saurait produire. Cette concentration de facultés, cet intellect ou âme, est doué de raison. Or, l'objet de celle-ci, l'idée, est un, immuable, éternel, donc la raison, en vertu de l'homogénéité qui réunit le sujet pensant et l'objet pensé, est une, simple, immortelle.

S'ensuit-il, pour l'âme, la perpétuité de son individualité? A-t-elle existé de tout temps? Et si elle a eu un commencement, n'est-elle pas prédestinée à avoir une fin? Il est à remarquer que telle ou telle idée, de même que l'âme, peut ne remonter qu'à une époque déterminée; mais une fois émise, conçoit-on qu'il soit possible qu'elle cessât d'être, au moins virtuellement?

Les diverses fonctions de l'âme, a-t-on dit, sont liées à des parties déterminées du cerveau, et sont impossibles si celles-ci ne se trouvent pas dans un état normal. Il faut une machine, sans doute, pour produire certains effets, mais le mécanicien ne peut-il survivre à la machine?

L'homme, se sentant imparfait, a la notion et le désir d'un progrès réalisable, contribuant à lui ouvrir des voies nouvelles, à l'élever, à le rendre plus intelligent, plus intuitif. Cet espoir d'une amélioration éventuelle est inhérente à sa mentalité. Si les vœux qui en résultent ne doivent aboutir qu'à la tombe ou au néant, la Puissance suprême qui les aurait sug-

gérés ne serait-elle pas accusable de la plus atroce cruauté ? Ne serait-il pas plus digne d'elle de lui assurer des destinées successives de plus en plus amples, grâce à des modifications constantes, et aux vaillants efforts qui les préparent et les justifient ?

La mort, suivant cette théorie, ne serait qu'une métamorphose, un passage d'une existence à une autre. Rien ne s'anéantit, pas plus la molécule humaine que le moindre atome de matière. La goutte d'eau qui au lever de l'aurore brille à l'extrémité d'une feuille, se volatilise au soleil, se mêle au nuage qui passe, se dissout et se reconstitue. Sous quelle forme se présentera-t-elle plus tard ? On n'en sait rien, mais ses éléments subsisteront toujours et ne disparaîtront pas. L'âme, survivant au corps, ne peut être qu'une force psychique arrivée à un certain degré de développement. Les formes de ces réincarnations, toujours ascendantes suivant la loi du progrès déjà constatée, seraient en rapport avec celle-ci. Toute noble pensée lui assurera des avantages ; toute belle action sera féconde, pour elle, en résultats. Contrairement, toute manifestation égoïste et basse, ne pourra que lui être préjudiciable. Indépendante par nature, l'âme humaine, selon cette conception, serait appelée à se faire un avenir, le même pour toutes, mais que toutes n'atteindront pas à la même heure. Se rapprocher d'étape en étape de la perfection, sans pouvoir l'atteindre puisqu'on ne la comprend que dans l'infini ; jouir, tout en y aspirant, de chaque conquête achevée, de chaque splendeur entrevue, et de la découverte de lois nouvelles ou mieux interprétées, n'est-ce pas une destinée enviable, et conforme d'ailleurs aux évolutions constamment opérées sous nos yeux?

La sanction du bien et du mal ainsi entendue, ne vaut-elle pas celle qui assigne à l'âme un paradis d'éternel repos, ou un enfer, lieu de supplices sans

fin, et sans justification, puisque ceux qui y souffrent ne seraient plus réformables. Rêve pour rêve, celui qu'inspire l'étude philosophique n'est-il pas supérieur à l'autre, et plus digne des méditations d'une humanité future? Le mal en ce monde, c'est-à-dire tout ce qui est transitoire, irraisonné, n'est qu'un résultat de notre ignorance, et des fausses solutions qu'elle nous fait adopter.

C'est cette ignorance qu'il nous faut dissiper, pour mieux comprendre notre véritable bien, qui est aussi celui de tous. Il s'agit, non de s'absorber dans une foi immuable, mais de chercher sans cesse à se rapprocher, d'essais en essais, d'une vision de plus en plus claire, de plus en plus consolante, de tout ce qui est accessible en hautes vérités, en éternelle beauté !

Notre corps, durant notre existence terrestre, subit d'innombrables modifications. Il se fortifie, se développe, acquiert son apogée, puis s'affaiblit graduellement et redevient, dans l'extrême vieillesse, aussi débile qu'en sa première enfance. Il a été transformé plusieurs fois, complètement renouvelé, atome par atome, et cependant, malgré tous ces changements, la conscience de notre individualité ne persiste-t-elle pas en nous, toujours entière ? Même en cas de dérangement d'esprit ou de démence, l'âme, qui n'a pas cessé de se sentir elle-même, durant les troubles physiques les plus graves, ne continue-t-elle pas à imposer au corps sa volonté, et même n'entre-t-elle pas en guerre avec lui ? Le Moi se connaît d'une manière immédiate. Il ne peut connaître tout autre chose que par lui-même. Plus la conscience personnelle est forte, plus elle réalise d'harmonie et plus sa puissance de métamorphose acquiert d'étendue.

En changeant de conditions extérieures, l'âme conservera-t-elle la mémoire d'états précédents ? Il est clair qu'aucune trace de ces états ne peut lui être

transmise par le corps, qu'elle aura quitté et qui se sera désagrégé. Observons cependant, que la diversité desdits états résulte de lois souveraines toujours en action. Si nous connaissions mieux celles-ci, notre intelligence ayant acquis en progressant des lumières nouvelles, ne pourrions-nous pas inférer logiquement et sans erreur probable, qu'un organisme quelconque, arrivé à certain stage d'existence, a dû nécessairement passer par telle ou telle phase d'extension avant d'avoir atteint sa situation actuelle ? Un exemple servira à exposer plus clairement cette pensée. La terre depuis sa formation dans l'espace, a été le théâtre de phénomènes sans nombre, auxquels les hommes, ses derniers nés, n'ont pas assisté. N'en ont-ils pas cependant reconstitué l'histoire par la seule inspection des couches terrestres, patiemment explorées ? La science ainsi qu'une quantité de faits serviraient à le démontrer, suffirait à nous rendre la mémoire du Passé, si celle-ci n'avait une cause de réveil dans nos propensités affectives qui, comme nos facultés intellectuelles doivent avoir leur raison d'être et leur avenir.

Dans notre présent état de civilisation, il semble probable que les grands groupes religieux, avec leur exclusivisme absolu, leur intransigeance dogmatique, se transformeront en nombreuses associations partielles, c'est-à-dire qu'en présence d'une plus complète liberté d'examen, le sentiment religieux s'individualisera considérablement. L'Église catholique, dont l'organisation politique et sociale est des plus remarquable, eût pu conserver longtemps encore sa puissante influence en se rapprochant de ses anciennes traditions, plus démocratiques, plus humanitaires, mais il est déjà bien tard, pour elle, d'opérer une telle conversion.

L'homme instruit, intelligent, fréquemment occupé de hautes questions psychologiques, n'a pas besoin d'être rappelé au sentiment de l'Au delà par l'exercice

d'un culte quelconque. Une bonne action, à ses yeux, est supérieure à toutes les prières. Celles-ci, tendant à obtenir des faveurs individuelles, ou à solliciter, dans une pensée égoïste, des modifications aux lois générales régissant toute la nature, n'ont d'autre avantage que d'inspirer de la confiance à ceux qui y ont recours, et y puisent quelque consolation.

Ces derniers cependant, souffriraient de l'absence de tout culte. Les masses populaires. toujours en lutte contre les difficultés de la vie, sans appuis moraux. seraient privées, par l'abolition du culte, d'un important élément d'idéalité. Des essais de rénovation des anciens rituels ont été effectués, aux Etats-Unis, par un sociologue très connu, M. Félix Adler. Il supprime, d'après ce que nous rapporte M. Guyau, toutes cérémonies, tout catéchisme, tout livre saint. Il n'affirme rien à l'endroit des notions de Dieu et d'immortalité. Il admet seulement l'existence du noumène inconnaissable, d'une réalité ultime, qui gît derrière toutes les apparences, et d'où sort l'harmonie du monde. Il place la morale où elle ne peut se discuter, dans la pratique. Le premier but que les associations réformatrices doivent poursuivre, selon M. Adler, est d'éclairer et d'ennoblir leurs membres.

Il serait possible, par exemple, de préparer à l'usage de ceux-ci des lieux de réunion spacieux, sobrement garnis de reproductions d'objets d'art de haute valeur esthétique, où des hommes dévoués et instruits, désignés par un comité, donneraient chaque dimanche, à diverses heures, des conférences sur des matières de philosophie et de morale d'un intérêt général, à la suite desquelles aurait lieu une audition de compositions musicales d'un caractère religieux interprétés par les sons puissants de l'orgue et le charme des voix humaines. Chaque association désignerait quelques-uns de ses adhérents les plus actifs

pour procéder, au nom de tous, à des œuvres de charité, et employer leur influence à répandre dans toutes les classes les principes de fraternité et de solidarité qui doivent servir de base à toute civilisation réelle. A l'émulation d'immobilité, on verrait alors, peut-être, se substituer l'émulation du progrès.

LIVRE IV

CHAPITRE I

Les institutions juridiques.

Les institutions juridiques ont pour but de déterminer les conditions sous lesquelles la liberté de chacun est conciliable avec la liberté de tous. Elles se sont manifestées dans les associations humaines par une série de transformations évolutives, résultant du développement interne de ces diverses associations.

Les hommes, à l'origine de leur histoire, n'avaient qu'une notion très vague de leur solidarité. Juges en leur propre cause, ils la défendaient par la force brutale, et n'obéissaient qu'à des instincts de conservation et de vengeance. Tout dommage devait être réparé et puni par un dommage égal. Le principe du talion semblait la base de toute justice, et ce fut la première conception juridique universellement répandue.

Les liens de famille s'étant resserrés, le droit de vengeance, d'abord individuel, devient collectif. L'injure subie par l'un des membres d'un même groupe est ressentie par tous, et exige répression. Des luttes s'ensuivent de famille à famille, de clans contre clans,

se perpétuant, sanglantes, de génération en génération.

Ces représailles, toujours renouvelées, étaient nuisibles aux intérêts communs, et il importait d'y mettre un terme. On eut l'idée d'offrir, en compensation des injustices commises, et comme gages de paix, les valeurs d'échange que la culture de la terre et l'élevage du bétail mettaient en circulation. Les transactions ainsi effectuées, d'abord variables, furent soumises à des règles précises. Des arbitrages eurent lieu : des coutumes s'établirent sanctionnant ces innovations et donnant naissance à des lois, qui, s'imposant aux consciences, finirent par se mêler aux croyances religieuses.

On fit remonter la législation aux divinités, à de lointains ancêtres, à de grands hommes, investis d'une mission providentielle.

Les chefs de famille, furent longtemps les seuls juges des crimes et délits commis par leurs proches. En dehors de la famille, les accusés avaient à comparaître soit devant un conseil d'anciens, soit, — après la fondation des royautés, — devant la personne du souverain, dont les décisions étaient sans appel. Les formes judiciaires différaient d'ailleurs d'un pays à l'autre, de même que l'importance attribuée aux fautes commises.

En Égypte, la législation était essentiellement théocratique. Isis, à la suggestion du dieu Thôt, en avait été l'inspiratrice. Les criminels n'échappaient pas, même par la mort, aux conséquences de leurs actes.

On les privait de certaines cérémonies funèbres, et ils étaient voués à l'oubli. La plus grande sévérité était recommandée aux juges, et s'ils manquaient à leurs devoirs, on les condamnait aux travaux forcés et à des mutilations. Ils prêtaient le serment de se récuser plutôt que de prononcer, même après mandement

royal, une sentence injuste. Les Pharaons, en rendant leurs arrêts, devaient se conformer aux lois établies. Ils avaient cependant le droit d'en édicter de nouvelles.

Le sacerdoce, quoique très puissant, n'avait pas le monopole de la judicature. Il existait, dans chaque ville, des tribunaux mixtes. Une cour suprême. composée de trente membres, choisis parmi des notables, prêtres ou laïques, s'occupait en dernier ressort des affaires les plus importantes.

Les plaidoieries y étaient présentées par écrit. Tout accusateur qui ne justifiait pas ses allégations, encourait la pénalité qui eut été infligée à celui qu'il avait faussement accusé. Durant les débats, la torture était fréquemment appliquée.

L'homicide, soit d'un homme libre, soit d'un esclave entraînait la peine de mort, simple, par pendaison ou décollation, ou aggravée, — en cas de parricide — par l'envoi au bûcher. Tout individu, témoin d'un crime ou d'un acte de violence, et ne portant pas secours à la personne assaillie, s'exposait à une condamnation. Il devait tout au moins poursuivre le malfaiteur devant les juges, ou subir la flagellation. Étaient également punis de mort, comme coupables de lèse-religion, les parjures, et ceux qui tuaient, même involontairement, des animaux sacrés.

Les dispositions législatives égyptiennes, relatives aux vols, furent modifiées à différentes époques, entraînant d'abord la décapitation, puis l'ablation du nez, et aboutissant parfois à une transaction, laissant au voleur une partie de la chose ravie à condition de restituer le reste.

L'adultère fut réprimé, durant une première période avec une grande sévérité. La femme convaincue d'infidélité, était brûlée vive, et son complice recevait un millier de coups. D'autre part, le divorce par

consentement mutuel, et moyennant compensation d'argent, était admis dans l'ancienne Égypte.

Les Égyptiens ne pouvaient être réduits en esclavage pour dettes, mais le non-paiement de celles-ci les frappait de flétrissure. Le soldat en cas de désertion, était déclaré infâme, et ne pouvait racheter sa faute que par une action d'éclat. La justice, émanation de la divinité, était accessible à tous, et gratuite. Elle tenait peu de compte des intentions; ne distinguait guère un hasard malheureux de sévices prémédités; négligeait toutes les nuances de culpabilité, et se contentait autant que possible de rendre la peine identique à l'offense. On attribue à un roi d'origine éthiopienne, Sabacon, l'idée de substituer, dans certaines circonstances, les travaux forcés à la peine de mort. Ce monarque se servit des condamnés pour faire creuser des canaux, élever des digues et parfaire divers ouvrage d'utilité publique. Plus tard, les prisonniers de guerre y furent également employés.

La législation chinoise, étudiée dans son ensemble, présente un mélange remarquable de prescriptions barbares et de principes humanitaires. Elle ordonne des supplices atroces, d'affreuses tortures et admet d'autre part la prise en considération de circonstances atténuantes; la non-rétroactivité des lois; le droit d'appel; le respect de la liberté individuelle; la confusion des peines; la faculté de faire grâce reconnue au souverain.

Le crimes contre les personnes y sont plus rigoureusement châtiés que ceux qui se rapportent aux propriétés. Tout meurtrier est condamné à la décapitation, et s'il a des complices, ceux-ci sont étranglés. Quiconque a tué, même involontairement, subit la strangulation. Tout individu, ayant conseillé un meurtre, la décapitation. Les parricides sont traités avec la plus grande rigueur : on les torture lente-

ment, en leur infligeant les plus horribles souffrances.

Les crimes de lèse-majesté impliquent la peine capitale. Tout individu convaincu de cabale ou de révolte contre l'empereur est décapité; ses biens sont confisqués, et sa femme et ses enfants deviennent esclaves. Les vice-rois et les hauts fonctionnaires peuvent dans ce cas agir d'urgence, et faire procéder à l'exécution du condamné sans autorisation impériale, généralement exigée en d'autres circonstances. Les condamnés à mort subissent la détention, et — privilège sans exemple dans tout autre pays qu'en Chine — se font parfois remplacer par quelque autre personne, consentant à prix d'argent à se soumettre à la pénalité encourue. Cette étrange substitution n'est pas rare, paraît-il, et démontre à quel degré, parmi les Chinois, existe le dévouement familial.

Les lois relatives aux mœurs sont particulièrement minutieuses. Toute correspondance amoureuse et clandestine, en dehors du mariage, est punie de 70 coups de bambou, donnés à la femme encore célibataire, et de 80 coups si elle est mariée. Tout commerce intime, en dehors de l'union conjugale, expose à 100 coups de bambou. La recherche de la paternité est permise, mais aucune loi chinoise ne défend l'infanticide. Tout acte de violence ou de rapt a pour conséquence la strangulation. Si une femme assassine son mari, avec complicité d'un amant, elle est condamnée à la mort lente et douloureuse, et son amant est décapité. Si ce dernier tue le mari sans y avoir été instigué par la femme, celle-ci n'en est pas moins mise à mort. En cas de flagrant délit d'adultère, le mari a droit de vie ou de mort sur les coupables. S'il épargne sa femme, celle-ci reçoit 80 coups, et est vendue par l'Etat à un autre mari.

Les vols commis sur les grands chemins, à force

ouverte. impliquent une condamnation à mort. Les autres larcins, sauf ceux impétrés au préjudice de l'Etat. sont réprimés avec plus d'indulgence. L'enlèvement d'une personne libre dans le but de la vendre comme esclave, expose le délinquant à 100 coups de bambou et au bannissement perpétuel. L'incendiaire est passible de coups et à l'occurence, de bannissement.

Beaucoup de petits délits sont réglés par les chefs de village. Au-dessus de ceux-ci agit l'autorité du mandarin, et celle des tribunaux de Pékin. L'appel n'est permis qu'en matière criminelle ; en matière civile, le magistrat juge en dernier ressort.

La monarchie absolue. en Chine, a toujours eu un caractère familial. Les délaissés, les impotents, sont placés sous la tutelle spéciale du souverain. Les veufs âgés et indigents, les orphelins, les infirmes sans enfants. sont secourus par les magistrats de leur lieu natal. Les parents de soldats tués en guerre ou morts de maladies contractées au service. sont nourris aux frais de l'Etat. En cas de crimes. susceptibles de grâce. l'absolution peut être acquise au coupable s'il est le seul soutien de parents déjà vieux, ou d'enfants de moins de seize ans. Il n'est permis d'emprisonner les femmes que sous l'inculpation de crimes capitaux, ou d'adultère.

A l'arrivée aux Indes des tribus aryennes, le droit qu'ils trouvèrent en usage avait déjà évolué, remplaçant la pratique du talion par un système moins primitif. tarifant en têtes de bétail la réparation des dommages injustement infligés. Les lois adoptées par les Aryens. attribuées à Manou, sont remarquables par leurs tendances religieuses. et les inégalités sociales qu'elles consacrent.

Contrairement à ce qui a été constaté en Chine. les attentats contre les personnes y tiennent moins de place que ceux contre la propriété.

On y mentionne dix crimes principaux, cités comme suit par ordre d'importance : transgression d'un ordre du roi ; meurtre d'une femme ; changement de caste ; possession de la femme d'autrui ; vol ; grossesse adultérine ; injure ; voie de fait ; diffamation ; avortement.

Les brahmanes, même coupables de crimes graves, ne pouvaient être mis à mort. On ne les condamnait qu'à l'exil, ou au paiement d'amendes plus ou moins fortes. D'autre part, toute offense aux castes supérieures commise par un çoudra, traité comme infime, lui coûtait l'ablation de la langue; s'il avait insulté un prêtre en fonction, on lui remplissait d'huile bouillante la bouche et les oreilles.

Les actes dommageables au Souverain étaient punis avec une rigueur exceptionnelle. Le coupable était livré aux soldats, qui lui couvraient le corps de morsures. La femme non esclave, convaincue d'infidélité, était emmenée sur la place publique, pour y être dévorée par des chiens. Son complice était brûlé sur un lit de fer rougi, à moins qu'il ne fut brahmane, auquel cas on se contentait de le soumettre à une tonsure ignominieuse. Toute femme de caste supérieure même non mariée, se laissant séduire, était mutilée.

La législation hindoue relative aux écarts conjugaux finit par se modifier, tout en maintenant leur répression, en vertu du principe que l'épouse est la propriété du mari, et ne peut, par conséquent, disposer d'elle-même. L'usage s'établit de compenser la faute commise en remboursant le prix de la femme, ce qui incombait au clan de celle-ci. L'époux lésé conservait toutefois le droit de refuser toute composition, et de tuer sa femme surprise en flagrant délit d'adultère.

Le non paiement d'une dette était considéré comme un vol, commis au préjudice du créancier. Celui-ci pouvait s'emparer du fils, de la femme, et des bestiaux du débiteur, même par la violence ou par la ruse, si ce dernier appartenait à une caste inférieure. Il devait

au contraire user de douceur à l'égard des princes et des brahmanes. Les intérêts accumulés d'une somme prêtée ne devaient jamais dépasser le montant de la dette. et il était défendu aux gens de haute caste de prêter à intérêt. Tout propriétaire surprenant un voleur était autorisé à le tuer. en défense de ses droits. Les pénalités se rapportant au vol. étaient graduées d'après la valeur des objets enlevés. Si ceux-ci étaient en or ou en pierreries. leur larcin impliquait une sentence de mort. également prononcée contre tout voleur nocturne. condamné à périr sur le pal. les deux mains coupées.

Il était de coutume, parmi les Hindous. de consacrer leur superflu à l'achat de joyaux, qu'ils conservaient comme valeurs négociables en cas de nécessité. De là une extrême sévérité au sujet de toute faute commise par les débitants de ces articles d'échange. L'orfèvre convaincu d'avoir vendu des bijoux non conformes. soit par leur titre. soit par leur qualité au type indiqué à l'acheteur. était mis à mort et dépecé.

Les lois hindoues, ultra-répressives en certaines occurrences. étendaient d'autre part leur sollicitude aux plantes. aux animaux et même aux objets utiles. Le meurtre d'une vache. d'un éléphant, était assimilé à l'homicide. Elles prohibaient la mutilation ou la destruction des arbres ; la mise hors d'usage de la corde d'un puits ; la destruction des fontaines publiques. Les amendes encourues étaient variables et, dans quelques circonstances. mises à la charge du canton où le crime ou délit avait été commis.

Les principes du droit. en Judée. nous révèlent la prédominance d'idées religieuses. et la préoccupation d'y soumettre les étrangers à un régime spécial. Le père de famille y fut d'abord l'unique justicier, et la loi du talion y fut rigoureusement appliquée.

Plus tard. elle perdit de son inflexibilité. On enleva au chef familial la faculté de disposer de la vie de ses

enfants, lui permettant cependant de les vendre comme esclaves, mais seulement en Palestine. Demeurant dans le pays, ils jouissaient des bénéfices d'une disposition législative spéciale, stipulant que tous les sept ans, à l'époque sabbatique, et chaque demi-siècle, à celle du Jubilé, les esclaves israélites recouvraient la liberté. Il était même recommandé de leur assurer quelques ressources. Les esclaves d'origine étrangère ne jouissaient pas du même privilège. S'ils recevaient cependant des mauvais traitements de nature à donner lieu à des blessures graves, leur affranchissement était obligatoire ; venaient-ils à périr à la suite de ces sévices, leur maître était condamné à mort.

Les causes ne comportant que des intérêts de peu d'importance, étaient tranchées généralement par le chef de famille. En cas d'affaires majeures, on s'adressait à un tribunal, composé de neuf juges, élus en assemblée populaire, dont deux devaient être choisis dans la tribu de Lévi. On pouvait appeler de leurs décisions devant une Haute Cour de justice, le *Sanhédrin*, présidée par le Grand-Prêtre, assisté de soixante-dix notables. En cas de partage de voix, la caste sacerdotale imposait la sentence finale. Tous les israélites étaient égaux devant la loi, et la justice, parmi eux, était gratuite.

Le meurtre intentionnel, même commis par un animal, était puni de mort. Le bœuf homicide était lapidé. En cas de meurtre involontaire, l'individu qui en était inculpé n'avait d'autre ressource, pour se soustraire à une vengeance immédiate, que de se rendre dans un lieu de refuge, et y attendre l'appel de sa cause. L'adultère entraînait la peine capitale pour toute femme non esclave. La fiancée, infidèle à ses engagements, était lapidée.

Les héritages, en Judée, étaient partagés par portions égales entre les enfants mâles. Le fils aîné avait droit cependant à une part double, en raison des

charges qui lui incombaient comme chef de famille. Les filles n'héritaient que si elles n'avaient pas de frères, et étaient obligées, dans ce cas, de choisir leur époux parmi les israélites de leur tribu. Toute personne déplaçant les bornes servant à délimiter les propriétés s'exposait à une sentence de mort.

Le culte des images, l'idolâtrie, la violation du sabbat, le blasphème, les fausses prophéties, la magie, constituaient des crimes de lèse-religion. « Quand bien même — proclamait la loi — ton frère, ton fils, ta fille, ta femme ou ton ami t'exciterait à servir des Elohim étrangers, égorge et frappe ».

Le vol, parmi les Hébreux, était pardonnable après restitution des objets dérobés avec surplus du 5e de leur prix, et le sacrifice d'un bélier en expiation du péché. Si le voleur était insolvable, il était vendu comme esclave, mais sous restriction de ne pouvoir être transféré à l'étranger. La loi hébraïque ne s'occupe que de larcins perpétrés au préjudice d'iraélites. Il était permis de tuer le voleur nocturne, si celui-ci avait rompu une porte ou percé une muraille. Le prêt à intérêt était prohibé entre Hébreux.

CHAPITRE II.

Modifications de l'organisation judiciaire.

L'étude des anciennes institutions juridiques, en Égypte, en Chine, aux Indes et en Judée, nous a révélé le fait, que certains crimes et délits y ont été considérés généralement, dès une époque assez reculée, comme anti-sociaux et punissables.

La même observation se rapporte à la législation en usage parmi les Afghans, les Perses, les Japonais, les Géorgiens, les Abyssins, les Thibétains, les Siamois. Il y a parmi toutes ces nations, consentement unanime à réprouver et à châtier de mêmes actes, entraînant une universelle réprobation. Les principes moraux, tout en variant dans leur ensemble selon la diversité des civilisations partielles, ne sont donc point aussi arbitraires qu'on a parfois paru le croire, et ne manquent point d'une base solide, dont nos recherches sur les lois des peuples européens achèveront de confirmer l'existence.

Dans le monde homérique — celui des anciens Grecs — le talion fut la forme primitive de la pénalité. Le meurtre provoquait le meurtre, et toute action nuisible entraînait comme conséquence une compensation matérielle. Les prescriptions légales y prirent bientôt un caractère religieux.

Suivant cette idée, les anciennes lois, tout en

tombant en désuétude, après leur remplacement par des lois nouvelles, n'étaient jamais formellement abrogées. Elles étaient mêlées de prières et de formules liturgiques. Le sacrilège, la profanation des mystères, l'exercice de la magie étaient considérés comme des crimes énormes, inexpiables, sinon par la mort des coupables. Ceux-ci ne pouvaient être inhumés — non plus que le traître envers l'Etat — sur le territoire national ; leurs biens étaient confisqués. La législation athénienne extrêmement sévère à l'origine, fut atténuée dans ses rigueurs par Solon. La justice fut confiée à des groupes de citoyens ; à des collèges avec garantie de conditions d'âge et d'honorabilité.

L'homicide était voué au trépas, et les instruments dont il s'était servi pour perpétrer son forfait étaient transportés hors de l'Attique. Tout acte de violence impliquait des compensations pécuniaires : on arrachait les yeux, avant les réformes de Solon, à tout ravisseur d'une jeune fille, à moins qu'il ne l'épousât, après avoir donné un dédommagement aux parents de celle-ci. En cas d'adultère, les coupables étaient à la discrétion du mari.

Si ce dernier épargnait sa femme, il était tenu de la répudier, sous peine d'atimie, c'est-à-dire, d'une dégradation morale et civile, qui le privait de ses droits de cité et entraînait la mise sous séquestre de ses biens.

L'atimie, dans sa forme la plus rigoureuse, était une véritable excommunication, mettant celui qu'elle atteignait hors la loi divine et humaine. Elle pesait même sur ses enfants. L'homme ainsi châtié pouvait en plus être condamné aux travaux du port, ou à ramer sur les galères de l'Etat avec des prisonniers de guerre.

La démocratie athénienne, très ombrageuse, appliquait parfois l'ostracisme, consistant en un exil de dix ans, à des personnages politiques, dont la présence

était considérée comme nuisible aux intérêts généraux.

Le suicide était réprouvé, et tout individu y ayant recours recevait une sépulture isolée, après avoir eu la main coupée.

Les droits du père de famille à Athènes étaient absolus ; il lui était loisible d'abandonner son enfant, ou de le vendre comme esclave. L'archonte convaincu de se livrer à l'ivrognerie était condamné à mort.

Le recouvrement des dettes donnait lieu à des mesures spéciales. Le créancier était autorisé à saisir tous les biens du débiteur et, en cas de résistance, à lui intenter une action exécutoire, par laquelle celui-ci devenait débiteur de l'Etat, et subissait l'atimie jusqu'à parfait paiement.

Il existait à Sparte, quatre juridictions : celle du Roi, du Sénat, de l'Assemblée du peuple, des Ephores.

Parfois dans des cas de moindre importance, un seul magistrat était appelé à rendre la justice. Les rois, responsables de leurs actes, avaient à comparaître, étant accusés, devant une haute cour, dont les arrêts étaient passibles d'appel devant l'Assemblée du peuple.

Les pénalités, à Sparte, étaient des plus graves. Les condamnés subissaient la strangulation, la nuit, dans leur prison. Dans des circonstances exceptionnelles on les conduisait à la mort, chargés de liens, le carcan au cou, et déchirés chemin faisant à coups de fouets armés d'aiguillons.

Le bannissement, souvent infligé, comportait soit un séjour chez des alliés de Sparte, soit l'obligation d'aller vivre à l'étranger, parmi ses ennemis.

L'atimie, ainsi qu'à Athènes, atteignait le délinquant spartiate dans ses droits civiques et son honneur. On l'appliquait pour lâcheté à la guerre. La population servile ne jouissait d'aucune protection, et ne tirait aucun bénéfice des lois existantes.

Les premiers tribunaux, à Rome, furent des tribu-

naux de famille. C'etait à eux à réprimer les crimes et délits commis entre parents. Si plusieurs familles étaient intéressées aux poursuites, un conseil d'anciens en décidait. Les rois exerçaient dans certains cas les fonctions judiciaires en se conformant aux usages. Leurs arrêts, à moins d'être rendus par délégation, étaient sans appel. Toute infraction aux croyances religieuses, ou à la dignité et à l'honneur du peuple romain, était qualifiée de lèse-majesté. La loi du talion à l'origine était suprême, et le droit de vengeance généralement reconnu. Plus tard, il fut remplacé par l'action juridique. Les pénalités, généralement cruelles surtout appliquées aux esclaves, consistaient en amende, détention, flagellation, suppression des droits civiques en cas d'offenses mineures ; et en exil, décapitation, strangulation, ou précipitation du coupable du haut de la roche Tarpéienne, s'il s'agissait de faits plus graves. Les parricides, enveloppés d'un sac, étaient jetés à l'eau. Le fils romain n'échappait à la puissance paternelle qu'après avoir été vendu trois fois comme esclave.

Après l'abolition de la royauté, deux assemblées participèrent, à Rome, à l'élaboration des dispositions législatives. La première, dite curiale, élisait les consuls, les prêteurs et les censeurs ; la seconde, dite centuriale, plus nombreuse et où les citoyens étaient répartis d'après leur fortune et leur âge, nommait les édiles et les tribuns. Tout projet de loi devait émaner d'un magistrat, d'habitude sur l'avis du Sénat. La proposition était affichée en public pendant 17 jours, et discutée au Forum par les citoyens. Le jour du vote, ceux-ci divisés, soit en centuries, soit en tribu, formaient les comices présidés par le magistrat qui avait proposé la loi. Celle-ci devait être sanctionnée par le Sénat, et les Consuls étaient chargés de sa mise à exécution. Les prêteurs rendaient la justice civile et criminelle ; les édiles s'occupaient de la police urbaine.

Les Romains, doués d'un sens juridique remarquable, sentirent bientôt la nécessité de définir plus clairement le droit coutumier généralement appliqué. Le loi des Douze Tables en fixa les principes, et marque le début d'une ère nouvelle. Le droit de vengeance, remplacé par un système de compensations pécuniaires, fut aboli sans exception de personne. Le pouvoir de condamner, sans autoristion légale, un Romain à la mort, fut enlevé aux rois et aux duumvirs.

Tout individu convaincu d'intelligence avec l'ennemi pouvait toutefois être tué par tout citoyen. La désertion selon les circonstances où elle se produisait, était punie par la section du poignet, la décapitation, l'exposition aux bêtes, le crucifiement. Un père surprenant sa fille avec un amant, avait le droit de leur ôter la vie. La femme adultère, même pardonnée, devait être répudiée, et il lui était défendu de contracter un nouveau mariage. Les esclaves coupables de ces dérèglements périssaient sous les coups ou étaient brûlés vifs. La même pénalité atteignait l'inceste.

La loi des Douze Tables distingue entre le vol manifeste, et le vol non manifeste. Dans le premier cas, si le voleur était de condition servile, il était mis à mort; s'il était de condition libre, il devenait l'esclave de celui dont il avait dérobé les biens. S'il s'agissait d'un vol non manifeste, il y avait lieu au paiement d'une amende montant au double de ce qui avait été pris.

On était autorisé à tuer le voleur nocturne, et même celui qui opérait en plein jour, s'il se défendait. L'époux romain, assisté de quelques parents de sa femme, avait le droit de tuer celle-ci si elle dérobait ses clefs et son vin.

Tout citoyen pouvait léguer son avoir à qui lui plaisait, à l'exclusion même de ses enfants, mais les testaments pour être valables, étaient assujettis à certaines formalités, ayant pour but d'empêcher les captations.

En cas de dette, reconnue par jugement, un délai

de trente jours était accordé au débiteur pour désintéresser son créancier. S'il y faillait, il était mis en prison, chargé de chaines et devait vivre à ses frais. S'il n'y pouvait subvenir il n'avait droit pour son entretien qu'à une livre de farine, journellement. Deux mois après son incarcération, sa dette n'étant pas acquittée, il subissait la mort, ou était vendu comme esclave à l'étranger. S'il avait plusieurs créanciers, il était facultatif à ceux-ci de le tuer, et de se partager son corps.

Cette législation atroce fut atténuée plus tard et, en l'an 457 de Rome, le créancier n'eut plus en gage que les biens du débiteur, à moins que ce dernier ne se fut hypothéqué personnellement. La contrainte par corps finit même par être abolie sous la dictature de César.

Certaines causes étaient à débattre entre Romains et étrangers. On institua vers le commencement de la première guerre punique, un prêteur pour les juger. Ce magistrat, en entrant en charge, publiait des formules juridiques. Celles-ci contribuèrent peu à peu à déterminer de profondes modifications dans l'ancien droit quiritaire, y introduisant des principes nouveaux, qui servirent de base par évolution au droit des gens et au droit naturel. Au fur et à mesure du développement de *l'urbs Roma*, on accrût le nombre des prêteurs qui sous la République s'éleva jusqu'à seize, et diminua à l'époque impériale.

Les prêteurs prenaient connaissance des procès entre particuliers. Les censeurs avaient une mission spéciale, celle de régenter la vie privée des citoyens; les édiles curules faisaient fonctions de juges d'instruction et de juges, en cas d'empoisonnement, de viol, d'usurpation de terres publiques; les Triumvirs avaient juridiction sur les esclaves et les étrangers. Il était dans les attributions du Sénat de s'occuper des crimes se rapportant à l'administration de l'État, aux villes su-

jettes, aux colonies. Parfois il nommait un dictateur, pour faire justice d'un ennemi public.

Les affaires se compliquant et se multipliant, on finit par dresser annuellement des listes de juges délégués. On commença d'abord en exécution de la loi Calpurnia, par nommer 300 juges patriciens, puis Caïus Gracchus fit désigner 450 juges, pris dans l'ordre équestre. Durant la deuxième année de la guerre sociale, Plautius Sylvanus, appliqua une loi qui attribuait au peuple la nomination des juges, à raison de 15 par tribu. On créa ensuite des commissions judiciaires, établies d'abord pour juger un cas particulier, puis rendues permanentes pour connaître de telle ou telle catégorie de crimes.

Dès l'installation du régime impérial, la juridiction criminelle fut enlevée au peuple, et le prêteur urbain absorba tous les pouvoirs judiciaires. Dès le IIIe siècle, il jugeait seul, après avoir pris l'avis des notables.

L'empereur se réservait une partie des décisions à prendre. Les attributions du Sénat, finirent par passer au Conseil privé Impérial, qui devint la Cour d'appel suprême en matière criminelle.

Le jurisconsulte Aulus Ofilius avait entrepris, sous Jules César, un travail de coordination des Edits. Cette œuvre fut continuée sous les Antonins, de l'année 96 à l'année 192. Ce fut une véritable codification du droit prétorien et du droit civil. Cette compilation reçut le titre d'édit perpétuel. Divers recueils, qualifiés de *Codes*, sans caractère officiel, parurent successivement, sous le nom de leurs auteurs. Tels furent le *Codex Grégorianus* et le *Codex Hermogénianus*, ce dernier étant un complément du premier, et contenant des constitutions impériales de 294 à 324. En 426 de notre ère la loi des citations de Théodose II et Valentinien III admit qu'on ne pourrait faire valoir dans les procès que les avis de cinq jurisconsultes, Papinien, Paul, Ulpien, Modestin et Gaius. En cas de partage

l'opinion de Papinien était considérée comme prédominante.

La législation romaine, grâce à ces travaux, présentait un ensemble remarquable. Elle reçut ses dernières améliorations sous Justinien par la publication des *Institutes*, manuel de droit composé par Tribonien, Théophile et Dorothée, en 533, servant d'introduction à un code, au Digeste ou Pandectes, et aux Novelles.

Le *Codex repetitor prælectionis*, dit de Justinien, fut promulgué en 534. Ses principes étaient appelés à exercer une influence considérable sur le développement du droit, en Europe.

La chute de l'empire romain d'Occident, sans mettre la législation latine hors d'usage, en préparait le déclin, au moins jusqu'au XIIe siècle, époque à laquelle on retrouva un manuscrit des Pandectes, qui excita l'attention des légistes.

En Orient, la décadence de l'ancien droit ne fut pas moins sensible, y ayant subi l'influence hellénique.

Les Francs saliens, les Francs ripuaires, les Burgondes et les Visigoths, tout en permettant à leurs sujets romains de conserver leurs lois personnelles qui restèrent en vigueur dans une partie de la France, essayèrent de codifier leurs propres coutumes.

La loi Salique, celle des Francs saliens, fut probablement rédigée pour la première fois, sur la rive gauche du Rhin, en Belgique. Son texte ne parait pas remonter au delà du XIIe siècle. Elle traite de matières politiques, du droit civil, du droit criminel, de formalités de procédure et de mesures de police, sans classification méthodique. Les dispositions pénales y prédominent et les délits y sont rangés en deux catégories, soit qu'ils se rapportent au vol, soit qu'ils rappellent des actes de violence contre les personnes, plus particulièrement fréquents. La peine de mort y figure rarement, et peut presque toujours être rachetée à prix d'argent.

On a peu de détails sur la procédure criminelle, parmi les Francs-Saliens. Leur loi ne s'occupe ni des juges, ni des tribunaux, ni des formes de l'instruction judiciaire. Quand l'offenseur, sur l'assignation de l'offensé, paraissait dans le Mâl, ou assemblée des hommes libres, la question qui leur était soumise était celle de savoir ce qu'ordonnait la loi ; on ne débattait pas la vérité ou la fausseté du fait. La réalité de celui-ci s'établissait par le recours au jugement de Dieu, l'épreuve de l'eau bouillante, le combat, quelquefois aussi par des dépositions de témoins, et le plus souvent par le serment d'un certain nombre d'hommes, les *Conjuratores*, qui venaient attester l'innocence de l'accusé. Dans certains cas, le plaignant avait aussi les siens.

La loi des Ripuaires date de 511-534, mais ne nous est parvenue que sous forme d'un texte plus récent, remontant à Dagobert Ier. Le droit pénal y est particulièrement développé, bien que les actions civiles y sont plus souvent mentionnées que dans la loi Salique. Les *Conjuratores* y jouent un rôle plus important. La royauté y apparaît davantage, avec des privilèges spéciaux, dont jouissait aussi le clergé.

Les Burgondes étaient en possession d'une législation plus complète que celle des Francs. Leur code se compose de 110 titres et de 354 articles, dont 142 sont consacrés au droit civil, et 182 au droit pénal.

On n'y fait aucune distinction entre les conquérants et les vaincus, auxquels les mêmes prescriptions étaient applicables. On y rencontre quelques emprunts à la loi romaine.

Les Visigoths rédigèrent leur *Forum judicum* en 466, époque de l'avènement du roi Euric, résidant à Toulouse, et l'achevèrent en l'an 702, à la mort du roi Egic qui vivait à Tolède. Les Visigoths, établis d'abord dans le midi de la Gaule, en avaient été chassés par Clovis, qui leur enleva l'Aquitaine et ne leur

laissa, au nord des Pyrénées, que la Septimanie. Au commencement du IVe siècle, la loi barbare et la loi romaine étaient distinctes parmi eux. Après leur exode en Espagne, elles furent confondues. Leur code, systématiquement classifié, est l'œuvre du clergé. D'après ses prescriptions, tout laïque pouvait exiger que sa cause, au lieu d'être jugée par le magistrat civil, le fut par l'évêque du diocèse. Quand les deux parties étaient d'accord pour préférer le tribunal civil, l'évêque avait encore la faculté de réformer le jugement intervenu, s'il ne lui paraissait pas justifiable. C'est à lui qu'il appartenait de veiller à l'administration de la justice, et d'apprendre aux magistrats comment ils devaient remplir leurs fonctions.

Les anciens Germains, naturellement belliqueux, se montraient impitoyables à l'égard du déserteur, qu'ils condamnaient à la pendaison, et du lâche, qu'on étouffait dans un bourbier. Le vol, l'homicide, donnaient lieu à des transactions entre parties en cause.

La composition pour meurtre variait suivant le rang de la victime.

L'influence des traditions romaines et des évêques eut pour effet d'aggraver les lois pénales. Le sacrilège, le rapt d'une religieuse, la sorcellerie, la magie, les crimes antireligieux, furent punis de mort. Dans d'autres cas, l'excommunication atteignait certains délinquants.

Sous Charlemagne furent promulgués des capitulaires, dont les uns modifiaient les vieilles coutumes, saliques ou ripuaires, tandis que les autres, de nature administrative, se rapportaient au service militaire, aux devoirs envers l'Église, au commerce. Plusieurs degrés de juridiction furent successivement établis. Les centeniers, les vicomtes, jugeaient en première instance ; le comte pouvait reviser leurs arrêts ; la Cour du souverain était suprême en appel.

L'agent du roi présidait le tribunal et dirigeait les débats. Un jury décidait des faits. Les jurés ayant cessé de se présenter spontanément, Charlemagne fit désigner parmi les notables des juges permanents, appelés *scabini*, ou échevins. Tout homme qui refusait de comparaître devant eux voyait ses biens saisis, sa maison occupée par des garnissaires, et s'il s'obstinait en sa désobéissance, il était mis hors la loi ou jeté en prison. Après les Carlovingiens, quand les rois Gallo-Francs durent composer avec leurs chefs de bandes et instituer des fiefs, les titulaires de ceux-ci, se considérant comme souverains, réclamèrent droit de haute et basse justice sur leurs vassaux. Plus tard, l'autorité royale tendant à se raffermir, il y eut compétition entre le suzerain et ses nobles, le premier tâchant de reconquérir ce qu'il avait cédé de sa prérogative judiciaire, les seconds défendant leurs privilèges.

Les chartes intervenues entre le monarque et les possesseurs de fiefs mirent obstacle, pendant plusieurs siècles, à toute réforme importante. La masse des humbles dépendait des décisions seigneuriales. De plus, il existait une autorité contre laquelle nul n'était protégé, celle de l'Église. L'ordalie, la torture, le duel judiciaire, étaient d'application fréquente.

La puissance royale se consolidant, on finit par y faire appel. Les sénéchaux et les grands baillis, révoquèrent des sentences reconnues injustes. La connaissance de divers cas exceptionnels fût réservée aux juges royaux, qui eurent à connaître des sacrilèges, des émissions de fausse monnaie, des attentats à la sûreté publique, des rébellions, etc... En matière civile, ils décidèrent des procès intéressant les églises-cathédrales, ou de fondation royale, les pupilles, les veuves, les étrangers. Tout roturier ayant obtenu la bourgeoisie était soustrait, de fait, à la juridiction seigneuriale.

Le droit féodal, basé sur la coutume et non écrit, était des plus arbitraire. Deux recueils, les *Assises de Jérusalem et celles d'Antioche*, dont l'un date de l'année 1099 et l'autre de l'année 1201 en résument les principes.

Le *Grand Coutumier normand*, rédigé au XIIIe siècle, contient un certain nombre de coutumes en usage dans l'Orléanais, l'Anjou et l'Artois. On y remarque de fréquents emprunts au droit romain. Les *Établissements*, erronément attribués à saint Louis, sont une compilation de deux coutumes, l'une angevine l'autre orléanaise.

Un commencement de réforme se manifeste dans une ordonnance royale, promulguée en 1357. Il y est stipulé que tout Français, noble ou roturier, devant le service militaire pour la défense du royaume, le droit de guerre privée sera suspendu durant toute la durée de la guerre anglaise. Il est enjoint aux magistrats du Grand Conseil, du Parlement et de la Chambre des Comptes, de s'assembler au soleil levant — à peine de retrait d'émoluments — et d'expédier loyalement les affaires sans faire « muser » les plaideurs. Il leur est interdit de s'occuper de commerce, ou d'exiger des sommes exagérées. Tout cumul de fonctions est illicite. Les prévôtés et vicomtés ne pourront plus être donnés à ferme, ni vendus. Nul ne sera nommé officier du roi dans son pays d'origine, et il est strictement défendu d'enlever les justiciables à leurs juges naturels. Ces prescriptions, qui tendaient à réprimer de sérieux abus, furent renforcées en 1454. Il fut enjoint aux membres du Parlement de n'accepter aucun office, aucune pension, sinon du roi ; de ne manger ni boire avec les parties en cause, ni d'en recevoir des cadeaux.

On installa une nouvelle Chambre au Parlement de Paris, pour prendre connaissance des affaires criminelles.

Il existait alors, au-dessous du Parlement, deux juridictions, celle des prévôts et officiers du domaine royal, et celle des baillis et sénéchaux, ayant pouvoir de réformer en appel les sentences des prévôts. Ces derniers ne jugeaient que les vassaux immédiats du roi : les autres restaient soumis aux cours seigneuriales, épiscopales, abbatiales ou communales. Toutes cependant relevaient des baillis et des sénéchaux, prononçant en appel. L'inamovibilité des juges, en France, date de l'année 1467. En cas de crime de lèse-majesté, les délinquants étaient soustraits à la justice ordinaire et renvoyés devant des commissions royales.

Le droit coutumier prévalait dans le Nord du pays, les traditions romaines dans le Midi. Le produit des amendes prononcées en justice servait à payer les juges. Ils recevaient des plaideurs, à titre de libéralité, des épices, des dragées, des fruits, des liqueurs. On en revint, à la fin du XIII[e] siècle, pour le droit pénal, aux procédés des Romains. La torture était appelée « épreuve de vérité ». Un seul témoignage, d'après une ordonnance de 1454, suffisait à la rendre applicable. Les prisons étaient atroces et les supplices extrêmement cruels. Les hérétiques étaient brûlés vifs, et leurs cendres répandues au vent ; les faux monnayeurs étaient bouillis dans une chaudière d'huile ; on écorchait vifs certains délinquants ; on en écartelait d'autres ; on leur rompait les os, les attachant ensuite à demi morts sur une roue. Ce ne fut qu'à partir du règne de Charles VI qu'on donna les sacrements aux condamnés à mort.

Au XVI[e] siècle, les juges seigneuriaux et municipaux furent complètement subordonnés aux juges du roi. On créa un nouveau degré de juridiction entre les Parlements et les anciens bailliages, sénéchaussées ou prévôtés. Ces nouveaux tribunaux décidaient sans appel les réclamations ne dépassant pas 250 livres.

Dès 1536, les magistratures ne furent plus confiées qu'à des gradués des facultés de droit.

On achetait l'office de juge à prix d'argent, ce qui n'améliorait pas la situation des plaideurs. Quand une charge judiciaire passait à un autre propriétaire, le roi percevait le tiers du prix de vente. Plus tard, le juge eut à payer chaque année une rente égale au soixantième de la valeur de sa charge.

La Faculté de droit de Bourges, sous l'impulsion des grands jurisconsultes Alciat et Cujas, avait acquis une véritable renommée. On continua sous Charles IX de rédiger et d'imprimer les coutumes des provinces. En 1577, on en entreprit la revision, pour en extraire les dispositions injustes ou barbares. Durant le règne d'Henri IV, Loysseau publie ses traités sur les *Offices et les Seigneuries*, Pasquier ses *Recherches sur la France*, et Loysel ses *Institutes coutumières*. Au xvᵉ siècle, le français remplace le latin pour les causes criminelles. Les actes notariés finissent par être rédigés en langue vulgaire. Les procès de sorcellerie étaient très fréquents, et accompagnés de graves abus.

On reprit, durant le règne de Louis XIV, l'œuvre de condensation des coutumes locales. Après de nombreuses conférences entre savants jurisconsultes, parut l'ordonnance civile du 30 avril 1667, réduisant le nombre des formalités judiciaires et établissant plus exactement la compétence des tribunaux. Un édit général des eaux et forêts, assez rigoureux, fut promulgué en 1669, suivi bientôt après d'une ordonnance d'instruction criminelle, n'indiquant guère de progrès. Les anciens usages y étaient maintenus, ainsi que le secret des informations : on n'y donnait pas de défenseur à l'accusé, toujours exposé à subir la torture. Les dispositions décrétées relativement au commerce, en 1673, étaient plus libérales. La loi cependant, conservait un caractère d'extrême sévérité à l'égard des faillis.

Après la chute de l'ancien régime, l'Assemblée Constituante supprime les Parlements, les cours ecclésiastiques, féodales, municipales, administratives, et les commissions extraordinaires.

Elle définit rigoureusement la hiérarchie des Tribunaux, parmi lesquels elle établit : au chef-lieu de canton, un juge de paix ; au chef-lieu de district, un tribunal civil ; au chef-lieu de département, un tribunal criminel. Une Cour de cassation fut installée à Paris. Deux jurys, l'un de mise en accusation, et l'autre de jugement, devaient être consultés en cas de crime. Les juges étaient élus, et ne jouissaient pas de l'inamovibilité.

Sous l'Empire, on supprima l'élection des juges dont la nomination fut d'abord confiée au Sénat, puis réservée au chef de l'État. Napoléon changea l'ancien tribunal criminel en Cour d'assises, et organisa fortement le Parquet, ou ministère public, en constituant dans chaque ressort un procureur général comme agent du pouvoir. Le jury de mise en accusation cessa d'être réuni.

Les assemblées révolutionnaires s'étaient appliquées à rompre avec les anciens usages. Les droits d'aînesse et de masculinité furent abolis ; les majorats, les substitutions, les fidéicommis, les renonciations imposées cessèrent d'exister. De plus, elles avaient prescrit l'égalité des partages entre héritiers au même degré ; restreint le droit de tester, et tempéré la puissance paternelle en fixant à 21 ans l'âge de majorité.

Les servitudes foncières, si nombreuses au Moyen âge, ne furent plus reconnues ; un service spécial, celui des hypothèques, fournit aux propriétaires la faculté d'effectuer des emprunts sur leurs immeubles. En droit pénal, la torture ne fut plus applicable aux accusés.

Le 9 Août 1793, un projet du Code civil fut présenté à la Convention par Cambacérès, remanié par lui sous

le Directoire, et finalement ajourné. Après le 18 brumaire, Bonaparte chargea quatre magistrats : Tronchet, Bigot-Préameneu, Malleville et Portalis, de la rédaction d'un Code civil, qui fut adopté le 21 Mars 1804, et divisé en trois livres, se rapportant aux personnes, aux biens et aux diverses manières d'acquérir et d'aliéner la propriété.

Le gouvernement impérial ayant succédé au régime républicain, une nouvelle édition du Code fut soumise au Corps législatif, le 24 Août 1807. Des modifications y furent introduites, depuis lors, à diverses époques.

En Russie, les lois furent codifiées sous le règne de Pierre le Grand ; en Prusse, sous celui de Frédéric II. L'Allemagne possède un Code pénal depuis 1870 : un Code de commerce, datant de 1871. Les formes de procédure en matières pénales et civiles, y sont consignées dans deux Codes, mis en vigueur en 1877. Une loi, votée en 1888, y a décrété la confection d'un Code civil. L'Autriche, l'Italie, la Belgique, la Suisse, les Républiques latines de l'Amérique du Sud, ont un droit codifié. L'Espagne, le Portugal, les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ont procédé à une œuvre analogue. L'Angleterre n'a pas encore codifié sa loi commune, bien que sa législation de 1882 sur la lettre de change et celle de 1883 sur les faillites soient très complètes.

Les usages concernant la procédure civile en France, avant la Révolution de 1789, variaient suivant les provinces, et ne reçurent une première réorganisation qu'en 1667. Quand la Constituante disposa du pouvoir législatif, la juridiction civile comptait plusieurs degrés, des Tribunaux de première instance, d'appel, et de cassation. A côté de ceux-ci existaient des Tribunaux de commerce, de paix et de justice de paix. Un Code de procédure civile nouveau, créé en 1806, souvent modifié, régularisa le fonctionnement de ces institutions.

En 1789, la législation commerciale, en France, se composait de quelques ordonnances, dues à Colbert, désignées sous le nom de *Code marchand*. Le Code de commerce, voté en 1807, reçut force obligatoire en 1808.

Le Code d'instruction criminelle devint exécutoire le 1er Janvier 1811. Diverses lois ont apporté quelques changements en ses prescriptions, et entre autres la loi du 13 Mai 1863, sur la correctionnalisation de certains crimes ; celles de 1865 et de 1892 sur la détention préventive ; celle du 8 Octobre 1897 supprimant le secret de l'information judiciaire et garantissant les droits de la défense.

Un travail de reconstitution, bien plus important, s'imposait au sujet de la législation relative aux crimes et délits. Un premier Code pénal fut promulgué en 1791. Le 3 brumaire, an IV, paraît un résumé des études faites, depuis 1789, concernant les délits et les peines. Un Code pénal complet fut présenté au Corps législatif en 1810, et devint exécutoire. Une nouvelle édition de ce Code parut en 1832. Depuis lors diverses infractions, jadis considérées comme criminelles, ont été correctionnalisées ; on a réglé le mode d'exécution des travaux forcés ; les effets de la relégation, de la libération conditionnelle, du sursis à l'accomplissement de la peine.

Une législation spéciale a été établie généralement, concernant les armées de terre et de mer. Le Code relatif à l'armée territoriale, en France, a été promulgué en 1857, et souvent remanié.

En Allemagne, il existait jusqu'à une époque récente plusieurs Codes militaires, chaque État particulier ayant le sien. Leur unification a été réalisée par l'adoption d'un Code de procédure pénale militaire applicable à tout l'Empire.

La loi anglaise sur le même sujet, basée sur le « Mutiny Bill » — voté chaque année par la Chambre

des Communes — ne renvoie les membres de l'armée devant les tribunaux militaires que pour certains crimes ou délits spéciaux, réservant la connaissance et la répression des crimes de droit commun aux tribunaux civils. Cette distinction n'est pas sans valeur, et il serait à désirer qu'elle fut généralement admise. En Italie, les militaires de la milice sédentaire sont, comme ceux de l'armée active, assujettis aux règlements militaires, dont relèvent également, même après avoir quitté l'armée, les individus qui, pendant leur temps de service, se seraient rendus justiciables des prescriptions pénales militaires.

La justice est encore très défectueuse en Turquie. Le Koran y forme la base du droit. La jurisprudence musulmane se rattache à quatre grandes écoles, ou plutôt, à quatre rites, pour employer l'expression consacrée : les rites *Hanéfi*, *Chafiite*, *Maléki* et *Hanbalite*. Le premier, particulièrement observé dans l'empire Ottoman et dans l'Inde septentrionale, remonte au docteur Abu-Hanifah, iman de Bagdad, au IIe siècle de l'hégire. Le rite *Maléki*, usité en Afrique, date d'une cinquantaine d'années plus tard ; purement traditionnel et moins libéral que le premier, il a pour fondateur Mâlik ben Amas, de Médine. Au siècle suivant parut à Bagdad le savant Chafti, élève de Malik, dont le système a surtout été suivi en Égypte, dans le Yémen et dans le Sud de l'Inde. Les doctrines les moins répandues, sont celles d'Ibn Hanbal, qui enseigna la méthode appelée d'après son nom, *Hanlabite*, la plus intolérante de toutes, adoptée surtout en Arabie.

Le corps judiciaire se recrute en Turquie, parmi les ulémas. Ceux-ci sont les docteurs de la loi civile et de la loi religieuse. On entre dans les ulémas après de longues années passées dans les *Médressés*, ou hautes écoles annexées aux mosquées, et l'on y devient successivement mullazin, ou aspirant, *mudéris* ou

professeur, et enfin *mollah*, c'est-à-dire, apte à occuper les premiers rangs de la magistrature. A la tête de l'administration de la justice se trouve une espèce de Cour de cassation, partagée en deux Chambres, l'une affectée à l'Europe, l'autre au reste de l'Empire. Au-dessous de celles-ci, viennent les *Mevleviets* ou Cours d'appel, au nombre de vingt-deux, puis les Tribunaux de première instance, *gazas*, et enfin les *naïbs*, qui remplissent les fonctions de juges de paix.

L'étude des faits précédemment exposés démontre que la notion de justice, dans les temps primitifs, était réduite à la répression des attaques les plus violentes, provoquant des rétaliations, soit individuelles, soit familiales, puis l'intervention des groupes sociaux, qui ont substitué leur action régulatrice à la vindicte privée.

Cette première période durant laquelle les conceptions populaires sont encore intuitives, spontanées et plus ou moins inconscientes, donne naissance à des coutumes mêlées de croyances religieuses, influencées par les prédispositions de chaque peuple, sa manière de sentir et de penser, les conditions économiques et politiques régissant ses destinées.

Puis, à mesure que la vie sociale se complique d'éléments nouveaux, devenant plus variée par suite d'une plus grande division du travail entre individus, les règles juridiques se multiplient, inaugurant une autre ère, mise en rapport avec les aspects changeants de communautés plus actives et plus différenciées.

Dans son ensemble, le droit a pour but la détermination des conditions sur lesquelles la liberté de chacun peut coexister avec la liberté de tous. Son action ne s'applique qu'aux devoirs extérieurs, ce qui la distingue de la morale. En principe, sous l'influence des idées modernes, il laisse à tout individu la plus entière liberté de conscience et de pensées, ne s'occupant de lui qu'en raison de ses relations avec au-

qui l'entourent. A ce point de vue dans les pays les plus civilisés, domine une notion primordiale, l'égalité de tous devant la loi, applicable en vertu de l'assentiment national, et ayant pour sanction, en cas de nécessité, la contrainte obligatoire. Les formes de la liberté ne sont pas celles de l'anarchie. Elles ne peuvent fonder un régime stable qu'à la condition d'être bien définies. Un tel régime implique, aussi bien que ceux qui sont essentiellement autoritaires, un organisme politique et gouvernemental.

L'évolution du droit en matières civiles, a donné naissance à des institutions de plus en plus nombreuses, consistant en tribunaux de commerce ; conseils de prud'hommes ; chambres de conciliation et d'arbitrage ; conseils d'usines, etc. Les règles juridiques deviennent de plus en plus contractuelles, non seulement parce que le domaine du contrat s'étend progressivement, mais aussi à cause du fait que les désaccords et les conflits résultant d'intérêts opposés, ne peuvent régulièrement se résoudre que par des transactions et des compromis, c'est-à-dire suivant des modes contractuels. La législation intervient de plus en plus pour assurer la liberté réelle des contractants, en les mettant sur un pied d'égalité.

Parmi les mesures qui ont contribué, dans ces derniers temps, à l'amélioration de la législation civile, il convient de citer les dispositions relatives à la naturalisation des étrangers ; l'abolition de la mort civile et de la contrainte par corps ; les avantages accordés à l'époux survivant dans la succession de l'époux décédé ; aux enfants naturels dans la succession de leurs parents ; le droit reconnu aux femmes d'être témoins dans certains actes , la réglementation, encore en discussion, dans quelques contrées, du divorce, etc.

Le Code de commerce est moins rigoureux, en France, pour les faillites. Aux négociants, qui sont

obligés de cesser leurs opérations mercantiles sans avoir commis de faute, il accorde la liquidation judiciaire, dont les conséquences sont moins graves que celles de la faillite. Il a facilité la constitution des sociétés de commerce anonymes ou par actions.

Un Comité maritime international, dans une série de Congrès, dont le premier s'est ouvert à Anvers en 1898, à Paris en 1900 ; et le quatrième en 1902 à Hambourg, a préparé un Code sur l'abordage et l'assistance en mer. Un travail de ce genre, dû à l'effort collectif de spécialistes distingués, avait en lui-même une valeur rélle. Il devenait désirable qu'il donnât lieu à une entente diplomatique. Le gouvernement belge, à la suite des démarches du Comité maritime international, a convoqué une Conférence officielle, à laquelle treize pays adhérèrent, et qui aboutit en février 1905 à un avant-projet de traité, dont la mise en exécution définitive serait extrêmement utile. Il y aurait un autre progrès à réaliser, celui d'uniformiser les procédés légaux se rapportant à la lettre de change. L'adoption d'une même législation à cet égard, entre nations, offrirait d'indiscutables avantages.

Le droit international, selon Kant, repose sur les mêmes principes que le droit civil. On peut, en effet, considérer les peuples en relations entre eux comme des personnes dont chacune est maîtresse chez elle, et doit garder son autonomie. Les conflits qui les divisent ont reçu leur solution, jusqu'à ce jour, pour la guerre, c'est-à-dire, un appel à la force brutale. C'est ainsi qu'agissaient jadis les individus avant l'adoption de lois précises, et le choix de juges chargés de les appliquer. Des essais ont été faits afin d'éviter ces sanglants démêlés. Une conférence mondiale convoquée à La Haye, sur l'initiative du tsar Nicolas II, a reçu la mission d'étudier, dans un but de pacification générale, les moyens d'en arriver à une entente.

Quelques précédents étaient de nature à être in-

voqués. A diverses époques, l'entremise d'une tierce puissance avait contribué, par médiation ou présentation de bons offices, à empêcher une rupture entre deux États. Ceux-ci, dans certaines circonstances s'étaient même engagés à l'avance, à se soumettre aux décisions du médiateur. L'Angleterre, en 1896, avait proposé un traité permanent d'arbitrage aux États-Unis d'Amérique, bien que sans succès, le Sénat de Washington s'étant refusé à le ratifier.

Les réformes à introduire constitueraient incontestablement une sauvegarde pour les faibles, toujours exposés à d'injustes agressions. Elles rencontrent toutefois, en pratique, de sérieuses difficultés. Les débats entre individus ont pu donner lieu à arrangement parce qu'il a été possible de les renvoyer à la décision de tribunaux constitués, jugeant d'après des lois reconnues, et prononçant des sentences arbitrales ayant force obligatoire. Or, on ne s'est jamais mis d'accord sur la composition — et les pouvoirs — d'une Cour de justice internationale, ni sur les principes du code qu'elle aurait à appliquer. Y réussira-t-on dans l'avenir ? Parviendra-t-on à fonder durablement de tels rapports juridiques entre nations, qui, étant toutes représentées dans une grande Assemblée générale, régleraient péremptoirement, d'après une législation préétablie, les différents survenus entre communautés politiques autonomes ? Ne faudrait-il pas tout d'abord qu'il fut convenu que nul Etat, grand ou petit, ne pourra jamais être absorbé par un autre, ni par conquête, ni par héritage, vente ou donation, sans le consentement de ses habitants ? Et si cette réserve n'est pas faite, ceux-ci consentiraient-ils à remettre à un arbitre quelconque la décision de litiges menaçant de les priver de leur liberté et de leur indépendance ?

Quelle que soit la réponse à ces questions, il est évident que les intérêts économiques, en se généralisant et s'étendant chaque jour, rendront les guerres

de moins en moins fréquentes, en raison des ruines de plus en plus importantes dont elles seraient suivies.

Le droit pénal, comme le droit civil, a subi de grandes transformations. Extrêmement sévère autrefois, il a diminué de rigueur. On a compris que si la société doit user de légitime défense contre l'injustice qui tend à la détruire, il ne faut pas qu'elle mêle à sa répression des sentiments de vengeance.

En se protégeant contre le criminel, il lui incombe de chercher à le sauver de lui-même, et à la réformer.

Les pénalités infamantes, et de nature à lui fermer à tout jamais toute carrière utile, sont tombées en désuétude. Le carcan, la marque au fer rouge, l'exposition publique, la mutilation pour les parricides, ont cessé d'être appliqués dans les pays civilisés. On a aboli en France, en 1848, la peine de mort en matière politique, et les colonies pénitentiaires y remplacent désormais les bagnes. La détention préventive a été soumise à des conditions nouvelles ; on a rendu plus facile la revision des procès criminels en cas d'erreur ou d'abus, ainsi que les formalités relatives aux réhabilitations. Des lois de sursis ont été votées, autorisant les juges, si l'inculpé en est à sa première condamnation, à ordonner qu'il sera sursis à l'application de la peine, qui sera considérée comme effacée, si, après cinq ans, il n'y a pas eu récidive, et obligation de prononcer une condamnation nouvelle.

L'adoucissement des mœurs a provoqué, en Angleterre comme en France, une grande réforme du Code pénal, commencée sous les auspices de Romilly. Elle n'a pas été suivie d'une recrudescence de crimes : c'est plutôt, là, comme ailleurs, le contraire qui s'est produit. Les témoignages des hommes les plus compétents, parmi lesquels Obermier, en Allemagne, Montesinos en Espagne, s'accordent sur ce point.

Plus la pénalité infligée au criminel se réduit aux

contraintes nécessitées par la sûreté sociale, plus elle est conforme aux vrais principes du droit.

Ces répressions, que des intérêts supérieurs rendent parfaitement légitimes, peuvent-elles être exercées jusqu'au point d'infliger la mort à ceux qu'elles atteignent ? Il semble qu'une telle justice a plus de rapports avec l'ancienne loi du talion qu'avec les conceptions modernes, plus humaines et mieux inspirées.

La société possède évidemment le droit de se défendre contre des êtres pervertis, dangereux pour la sécurité publique, mais doit-elle aller jusqu'à les faire périr pour se protéger contre eux ? Ne peut-elle pas, en les privant de leur liberté pour un terme indéfini, les empêcher de nuire ? Pourquoi leur ravir cruellement, par une condamnation à mort, la possibilité d'une réforme morale à laquelle elle devrait s'efforcer de contribuer ?

Les exécutions capitales, soit publiques et donnant lieu à des scènes scandaleuses, soit opérées avec mystère dans les prisons, n'empêchent nullement le renouvellement de certains crimes. Leur effet, comme exemple prémunitoire, est nul.

Dans plusieurs contrées on y a pratiquement renoncé, sans effets sensibles sur la criminalité. L'abolition de la peine de mort compléterait dignement la série de progrès réalisés en droit pénal.

LIVRE V

CHAPITRE I

Les intérêts matériels
Leur extension et leur importance internationale

L'homme, pour assurer son existence et se procurer quelque bien être, est soumis à un labeur incessant, se compliquant au cours des âges, à mesure que se manifestent des besoins nouveaux et des habitudes plus raffinées. La nature de ce labeur, les conditions dans lesquelles il s'exerce, les effets qui en résultent se rattachent à des intérêts matériels qu'il importe de ne pas négliger, leur action sur les intérêts politiques étant incontestable.

La chasse et la pêche absorbèrent entièrement, à ses débuts, l'activité humaine. On ne pouvait compter que sur leurs produits, qui n'occasionnaient entre individus que de rares échanges. Il n'en fut plus ainsi lorsque la culture du sol et l'élevage du bétail augmentèrent les ressources de certains groupes sociaux. Les trocs devinrent plus fréquents, donnant naissance à des relations commerciales régulières, comprenant des ventes et des achats de tous genres.

Dans ces transactions, on livrait valeur contre

valeur, après estimation. Les plus anciennes monnaies ne sont pas antérieures au VIIe siècle avant notre ère. Les populations primitives s'en tenaient au troc, ou à la mise en circulation de quelques articles courants, d'un prix généralement accepté, tels que les gâteaux de sel ou les coquillages marins appelés « cauris », enfilés en chapelets[1]. Plus tard, on compta par tête de bétail, puis en pépites ou en poudre de métaux. Dans l'Egypte pharaonique, on les réduisait en briques, tuiles, barres et plaques. Chez les Chaldéens et les Assyriens on se servait de lingots, de même qu'en Chine. L'usage des monnaies, comme signe représentatif des valeurs, remonterait selon les uns aux Lydiens, avant Crésus, et d'après les autres à Phidon d'Argos.

C'est en Asie Mineure, dans la vaste région s'étendant entre la mer Méditerranée à l'Ouest ; le plateau Arménien au Nord ; les versants du plateau iranéen à l'Est et le golfe Persique y compris la Péninsule arabique au Sud, que les échanges commerciaux se concentrèrent tout d'abord. L'Assyrie, par sa position géographique, était prédestinée à servir d'entrepôt aux produits de cette région. Deux villes de premier ordre, Babylone, construite sur les bords de l'Euphrate, et Ninive, sur le Tigre, se prêtaient admirablement aux activités du négoce. Elles se trouvèrent bientôt en rapports avec l'Inde, dont elles reçurent des pierres précieuses et des animaux vivants ; la Perse, qui leur livra des étoffes de grand prix ; l'Arabie et l'Ethiopie d'où elles obtinrent des parfums, des épices, de l'or, de l'ivoire, de l'ébène, du grès, du basalte, de l'ambre gris ; l'Arménie, qui leur fournit des vins. Elles exportèrent à leur tour des armes, des bijoux, des amulettes, des tissus de laine et de lin. Les tapisseries de Babylone étaient renommées. Les Assyriens pénétrèrent

1. Encore en usage dans certaines parties de l'Afrique.

très avant en Arabie, dont ils occupèrent le sud-ouest, s'assurant ainsi deux grandes routes commerciales, conduisant de l'Inde, par le Yémen et la mer Rouge, en Égypte et dans les pays méditerranéens.

La Perse, de même que la Babylonie et l'Assyrie, a tenu dans le monde antique une place considérable. La proximité de l'Inde la favorisait, et deux des principales satrapies perses, la Bactriane et la Sogdiane, étaient de grands centres d'affaires. La première, placée sur le parcours des caravanes allant dans l'est de l'Asie, exploitait spécialement l'Inde septentrionale ; la seconde possédait Samarcande, l'un des plus riches marchés du continent asiatique.

Les Israélites durent leurs premières notions géographiques aux Babyloniens. Pendant une période de quatre cents ans, c'est-à-dire depuis Moïse jusqu'au roi David, ils ne se livrèrent à aucun trafic maritime. Sous ce monarque, ils obtinrent le port d'Escon-Géber, à l'extrémité septentrionale du golfe d'Ataka, et le conservèrent jusqu'au règne du roi Josaphat. Des flottes de bâtiments marchands partirent d'Ailath et d'Escon-Géber, pour être dirigées sur Ophir. Salomon accrut ces expéditions, opérées grâce au concours des Phéniciens, et elles ne cessèrent qu'avec la puissance de Juda. Les Hébreux ne connaissaient dans la Méditerranée que l'île de Chypre, et quelques établissements fondés par les Grecs ioniens.

Les Égyptiens, 1.500 ans avant Jésus-Christ, ne s'étaient encore créé que de faibles relations extérieures, entretenues exclusivement par des étrangers. L'agriculture, constituant leur principale richesse, ils envoyaient au dehors des blés et du chanvre. Ils tiraient de la Palestine, du baume, de l'huile d'olive et du miel ; de l'Arabie et de l'Inde, de l'ivoire, de l'ébène, de l'écaille, des soieries, des épiceries, des drogues, des parfums et de l'encens.

Ce commerce s'effectuait par terre et suivait diverses

routes, dont les unes se prolongeaient jusqu'en Éthiopie et Méroé, tandis que d'autres aboutissaient à l'Arménie, au Caucase, à Babylone, à la Phénicie. Les caravanes se rassemblaient généralement à Thèbes et à Memphis. La conquête de l'Égypte par les Perses, en rendant libre l'entrée des bouches du Nil, étendit le champ d'action du commerce et en augmenta sensiblement l'importance.

Les Babyloniens et les Assyriens n'ont guère fréquenté la partie orientale de la Méditerranée. La tâche de dissiper l'obscurité pesant sur cette mer échut aux Phéniciens. Leurs premiers voyages au delà de la région côtière remontent à une époque très ancienne. 1.500 ans avant Jésus-Christ, Chypre, Rhodes, les côtes de l'Asie Mineure et les îles de la mer Egée, avaient déjà été visitées, colonisées et exploitées par leurs marins. Au XIIe siècle, ils avaient navigué jusqu'au détroit de Gilbraltar, et même dans l'Océan Atlantique. Ils s'approvisionnaient ainsi des matières brutes nécessaires à leur industrie, les échangeant contre des produits manufacturés. Quelques-unes des cités fondées par les Phéniciens devinrent des plus prospères, et parmi elles Sidon, dominatrice des villes de Chanaan, des îles et des rivages méditerranéens, du XVIIe au XIIIe siècle avant l'ère chrétienne. On y recevait les marchandises de l'Inde, de la Bactriane, de la Chaldée, de l'Arabie, des régions du Caucase, de l'Afrique, de l'Espagne et des îles de l'étain. Elle fut souvent attaquée et mise à sac par les pirates d'Askalon, les Sin-Akhé-Irib et les Assour-Akhé-Idiu.

Héritière de Sidon, qui fut détruite au XIIIe siècle par les Philistins, Tyr la continua. Elle acheva la colonisation des côtes et des îles de l'Occident. Assiégée plusieurs fois, elle fut ruinée par Alexandre de Macédoine. Celui-ci représentait une race rivale, celle des Grecs qui, longtemps après les Phéniciens, s'étaient aventurés en mer. Établis comme colonisateurs au

VIIIe siècle, aux bords de la mer Noire, ils se répandent bientôt dans les pays riverains de la mer Égée et de la Propontide, atteignent la basse Italie et la Sicile; se font recevoir en Égypte, et s'installent à l'embouchure canopique du Nil, non loin de l'endroit où devait s'élever plus tard, Alexandrie. Une de leurs peuplades, celle des Phocéens, contribue, vers l'an 600 avant notre ère, à la fondation de Massilia, aujourd'hui Marseille, qui entretint avec le sud de l'Espagne des relations fructueuses. Les campagnes d'Alexandre le Grand, en Asie, offrirent de nouveaux horizons à l'activité grecque. Elles eurent leur complément dans le voyage de Néarque, de l'embouchure de l'Indus jusqu'à l'intérieur du golfe Persique, et celui de Patrocle, dans la mer Caspienne. La direction d'un immense commerce passait aux Grecs, avec Alexandrie, pour station principale.

Aux Indes, le trafic mercantile donnait de l'emploi à une nombreuse population. L'Indien des hauts districts se livrait particulièrement au travail des métaux et des tissus; celui des basses terres à l'agriculture. Des caravanes, partant de Palibattra, située non loin de l'embouchure du Gange, transportaient les produits d'exportation à Taxile, sur les bords de l'Indus. D'autres convois, après avoir remonté les rives de ce fleuve, poussaient jusqu'à Bactra. Là, ils se divisaient; les uns se rendaient aux sources de l'Oxus, d'où leurs marchandises descendant son cours gagnaient la mer d'Aral; les autres franchissaient les monts Imaüs, et traversaient le désert de Cobi. Il existait de plus pour se rendre de l'Inde en Chine par les montagnes du Thibet, une route très difficile et peu suivie.

Le commerce maritime de l'Inde avait lieu, pour l'Égypte, par les ports de Bérénice, Migos-Hormos et Arsinoé; pour la Judée ainsi qu'il a déjà été dit, par ceux d'Ailath et d'Escon-Géber. Le cabotage, entre

les côtes de Malabar et celles de Coromandel, était effectué par les Indiens eux-mêmes.

Il était expressément défendu aux Brahmanes et aux Kchatryas de tirer intérêt de leur argent.

Au moment où la ville de Tyr cessait d'exister, une autre colonie phénicienne, Carthage, formée au IXe siècle, devant un vaste golfe, délimité par la saillie des caps Bon et Zibib, avait acquis un rapide développement.

Son commerce, comme celui de Tyr, s'effectuait par terre et par mer. Il se composait, par terre, de fruits, d'olives, de dattes, d'esclaves, de grenats, que des caravanes rapportaient de l'intérieur de l'Afrique ; par mer, il s'étendait jusqu'en Espagne et le nord de l'Europe, dont il s'appropriait les riches minerais. Les principaux objets d'échange de Carthage étaient le blé, la cire, le miel ; des matériaux pour la marine, de la pourpre, de la poterie et des objets en métal. Elle recevait de l'Égypte des toiles fines et des papyrus ; des comptoirs de la mer Rouge, de l'encens, des parfums, de l'or, des perles et des pierres précieuses ; de la Syrie et de la Palestine, la pourpre et l'écarlate, les étoffes de laine et les riches ameublements.

Toute cette prospérité, jalousement défendue, était destinée à s'éclipser devant la brillante fortune d'un peuple nouveau dont le génie conquérant et les habitudes militaires étaient peu compatibles cependant avec les relations d'affaires et les entreprises industrielles.

La ruine de Carthage, par les Romains, eut d'abord pour effet de réveiller la piraterie sur toutes les mers. Le commerce se réduisit chez eux aux importations, venues d'Orient, du nord de l'Afrique, de la Gaule, des Iles Britanniques. Le règne d'Auguste marque l'apogée de ces relations mercantiles, d'ailleurs considérables.

La ville grecque de Marseille, et la ville romaine de

Narbonne, prenaient une part active au commerce Méditerranéen. La Gaule expédiait en Italie et en Orient des pierres précieuses, des bijoux, des vins. Elle en recevait des étoffes et des armes.

Au déclin de Rome, toutes ces relations perdirent de leur intensité dans une grande partie de l'Europe, pour se concentrer plus spécialement à Constantinople. La position géographique occupée par la capitale de l'empire d'Orient, son voisinage de l'Asie, la prédestinait au trafic avec ce continent, et en faisait une sorte d'entrepôt universel. Ses habitants toutefois n'en profitèrent qu'indirectement. Des étrangers, et parmi eux les Avares, les Bulgares et les Hongrois, du VI[e] au XIII[e] siècle, y furent successivement les principaux représentants du négoce bysantin.

Les Barbares, en envahissant le monde latin, y avaient désorganisé la vie sociale. Il fallut plus de trois siècles pour y reconstituer certains éléments d'industrie et de commerce. Dans la Gaule franque, beaucoup de manufactures en pleine activité durant la période romaine avaient cessé d'exister. Le commerce, sous le règne des prédécesseurs de Charlemagne, était tombé aux mains des Juifs. Cet habile législateur favorisa leur négoce et les associa à ses projets. Des routes nouvelles furent construites, les anciennes furent réparées, des agents spéciaux placés sur les frontières, furent préposés à la surveillance et à la protection des transactions mercantiles.

La navigation fluviale reprit quelque activité. Tournai sur l'Escaut; Maestricht sur la Meuse; Worms et Mayence sur le Rhin, reçurent des marchandises expédiées de la Frise et de la Germanie, tandis que Mayence devint le point *terminus* de la grande route de Thuringe et de la navigation du Mein.

La circulation maritime dans le Nord, se faisait par Boulogne, où Charlemagne entretenait une flotte de guerre, comme défense contre les pirates.

Des foires furent ouvertes en Germanie, à Bardenwick, à Magdebourg, Erfurt, Bamberg, Ratisbonne, Lorck et Aix-la-Chapelle. Dans cette dernière ville, les Saxons apportaient l'étain et le plomb de la Grande-Bretagne ; les Juifs, de la quincaillerie et des vases artistiques ; les Slaves, les métaux du Nord ; les Gaulois, des produits de leur industrie ; les marchands des côtes d'Asie et de Provence, des étoffes et des épices tirées de Constantinople et d'Asie ; les Lombards et les Romagnols, des draps et de la laine. Les moyens d'échange augmentaient, et la monnaie avait un cours plus régulier et plus abondant.

La mort de Charlemagne arrêta ce nouvel essor, sur lequel allait répercuter l'influence de graves événements, destinés à modifier profondément la situation économique de tout l'Orient. Les Arabes musulmans s'y étaient rendus maîtres de l'Irak-Adjémi, de la Syrie, d'Alexandrie, de Memphis, de la Perse, puis soumettant l'Afrique occidentale et l'Espagne, s'étaient avancés jusqu'en Gaule, où leur élan avait été brisé à Poitiers, en 732.

Leur intervention présageait, naturellement, bien des innovations aux usages établis. Ils ne se montrèrent pas, toutefois, trop intransigeants. Des marins Italiens obtinrent le privilège de commercer librement sur les côtes du Magreb. On vendait en Afrique des toiles de Naples. Le commerce des Indes, détourné de Bagdad, restait actif par la mer Rouge. Les ports du Magreb devinrent les échelles de la navigation entre l'Egypte et l'Espagne.

Les Croisades ne causèrent qu'une perturbation relative dans ces rapports, et donnèrent une vive impulsion à l'industrie européenne, qui s'initia, en Orient, à des procédés jusqu'alors inconnus. On fabriquait du sucre de canne à Antioche, Tripoli, Saint-Jean-d'Acre et Jaffa. Frédéric II, en 1239, installa des ouvriers sucriers en Sicile. Le tissage de la soie était

florissant à Tortose et Tibériade. Tripoli comptait trente mille métiers à tisser. Le velours, le satin, le damas, les crêpes, les mousselines entrèrent en usage· Les mots, *moire*, *taffetas*, *chiffon*, *cramoisi*, sont d'origine arabe. L'Orient continuait à avoir la spécialité des tapis. On teignait les étoffes avec le rouge de Damas, l'indigo de Jourdain, le safran, l'oseille, le bois de santal, etc. La corroirie, la poterie, la verrerie venant d'Orient, fournirent aux artisans européens de nouveaux types de fabrication. Le cuir de Cordoue, si répandu à certaine époque, fut d'abord travaillé par les Musulmans.

Des traités furent conclus, à partir de 1184, avec les Souverains arabes, garantissant la liberté du commerce et la sécurité des marchands. Des consuls européens, envoyés en Afrique, eurent pour mission de protéger les intérêts de leurs nationaux ; des *fondoucs*, ou entrepôts commerciaux, furent placés sous leur surveillance. Les opérations de négoce tendaient à se généraliser de plus en plus dans le bassin de la Méditerranée. Les armées occidentales dirigées vers la Palestine s'approvisionnaient en Italie, et y obtenaient des moyens de transport. Trois villes maritimes, Venise, Gênes et Pise, souvent rivales, avaient multiplié leurs comptoirs dans les pays Islamiques. En 1203, après la prise de Constantinople par les Croisés, les Vénitiens se virent même en possession de plus du quart de l'Empire grec, et notamment de Candie et de la Morée.

Dès le XIIe siècle, les négociants italiens, désireux d'écouler leurs marchandises dans le nord de l'Europe, se mettent en rapport avec les Flamands, parmi lesquels l'industrie avait fait de grands progrès. La Flandre, par l'importance de ses foires, assurait aux étrangers d'excellentes occasions de vente.

Bruges, au XIIIe siècle, devient un marché des plus achalandés, où trente-quatre nations échangeaient

leurs produits. La création de puissantes associations commerciales et surtout de la Hanse de Londres et de la Ligue hanséatique, ne firent qu'accroître ces relations.

En France, le commerce se développait plus lentement, à cause des institutions féodales encore en vigueur, des lois somptuaires qu'on y avait renforcées et de l'absence de crédit. Le mouvement mercantile y fut peu actif à l'intérieur, tant que le pouvoir royal resta faible. L'artisan n'avait pour clientèle que l'aristocratie et le clergé. Les armes et les objets d'église attiraient surtout les acheteurs. Un courant d'exportation et d'importation se forma cependant, allant de la Méditerranée aux mers septentrionales, suivant le Rhône et descendant le Rhin, pour atteindre Cologne et les ports de la mer du Nord et de la Baltique. Il se ramifiait en Bourgogne, gagnait la Champagne, l'Ile-de-France, la Normandie et la Flandre, toutes deux en communication avec l'Angleterre. Les marchands préféraient la voie fluviale à la route terrestre, plus coûteuse et moins sûre.

Du XIIe au XIVe siècle, il y eut amélioration, et les droits et péages furent perçus moins arbitrairement. Philippe le Bel accorda des privilèges aux Portugais ; Charles V aux Espagnols, aux Italiens et aux Allemands. Plusieurs villes françaises, au XIIIe siècle, faisaient partie de la Hanse de Londres, qui rivalisait dans le Nord avec Hambourg, Brême, Lubeck, se rattachant à la Hanse germanique. Dans le Midi, Marseille, Avignon, Arles, Narbonne, Montpellier et Carcassonne trafiquaient avec l'Italie, l'Espagne, l'Afrique du Nord. Charles VI signa un traité de commerce avec Tamerlan, Khan des Mongols ; Charles VII, avec le Soudan d'Égypte et les rois de Coromanie, Tunis, Bougie, Fez, Oran.

Durant les premières années du Moyen âge, le règlement des opérations commerciales s'effectuait

généralement à l'aide de métaux précieux. Plus tard, à partir des Croisades, on eut recours à la lettre de change et à l'intervention des Banques.

La lettre de change, à l'origine, était un simple mandat, écrit par son auteur, lequel donnait l'ordre de payer, dans une localité désignée, au porteur du mandat, l'import de celui-ci. L'endossement, avec les droits qu'il confère et les charges qu'il impose, ne fut pratiqué qu'ensuite. En même temps que la lettre de change, se vulgarisa l'avance des capitaux et le prêt à intérêt. Gênes pratiquait même les assurances maritimes, déjà connues d'ailleurs des Phéniciens.

Le régime commercial généralement en usage était des plus restrictifs et des plus jaloux, abondant en défenses et en prohibitions. Des troubles politiques fréquents, et l'ensablement du port de l'Écluse, occasionnèrent, vers la fin du Moyen âge, la décadence de Bruges. La ville d'Anvers profita de sa chute, et hérita de sa prospérité. Toutes les cités maritimes d'Italie, d'Espagne, de France, d'Allemagne, y ouvrirent successivement des comptoirs. Elle était en possession de l'entrepôt des laines anglaises, et Calais de celui des peaux, de l'étain, du plomb et de quelques autres denrées de même provenance.

La Grande Bretagne, qui comptait déjà d'importants imporiums commerciaux, tels que Londres, Bristol et Exeter, disposait de débouchés considérables. Sa marine toutefois était encore stationnaire. Les Anglo-Saxons recevaient de l'étranger des vins, du blé, des épiceries, des toiles, des fourrures et du fer venu d'Allemagne, qu'ils trempaient habilement.

En Russie, des relations mercantiles s'étaient établies avec Constantinople. Indépendamment des produits asiatiques, on débitait à Novogorod, de nombreux articles européens, importés par la Ligue hanséatique. Birka, en Suède, sur le lac Malar, occupait de nombreux navires de cabotage, et la Finlande même

n'était pas étrangère à la vie économique. Quant à l'Allemagne, l'industrie y était très développée à Nuremberg, à Augsbourg, et les travaux de mine y avaient fait de sérieux progrès, notamment dans le Hartz, à Plassemberg, et dans le massif s'étendant du Rhin à l'Erzebirge et au Boehmerwalder. Breslau fabriqnait des toiles et des étoffes de laine ; Dantzig, en Pologne, exportait des produits agricoles. L'antagonisme des intérêts dans le monde occidental, se manifestait déjà au commencement du xv[e] siècle, ainsi qu'une tendance à s'affranchir des exigences des négociants italiens encore maîtres du commerce oriental. Une crise se préparait, de nature à modifier profondément le parcours des voies de pénétration jusqu'alors usitées, et de créer au négoce des ressources nouvelles.

CHAPITRE II

Les expéditions maritimes et coloniales. Leurs résultats.

Vers le milieu du xve siècle, les deux routes usitées pour se rendre aux Indes, celle de Constantinople par terre, et celle d'Égypte et de Syrie par mer, tombent au pouvoir des sectateurs de Mahomet.

Il s'ensuivait pour le commerce général de graves entraves, et la nécessité de lui créer des débouchés plus accessibles. La découverte de la boussole et les perfectionnements appliqués aux constructions maritimes, favorisaient les entreprises aventureuses. Un navigateur portugais, Vasco de Gama, encouragé par le roi Jean II à achever la reconnaissance des côtes de l'Afrique, et à gagner l'Inde en contournant l'extrémité méridionale du continent africain, exécute ce projet sous le règne du roi Emmanuel, double le cap de Bonne-Espérance, et gagne Calicut en 1498, retournant ensuite en Portugal par Magadoxo et Zanzibar. Presque à la même époque, Christophe Colomb, chargé d'une exploration de l'Océan Atlantique, abordait sur les côtes occidentales de l'Amérique — qu'il prenait pour la partie orientale de l'Asie — et y arborait la bannière des Rois Catholiques d'Espagne, Ferdinand et Isabelle.

Grâce à ces brillantes expéditions, auxquelles il

faut joindre celle de Magellan en 1519, on s'était non seulement acquis les moyens d'arriver aux Indes par des voies nouvelles, mais on avait pris possession d'un continent inconnu. Le commerce, jusqu'alors en grande partie terrestre, allait se transformer et devenir essentiellement maritime. Les États italiens perdaient un monopole longtemps incontesté, et les peuples de l'Ouest voyaient s'ouvrir à leur profit, par delà l'océan, de vastes territoires et de riches marchés.

Tandis que les Vénitiens évacuaient Chypre et Candie, envahis par les Turcs, et que le Magreb devenait un repaire de pirates, les épices d'Orient dérivaient vers Lisbonne, d'où on les expédiait dans le nord de l'Europe.

Les Portugais furent les premiers à recueillir les avantages de ces changements imprévus. Dès l'année 1481, une bulle de Sixte IV leur avait concédé toutes les régions explorées par eux en Orient. Un des leurs, Cabral, parcourant les mers, était arrivé au Brésil. Des difficultés pouvaient en résulter entre l'Espagne — qui s'attribuait l'Amérique — et le Portugal qui s'était déjà réservé un empire colonial en Asie. L'autorité Papale intervint encore à cette occasion, et Alexandre VI partageant le monde extra-européen entre les deux puissances rivales, sanctionna les prétentions portugaises sur les terres brésiliennes.

Le commerce portugais jouissait de facilités exceptionnelles. Madère et l'archipel des Canaries, Tercère et l'archipel des Açores, San Yago et l'archipel du cap Vert, lui servaient de points de ravitaillement et de relâche dans ses rapports avec l'Amérique et l'Hindoustan ; Goa, était son entrepôt aux Indes ; Mélendre lui donnait accès en Afrique ; Macao, Ormuz et Socotora, en Chine, au Japon, en Perse, en Arabie et dans la mer Rouge.

Ces installations consistaient plutôt en comptoirs fortifiés qu'en véritables centres coloniaux. Les inté-

rêts agricoles et manufacturiers y étaient sacrifiés aux exigences du trafic. Celui-ci, ne dépassait pas Lisbonne, sa station finale. Les étrangers après s'y être approvisionnés, avaient à expédier eux-mêmes leurs achats à destination. Tout citoyen portugais jouissait du droit de commercer aux Indes, mais après y avoir été autorisé par le Gouvernement, qui se réservait comme source de revenus les affaires les plus importantes.

L'union de l'Espagne et du Portugal, sous Philippe II, fut une cause de ruine pour les négociants portugais. Rentrés en possession de leur indépendance en 1640, ils ne purent reprendre leur ancienne prospérité. La traite des nègres, âprement exploitée, donna pendant quelque temps une certaine valeur à leurs possessions d'Afrique, qui se ressentirent de l'abolition de l'esclavage.

Le Brésil, peu apprécié d'abord, procura des gains plus sérieux. On n'y avait pas soumis les émigrants à des règlements vexatoires, et ils s'y étaient appropriés de fertiles territoires, qu'une main-d'œuvre abondante, fournie par les indigènes asservis, leur avait permis d'utiliser. La culture de la canne à sucre y faisait de notables progrès. Des navires nationaux étaient expédiés régulièrement vers les côtes brésiliennes et en revenaient richement chargés.

La création, au XVIIIe siècle, de Compagnies privilégiées, causa quelque préjudice au commerce portugais avec le Brésil, bientôt compensé par la découverte de mines de diamant de grand rapport, et par la création de plantations de café, d'un avenir assuré. La Maison royale de Bragance, dépouillée en 1808 de ses possessions d'Europe, se vit forcée de se réfugier au Brésil. Une ère nouvelle s'y préparait, le prince régent, plus tard Jean VI, opère dès son arrivée d'utiles réformes et ouvre le pays au commerce étranger. Quand il rentra à Lisbonne, en 1816,

les Cortès s'efforcèrent de réduire les concessions accordées. Le nouveau régent, dom Pedro, proclama l'indépendance de la colonie, et prit le titre, — après avoir renoncé à la couronne portugaise, — d'empereur du Brésil, titre que le Portugal finit par reconnaître le 29 août 1825.

Le domaine colonial portugais est réduit aujourd'hui aux Açores, aux îles de Madère et de Porto Santo, à l'archipel du cap Vert; aux établissements de Sénégambie, d'Angola et du Congo; aux îles du Prince et de Lan Thomé; à la province de Mozambique; aux entrepôts de Goa, Diu et Macao en Asie; à Dillé et à Kambing en Océanie. Une administration défectueuse y prédomine et en retarde le développement.

Les Espagnols qui émigrèrent en grand nombre, ainsi que les Portugais, à la recherche de terres nouvelles, n'y étaient pas attirés par les mêmes motifs. Recrutés presque tous dans la noblesse et dans l'armée, et se trouvant sans emploi après la défaite des Maures, eux aussi voulaient faire fortune, non dans les transactions commerciales ou manufacturières, comme leurs voisins, mais par l'exploitation des richesses minières des pays conquis, et l'exercice d'une autorité illimitée sur des populations qu'ils tenaient à honneur de convertir au Catholicisme.

Leur premier établissement s'éleva à Hispaniola, aujourd'hui Haïti, d'où ils se répandirent bientôt à Cuba, Porto-Rico et la Jamaïque. Poursuivant leur expansion, de 1519 à 1524, ils subjuguent le Mexique, puis de 1526 à 1536 le Pérou et ses annexes. Leurs dépendances coloniales s'étendent dès lors chaque année, et finissent par comprendre, en Amérique à part les régions déjà citées, la Trinité, Sainte-Marguerite, Roca, Orchella, Blanca, pluseiurs îles des Lucques, la Californie, l'Uruguay, le Tucuman, le Chili, et les îles situées dans le voisinage de la Pata-

gonie; en Afrique, Oran, Mazalkivir, Malella, Pegnon de Velaz; dans l'Atlantique les îles Canaries; en Asie, les Philippines et des comptoirs aux îles de Saint-Lazare et des Larrons.

Partout, dans cet immense empire, sur lequel le soleil ne cessait de briller, furent introduits des ordres religieux richement dotés, ainsi qu'une hiérarchie de fonctionnaires représentant les intérêts de la couronne, contempteurs de tout progrès et de toute liberté individuelle. Le commerce y fut circonscrit, asservi, constitué en monopole.

Daus ces conditions, peu d'améliorations étaient réalisables. Le gouvernement espagnol s'efforçait de préserver ses sujets de tout contact étranger, et pratiquait rigoureusement une politique d'isolation. Il n'était pas interdit, cependant, aux habitants de l'Amérique espagnole, de fonder des manufactures et des fabriques d'articles divers, réservés à leur usage. Il s'en forma à Quito et dans quelques autres localités, mais peu nombreuses. Les Espagnols, en grande majorité, n'avaient pour les travaux industriels qu'un dédain non dissimulé.

Les marchandises d'origine européenne étaient expédiées aux colons, primitivement, par les négociants de Séville; plus tard, par ceux de Cadix. Deux convois maritimes traversaient annuellement, pour le ravitaillement des colonies espagnoles, l'Océan Atlantique. L'un était destiné à la Nouvelle-Espagne, l'autre aux provinces de l'Amérique moyenne et méridionale.

Porto-Bello avait le monopole du commerce avec le Pérou et le Chili; les îles Philippines ne recevaient tous les ans qu'un seul vaisseau, allant de Manille à Acapulco.

Les vices d'une telle organisation se manifestèrent si vivement qu'il devint nécessaire d'y pourvoir. Une réforme s'imposait, et fut accomplie à l'avènement des Bourbons.

Charles IV divisa l'administration des colonies entre les cinq ministères de la métropole. Une contrebande des plus actives, surtout à partir du XVIIIe siècle, diminuait considérablement, d'année en année, l'importance des relations d'échange entre l'Espagne et ses colonies. Diverses ordonnances rendirent plus de liberté au commerce, et leurs effets furent d'abord favorables. Beaucoup d'abus toutefois avaient été maintenus. Ils provoquèrent des troubles, suivis d'une révolte générale et de la perte pour l'Espagne de ses possessions continentales américaines.

Déjà, quelques années auparavant, elle avait dû renoncer à la partie orientale de Saint-Domingue, et à l'île de la Trinité, cédée à l'Angleterre.

Les États-Unis, en 1898, la dépouillèrent d'autres riches colonies. Il ne lui reste plus actuellement que quelques épaves de son ancienne puissance maritime.

Les Hollandais, au XVIe siècle, entrant en lutte avec les Espagnols, s'étaient non seulement soustraits à leur domination, mais avaient ruiné la fortune commerciale d'Anvers, restée dépendante des destinées de l'Espagne. Partout, sur toutes les mers, les marins bataves se présentaient en compétiteurs.

Leurs progrès furent remarquables. Etablis à Java, ils disposent bientôt du commerce de l'Inde ; l'occupation de Formose leur ouvre les marchés de Chine et du Japon ; ils s'essaient aux cultures orientales dans les Moluques ; exploitent les girofliers d'Amboine ; les muscadiers des îles Banda ; les canneliers de Ceylan. Batavia devient leur centre gouvernemental.

Toutes ces conquêtes étaient régies par une association, la Compagnie hollandaise des Indes orientales, dont les agents, contrairement à ce qui se passait dans les colonies espagnoles, ne s'intéressaient à l'origine qu'aux opérations mercantiles, sans aucune

idée de propagande religieuse ou de conquêtes militaires.

Bientôt, cependant, désireux de se rendre maîtres du commerce des épices, ils en restreignent la production pour en élever les prix. Des embarras politiques ne tardent pas à en résulter, et les finances de la Compagnie, trop prodiguées, se désorganisent. Des bénéfices qu'elle réalisait en s'occupant du cabotage entre les divers pays de l'Extrême-Orient, couvrirent pendant quelque temps ses pertes. L'intervention des Anglais lui enleva ces ressources. En 1795, le gouvernement Métropolitain réduisit le monopole de la Compagnie aux relations avec le Japon et la Chine, affranchissant le commerce des Indes orientales de toutes entraves.

Une colonie agricole avait été fondée au cap de Bonne-Espérance, et y prospérait, bien que contrariée, dans son développement, par des restrictions vexatoires.

Encouragés par leurs premiers succès en Orient, les Hollandais avaient créé en 1621 une Compagnie des Indes Occidentales, avec privilège de trafiquer en Amérique, d'y établir des colonies et d'y construire des forts.

S'étant emparés des îles de Curaçao, et de Saint-Eustache, aux Antilles, ils y inaugurent un commerce de contrebande avec les colonies espagnoles. Passant au Brésil, ils y font quelques conquêtes, de 1630 à 1640, sans pouvoir s'y maintenir. Leurs entreprises ne s'étaient pas bornées à l'Amérique du Sud. Ils avaient installé dans le nord du continent une colonie agricole qui donna naissance, quelques années plus tard, à l'État de New-York, dont d'autres possesseurs devaient bientôt assurer la haute fortune.

La Hollande, annexée à la France en 1811, se trouva durant quelque temps sans rapports avec ses colonies, envahies par les Anglais. Ils ne lui enlevèrent

cependant à titre définitif que le cap de Bonne-Espérance, de haute valeur, il est vrai, comme station navale et lieu de ravitaillement.

Un traité, négocié à Londres en 1814, fixa les limites des colonies hollandaises. En 1824, Singapore et les établissements de la presqu'île de Malacca furent cédés à l'Angleterre, en échange de diverses possessions dans le sud-ouest de l'île de Sumatra. En 1860, un nouveau traité délimita les terres occupées respectivement par les Hollandais et les Portugais, dans l'île de Timor; l'archipel de Sulor fut attribué aux premiers, moyennant une somme de 200,000 florins.

L'Empire d'outre-mer de la Hollande comprend actuellement l'île de Java, l'île de Madura, les Moluques, Amboine, Banda, Ternate et Tidor, où règnent des sultans vassaux; les îles de Penca et Billiton ; les îles de Riouw, une partie des Célèbes ; Macassar, Menado, Sumatra sud-ouest ; Palembang, Sampong, Atchin, Bornéo sud-ouest ; et, comme il a été dit ci-dessus, la partie occidentale de l'île de Timor et quelques îles des Antilles.

Vingt-cinq millions d'hommes y obéissent à un gouvernement étranger, qui ne dispose que de quelques corps de troupes. L'ancien monopole du commerce des épices n'existe plus depuis 1870. A Java, les chefs Malais sont devenus des intermédiaires entre le gouvernement Néerlandais et la population indigène.

La Hollande doit à ses colonies et à son commerce de transit avec l'Allemagne, la grande importance de son activité mercantile.

L'Angleterre, qui ne s'occupa de colonisation qu'après l'Espagne, le Portugal et la Hollande, en a retiré plus d'avantages que ses devanciers. Son système de colonisation, variable selon ses conditions d'application, présente un grand intérêt.

L'Amérique du Nord, très adaptée à l'établissement

de colonies de peuplement, servit de refuge, à la fin du XVIe siècle, à de nombreux émigrants anglais quittant leur pays par suite de la transformation, à cette époque, des terres arables en prairies destinées à l'élevage du bétail.

Le manque de travail dans les campagnes ; le chômage de différents métiers dans les villes ; les querelles religieuses alors prévalentes en Grande Bretagne donnaient de l'intensité à cet exode.

Quelques riches anglais, désirant en tirer des bénéfices, obtinrent par patentes royales la cession de certains territoires américains, à condition d'y installer des cultivateurs. Ils y fondèrent une première classe de colonies, dites des propriétaires ; plusieurs compagnies de marchands suivirent leur exemple, et inaugurèrent une autre classe d'exploitations, les colonies à Charte ; enfin, des particuliers, ne comptant que sur leurs efforts individuels, mirent en culture de vastes terrains, qui se rattachèrent plus tard à un troisième groupe, les colonies de la Couronne.

Tous ces centres agricoles, malgré leur diversité d'origine, tant à cause de leur éloignement que de l'esprit d'indépendance de leurs habitants, finirent par s'administrer eux-mêmes. Dès l'année 1624, la Virginie maintenait que sa législature avait seule le droit de lever des taxes, et le Maryland soutint la même thèse en 1634. Une quantité d'émigrants venaient chaque année accroître la population anglo-saxonne en Amérique. On s'y plaignait toutefois du défaut de main-d'œuvre. On eut recours, pour y suppléer, à la déportation des criminels et à l'introduction d'engagés astreints à un service temporaire. L'esclavage finit par être mis en pratique, et, dès l'année 1620, des nègres furent débarqués en Virginie, puis dans les deux Carolines. Les indigènes, d'abord traités avec ménagement, puis repoussés vers l'ouest à la suite d'une

guerre d'extermination, menaient une existence précaire et toujours menacée.

Leurs vainqueurs, les colons anglais, tout en jouissant d'un régime administratif très libéral, étaient moins favorisés au point de vue mercantile. La Métropole veillait à pourvoir exclusivement à leur consommation d'articles industriels, et au transport de leurs produits, consistant en matières premières utilisées dans les manufactures britanniques. Il en résulta une irritation qui devait tôt ou tard se manifester en rébellion. Lorsque celle-ci éclata, bientôt irréductible, on crut en Angleterre à la ruine du commerce et de l'industrie, tandis qu'au contraire les relations entre les États-Unis d'Amérique et leur ancienne métropole reprirent bientôt et se multiplièrent chaque année.

Le Gouvernement anglais ne renonça pas tout d'abord à son ancien système colonial. Les Antilles britanniques en souffrirent considérablement. Restrictif commercialement, comme l'était alors celui de toutes les nations colonisatrices, il en différait par des libertés civiles et administratives, qui éveillaient parmi les colons un esprit d'entreprise des plus recommandable et des habitudes de travail et d'économie profitables à tous.

Le Canada, après avoir été occupé par les Français au XVIIe siècle, passa sous la domination anglaise en 1763. Les colons qui s'y étaient fixés, eurent à souffrir d'abord de cette annexion. Des règlements excessifs leur furent appliqués, assez arbitrairement, et l'appropriation des terres y donna lieu à des spéculations nuisibles aux intérêts régionaux. D'autre part et comme compensation, un Conseil législatif nouvellement formé fut appelé à prendre part aux affaires publiques, et divers privilèges furent accordés aux Communes.

Malgré quelques révoltes partielles, résultant de démêlés entre l'élément français et l'élément anglais,

le Canada est actuellement en pleine prospérité. De grandes maisons de commerce ont été fondées à Ottawa, Québec, Montréal. Halifax, et leurs relations avec les États-Unis et l'Europe progressent rapidement. La liberté commerciale la plus complète leur a été reconnue par la Métropole. et il ne dépend que de la colonie, maîtresse de son organisation douanière, de la maintenir.

Une loi du 29 mars 1867 a approuvé l'union politique du Haut et Bas Canada, de la Nouvelle Écosse. du Nouveau-Brunswick, en un État colonial appelé « Dominion », ayant un vice-roi et un parlement autonome. En 1858, l'exploitation de gisements aurifères sur les bords du Fraser, y attira une quantité d'émigrands. qui y créèrent un centre de colonisation, la Colombie britannique. Le « Dominion », agrandi en 1870 du Manitoba, s'augmenta en 1871 de la Colombie et de l'île de Vancouver ; en 1873, de l'île du Prince-Édouard. La grande île de Terre-Neuve, qui dépend aussi de l'Empire colonial anglais, n'a pas été rattachée jusqu'à ce jour, à l'Union canadienne.

Très heureux dans leurs travaux de colonisation au Canada, les Anglais ont rencontré plus de difficultés dans les colonies du Cap, en Afrique, enlevées à la Hollande en 1806, et définitivement annexées en 1815. Il s'agissait d'y neutraliser l'influence des Boërs, ou paysans Hollandais, répandus dans le pays, et d'y attirer dans ce but un courant d'émigration étrangère. Les Boërs refusant de se mêler aux nouveaux venus, étaient partis en grand nombre vers l'intérieur, et y avaient fondé les établissements indépendants d'Orange et du Transvaal.

L'administration anglaise cherchait cependant à se concilier les colons du Cap en leur reconnaissant la liberté municipale, et en leur accordant une constitution comportant une législature élective. En 1849, une nouvelle région, d'une superficie de 18.750 milles

carrés, celle du Natal, s'ouvrit à la colonisation britannique, dont elle augmenta les ressources.

Les Boërs, cependant, continuaient à ne pas vouloir s'y rallier. La découverte de mines de diamant, près de la République d'Orange, donna lieu à un conflit. L'Angleterre réclama la possession de ces mines, dont elle s'empara en 1876. L'indépendance du Transvaal avait été reconnue en 1852. Les autorités anglaises revinrent sur cette décision en 1877, tandis que le président Bürgers était engagé dans une guerre contre les Cafres, et voulurent s'annexer le pays. Les Boërs prirent les armes, et défendirent victorieusement leur autonomie à Bronserspruit et à Majuba. Une convention, signée à Prétoria en 1881, la leur rendit. Ils durent cependant, trois ans plus tard, s'engager à ne pas conclure de traités avec des puissances étrangères sans ratification britannique.

Telle était la situation lorsqu'on constata l'existence, dans le district transvaalien de Johannesburg, d'importants gisements aurifères. Leur mise en œuvre y fit affluer des mineurs étrangers qui, soutenus par l'Angleterre, prétendirent prendre part à l'administration locale, et y faire prédominer leurs intérêts. Une crise était proche, et elle éclata bientôt avec toute la violence d'un choc entre deux races ennemies, énergiquement rivales.

Elle occasionna à la Grande-Bretagne d'énormes sacrifices d'hommes et d'argent. Une quantité de femmes et d'enfants boërs, dont les protecteurs naturels se trouvaient sous les drapeaux, périrent de privations et de maladies dans les camps de concentration, où les Anglais les avaient confinés pour mieux assurer la soumission des belligérants.

La République d'Orange fut réunie aux possessions britanniques, le 26 mai 1899. En 1902, le Transvaal cessa d'exister comme État indépendant, et reçut le nom de Colonie de la rivière Vaal. Depuis lors, les

exigences des Compagnies minières ont provoqué l'introduction dans le pays d'un nombre considérable de coolies dont la situation y est des plus précaires, et qui n'en ont pas augmenté les conditions de stabilité.

Les vastes et fertiles territoires asiatiques ont attiré de bonne heure l'attention des Anglais. Dès l'année 1599, l'une de leurs plus célèbres associations, la Compagnie des Indes Orientales, y faisait concurrence aux Hollandais. De 1602 à 1612, elle avait édifié des comptoirs à Bantoue et à Surate, puis quelques années après des factoreries à Madras. Privée de sa charte sous Cromwell, elle la récupère sous Charles II, et fait ses premières expéditions de thé, bientôt très fructueuses. En 1696, elle détient Calcutta : en 1720, elle divise ses possessions en trois présidences, ayant respectivement pour chef-lieu : Calcutta, Bombay et Madras.

Une concurrence d'abord très sérieuse, celle de la Compagnie Française des Indes Orientales, nuisait à ses opérations. Des hostilités en résultèrent, qui tournèrent à son avantage, et lui fournirent l'occasion de s'emparer des États du Grand Mogol, dont l'empire achevait de disparaître.

Malgré ses succès, la puissante Compagnie, tout en donnant une vive impulsion au commerce britannique, ne se trouvait pas financièrement dans une situation florissante, à cause des remises qu'elle avait à faire, très fréquemment, au Gouvernement central, afin d'en obtenir le maintien de ses privilèges. Son domaine territorial n'en augmentait pas moins, et très rapidement. Elle y joignit en 1824 divers districts de la côte orientale du golfe de Bengale, ainsi qu'Assan et Bhartfore.

D'autre part, l'opinion publique en Angleterre commençait à réagir contre les concessions exclusives. Par suite de ce revirement la Compagnie perdit en partie ses prérogatives, de même que le commerce exclusif

du thé. Les marchés de l'Inde, pour la première fois, furent ouverts à toutes les nations amies, liées à la Métropole par des traités particuliers. Les ports dépendant de la Compagnie, ses territoires, ses créances, furent transmis au Gouvernement, qui prit à sa charge la liquidation financière de l'association. Celle-ci conserva cependant l'administration de l'Inde, pour une période de vingt ans, sous la surveillance d'un bureau de contrôle. Un gouverneur général, assisté d'un Conseil, présidait aux affaires civiles et militaires. La période qui suivit ces réformes fut signalée par de fréquentes guerres, après lesquelles l'État de Maïssour, le royaume de Sind, le Satera, le Pandjob, et le royaume de Pégou passèrent sous l'autorité anglaise.

Une terrible révolte des Cipayes, ou soldats hindous, en 1857, amena la suppression de la Compagnie et la création d'un Conseil législatif siégeant à Calcutta. Les indigènes furent admis, dans certaines limites, à la gestion des intérêts publics, sous la direction d'un vice-roi, en rapports avec un Ministère responsable, siégeant à Londres. Son pouvoir s'étend sur plus de 255 millions d'hommes, dont 119 millions dans les États administrés directement par l'Angleterre, et 56 millions dans les États tributaires ou protégés.

Indépendamment de l'Hindoustan, les Anglais possèdent dans l'Arabie méridionale, la ville forte d'Aden, point de relâche à l'entrée de la mer Rouge ; Périm ; l'île de Ceylan ; Labouan ; Hong-Kong et les Straits settlements.

L'Australie, ce vaste continent océanien, exploré dès le XVIe siècle par les Portugais, et plus tard par les Hollandais, reçut une colonie anglaise en 1788, qui donna le nom de Nouvelle-Galles du Sud à la région occupée par elle. Ce premier établissement en amena d'autres : dans l'Australie du Sud, en 1834 ; sur le

territoire de Victoria, en 1851 ; au Queensland, en 1859. La colonie de Tasmanie fut fondée en 1825 ; l'Australie de l'Ouest reçut des émigrants en 1829 ; celle du Nord, en 1854.

Aujourd'hui, chacune de ces subdivisions possède une organisation politique séparée, ainsi qu'un ensemble économique dont l'influence sur les transactions mercantiles, en général, augmentera d'année en année. La Nouvelle-Zélande, qui se rattache naturellement aux groupes australiens, reçut ses pionniers anglais en 1850. Ils appartenaient généralement à la classe moyenne, et disposaient d'un certain pécule.

On a relevé en Nouvelle-Zélande de riches gisements de houille, de minerais de cuivre et de fer.

L'Empire colonial britannique a acquis une extension considérable. Indépendamment des pays déjà cités, il comprend en Océanie les îles Viti ; en Amérique, le Honduras anglais, les Bermudes, les îles Bahama, la Jamaïque, Sainte-Lucie, Grenade, Tabajo, les Barbades, la Trinité, les îles du Vent, la Guyane anglaise, les îles Falkland ; en Afrique, la Côte de l'Or, le Lagos, Sierra-Leone, la Gambie, la basse vallée du Niger, Sainte-Hélène, l'Ascension, l'île Maurice, les Seychelles, la Côte des Somalis. A titre temporaire, il régit l'Égypte et le Soudan égyptien.

Les découvertes maritimes réalisées au XVe siècle par les Portugais et les Espagnols, étaient de nature à exciter quelque émulation parmi les navigateurs français. Il s'ensuivit que des marins de Dieppe explorèrent les côtes américaines et, qu'en 1504, Paulmier de Conneville aborda au Brésil. Quelques années plus tard, Jean Parmentier visita Sumatra, les Moluques, les Maldives et Madagascar.

François Ier favorisa ces expéditions, faites à l'aventure et dans un but exclusivement commercial. Elles comprirent une grande partie du littoral américain,

de la Géorgie au Cap-Breton ; Verazzano prit possession de Terre-Neuve ; Jacques Cartier du Canada, où il fut suivi plus tard par Pierre du Guast et Champlain.

Les guerres de religion, sans interrompre entièrement ces essais d'expansion nationale, leur furent peu favorables. Sous le règne d'Henri IV, les Français reconnurent la Guyane, à laquelle s'intéressa Richelieu, qui y fit fonder la ville de Cayenne.

On s'occupa de développer en France des industries nouvelles, et entre autres le tissage des étoffes de soie et des draps d'or et d'argent. On y fabriqua des verreries, des cristaux, à l'instar de Venise ; des tapisseries de haute lisse, empruntées à la Flandre ; des toiles de Hollande ; des crêpes de Bologne ; des tapis d'Orient ; des tapisseries de cuir doré. Ce fut aussi sous le règne d'Henri IV qu'on introduisit dans le pays les moulins et martinets pour trancher et filer le fer et le cuivre. Des traités de commerce furent conclus avec l'Angleterre, la Turquie, l'Espagne, les États allemands et italiens, le Maroc. Les marchandises étrangères furent soumises à des droits égaux à ceux qu'on appliquait, dans leur lieu de provenance, aux produits français. Une Chambre de Commerce fut créée, avec faculté de proposer des réformes.

Dans l'intervalle, Belin d'Esnambrouc prenait possession, dans les Antilles, de Saint-Christophe, de la Martinique, de la Guadeloupe, tandis que des flibustiers, également de nationalité française, s'établissaient à l'île de la Tortue, puis à Saint-Domingue.

Durant la minorité de Louis XIII, Pronis débarqua à Madagascar, et quelques mois plus tard dans l'île de la Réunion, qu'il acquit à la France.

L'agriculture était en progrès et s'enrichissait de la betterave, importée d'Italie ; du maïs, originaire d'Amérique ; du tabac ; du houblon ; du sainfoin ; de la luzerne ; de la pomme de terre. On se préoccupait

du règlement des rapports commerciaux et de la balance entre les importations et les exportations. Il sembla bientôt utile de fermer, autant que possible, les marchés nationaux aux marchandises étrangères, afin d'y faciliter la vente des articles de production locale, et de protéger ceux-ci contre toute concurrence. Ce régime d'exclusion avait déjà été mis en pratique sous Philippe le Bel et sous Charles IX, et fut aggravé sous Louis XIII et Louis XIV.

Les colonies étaient considérées, à l'origine, comme destinées uniquement à fournir des ressources nouvelles à leur métropole. L'accès des marchés coloniaux était interdit aux produits étrangers ; les transports entre la France et les colonies, et réciproquement, étaient réservés à la marine française : les produits coloniaux ne pouvaient être exportés que vers la Métropole ; un traitement de faveur leur était accordé en France, comme compensation aux servitudes que la Métropole imposait à ses établissements d'outre-mer.

Pendant un siècle et demi, le commerce colonial fut dépendant de compagnies privilégiées. L'une de celles-ci fut chargée, en 1628, d'exploiter le Canada et toute la côte de l'Amérique septentrionale, depuis la Floride jusqu'au Cercle arctique. Les colons, agriculteurs ou chasseurs, entretenaient un nombreux clergé, auquel ils payaient la dîme. Les Anglais et les Hollandais cherchaient à tirer d'eux quelque profit par un commerce de contrebande.

En 1673, un explorateur, Cuvelier de la Salle, arrivé jusqu'au Mississipi par la rivière Wisconsin, suit le cours du fleuve jusqu'à son embouchure dans le golfe du Mexique, et prend possession, au nom de Louis XIV, du territoire connu sous le nom de Louisiane.

Toutes ces conquêtes, mal administrées et sans cohésion entre elles, devaient être perdues pour la

France, et passer plus tard à l'Angleterre et aux États-Unis.

La Compagnie Française des Indes occidentales abusait de ses privilèges, aux Antilles. Les colons finirent par se révolter, et obligèrent le Gouvernement à autoriser tous les armateurs français à faire le commerce avec eux. En Guyane, les défectuosité du système d'appropriation des terres nuisaient à la prospérité publique. Colbert, le grand ministre de Louis XIV, entreprit en 1664 de fonder une Compagnie des Indes orientales. Elle devait jouir, pendant cinquante ans, du privilège du commerce et de la navigation aux Indes et dans toutes les mers d'Orient et du Sud.

Elle obtenait à perpétuité la concession de toutes les terres, places et îles qu'elle pourrait conquérir, y compris Madagascar. On donnait à la Compagnie une prime de 50 francs par tonneau de marchandises à l'importation, et de 75 à l'exportation, pour tous vaisseaux équipés et chargés en France.

Tous ces avantages ne purent lui donner une vitalité réelle.

En 1717, un revirement se manifeste dans l'administration coloniale, sous les auspices du célèbre financier Law. Après avoir obtenu pour vingt ans le monopole du commerce dans l'Amérique du Nord, il fonde diverses compagnies, qu'il réunit toutes en une seule association. Un règlement affranchit de tous droits les marchandises destinées aux îles, diminua les droits sur les produits des îles réservés à la consommation de la Métropole, et autorisa la sortie des denrées des îles en destination de France, moyennant un droit de 3 p. 100.

Grâce à ces dispositions, les Antilles françaises, qui se trouvaient dans les conditions les plus favorables pour la culture de la canne à sucre, devinrent très prospères.

La France coloniale, à la fin du règne de Louis XIV,

ne manquait pas d'étendue. En Amérique, elle disposait de la Louisiane ; en Afrique, de divers comptoirs au Sénégal ; aux Antilles, de quelques îles en plein rapport ; en Hindoustan, de plusieurs possessions d'avenir. Elle avait, en outre, acquis des droits sur Madagascar.

La révolution de 1789, et plus tard la période impériale, nuisirent considérablement aux progrès coloniaux. A la perte du Canada, remontant à l'année 1763, vint s'adjoindre celle de la Louisiane, vendue aux États-Unis. Les agents français aux Indes, mal appuyés, n'avaient pu y empêcher l'expansion anglaise ; les îles des Antilles subissaient une crise économique et sociale, par suite de l'abolition, sans période transitoire, de l'esclavage, qui y fournissait la main-d'œuvre. L'île de Saint-Domingue, en 1789, fut le théâtre d'horribles massacres, et cessa d'appartenir au domaine français.

Un faible relèvement se manifeste sous la Restauration, et s'accentue sous les auspices du Gouvernement de Juillet, en 1830.

Un événement fortuit, ayant pour conséquences une question de point d'honneur national, attire les forces françaises en Algérie, qu'elles finissent par subjuguer, après de longues et pénibles campagnes. Plus tard, en 1881, elles occupent la Tunisie et y créent un protectorat qui y rétablit l'ordre et la paix. La Guyane et la Nouvelle-Calédonie deviennent des colonies pénitentiaires ; les établissements du Sénégal tendent à s'accroître et à prendre plus d'importance. Dans les îles des Antilles, on cherche à suppléer au travail des esclaves par l'introduction de machines, agricoles et manufacturières. L'adoption du suffrage universel, dans ces régions, a eu pour effet d'y faire tomber tous les pouvoirs aux mains de la population noire, ce qui n'est pas sans présenter quelques périls.

La France dispose actuellement de possessions avantageuses, sur les rives du Congo et sur celles du Tschilsango, mais n'en a pas encore exploité suffisamment les ressources. La conquête récente qu'elle a faite du Dahomey, lui permet d'atteindre le Niger et d'y rattacher ses territoires plus septentrionaux.

L'ile de Madagascar, dont la superficie est de 500.000 kilomètres, soumise d'abord à un protectorat, en 1885, est devenue colonie française en 1896. Sa valeur économique s'est accrue, les voies de communication ayant été améliorées.

De l'ancienne Inde française il ne reste que Pondichéry, Janaon, Kéribal, Mahé et Chandernagor.

L'Indo-Chine, acquise à la France en 1858, est d'une grande importance. Elle a pour subdivisions la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin. La Cochinchine, douée d'un sol fertile et arrosée de nombreux cours d'eau, produit en abondance du riz, des bois de teinture, des poissons, du poivre, des graisses, etc. On y exploite quelques gîtes argentifères, et la ville de Saïgon, capitale du pays, présente une certaine prospérité commerciale. L'Annam et le Tonkin, progressent plus lentement, tout en offrant des perspectives d'avenir.

Les colonies françaises, à toute époque, ont été trop sévèrement et trop strictement réglementées. L'intervention constante de l'autorité métropolitaine n'y a pas laissé assez de liberté à leurs habitants, dont elle a fréquemment combattu l'esprit d'initiative. La création de nombreux monopoles, engageant l'avenir en vue d'éviter le versement d'une première mise de fonds, jugée urgente, y a pesé lourdement sur le commerce et l'industrie, dont il eût fallu au contraire, sous l'empire d'un régime libéral, provoquer le plein essor.

Le Danemark n'a pour colonies que les iles Féroé, l'Islande, le Groenland, et les iles de Saint-Jean,

Sainte-Croix et Saint-Thomas, aux Antilles. La population aux îles Féroé, au Groenland et en Islande, est rare et clairsemée. On signale, dans ces diverses régions, des richesses minérales jusqu'à présent peu exploitées. Quant aux petites îles des Antilles, elles n'ont acquis une importance relative que par leur trafic, ayant été ouvertes au commerce libre, dès 1834, ce qui en a fait d'utiles entrepôts pour l'approvisionnement de l'Amérique centrale. L'île de Saint-Barthélemy, appartenant à la Suède, jouit des mêmes avantages, mais moins assurés. L'Allemagne, longtemps divisée en nombreux États, fréquemment en guerre, n'a pu s'occuper que fort tard d'entreprises coloniales. Elle y avait cependant un vif intérêt à cause de sa population, et de la nécessité de lui ménager des moyens d'expansion. Le vaste continent africain présentait encore des régions accessibles à l'émigration européenne. Les Allemands établirent leur protectorat, en 1882, sur Angra-Paquena et une bande d'environ 1.300 kilomètres dans le pays des Namaquas. Angra-Paquena est une baie ouverte sur l'océan Atlantique, à peu de distance du Cap.

Ils s'installèrent ensuite au Cameroun, dans une section de territoire comprise entre les possessions anglaises du Niger et le Congo français. Ils y ont acquis des débouchés, par la Sanga et le réseau navigable du bassin du Congo. La côte, d'une longueur de 500 kilomètres, n'offre d'autre bon abri que l'estuaire du Cameroun, annexé depuis 1884. On en exporte du caoutchouc, de l'huile de palme, du cacao, de l'ébène et de l'ivoire.

L'Allemagne obtint plus tard, après convention conclue en Angleterre en 1890, une section de la côte africaine orientale, située en face de l'île de Zanzibar et se prolongeant à l'intérieur jusqu'au lac Tanganyika. C'est la plus grande des colonies allemandes. Elle est limitée par l'Afrique orientale anglaise, le Congo

belge, la Zambézie et l'Afrique orientale portugaise. Les ressources minérales de cette contrée sont peu importantes, mais elle contient des steppes qui conviennent à l'élevage des bestiaux. Il s'y opère un certain commerce d'ivoire, de cocos, de caoutchouc et de copal.

Indépendamment de leurs établissements en Afrique, les Allemands possèdent deux grandes îles du groupe insulaire de Samoa, en Polynésie, et une partie de la Nouvelle-Guinée, au nord de l'Australie. Une véritable colonie de peuplement leur fait défaut, et leur eût été incontestablement de la plus sérieuse utilité.

L'Italie ne songea à suivre les autres nations dans la voie des entreprises coloniales, qu'en 1882, achetant alors à la compagnie Rubattino un poste commercial fondé par celle-ci dans la baie d'Assab. Ce poste s'augmenta, de 1870 à 1880, de tout le littoral s'étendant du cap Darnah au cap Sinthier, en y comprenant quelques îles dans la mer Rouge.

Il s'est produit dans ces dernières années une création coloniale absolument unique, n'étant l'œuvre ni d'une Compagnie privilégiée, ni d'une Métropole, et dont le développement a été des plus remarquables. Elle eut pour origine la pensée d'ouvrir le centre de l'Afrique à la civilisation, d'y supprimer la traite, et d'y substituer, à l'action oppressive et cruelle des sultans indigènes, la prépondérance de forces nouvelles au service de tendances humanitaires.

Ce projet reçut une première consécration au Sénat belge, en décembre 1855. L'héritier du trône de Belgique, Léopold, duc de Brabant, s'y déclarait tout acquis.

Devenu roi, Léopold II s'appliqua à le réaliser. Une conférence géographique internationale, composée d'explorateurs illustres, d'hommes d'État et de savants, fut réunie à Bruxelles du 12 au 14 décembre 1876, par son initiative et sous sa présidence. Il l'appelait à

la discussion des voies à suivre, ainsi que des moyens à employer pour ouvrir à la civilisation la seule partie du globe encore distraite à son influence.

L'établissement de stations scientifiques et hospitalières entre le littoral et l'intérieur du Continent noir, fut préconisé. Il s'agissait, de plus, de provoquer l'abolition de la traite. Pour mettre ces résolutions en pratique, l'action de certains rouages devenait nécessaire. Une Commission internationale, composée de présidents des Sociétés de Géographie et de délégués de chaque pays représentés à la Conférence ou adhérant à son programme, fut bientôt formée, ainsi qu'un Comité exécutif chargé de diriger les travaux communs, et de gérer les fonds sociaux.

Quatre associations, organisées par l'Association en 1877, furent dirigées dans la zone équatoriale comprise entre la côte orientale d'Afrique et le lac Tanganika, sur les rives duquel furent érigées les stations de Karéma et de Mpala.

A la même époque, Stanley opérait sa fameuse descente du fleuve Congo, révélant au commerce la plus importante voie de communication à suivre pour atteindre le Centre Africain.

Léopold II, appréciant la haute valeur des découvertes de Stanley, s'assure son concours et constitue un Comité d'études, dit du Haut-Congo, poursuivant le même but que l'Association internationale.

Stanley reçut la mission de vérifier les conditions de navigabilité du fleuve ; de se mettre en rapports avec ses riverains ; d'en obtenir des cessions de territoires ; de fonder des postes d'occupation. Il repartit pour l'Afrique en 1879, accompagné d'agents du Comité d'études, et remonta le Congo jusqu'aux Cataractes connues aujourd'hui sous le nom de « Stanley Falls ». Il laissait sur son passage une trentaine de stations, reliées entre elles et la côte.

L'entreprise, en s'étendant, nécessitait une admi-

nistration régulière, émanant d'un pouvoir établi et reconnu. L'Association internationale africaine et le Comité d'études du Haut-Congo disparurent alors, absorbés par une nouvelle Société, qui adopta leur programme, mais avec l'idée de faire accepter par les puissances ses droits de souveraineté dans le bassin du Congo.

Des négociations diplomatiques s'ensuivirent, puis la réunion d'une Conférence internationale à Berlin, le 15 novembre 1884, qui constitua l'Etat indépendant du Congo, sous la souveraineté du roi des Belges. La traite, encore en usage dans le nouvel État, était pratiquée par les Arabes, jusqu'alors maîtres du pays. De 1892 à 1894 une campagne est dirigée contre eux, durant laquelle le capitaine Jacques, chef de forces antiesclavagistes, fonde Albertville sur le Tanganyika. De vaillants officiers belges, Descamps, Dhanis, Toback, Chaltin, Five, Daenem, Lothaire, complètent son œuvre et la consolident. Dès l'année 1891, le recrutement d'une armée locale, par des engagements volontaires et des levées annuelles, en avait fourni les moyens.

La fondation de l'État du Congo, et le rapide développement de ses ressources, grâce à l'habile et prévoyante organisation que sut lui donner son Souverain, a eu non seulement pour effet de créer en Afrique des éléments de richesse encore latents, mais a donné l'impulsion, en Belgique, à des manifestations d'initiative privée et d'esprit d'entreprise auxquelles les encouragements du roi Léopold n'ont jamais fait défaut, et dont l'histoire est inséparable de celle de son règne.

Les progrès réalisés au Congo, en une vingtaine d'années, ont dépassé toutes les prévisions. Il fallait tout d'abord, faciliter les échanges, entre le haut et le bas pays. Une voie ferrée de 400 kilomètres, de Matadi à Léopoldville y fut inaugurée en 1898. Bientôt

après, un deuxième railway, mis en exploitation en 1901, relia Boma, la capitale de l'État, aux fertiles districts de Mayumbé. 1,600 kilomètres de chemin de fer sont en construction; d'autres, d'une extension de 11.200 kilomètres sont à l'étude. La navigation fluviale devient chaque jour plus importante. Les premiers vapeurs lancés sur le fleuve Congo n'avaient qu'une capacité de cinq tonnes. Le tonnage de chacun de ces bateaux, au nombre de douze, représentait 600 charges, pesant 23.500 kilos. Le gouvernement Congolais possède aujourd'hui 32 vapeurs, avec tonnage de 40, 60, 150, 350 tonnes. Plusieurs bâtiments nouveaux, jaugeant 500 tonnes, seront lancés prochainement.

De grands steamers assurent les communications entre Léopoldville et le Haut-Congo avec Bumba comme point terminus. A Bumba, un certain nombre de vapeurs, de 20 à 35 tonnes, complètent le service jusqu'à Ibembo, dans l'Uellé, et Stanleyville, point extrême de la navigation fluviale.

Ces travaux de pénétration, par terre et par eau, ont déterminé un mouvement mercantile toujours croissant.

48 Sociétés belges et 14 Sociétés étrangères, comprenant 486 factoreries sont établies au Congo, utilisant un capital global de 130 millions de francs. On comptait dans le pays en 1902, 70 établissements d'élevage.

Ces résultats, succinctement indiqués parmi les plus immédiats, démontrent surabondamment, sans être accompagnés d'aucun commentaire, la vitalité et la puissance économique de l'État Congolais.

Les entreprises coloniales, variées par la nature de leurs éléments, les bénéfices qu'on en espère et la méthode appliquée à leur réalisation ont eu par le fait même de leur diversité, des partisans et des détracteurs.

Les premiers insistent sur les avantages d'une meil-

leure répartition des populations humaines, trop denses en certaines régions, trop clairsemées sur d'autres territoires, susceptibles d'exploitation et de culture. Ils font remarquer que dans maints États, troublés par des dissentiments politiques et religieux, l'exode d'une minorité énergique et intransigeante a inauguré une période d'apaisement et de progrès. Toute expansion nationale, à leur avis est désirable, tant par les débouchés commerciaux qui en résultent, que par les conceptions plus larges, les vues plus étendues que la multiplicité des relations créent nécessairement.

Leurs adversaires leur opposent les sacrifices d'hommes et d'argent qu'entraîne la fondation d'une colonie, destinée à devenir tôt ou tard indépendante ; les abus, les injustices auxquels elle donne lieu ; le drainage regrettable qu'elle opère parmi les plus intelligents et les plus virils d'entre les citoyens de la métropole. Ils objectent qu'en présence des libertés commerciales aujourd'hui généralement réclamées, les industriels de tous pays peuvent efficacement se faire concurrence, sans avoir à se réserver des établissements spéciaux, où ils ne prévaudraient qu'en invoquant des privilèges nuisibles à ceux de leurs compatriotes qui auraient eu recours à l'émigration.

Il est incontestable que l'organisation d'une colonie exige quelques sacrifices. Ses pionniers, soumis à des influences climatériques nouvelles, ainsi qu'à de sérieuses modifications d'existence, sont exposés à quelques dangers. Ceux-ci ne se présentent-ils pas dans bien d'autres entreprises, telles que l'exploitation des gisements miniers, les voyages maritimes, les travaux antihygiéniques exécutés dans de nombreuses usines? S'ils font des victimes, l'abnégation et le dévouement de celles-ci, servent, en réalité des intérêts généraux supérieurs aux pertes éprouvées. Ces mêmes intérêts justifient la prise de possession de territoires déjà partiellement occupés par des races à demi-sauvages,

vivant misérablement sur d'immenses espaces de terrains qui, mis en culture, suffiraient à assurer des ressources abondantes à des milliers de travailleurs. Dans ce cas, l'intervention étrangère, sagement réglementée, loin de nuire aux éléments autochtones, peut contribuer à les relever, tout en augmentant considérablement, au profit de tous, l'ensemble des richesses sociales.

L'expérience a démontré que les colonies les plus prospères sont celles auxquelles leurs métropoles ont laissé le plus de liberté et d'autonomie.

On n'émigre que pour se créer un meilleur sort et faire fortune. Si l'État protecteur, anxieux de bénéfices immédiats, compromet inconsidérément par l'adoption d'une série de mesures fiscales arbitraires, l'avenir de ses nouveaux domaines, il en arrête le développement. Dans le cas contraire, dût-il résulter d'un excès de concessions une séparation politique future, la métropole en retirerait des avantages. Ses relations commerciales avec son ancienne colonie se maintiendraient, tant à cause des emprunts de capitaux opérés par celle-ci, et remboursés par des échanges de produits, qu'en conséquence d'une communauté d'origine, impliquant une similarité de goûts auxquels l'industrie nationale répond mieux que toute autre.

La possession de colonies a pour effet la création d'importants services maritimes. Or ceux-ci sont indispensables à toute nation industrielle et manufacturière. A défaut de marine, ses produits n'arrivent jusqu'aux marchés lointains que sous une étiquette étrangère et par l'intermédiaire de rivaux et de concurrents. L'Angleterre et la Hollande, en rattachant à leurs domaines coloniaux des forces navales constamment actives, ont donné un exemple à suivre qu'il est utile de rappeler.

Une question des plus importantes, tant par ses rapports avec l'organisation des établissements d'outre-

mer que par ses conséquences sur l'ensemble des opérations commerciales de tous pays, a suscité de fréquents débats entre économistes.

Est-il avantageux d'éviter les effets de la concurrence étrangère par l'application de tarifs douaniers plus ou moins prohibitifs, de nature à donner l'essor à certaines industries nationales encore naissantes ou en état d'infériorité relative, au moins temporairement, à l'égard de celles qu'on leur oppose? Vaut-il mieux au contraire s'abstenir de toute intervention, et laisser au commerce la liberté de procéder à ses achats là où ils peuvent se faire à meilleur compte, et de réaliser ses ventes là où elles seraient particulièrement rémunératrices?

En cas d'adoption du régime protectionniste, le produit éliminé différant de prix avec celui qu'on offre au consommateur, ce dernier paie indirectement une prime aux manufacturiers locaux. Il y a majoration de valeur, et par conséquent moins de demandes. Les producteurs indigènes, se sachant privilégiés, ne sont pas portés à soigner leurs articles au même degré que leurs concurrents privés de tout appui, et obligés de se tenir au courant de toutes les inventions nouvelles, de toutes les découvertes de la science, pour entrer en lutte. De plus, dans un pays protectionniste, à côté d'industries viables et susceptibles de développement, se maintiennent par faveur des industries parasites, sans aucun avenir et dont la permanence, malgré des lois naturelles reconnues, est plutôt nuisible qu'utile.

Quelle serait d'autre part la situation économique générale en présence de libertés plus étendues en fait de négoce? Il s'établirait, nécessairement entre les nations, une vériable division de travail, analogue à celle qui existe actuellement entre individus. Renonçant à tout produire, chacune d'elles s'appliquerait à ce qu'elle fait le mieux, et achèterait ce qui lui est nécessaire au prix le plus bas. Le libre

échange, ainsi conçu, favoriserait au plus haut point le commerce et l'industrie du monde entier. Les faits nombreux tendent à justifier ces prévisions. La Belgique, — la moins protectionniste des contrées possédant des tarifs douaniers, — a atteint un plus haut degré de prospérité sous un régime atténué, que d'autres pays où l'on a accentué les prohibitions.

Le Danemark s'est plus développé sous l'influence du libre échange que la Suède, qui a adopté le protectionnisme. La situation économique comparée de la Nouvelle-Galles du Sud et de Victoria, deux colonies voisines, dont l'une est libre échangiste et l'autre protectionniste, fournit un nouvel exemple des effets des deux systèmes. Pendant la décade 1890 à 1900, les importations de la Nouvelle-Galles du Sud, ont augmenté de 22 °/₀, tandis que celles de Victoria ont diminué de 27 °/₀, les exportations de la première ont grossi de 27 °/₀, et celles de sa protectionniste voisine ont décru de 11 °/₀. Au cours de la même période, les recettes de la Nouvelle-Galles du Sud ont été majorées de 147 °/₀, alors que celles de Victoria se sont abaissées de 3 °/₀. Les adversaires du libre échange, opposent à ces tableaux la progression constante des États-Unis sous l'empire du régime protectionniste. Leur argument, en réalité, n'est pas concluant. La superficie des États-Unis est presque égale à celle de l'Europe. Ses différentes zones étant soumises à des influences climatériques diverses, toutes les productions agricoles y sont réalisables. L'abolition des douanes entre les diverses sections du pays y a créé un grand marché intérieur. Ce débouché donné à l'industrie et à l'agriculture, dans le Nord-Amérique, une impulsion que rien n'aurait pu arrêter. C'eût été un miracle si elles n'avaient pu, dans des conditions pareilles, même en l'absence de toute protection, rester maîtresse des marchés locaux. Il est à remarquer, de plus, que le commerce d'exportation, aux États-Unis,

n'a pas été soumis aux mêmes entraves que le commerce d'importation, et les bénéfices considérables qui en ont résulté ont servi à combler les pertes qu'une tarification douanière des plus élevée a fait subir, d'autre part, aux consommateurs.

En général, la vie est plus dispendieuse dans les pays protectionnistes. Les bases de l'industrie y sont moins fermes, car son existence peut y être compromise d'un jour à l'autre, par un vote des Assemblées législatives.

Il semble que tant que certaines nations opposeront systématiquement des barrières au libre cours des échanges, des représailles doivent s'en suivre. Trois grandes guerres de tarifs se sont produites en Europe, assez récemment, et toutes ont été des plus néfastes. La première s'est manifestée entre la France et l'Italie.

Leurs relations commerciales, en 1887, représentaient une valeur moyenne annuelle de 670 millions de francs.

L'Italie, en l'année précitée, haussa ses tarifs et la France fit de même. On n'en revint à de meilleurs termes qu'après dix ans de lutte, et des pertes réciproques évaluées au total à trois milliards, au minimum. Depuis le rétablissement de la paix, le commerce des deux contrées n'a pas dépassé trois cent vingt-cinq millions, c'est-à-dire la moitié de ce qu'il était avant l'ouverture des hostilités. Les habitudes mercantiles s'étaient modifiées dans l'intervalle, et d'anciens clients se pourvoyaient ailleurs.

La deuxième de ces guerres eut lieu entre la France et la Suisse. Elle se prolongea durant cinq ans. A son origine, les ventes et achats entre les contractants s'élevaient à un total de 212.500.000 francs, chiffre qu'il n'a plus atteint après accord subséquent.

Au mois de juin 1893, la Russie surtaxa de 30 % les droits imposés sur les marchandises de prove-

nance allemande. L'Allemagne majora de 50 % celles de Russie, qui aggrava encore ses tarifs. Cette situation, au bout de huit mois, excita un tel mécontentement que la pression de l'opinion publique en fit justice.

Le meilleur moyen de combattre la concurrence est de perfectionner sans cesse le système de production : d'y appliquer les méthodes scientifiques les plus efficaces, et de multiplier les écoles techniques supérieures, où se préparent des forces nouvelles, sauvegarde de l'avenir.

Les monnaies, faites en métaux précieux pouvant recevoir et garder une empreinte, facilement divisibles, sont d'un constant usage parmi les peuples civilisés, ainsi que les billets de banque, les mandats-poste, les bons de virement, les virements-comptables, etc.

Dans tous les pays où l'on monnaye deux métaux, l'or et l'argent, il a fallu établir un rapport de valeur entre les pièces de l'un ou de l'autre métal, ce qui présente quelque difficulté, le prix de l'argent ayant beaucoup baissé et étant très variable.

Il serait désirable qu'on ne considérât la pièce d'argent que comme marchandise ordinaire ou monnaie d'appoint, comme on le fait en Angleterre, en Allemagne et au Japon, et qu'on n'attribuât qu'à la monnaie d'or un pouvoir libératoire illimité. On réaliserait également un sérieux progrès en établissant, après entente internationale, une uniformité des monnaies quant à leur titre et à leur divisibilité, tout en laissant à chacune d'elles leurs empreintes spéciales, signes visibles de leur provenance.

La vie économique dans toute contrée civilisée, à l'époque actuelle, réclame le fonctionnement de banques et d'institutions de crédit. La solidité de ces banques dépend de la nature de leurs opérations, de la compétence de leur administration, du contrôle

auquel celle-ci est soumise, et de l'importance des sommes engagées.

Les établissements autorisés à émettre des billets au porteur et à s'occuper d'escompte ou de commandite industrielle, immobilisent de grands capitaux dans des entreprises à longue échéance. Dans les moments où le crédit se resserre, ce qui entraîne le public à réclamer la conversion des billets en monnaie sonnante, des perturbations sérieuses peuvent se présenter, mettant ces établissements en péril.

La création d'une banque nationale offre cependant, en tout pays, des avantages réels. Dans quelles conditions convient-il de la fonder ? En la mettant à l'abri de tout sinistre.

Il semble qu'on pourrait les résumer comme suit : toute banque nationale ne devrait faire que des opérations sûres et à courte échéance, sans compromettre ou immobiliser ses capitaux, restreignant ses actes à l'escompte des traites et bons du Trésor ; le recouvrement d'effets garantis par signatures solvables et à terme de cent jours au plus ; le commerce des matières d'or et d'argent ; les dépôts de sommes ou de titres ; les avances en compte courant ou à court terme sur dépôts d'effets publics nationaux ou d'autres valeurs garanties par l'État. On lui défendrait, d'autre part, de prêter sur hypothèque ou dépôt de titres industriels ; de faire du négoce ou de l'industrie ; d'acheter d'autres immeubles que ceux nécessaires à ses installations.

La banque émettrait des billets au porteur, payables à vue, dont le montant serait représenté par des valeurs facilement réalisables, et que l'État serait autorisé à recevoir en paiement dans ses caisses ; aucune autre banque de circulation par actions ne serait fondée qu'en vertu d'une loi.

En échange du droit d'émission, la banque nationale aurait à remettre à l'État un tantième de ses

bénéfices annuels excédant 6 % du capital social.

Elle ferait le service de caissière de l'État, moyennant une certaine indemnité. Elle aurait l'obligation de maintenir son encaisse métallique à la hauteur du tiers au moins du capital des billets en circulation et des sommes déposées.

Ce système financier, appliqué en Belgique, réalise l'alliance de tous les intérêts, sans former des liens trop étroits entre la Banque et le Pouvoir. Le crédit de l'État ne s'y confond pas avec celui de l'établissement, et les opérations de celui-ci, circonscrites par la loi, ne dépendent pas de l'arbitraire gouvernemental.

LIVRE VI

CHAPITRE I

Les travaux d'art : l'Architecture.

L'ancien habitant des cavernes, notre ancêtre préhistorique, traçant pour la première fois sur une surface unie, la silhouette d'un être vivant, fut l'inconscient précurseur des artistes de toute époque. Comme eux, quoique d'une main hésitante, il cherchait à fixer une impression reçue et à la sauver de l'oubli.

Les sensations que nous éprouvons au contact du monde extérieur abondent en enseignements. Elles nous révèlent, non seulement les agitations d'une vie exhubérante, universellement répandue, mais aussi des scènes de haute magnificence. Le développement des grandes lignes de quelques paysages ; les oppositions d'ombre et de lumière qui en obscurcissent ou en ravivent les différents plans ; la projection imposante de quelques chaînes de montagnes ; le lointain vaporeux des mers ; les splendeurs éclatantes des nuits astrées, ont de tous temps exercé leur influence sur l'esprit humain, lui inspirant des conceptions poétiques, qu'il transforme en œuvres d'art.

Ces essais d'interprétation des phénomènes naturels ont pour origine l'émotion qu'ils provoquent, et le désir d'en perpétuer les effets. Il est à observer que les réalités existantes ne nous apparaissent jamais telles qu'elles sont, mais telles qu'elles nous semblent être, pénétrées de nos pensées et de nos sentiments. Chacun de nous est doué de réceptivité, mais non au même degré. Plusieurs artistes, esquissant un site agreste, ne le verront pas de la même manière. Tous le modifieront, l'imprégnant de leur individualité. Celle-ci, cependant, subit les effets de certaines idées générales, alors prédominantes. De là, une vague similitude, toujours relative cependant, entre des créations d'art d'une même époque ou d'une même contrée, dues à des contemporains.

L'idéal de beauté n'est pas immuable. Il change suivant l'état de culture et les dispositions spéciales de chaque peuple. Un praticien chinois, que la complexité des détails intéresse particulièrement, et dont les instincts l'entraînent à choisir comme sujets des types étranges, horribles ou grotesques, ne rendrait pas justice aux labeurs d'un statuaire grec, s'appliquant à modeler la figure humaine en sa grave sérénité.

Ces divergences de vues, logiquement explicables, rendent-elles impossible de déterminer, par une formule satisfaisante, ce qui constitue la valeur d'une œuvre d'art?

Nous avons établi qu'elles procèdent toutes d'une émotion individuelle. Nous pouvons en conclure tout d'abord qu'un travail de seconde main, bien qu'exécuté avec la plus scrupuleuse fidélité, sera toujours inférieur à celui qui l'a précédé, et qu'on se serait efforcé de refaire. Toute étude, d'après nature ou combinaison artistique des éléments fournis par elle, est digne d'attention, pourvu qu'elle porte une signature psychologique très discernable, celle de son

auteur. Elle sera d'autant plus précieuse qu'elle résumera plus complètement une activité mentale personnelle, servie par une certaine habileté de procédés. L'art est un langage, servant à communiquer des sentiments et des pensées. La poésie, ainsi que le Protée d'autrefois, se revêt d'extériorités nombreuses, sans cesser d'être elle-même.

Nous ne pouvons nous contenter cependant, en fait d'art, d'une sorte d'éclectisme indéterminé. Si celui-ci facilite la critique en lui fournissant des sujets de comparaison — ce qui la rend moins exclusive — il ne résout pas la question de savoir s'il existe une beauté suprême, en dehors de toute contingence. Nous la pressentons, absolue et souveraine, mais elle nous est aussi inaccessible que l'infini qui nous la voile. Humainement, nous ne pouvons nous la figurer que comme la réalisation complète et harmonieuse d'une conception intellectuelle de haute portée, symbolisée sous une forme irréprochable.

Le sentiment du Beau étant susceptible de maintes applications, celles-ci en raison même de leur multiplicité, exigent l'emploi de procédés matériels différents. Il s'ensuit que le domaine de l'art se subdivise en plusieurs sections, qu'il convient de traiter successivement. Quelques-unes d'entre elles, l'architecture, la statuaire, la peinture, et en général tous les travaux d'ornementation, ont une base commune, le Dessin.

Pour établir les rapports existant entre des objets distincts, concourant à former un ensemble homogène, fixer leurs proportions respectives et en faire un groupe synthétique, le Dessin est indispensable. Projeté à grands traits comme esquisse, ou patiemment élaboré par touches délicates, il indique les linéaments des figures, en rappelle les courbes, les saillies, les élévations graduées, les profondeurs estompées d'ombre. Il sert de guide à l'artiste, l'en-

courage aux corrections, et l'aide à préparer son travail. Sans maîtrise du Dessin, point de composition parfaite. Rien de plus défavorable aux études qu'il nécessite que de laisser à l'écart la nature vraie, et d'en copier des reproductions, bien qu'intelligemment tracées. On ne doit s'inspirer que d'elle-même. La mémoire ou la fantaisie ne supplée jamais à ses réalités.

En architecture, les formes d'un édifice quelconque dépendent de son usage. Il convient, de plus, qu'elles s'adaptent à la situation choisie pour son emplacement, ainsi qu'aux influences climatériques auxquelles il sera soumis. On peut y multiplier, selon sa destination, les ombres et la lumière, le couvrir d'ornements simples ou compliqués ; mais il faut que ceux-ci se rapportent à l'idée principale que symbolise la construction.

Toute superfétation, reconnaissable comme telle, et tendant uniquement à satisfaire des goûts immodérés de luxe, compromettrait la valeur artistique de l'œuvre. La peinture et la sculpture, employées à son perfectionnement, ne remplissent leur but qu'en s'assimilant à son style.

Les plus anciens monuments qui nous soient connus, encore visibles après des siècles d'existence dans la mystérieuse Égypte, sont des temples réservés au culte, et des pyramides avec galeries intérieures, renfermant des hypogées, ou tombeaux souterrains.

Les temples égyptiens sont remarquables par leur nombre et leurs imposantes dimensions. Leurs constructeurs ne concevaient la beauté architecturale que sous des formes gigantesques. Ils témoignent des efforts d'une théocratie orgueilleuse, dominant les rois par la crainte des expiations posthumes, et nationalisant les édifices religieux en y inscrivant, en bizarres hiéroglyphes, les fastes d'une hautaine civilisation.

Dans ces conditions, l'art devient traditionnel. Des types hiératiques, conventionnellement répétés, se substituent aux entités naturelles, ne laissant aux artistes aucune féconde initiative. Aussi les œuvres égyptiennes, empreintes de réalisme, sont-elles des plus rares. Quelques-unes d'entre elles cependant procèdent d'un sérieux talent d'observation. A Ninive et à Babylone, ces cités légendaires, ensevelies aujourd'hui sous les débris de leurs richesses, l'inspiration théocratique est également sensible dans la plupart de leurs monuments, mais atténuée par les effets de l'autorité royale. Les deux grandes capitales de ces puissants États, étaient entourées de remparts, formant plusieurs enceintes, construites en briques.

Des palais avec leurs jardins en terrasses s'y élevaient à côté de temples somptueux. Des taureaux ailés, à face humaine, en ornaient les portiques, s'ouvrant sur des galeries bordées de bas-reliefs sculptés reproduisant des sujets religieux, ou des scènes de chasse et de guerre rendues dans tous leurs détails et offrant un vif intérêt.

Le dessin en est soigné et souvent très correct. Les attitudes, dans l'attaque ou dans la fuite, des animaux représentés sur ces bas-reliefs, sont saisies sur le vif, de même que les silhouettes de nombreux captifs de races différentes, suivant le char triomphal des souverains. L'art, en passant d'Égypte en Assyrie, s'y était assoupli, se dégageant peu à peu de sa primordiale mysticité.

Les plus anciens produits de l'art grec — ceux du Trésor de Mycènes, par exemple, datant du XIIe siècle avant notre ère, ne sont que des copies d'œuvres orientales. Beaucoup plus tard, le style égyptien s'observe encore en quelques statues, entre autres celles d'Apollon à Tenia et Orchomène. Insensiblement toutefois, ces traditions s'affaiblissent. Les légendes

asiatiques, aux attristantes fatalités, sont remplacées par de poétiques personnifications des forces de la nature, ou de vagues apothéoses de chefs puissants, dont un long passé illustre la mémoire. Sous cette impulsion, les images sacrées s'épurent, se dépouillant de leurs emblèmes troublants, et se transforment d'après un idéal anthropomorphique d'incontestable beauté. L'artiste, plus libre d'agir selon sa pensée, entre en rapports avec le monde coexistant, et y découvre des matériaux précieux qu'il emploie habilement.

Les architectes grecs nous ont laissé des monuments qui sont des modèles de belles proportions et de suprême harmonie. Leurs temples, entourés d'un portique de colonnes, supportant un entablement, étaient ornés de frontons couverts d'exquises sculptures, parfois polychromes. Occupant des points culminants ou isolés dans la plaine, ils étaient baignés d'air et de lumière. Leurs ruines, après des siècles d'abandon, excitent encore l'admiration par leurs lignes sévèrement grandioses. Les dimensions attribuées aux différentes parties de ces constructions étaient déterminées, en Grèce, par des règles d'un goût si sûr que celles-ci font encore autorité de nos jours.

Indépendamment des temples, les architectes grecs ont construit des portes monumentales ou propylées, des portiques, des théâtres, des stades, des fortifications, des ports, des tombeaux, des nécropoles, des mausolées.

Leur activité, infatigable durant la prospérité des cités helléniques, se ralentit lorsque celles-ci, épuisées par leurs rivalités, perdent leur indépendance. Les conquêtes d'Alexandre le Grand, s'étendant jusqu'à l'Inde, ouvraient au génie grec, par compensation, des horizons inexplorés.

Les premiers édifices hindous, construits en bois,

n'offraient ni la pureté de lignes, ni l'exactitude des dimensions si discernables dans les œuvres attiques. On y suppléait par une richesse étonnante de détails d'ornementation, exécutés avec patience et adresse. L'influence hellénique ne s'y fait sentir qu'à l'avènement du bouddhisme, et n'y fut jamais prépondérante.

Les Jaïnos, dont les doctrines se rapprochent de celles des Bouddhistes, ont élevé de nombreux sanctuaires, extrêmement remarquables. Il suffit pour en rappeler l'importance de mentionner ceux de Chittare : le Khirat Khoumb ; l'Araï-diu-Ka-tho-pra ; la colline sainte de Sounaghur, dans le Bundelcund, avec ses quatre-vingts temples.

L'architecture indo-musulmane est sortie de cette grande école.

Les architectes romains ont cherché leurs modèles en Étrurie, puis en Grèce. Moins bien doués que les nobles artistes qui ont illustré de tant de chefs-d'œuvre l'Athènes de Périclès, ils en ont appliqué les principes, complétant parfois ceux-ci par d'ingénieuses combinaisons d'art.

Le Christianisme, reconnu comme religion d'État sous l'empereur Constantin, ne donna pas naissance tout d'abord, à un art architectural nouveau. L'antique basilique romaine, ou cour de justice, avec sa grande salle oblongue et rectangulaire, aux côtés doubles ou simples, séparés de la nef principale par des rangs de colonnes, servit de type aux premières églises chrétiennes. On ne tarda pas néanmoins à y introduire des modifications, surtout à Constantinople, où avaient afflué depuis le transfert de l'Empire, non seulement les artistes greco-romains, mais aussi les représentants du génie oriental, avec leur prédilection pour le luxe et le faste. L'architecture sous ces influences combinées, nous initie à des créations composites, constituant l'art byzantin. Les

églises chrétiennes, au VIe siècle, y prennent des formes circulaires, ou de croix grecque, avec coupoles sur pendantifs, ne rappelant nullement la basilique primitive. Cet art, très spécial, fréquemment appliqué en Russie, nous a laissé de nombreux monuments, parmi lesquels l'église de Sainte-Sophie, à Constantinople, transformée en mosquée, et celle de Saint-Marc, à Venise. Les marbres rares, les métaux précieux, les icônes étincelants, les mosaïques à fond d'or et à compositions variées, donnent un vif éclat aux édifices byzantins.

L'art de leurs constructeurs ne fut pas étranger aux travaux d'architecture des Arabes. On doit à ces derniers d'heureuses modifications du plein cintre, remplacé par l'ogive mauresque, composée de deux arcs en forme de fer à cheval. Les minarets des mosquées ont des contours élégants, légers, et sont souvent couverts d'ingénieux ornements en relief. L'ouvrier musulman, qui ne pouvait sans faillir à sa foi religieuse modeler des figures d'hommes ou d'animaux, excellait à composer certains groupements de feuillage de fruits, de draperies et de rubans, très appropriés à l'embellissement de leurs constructions d'apparat.

Les églises chrétiennes d'Occident, moins décorées que les églises byzantines, se transformaient aussi au cours des âges. Leurs architectes n'imitant pas ceux d'Orient, persistaient à préférer à la forme de croix grecque, comme plan de temples, celle plus allongée de l'ancienne basilique, divisée en trois nefs avec transept, chœur et abside. Celle-ci était presque toujours sphérique. Parfois des chapelles, partant du transept, entouraient le chœur, éclairé par d'étroites fenêtres à plein cintre, séparées par des colonnettes à chapiteaux variés. Ces dispositions générales assez heureuses, se rattachaient par certaines affinités au style latin, ce qui fit donner le nom d'architecture

romane à ce genre de construction, ne manquant ni d'originalité ni de grandeur, mais d'aspect un peu lourd.

Une évolution importante s'opère au XIIe siècle, dans l'art architectural. Le plein cintre est remplacé par l'ogive, et les premières cathédrales, dites de style gothique, sont inaugurées d'abord en France, puis en d'autres pays. Leur façade, placée vers l'Occident, se compose d'un vaste portail, avec sculpture, surmonté par une rosace aux vitraux de couleurs vives et flanqué de deux tours, terminées en flèches. Le vaisseau central de l'édifice est destiné à l'assemblée des fidèles. Il est séparé des bas-côtés par une ou plusieurs rangées de piliers, formant des arcades en ogives, supportant des galeries éclairées par de grandes fenêtres aux vitraux peints. Les voûtes extrêmement hautes, à nervures entre-croisées, reposent sur des colonnes, et les murs, renforcés d'arcs-boutants leur servent d'étais. Le transept prolongé de façon à donner à l'église la forme d'une croix latine, aboutit par ses extrémités à deux portails latéraux. Le chœur et le sanctuaire, réservés au clergé, occupent un niveau plus élevé que la nef centrale, et sont exposés en pleine vue, avec leur maître-autel et leurs stalles sculptées.

L'architecture gothique, à la fois légère et massive, exprime admirablement les élans de foi religieuse du XIIe au XIVe siècle. Ils ont provoqué dans le Nord de l'Europe, l'érection de monuments imposants, vrais poèmes de pierre, reproduisant maints épisodes de la vie contemporaine, ses visions d'anges et de démons, ses extases et ses scènes populaires. Elle présentait cet avantage d'être parfaitement appropriée au climat brumeux, et souvent inclément, des contrées septentrionales.

La lumière s'y diffusant aux brillantes nuances des vitraux historiés, y acquérait des teintes plus chaudes

et plus riches qu'au dehors; les grandes voûtes des cathédrales et leurs rangées de colonnes, rappelaient les forêts locales, avec leurs allées d'arbres séculaires, se joignant par leur cime et répandant jusqu'à leur base la mobilité de leurs ombres. Tout édifice n'est vraiment une œuvre d'art qu'à condition d'être en rapport avec son cadre. Une église gothique sous un ciel tropical, intensément pur. immuablement bleu, n'y figurerait pas mieux qu'un temple grec, dans quelque région boréale, sous des rafales de vent et de neige.

On remarquera que la plupart des églises gothiques sont restées inachevées. Elles occasionnaient de grands travaux, des dépenses considérables, tandis que le zèle religieux s'affaiblissait. Les souvenirs de l'antiquité, ravivés par la présence en Italie des grecs de Constantinople, chassés de leur pays par les Turcs, tendaient à déprécier l'art ogival.

Un retour vers le passé et une résurrection des types grecs et romains, non pas dans leur pureté mais surchargés de décors, allaient donner une autre impulsion à l'activité des constructeurs.

Ce mouvement nouveau, inaugurant le style dit de Renaissance, bientôt prédominant en Italie, se manifesta en France sous Louis XII et François Ier; en Espagne, sous Philippe II; en Angleterre, sous Jacques Ier.

Ses effets sur l'architecture religieuse ne furent pas très satisfaisants, mais accrurent l'importance de l'architecture civile. Les châteaux de Chantilly, d'Écouen, de Chenonceaux, datent de cette époque de même que Chambord, d'où le gothique n'est pas absolument exclu.

Une période d'éclectisme s'annonçait, durant laquelle l'art architectural, pompeux et solennel sous Louis XIV, gracieux et mièvre sous Louis XV, se rapproche de l'antique sous Louis XVI, pour en

reprendre de plus en plus les traditions au commencement du XIXe siècle.

Quelques monuments érigés alors, entre autres les arcs de triomphe de l'Étoile et du Carrousel, la colonne Vendôme et celle du Châtelet, s'y rapportent entièrement. Ce retour vers le passé, très marqué sous Napoléon Ier, subit un arrêt sous Louis XVIII et Charles X, après lequel l'éclectisme, défavorable à tout principe d'esthétique, a reçu de constantes applications.

Il fallait innover à tout prix, et remédier à cette stérilité d'imagination, particulière aux époques de transition. Queques artistes s'y efforcèrent, et on a essayé récemment de mettre en vogue un style spécial de construction, qualifié de « style moderne ».

Il se distingue moins par des dispositions générales inusitées, que par les étrangetés de son ornementation. Ses promoteurs, évitant les lignes droites, s'attachent à y substituer, autant que possible, des lignes courbes, figurant en saillies sur la façade des édifices, et composées de formes végétales très allongées, capricieusement rapprochées les unes des autres, et mêlées à des écussons aux contours bizarres. Ces saillies si graciles d'apparence, semblent parfois servir de supports à des masses architecturales dont le poids devrait les accabler. Il y a là un manque de goût qui fait songer, non sans regret, aux colonnes et aux cariatides d'autrefois.

Il est peu probable que ces aberrations soient durables, et qu'elles soient acceptées comme symbolisant un « style nouveau ».

Celui-ci s'annonce déjà à notre avis, et non sans originalité. Nos palais d'expositions, si vastes et si variés; nos gares de chemins de fer, dont quelques-unes sont remarquables par leur élégance, leur élévation et la hardiesse de projection de leurs grands arcs métalliques, en représentent les pre-

miers essais. Des résultats entièrement inattendus, absolument neufs, peuvent être obtenus au moyen d'habiles combinaisons de maçonnerie, de fer ouvré et de verre. Le métal, intelligemment employé, fournit des éléments décoratifs d'une haute valeur; le verre tantôt opaque, tantôt brillamment coloré, se prête à des jeux de lumière de grande beauté; la maçonnerie, plus massive, ornementée de faïences vernissées et teintées, donnerait une base solide à un ensemble dont elle compléterait les harmonieuses proportions.

C'est dans cette voie que l'architecture moderne réalisera, selon notre conception, une évolution progressive, ce qui doit être l'objectif de tous les arts.

On obtiendrait quelque avantage à multiplier, dans les villes, des rues à arcades latérales. Ce genre de construction convient à tous les climats, et préserve les piétons des averses de pluie, et de la vivacité trop grande des rayons du soleil.

Elle fournit de plus à chacune des maisons bordant la rue, à leur premier étage, une terrasse assez ample, qu'on pourrait garnir de fleurs, et qui produirait un effet charmant.

CHAPITRE II

La Sculpture, la Peinture et la Musique.

L'art du sculpteur consiste à reproduire, au moyen d'éléments matériels, les formes extérieures de la vie, telles qu'elles se présentent naturellement, ou combinées entre elles afin d'en obtenir de poétiques allégories.

La sculpture, longtemps associée à l'architecture et consacrée d'abord, comme celle-ci, à s'adapter aux croyances religieuses, ne jouit dans tout l'Orient que d'une indépendance très restreinte.

Elle ne devint un art spécial, ayant ses principes et ses lois, que sous l'impulsion des artistes grecs, qui travaillèrent successivement le bois, les métaux, le marbre et l'ivoire.

Les costumes en usage en Grèce se prêtaient excellemment, à cause de leur ampleur et de leurs plis, à la beauté sculpturale. Les jeux athlétiques, très pratiqués en Hellénie, et consistant en luttes, courses et pugilats, ainsi que la fréquentation des bains publics, si universelle dans l'antiquité, donnaient occasion aux praticiens grecs d'étudier le corps humain dans toute sa souplesse et sa vigueur.

Ils surent profiter de ces avantages et en tirer des titres de gloire, entièrement mérités.

Dès le VIe siècle avant J.-C. la plastique grecque

avait acquis un haut degré de perfection. Les frontons d'Egine, l'Athena d'Endoios, la stèle d'Aristios, et la plupart des sculptures de Delphes appartiennent à cette époque.

Le progrès s'accentue au siècle suivant auquel remontent les marbres d'Olympie, la Victoire de Penios, les frontons et frises du Parthénon, les bas-reliefs d'Éleusis. Toutes ces œuvres sont d'une grande pureté de lignes et d'un style sévère. Celui-ci s'adoucit et se raffine au siècle suivant, qui est celui de Praxitèle, et conserve ses allures classiques jusqu'au premier siècle avant notre ère. Plus tard l'habileté technique subsiste toujours, mais l'inspiration, le pouvoir créateur devient plus rare. On produit beaucoup de copies, et moins d'originaux.

La décadence s'accroît lors de l'abaissement de la puissance romaine, et les sculptures datant de la période byzantine, très conventionnelles, ne procèdent plus de l'étude de la nature. Affaibli à sa source, l'art l'était bien davantage dans les anciennes provinces impériales. La statuaire y avait perdu toute existence propre, et on n'y exécutait plus que des pièces d'orfèvrerie, des bas-reliefs en pierre ou en bois, des motifs servant à la décoration d'édifices réligieux.

Un retour vers l'antique se manifeste enfin en Italie, d'abord à Pise, puis à Florence, où Andréa Verrochio, auteur de la statue équestre de Coléoni, à Venise, acquérait une haute renommée, que ses élèves Michel-Ange et Léonard de Vinci allaient surpasser. Les travaux de ceux-ci rendent sensibles, même aux observateurs les plus superficiels, les particularités qui distinguent l'art hellénique de l'art moderne.

L'idéal de beauté conçu par les Grecs, éminemment noble et pur, était essentiellement plastique. Tout ce qui pouvait compromettre l'harmonie des lignes et

des contours, surtout les émotions passionnelles, leur semblait contraire à l'esthétique. Quelques chefs-d'œuvre, entre autres le groupe des Niobides, — celui de Laocoon et de ses fils ; — la belle statue représentant un gaulois blessé, s'écartent de cette règle, mais exceptionnellement. Les artistes grecs, dans la splendide matérialité de leurs types, faisaient rarement pressentir l'âme, sinon en sa noble et calme placidité. C'est cette âme, devenue expressive dans le regard, vraiment intellectuelle, émotionnée, que les modernes cherchent à révéler Michel-Ange et Léonard de Vinci, en véritables précurseurs, l'ont rendue excellemment.

Il faudrait entrer dans trop de détails pour suivre le développement de la statuaire à partir de la Renaissance, dans les principales contrées de l'Europe. Qu'il nous suffise de constater que deux courants s'y font remarquer, l'un se rattachant au Passé classique, plus ou moins modifié par quelques combinaisons nouvelles; l'autre, franchement réaliste, inspiré par les instincts nationaux en prévalence, et traitant des sujets entièrement opposés aux idéalités grecques, pris sur nature, populaires, où la beauté des lignes s'efface devant l'intensité passionnelle, rendue avec verve et sentiment. Citons, comme exemples de cette phase de l'art le *Chant du Départ*, de Rude, cette Marseillaise de pierre, surgissant de l'un des côtés de l'Arc de Triomphe de l'Etoile ; quelques créations géniales de Rodin; les types de mineurs et d'ouvriers, si pathétiques et si vrais, de Constantin Meunier: les groupes pleins de fougue et d'ardente vitalité de Jef Lambeaux, etc.

Les anciens Grecs ne limitaient pas leurs travaux à la sculpture monumentale. Tous les objets, même d'un usage familier, employés par eux, avaient des formes agréables et gracieuses. Il n'en est pas de même parmi nous, et il y aurait sous ce rapport bien

des améliorations à réaliser. La sculpture de genre n'était pas négligée de leur temps, ainsi qu'en témoignent les délicieuses figurines dites de Tanagra. récemment découvertes. On peut faire grand, réellement, en toutes proportions. Il y aurait là, pour nos artistes, une voie à suivre, peu explorée, et dans laquelle plusieurs d'entre eux s'engageraient utilement.

L'architecture et la sculpture, plus ou moins abstraites ou symboliques, évoquent des pensées. mais n'agissent pas toujours aussi vivement sur nos impressions que la peinture, plus accessible aux sens. à cause des illusions qu'elle procure. Les animaux même, peu sensibles à la forme des objets, subissent l'action de certaines couleurs, au point d'en être fortement troublés.

Toute peinture artistique présuppose un dessin préliminaire, comprenant l'ensemble ou la composition générale de l'œuvre, auquel il faut ajouter la coloration des silhouettes qui s'y rattachent; la mise en valeur de chacune de celles-ci, et enfin leur modelé, c'est-à-dire leur présentation en relief, obtenue au moyen de gradations d'ombre et de lumière. En d'autres termes, il s'agit en peinture de reproduire les corps selon les différences d'aspect que leur éloignement ou leur position rapprochée y apportent, soit comme figures, soit comme teintes.

Ces aphorismes ne s'appliquent qu'à des conceptions d'art déjà avancées. Même en Grèce, la peinture fut longtemps archaïque. Elle y fit de notables progrès au v[e] siècle avant Jésus-Christ, sous Polygnote, mort à Athènes en 426, et contemporain de Phidias: Aga Therque, qui décora de fresques la maison d'Alcibiade; Apollodore, l'un des promoteurs du clair obscur.

Deux écoles, l'une ionienne, l'autre dorienne, se disputaient les suffrages des Hellènes. La dernière.

plus scientifique, obtint l'ascendant sur sa rivale et eut de nombreux imitateurs.

Les Romains, tributaires des peintres grecs de l'Italie méridionale, ornaient leurs édifices et leurs habitations privées de peintures décoratives, dont on on a pu faire l'étude, grâce aux fouilles exécutées à Pompéi. Elles représentent des paysages, des vues de villes, des scènes mythologiques, des danseuses agitant des guirlandes de fleurs, etc.

On n'y observe que peu de compositions comprenant de nombreux personnages, diversement groupés et concourant à une action commune.

Le Christianisme, mystique et iconoclaste à son origine, peu favorable à une grande activité artistique, ne donna lieu, tout d'abord, qu'à une symbolique bizarre, où parut Orphée, devenu le bon pasteur, l'agneau pascal, la colombe eucharistique, etc.

Ce ne fut qu'au IIe siècle que l'on commença, très naïvement, à reproduire quelques sujets bibliques. Les images du Christ et de la Vierge sont très rares jusqu'au IVe siècle.

Ces œuvres, à peine ébauchées, sont très inférieures comme exécution aux travaux payens de la même époque. On y observe toutefois une sincérité, inspirée par la foi, qui annonce une ère nouvelle.

Elle se fait jour en Italie, au XIIIe siècle, dans les œuvres de Cimabue qui, renonçant aux conventionnalités byzantines, s'efforce à donner de l'animation et de la réalité à ses figures.

Giotto, son élève, se rapprochant plus encore de la nature, réussit à introduire dans une série de compositions, tirées des Evangiles, beaucoup de sentiment et d'expression. La voie était ouverte, et une illustre école de peinture, celle de Florence, allait la parcourir glorieusement.

On ne peignait encore, à cette époque, qu'à la détrempe. Giotto et quelques-uns de ses contempo-

rains avaient essayé de mêler de l'huile à leurs couleurs, mais sans succès. Les frères Van Eyck, deux artistes, aidés peut-être par l'un de leurs compatriotes, Jean de Bruges, y réussirent, et leur découverte équivalait à une révolution dans l'art de peindre.

Elle inaugurait un procédé nouveau, le plus profond, le plus puissant, le plus solide d'entre tous.

Deux facteurs, dont l'assemblage caractérise les œuvres réellement fortes, étaient désormais à la portée des artistes, le dessin et la couleur.

Les uns attachaient plus d'importance à la ligne, au trait, les autres se préoccupaient des effets lumineux, de la richesse du décor, de la beauté des teintes. Ces tendances, très marquées, permettent de grouper les différentes écoles en raison même de leurs qualités distinctives.

Parmi les partisans du dessin, en Italie, Stafano Fiorentino, Tomaso di Stefano, méritent une mention spéciale. Ce dernier surtout, dans le dessin du nu et des raccourcis, témoigna de beaucoup d'habileté.

Aux Pays-Bas, les frères Van Eyck et leurs élèves furent des dessinateurs consciencieux et adroits, manquant parfois de grâce, mais faisant preuve d'une remarquable netteté. Un autre peintre flamand, Memling, né vers 1435, a rendu sous les formes les plus correctes et avec sentiment les scènes principales de la Vie du Christ, de la Vierge et des Saints.

Au XVIe siècle, les grands dessinateurs sont nombreux et de premier ordre. Il suffit de citer, en Italie, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, Fra Bartoloméo, le Corrège, Andréa del Sarto, le Titien, le Giorgione, le Tintoret, et enfin Véronèse, si original et si ingénieux dans les vastes décorations architecturales dont il entourait ses compositions.

En Allemagne, même ardeur à bien faire. Albert

Durer et Hans Holbein reconnaissaient la plus grande importance au dessin, qu'ils appliquaient à l'étude scrupuleuse de la nature.

Il faut encore rappeler, parmi les fervents admirateurs de la ligne, les Carrache et leur école; Poussin et ses imitateurs; Lebrun et la plupart des peintres français et allemands du XVIIIe siècle, David, Overbeck, Cornélius, Kaulbach, Ingres et H. Flandrin.

Les coloristes forment un groupe d'artistes qui, eux aussi, ont conquis une juste célébrité.

Nous avons à mentionner, parmi eux, toute l'école vénitienne, luxueuse et superbe : Rubens, aux créations nombreuses, variées, pleines d'action et de vie débordante ; Jordaens, le peintre réaliste ; Rembrandt, ce merveilleux dispensateur du clair obscur; Velasquez, d'une correction officielle et sévère; Murillo, Watteau, Proudhon, Gros, Géricault, Eugène Delacroix.

L'Angleterre n'a connu, jusqu'au XVIIIe siècle, que des peintres étrangers, flamands, allemands, italiens, français. Elle s'est révélée depuis lors, comme productrice d'art. Quelques-uns de ses artistes ont supérieurement réussi à peindre le portrait, le paysage et les scènes de genre. Une nouvelle école de peinture, dite pré-raphaélite, s'y est formée au XIXe siècle, très spiritualiste, et poussant jusqu'à la minutie la fidélité des moindres détails de chaque œuvre. Burne Jones, qui en représente les plus éminentes qualités, est remarquable par son style élevé et son sentiment religieux. Ses imitateurs n'ont pas toujours échappé au reproche d'être maniérés et conventionnels. Il semble que l'artiste, s'il veut rester vrai, doit rejeter tout exclusivisme, tout esprit de système. Ce qu'il lui faut, c'est la forme, la couleur, la pensée, l'émotion, le tout résultant d'une communion constante avec le monde extérieur. Quant à l'exécution, elle dépend du talent d'observation et du tempérament du peintre.

Le désir d'obtenir du succès par des effets inattendus a donné lieu, dans ces derniers temps, à quelques innovations. Le « pointillé », comme moyen d'intensifier les effets lumineux, a eu ses adeptes ; l'impressionnisme », consistant à saisir, dans un sujet de peinture, un état de vision instantané, et à le reproduire très rapidement, négligeant tous détails, toutes particularités secondaires, comme étant de nature à diminuer l'intensité de l'effet ressenti, a de nombreux partisans.

Les peintres impressionnistes ont poussé fort loin l'étude du plein air. Leurs procédés paraissent convenir plus spécialement au paysage, et surtout à ceux du Nord, toujours légèrement brumeux. Ils se prêteraient moins à la reproduction des scènes d'Orient, où les plus infimes détails sont en lumière dans leur infinie variété, et ne sont pas négligeables.

En résumé, à l'époque actuelle, la peinture religieuse, si féconde autrefois, si touchante et si émue sous le pinceau des vieux maîtres de jadis, de ces primitifs si inspirés, n'a guère produit d'œuvres capitales. La peinture d'histoire, bien que représentée encore par quelques tableaux de haute valeur, et par des fresques habilement composées, semble également assez délaissée. Les paysages, les tableaux de genre et les portraits, abondent dans toutes les expositions. L'art, devenu plus démocratique, se dégage des traditions d'école et s'individualise de plus en plus. Il est bon d'être soi, mais on ne devrait pas, comme beaucoup de jeunes artistes, tenir à s'affirmer avant de posséder la science du procédé.

Il serait à désirer qu'en dehors des connaissances techniques, ils s'appliquassent davantage à acquérir des éléments plus étendus d'instruction générale, surtout en littérature. Il y a là un monde d'idées originales à matérialiser en types poétiques et vivants.

Il nous reste à parler de la musique.

Tous les êtres auxquels leur conformation physique donne la faculté d'émettre des sons, expriment instinctivement, par la nature et l'intensité de ceux-ci, de multiples impressions, très perceptibles, même entre individus de différentes races.

C'est ainsi que l'homme, en entendant le cri d'un animal, distinguera parfaitement s'il s'agit d'un simple appel, d'une plainte ou d'une éjaculation de haine et de colère.

Une succession de sons, habilement groupés, permet de rendre toutes les nuances du sentiment et de la passion. C'est ainsi que s'est formé l'art musical, mode de communication émotionnel absolument incomparable et universellement répandu. On le trouve en usage, au moins à l'état rudimentaire, chez tous les peuples.

Il était connu des Aryens, des Assyriens, des Hébreux et des Egyptiens. Les légendes d'Orphée, de Musée et d'Amphion démontrent toute l'importance que lui attribuaient les Grecs, si enthousiastes de toute manifestation de beauté. La musique, aux premiers âges, était intimement liée à la poésie, se faisant guerrière avec Tyrtée; lyrique et ardente sous l'inspiration de Sapho; grave et noble associée aux dithyrambes de Pindare; gracieuse et tendre animée du génie d'Anacréon.

Des concours musicaux avaient lieu à Delphes, et des odéons, ou théâtres de musique, existaient en différentes villes. L'art, durant cette période, consistait en évolutions cadencées, encore peu compliquées, qui ne manquaient cependant ni d'effet, ni d'ampleur.

Les Romains profitèrent des traditions grecques, sans trop les modifier. Par delà les limites de l'Empire, dans les forêts ombreuses, les Gaulois et les Germains avaient leurs bardes, écoutés religieusement.

Dans les églises chrétiennes, on chantait des hymnes durant les offices. Saint Ambroise de Milan, au IVe siècle, en changea le rythme, le rendant plus varié, plus mélodieux. Deux cents ans après, le plain-chant liturgique fut substitué — sauf à Milan et dans les églises grecques — par ordre du pape Grégoire VII. L'emploi de l'orgue, cet admirable instrument, à la fois si sonore et si doux, particulièrement approprié au culte, ne fut généralisé qu'au Xe siècle.

A peu près vers le même temps, un moine bénédictin, Gui d'Arezzo, né en 995 et mort en Italie en 1050, fit faire des progrès notables à la théorie musicale, en y appliquant une méthode simplifiée d'enseignement et de notation. On apprenait à relier entre elles les phrases mélodiques, à les alterner, tout en y maintenant un sentiment de profonde unité. Au XIIe siècle, l'étude du contre-point, base de l'harmonie, consistant à disposer les accords de façon à faire entendre, non successivement, mais simultanément plusieurs parties chantantes, prépare de nouveaux succès aux compositeurs. Plusieurs d'entre eux, en Flandre et dans le Nord de la France, donnent à la musique polyphonique un brillant essor. Des artistes flamands vont fonder des écoles en Espagne, en Italie, en Allemagne. Adrien Willaert, à Venise, et Orlando de Lassus, à Munich, acquièrent une grande renommée, et y laissent d'impérissables souvenirs.

La musique profane finit par obtenir accès dans les églises, ce qui fut désapprouvé par le Concile de Trente, en 1560. Dans l'intervalle, les ménestrels et les trouvères, à la fois poètes et musiciens, répandaient partout leurs mélodies, expressions vives, légères ou mélancoliques de la vie populaire.

C'est de Florence, au XVIe siècle, que nous viennent d'autres innovations. Un groupe de poètes et d'artistes y conçoivent le projet de reconstituer l'ancienne déclamation musicale grecque. Adoptant le chant

monodique, accompagné de quelques instruments, ils commencent par mettre en musique des sonnets, de petits poèmes, puis de véritables scènes dramatiques. Ils répudiaient dans ces compositions toute espèce de forme mélodique réelle, se bornant à une sorte de récitatif uniforme.

Ces essais, encore hésitants, faisaient présager l'opéra moderne. Il leur manquait un élément indispensable, la modulation, découverte par Monteverde qui, délaissant les coutumes de plain-chant et des modes ecclésiastiques, révolutionne la science musicale en employant librement les dissonances, sans préparation, procédé caractéristique de la tonalité actuelle.

Grâce à la modulation, la pensée du compositeur allait pouvoir s'empreindre de sentiments pathétiques dont on n'avait jusqu'alors qu'imparfaitement traduit l'expression.

L'opéra était créé, et reçut le meilleur accueil en Italie, puis en France. En 1672, fut fondée à Paris l'Académie royale de musique, sous la direction de Lulli, Vigarini et du poète Quinault.

Après la mort de Lulli, la gérance du Grand Opéra fut confiée à Rameau, qui la conserva pendant trente ans, et en augmenta la vogue par une série d'ouvrages dont l'importance lui assure l'immortalité.

L'influence étrangère s'est fait sentir en France, relativement à la musique théâtrale, du XVIIe au XIXe siècle. Pour le démontrer il suffit de citer les noms, aujourd'hui célèbres, de Glück, Grétry, Rossini, Donizetti, Bellini, Mercadante, Puccini, Cherubini, Meyerbeer, etc. Ce n'est qu'à une époque récente que nous voyons briller dans la pléiade des compositeurs dramatiques, très estimés sur la scène parisienne, les noms français de Boïeldieu, Félicien David, Ambroise Thomas, Gounod, Bizet, Massé, Delibes, Saint-Saëns, Massenet, d'Indy, etc.

On ne devrait pas en conclure, toutefois, que le sens musical ait jamais fait défaut en France. Les refrains populaires n'y manquaient pas d'originalité ; la chanson souvent vive, alerte, satirique, parfois spirituelle et sentimentale, y prenait pour thèmes toutes les phases de la vie publique et privée.

Le grand opéra, d'importation étrangère, était pompeux et conventionnel. C'est en France qu'on lui opposa l'opéra-comique, moitié parlé, moitié chanté, abondant en mélodies, accompagnées d'une orchestration ingénieuse et légère.

L'opéra-bouffe est d'origine italienne. En Allemagne, un théâtre lyrique avait été fondé en 1678, à Hambourg, mais l'influence italienne y prédominait. Cette situation anormale s'y modifia, grâce au génie de deux illustres compositeurs, Mozart et Beethoven, qui ramenèrent leurs compatriotes à leurs prédilections naturelles, l'un par le succès d'une grande et belle œuvre, *la Flûte enchantée*; l'autre en présentant sa noble partition de *Fidelió*. Il convient de rappeler également le nom de Glück, qui a joué un rôle considérable dans l'expression musicale dramatique. Glück, dans la célèbre préface d'*Alceste*, attaqua les abus de l'art italien; y défendant la cause de la poésie, voulant voir celle-ci non pas soumise, mais renforcée par la musique.

Son œuvre, dans son ensemble, égale en beauté les plus remarquables pages contemporaines. Mozart, si fécond dans ses conceptions musicales, généralement expressives, délicates et d'une extrême distinction, a non seulement contribué au développement de l'art théâtral, mais aussi à celui de genres très différents, la sonate, le quatuor, la symphonie, qu'il cultiva excellemment. Haydn y acquit aussi une grande réputation, et ses oratorios, *la Création* et *les Saisons*, justifient les plus grands éloges. Il tira très habilement parti des capacités de l'orchestre, dont il aug-

menta les effets en y employant les divers instruments qui le composent, selon la nature et le caractère propre de chacun d'eux.

Beethoven, son élève, était destiné à agrandir considérablement le domaine exploité par Mozart et Haydn. Combinant avec une intuition géniale les grâces de la mélodie à la noblesse, la puissance et les amples ressources de l'harmonie — cet art de la formation et de l'enchaînement des accords — il jouit à bon droit d'une renommée universelle.

Il a transporté dans la musique instrumentale l'expression dramatique mise par Glück dans des œuvres lyriques. Avant lui, la musique de chambre, la symphonie, la sonate, ne manquaient pas d'évocations émotionnelles sous des maîtres tels que Mozart et Haydn, mais ceux-là même sont loin d'avoir traduit les phases diverses que subit l'âme humaine sous l'empire des passions, des souffrances, des joies, de tout ce qui est la vie, au même degré que lui. Ses dernières œuvres surtout révèlent, à côté de l'artiste, le penseur. Son art est plus humain, plus élevé, et rappelle dans un autre ordre celui d'un génie également incomparable, Michel-Ange.

L'opéra allemand, entrant en existence, fut essentiellement classique, de 1780 à 1830. L'Allemagne a produit, durant cette période, des contre-pointistes sérieux, bien que de second ordre, ayant cependant le plus vif souci de la forme, parmi lesquels nous citerons Weber, Spohr, Marschner, Nicolaï, etc.

Weber se distingue d'entre eux, en ce qu'il fut le premier à transporter la symphonie au théâtre, telle que dans *Euryanthe*, *Obéron*, etc.

Il est nécessaire de faire ici un retour vers le passé et de constater qu'indépendamment de ce qu'il doit au théâtre, l'art musical allemand a reçu une consécration définitive par l'ascendant de deux musiciens de haute valeur, nés la même année, J.-S. Bach et

G.-F. Hændel. Le premier surtout est très remarquable. Dans tous les genres, sauf dans l'opéra, il a laissé des chefs-d'œuvre non égalés jusqu'ici, si l'on considère la prodigieuse faculté que possédait Bach dans la pratique du contre-point. Ses fugues pour piano sont des modèles qui serviront à l'instruction de générations d'artistes.

Ses oratorios de la *Passion* et de *Noël*, sa messe en *si* mineur, sont de toute beauté. Il en est de même de ses cantates d'église.

L'orchestration tendait à se compliquer de plus en plus. Un réformateur, Richard Wagner, l'une des gloires de l'art moderne, allait bientôt lui faire subir d'importantes modifications. Les instruments dans l'ancienne musique accompagnaient la voix, l'appuyant, la guidant, la renforçant, mais la suivant toujours, subordonnés aux moindres modes de son émission.

Wagner, cherchant des effets d'ensemble, l'incorpore à l'orchestre, dont elle devient l'une des unités, la confondant avec les autres, plus ou moins indépendantes, bien que reliées à la première.

De plus, comprenant que dans toute situation psychologique il y a une préoccupation dominante, qui s'impose parfois à l'esprit comme une obsession, il répète à certains moments un même motif musical, caractérisant avec une grande force cet état spécial.

Musicien et poète, il voulait que la poésie et la musique, employées simultanément, s'inspirassent d'une même pensée, née d'une commune inspiration.

D'anciennes légendes parmi lesquelles l'*Épopée des Niebelungen*, essentiellement allemande, mêlée d'éléments mystiques et historiques, ont été interprétées par lui, et transformées en drames lyriques très émouvants.

La salle de théâtre, précédemment, éclipsait la scène par le luxe des toilettes et l'éclat des lumières.

En véritable novateur, il voulut que toute l'attention se portât sur la scène, plus éclairée et mieux en vue. Pour augmenter encore l'illusion à produire, il dissimula l'orchestre, dont les accords, et non les mouvements doivent seuls être perçus par le public.

Ces réformes, mises en pratique au théâtre de Bayreuth, et généralement approuvées, sont tout à fait judicieuses.

Wagner n'a pas seulement vivifié les anciens poèmes allemands, mais aussi les légendes scandinaves et bretonnes, si éminemment tragiques. La passion a rarement été exprimée sous une forme plus saisissante que dans son opéra de *Tristan et Yseult*, l'une de ses dernières créations. C'est l'œuvre d'un maître, mais d'un maître qu'il est dangereux d'imiter.

La Russie et la Scandinavie ne sont pas restées étrangères au mouvement moderne. La première a su tirer de son fonds populaire des éléments mélodiques et harmoniques très appréciables. Le compositeur scandinave, Grieg, s'est acquis, à juste titre, un grand renom.

Les manifestations d'art varient suivant le milieu où elles se produisent. Le goût des représentations scéniques, en se généralisant, a fait naître un genre d'établissements, les cafés-concerts, dont le programme comprend des chansonnettes, des duos, des morceaux orchestrés, ainsi que des exhibitions d'acrobates, de gymnastes et d'équilibristes. Ces établissements, très fréquentés, font une concurrence sérieuse aux théâtres, et exercent, par la vulgarité et l'ineptie de beaucoup de leurs productions, une action réellement démoralisante sur la foule.

Pourquoi ne pas puiser dans l'ancien répertoire, enrichi par tant de chansonniers de talent, des œuvres gaies et bienvenues, plutôt que de faire « beugler », par des voix criardes, des trivialités récentes, rendues plus grossières encore par l'indé-

cence des gestes et le débraillé d'une mimique par trop expressive.

Si l'art élève l'esprit et le cœur, sa parodie les dégrade.

L'étude de la musique s'étend de plus en plus. Des conservatoires, en exercice dans la plupart des grandes capitales, tendent à répandre, et forment d'excellents instrumentistes. En Allemagne, en Belgique, et dans une partie de la France, des sociétés de chant et d'harmonie se sont formées spontanément, même parmi les ouvriers, et les succès qu'elles obtiennent dans les concours régionaux, témoignent de l'activité et du zèle de leurs membres.

L'émulation qui existe entre elles, plus marquée chaque jour, est pour l'art musical une garantie d'avenir et de nouveaux progrès.

LIVRE VII

CHAPITRE I

Les travaux littéraires.

I

Les émotions humaines, symbolisées par une grande variété de procédés artistiques, ont un autre mode d'expression, la Parole, verbale ou écrite, servant à communiquer non seulement des pensées, mais encore à évoquer de brillantes images, mises en relief et habilement synthétisées. Elle réalise les effets recherchés par le peintre, le sculpteur, l'architecte, tout en s'adressant plus directement à l'esprit.

Son action, moins subordonnée à la matière, a toujours été prépondérante. L'éloquence et la littérature, dès les origines de la civilisation, en résument les progrès successifs.

Leurs premières manifestations, en tous pays, s'inspirent des croyances religieuses. C'est ce que nous démontre tout d'abord l'ancienne littérature égyptienne, composée de textes sacrés, d'hymnes et de considérations sur les destinées de l'homme après la mort. Des hiéroglyphes, tracés sur la façade

des temples, relataient à la vue de tous les principaux épisodes de l'histoire nationale. Quelques traités de médecine, de calcul et de géométrie pratique alors en usage, sont parvenus jusqu'à nous. Ce ne fut que tardivement que les Égyptiens, soumis à un régime théocratique fortement organisé, entreprirent de reproduire des scènes de la vie privée, sous forme de contes ou de narrations. Les études d'application immédiate et utilitaire répondaient mieux à leurs tendances nationales.

Aux Indes, le *Rig-Véda*, composé en grande partie dans le Pundjab, n'est qu'un recueil de cantiques et de prières adressés à Indra, dieu du ciel d'orage ; à Agni, dieu du feu, et autres personnifications des forces cosmiques.

La plupart de ces chants, d'une haute antiquité, sont remarquables par leur fervente poésie.

Après l'élaboration des hymnes et des formules du rituel, commencèrent les discussions métaphysiques et théologiques. Le sanscrit — cette admirable langue, patiemment complétée par les Brahmanes — en acquit plus de puissance et de raffinement. Une nouvelle source d'inspiration allait s'ouvrir : la glorification des héros, et de leurs exploits. Le génie hindou y consacra deux épopées, le *Mahabharata* et le *Râmâyana*, dont la première, bien que fort belle, est encore confusément agencée et trop épisodique, tandis que la seconde, attribuée au poète Valmiki, est d'une imposante unité, tout en abondant en scènes passionnées, d'une grâce ineffable et charmante.

Le *Mahabharata*, sous sa forme actuelle, remonte probablement au VIe ou au Ve siècle avant notre ère. C'est l'histoire, modifiée par de nombreuses légendes, d'une longue lutte entre deux dynasties rivales. Les faits d'armes, les péripéties émouvantes y affluent, et l'intérêt s'y concentre sur un beau type de femme, Draupadi, fille de roi, vouée à un sort tragique.

L'un des personnages du drame descend aux enfers, décrits avec un effroyable réalisme « lieux de noirs ténèbres, empestés de cette odeur de péché que partout exhalent la chair et le sang, remplis de cadavres hérissés d'ossements et de chevelures, fourmillants d'insectes et de vers ».

Observons comme contraste, que le *Mahabharata* s'achève au ciel, par la réconciliation, en pleine lumière, des peuples et des dieux ennemis.

Le *Râmâyana* qui date du IIIe siècle avant J.-C., est un poème d'amour et de guerre. Il nous initie aux exploits de Rama, prince d'Ayadhya, dont la femme Syta, idéalement belle, pure et dévouée, a été enlevée par Ravana, roi de Lanka, auquel elle résiste jusqu'à sa délivrance par Rama, après de terribles combats.

Beaucoup d'autres compositions, parmi lesquelles les *Puranas*, ou vieilles histoires, sont aujourd'hui perdues. Celles qui ont été transmises sont de longs poèmes religieux, en l'honneur de Brahma, de Vishnou et de Silva, rédigés pour l'édification des classes inférieures, exclues de la lecture des Védas et du Mahabharata. Elles sont d'une époque relativement récente.

La littérature dramatique fut représentée aux Indes par de féconds écrivains, tels que Kalisada et Soudraka. Les érudits n'y furent pas inactifs, et Paxini, l'habile grammairien, puis Katyasyana et Pantajali, aux IIIe et IIe siècles avant J.-C., contribuèrent à l'épuration de la langue. Ces travaux toutefois, n'étaient pas un indice de progrès. L'intérêt littéraire décroît généralement à mesure que le souci purement scientifique prend plus de développement.

L'histoire n'y fut guère cultivée par les Brahmanes : la *Chronique de Cachemire* et la *Rajatarangini de Kalkana* sont cependant à consulter.

Le génie hindou, en son exubérance et sa prodi-

gieuse expansion, rappelle les profusions de la nature tropicale. L'héroïsme se manifeste dans les poèmes locaux par des pénitences extraordinaires, et par une sorte de folie de sacrifice individuel. Tout y semble excessif, avec mélange d'idées panthéistiques et d'amer désenchantement dans les œuvres inspirées par le brahmanisme, et de profonde pitié dans celles qui ont subi l'influence bouddhique.

L'Assyrie et la Babylonie, où l'art avait atteint un certain degré de développement et qui, plus de trente siècles avant notre ère, avaient déjà été illustrées par de nombreux savants, initiés aux grands principes des sciences, surtout en mathématiques et en astronomie, possédaient sans nul doute une littérature en rapport avec les progrès de leur civilisation. L'activité avec laquelle on s'occupe d'en reconstituer l'histoire contribuera peut-être à mettre au jour des documents importants, enfouis en ce moment dans un passé assez peu exploré.

En Perse, apparaît comme législateur et prophète un personnage mystique, Zoroastre, qui aurait reçu du dieu Ahura-Mazda le texte d'un livre sacré, le *Zend-Avesta*. Une partie de ce texte, datant du IVe siècle, a été remaniée ; une autre, comprenant des hymnes religieux, les *Gathas*, écrite dans un dialecte particulier, a conservé sa forme originelle. La littérature pehlvie y a puisé de nombreux éléments.

La conquête du pays par les Arabes, suivie de l'introduction de l'Islam, modifia sensiblement les idées iraniennes. Le système d'écriture des vainqueurs prédomina, et la langue persane fut en défaveur jusqu'à l'avènement des Sassaniches, à la cour desquels vécut, au Xe siècle, le premier poète national, Roudéki. Sous une dynastie plus récente, d'origine turque, celle des Ghaznévides, un autre poète, Ferdousi, se distingua par la publication d'un grand ouvrage comprenant 60.000 vers, le *Chah-Nameh* ou

livre des rois, consacré à l'histoire légendaire de l'ancienne Perse.

Il eut des imitateurs, et diverses compositions épiques, restées anonymes, remontent à la même époque, et furent suivies de chroniques rimées et de narrations historiques en prose, dont la première et l'une des plus connues, est une traduction des annales arabes de Tabari. Un travail plus original, le *Ranzetous-Safa*, de Mirkhoud, est consacré à l'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'au règne de Tamerlan. Rédigée vers la fin du xve siècle, cette histoire universelle fut continuée ensuite par le petit-fils de Mirkhoud, auteur lui-même de plusieurs traités historiques.

Le roman, sous forme poétique, était apprécié en Perse, et y fut cultivé avec succès par Nizhami, auquel on doit l'histoire des amours de Choroès II et de la princesse Chiria, ainsi que le *Leïla* ou *Medjnoun*, décrivant des scènes de la vie au désert.

La littérature mystique est représentée, et eut comme principal interprète Omer Kheyyami, de Nichapour, également connu comme mathématicien et astronome. Un habile écrivain, Saadi de Chiraz, se fit une célébrité par son *Gulistan*, recueil de fables et de récits, en vers et en prose. Hafiz, un poète lyrique a écrit des odes remarquables, très imagées et riches d'impressions d'Orient.

En Chine, les institutions politiques ont eu pour base, jusqu'à notre époque, l'enseignement littéraire. Des concours assurent, à ceux qui se distinguent par leur instruction, l'accès aux emplois publics.

Il est naturel que la littérature, sous un tel régime, ait été fort en honneur. Ses premiers essais, en Chine, remontent à plus de trente siècles avant J.-C., et sont mêlés de narrations fabuleuses. L'ère historique Chinoise ne commence réellement que huit ou neuf siècles plus tard, avec Yu, le fondateur de la

dynastie des Hia. Sous celle des Tchéou, vécurent les deux célèbres philosophes chinois, Confucius et Lao-Tseu.

Confucius, très différent des penseurs hindous, est remarquable par son esprit pratique. L'essentiel à connaître, selon lui, ce sont les devoirs qui incombent à l'homme, tant envers lui-même qu'à l'égard de ses semblables. Le but de la règle morale est le perfectionnement individuel. Au-dessus de celui-ci se conçoit la perfection absolue : elle représente la loi du ciel et les vrais principes de toutes les autres lois. Il recommande, comme vertus principales, la force d'âme, la modération — c'est-à-dire, l'invariabilité dans le juste milieu — la justice et l'humanité.

La philosophie de Lao-Tseu est plus spiritualiste, et se rapproche du monothéisme. Ses écrits témoignent d'une grande exaltation religieuse et du mépris des biens terrestres.

Ce fut un lettré coréen, Wani, précepteur de l'Empereur Nintoku, qui donna une première impulsion à la littérature japonaise, au IIIe siècle, en faisant connaître à son élève l'usage des signes graphiques chinois. Il n'existait pas au Japon, avant cette époque, de documents écrits. On s'y transmettait verbalement d'anciennes légendes, relatives à l'existence des divinités, à la création des îles japonaises, et à l'origine extrahumaine de la dynastie impériale.

On commença à les rassembler au VIIe siècle, par ordre de l'Empereur Temmu, afin d'en former un recueil le *Kojika*, encore inachevé à la mort de son promoteur.

Ce travail, interrompu durant vingt-cinq ans, fut repris et présenté à la Cour de l'Impératrice Gemmyo, en 711. Quelques années plus tard, en 720, on termina le *Nihangi*, ou livre des chroniques, puis le *Zitu-go-Kyan*, enseignement des vérités et enfin le *Yengtiskiki*, code des lois de cérémonies.

Ces premières œuvres étaient encore exemptes du classicisme chinois. L'instruction commençait à se répandre parmi le peuple. Des écoles furent fondées sous le règne de l'Empereur Tensi (668-671) et une université sous celui de l'Empereur Mommu (697-707). L'influence chinoise s'accentue à partir de l'établissement de la cour impériale à Nara, et se manifeste sensiblement dans une collection de poésies, le *Miau-yo-Sin*, ainsi que dans un roman fréquemment cité, le *Taketou*, ou l'histoire d'un coupeur de bambou.

L'introduction du bouddhisme donna lieu à l'adoption d'une quantité de mots chinois, et à un nouvel essor de la littérature japonaise, qui comprend dès lors des traités d'art industriels, des livres d'astronomie, des traités de géographie et de divination.

L'un des plus grands hommes d'État du Japon, Yeyasu, au XVIIe siècle, laisse après lui, sous le nom de « legs de Yeyasu » un document intéressant contenant des maximes morales, des réflexions philosophiques ; des observations concernant la politique, la législation et l'administration. Il y adopte les doctrines de Confucius et de Meng-Tseu.

Une dernière période, s'étendant de l'avènement des Tokongawa jusqu'à la restauration du gouvernement du Mikado, en 1868, a donné naissance à une littérature populaire très féconde, qui a produit des pièces de théâtre, dont quelques-unes sont fort dramatiques, ainsi que des contes, des romans, des nouvelles, où l'on pourrait puiser de précieux détails sur la vie japonaise.

L'avancement médical et scientifique fut également remarquable, mais moins rapide que le progrès réalisé dans les arts, qui ont acquis au Japon un caractère d'originalité dont il serait regrettable de voir se perdre la tradition.

Les Arabes, avant leur conversion à l'Islamisme,

avaient déjà des poètes, inspirés par l'excitation des combats, et les émotions tantôt ardentes et vivaces, tantôt mêlées de regrets, de l'amour.

Sous les successeurs de Mahomet et les Ommiades, leur élan pratique se ralentit, remplacé par les recherches scientifiques dues à leurs rapports avec les Nestoriens, en Asie et les Juifs en Afrique. La doctrine de l'unité de Dieu leur servait de point de contact. Les Nestoriens s'étaient voués à l'exercice de la médecine, ainsi que les Juifs. Les études avaient l'avantage d'offrir un terrain neutre, où les aptitudes des diverses races pouvaient se rencontrer. Les Arabes en profitèrent largement, et firent insensiblement passer dans leur littérature la sagesse de leurs nouveaux sujets.

Maser Djaivah, médecin du Kalife Moavia, se distingua comme poète, comme critique, et comme philosophe ; Kalid, traduisit plusieurs ouvrages grecs. Le Kalife Al Rachid créa une université à Bagdad, qui comptait au nombre de ses professeurs, le célèbre Josué-ben-Nun ; toute cette école travaillait activement à la traduction en arabe de manuscrits grecs, embrassant non seulement la profession médicale, mais tout un ensemble littéraire.

C'est ainsi que furent sauvés les écrits de Platon et d'Aristote. Presque chaque jour des chameaux chargés de livres franchissaient les portes de Bagdad, et l'empereur de Constantinople, Michel, fut obligé, par traité, de fournir des ouvrages grecs. Des établissements d'instruction s'élevèrent à Bassorah, Ispahan, Samarcande, Fez et Maroc ; en Sicile, à Cordoue, à Séville et à Grenade.

La littérature arabe, alliée à la philosophie et aux sciences, contribua largement au développement intellectuel en Europe.

La poésie dramatique et exclusivement épique est inconnue aux Arabes. L'Espagne, notamment sous la

dynastie Ommiade, vit fleurir quelques poètes, mais dont le style et les images sont souvent trop recherchés.

Les lois édictées dans le Koran ne suffisant plus à résoudre les difficultés dérivant d'un état social plus avancé, on recueillit les *Hadith*, ou actes du Prophète, afin d'y trouver de nouvelles solutions.

Les Arabes se plaisent aux beaux morceaux oratoires, apprécient la forme concise des proverbes, et la morale suggestive des fables et des apologues. Parmi les plus célèbres ouvrages de ce genre, on cite le livre de Calila et Dimna, traduit du persan, et les fables de Lokman. Celles-ci sont tirées des œuvres de Syntapar et d'Ésope. On les attribue aujourd'hui à un auteur chrétien, Syrien d'origine. Les *Mille et Une Nuits* auxquelles se rattachent les contes si variés et si intéressants universellement connus, datent probablement du XIVe siècle. Souvent remaniés, ils ne sont pas exclusivement arabes, et ont pour origine la Perse, le Turkestan, l'Égypte et Bagdad. Les énigmes et les jeux de mots ont dans ces contrées de nombreux adeptes.

Les pays où la langue arabe est en usage, tels que l'Egypte, la Syrie, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, ont conservé jusqu'à notre époque une certaine activité littéraire. Elle est due principalement, aux travaux d'interprètes et de fonctionnaires de divers ordres. Le 20 novembre 1828, Méhémet Ali institua en Égypte un journal officiel de son Gouvernement, le *Waqai el Micriyya* (l'Événement égyptien), qui parut au Caire, en arabe et en turc. Ce fut le premier journal imprimé en Orient, après quelques tentatives éphémères faites durant l'expédition d'Égypte sous le général Bonaparte.

D'autres journaux parurent successivement à Beyrouth, en 1858; à Tunis, en 1860; à Damas, en 1865, etc.

CHAPITRE II

Développement de la littérature ancienne et moderne.

C'est en Grèce que la civilisation européenne, à son aurore, sort des ténèbres de l'ignorance. Elle y débute dans un âge de Foi, et par de poétiques conceptions.

L'expédition des Argonautes en Colchide y est célébrée tout d'abord. Jason, un vaillant explorateur, a quitté le rivage grec, sur le navire *Argo*, allant à la conquête de la Toison d'or. Le poète Orphée et de hardis compagnons d'aventures, s'associent à sa fortune. Ils sont menacés par les Harpies, aux formes immondes, moitié femmes, moitié oiseaux ; ils cotoyent les Symplégades, îles rocheuses qui semblent se resserrer à leur passage ; ils voient s'approcher d'eux le cruel Alétès et des taureaux furieux, que Jason parvient à dompter et à mettre sous le joug ; puis le héros, passant par maintes épreuves, endort le dragon qui gardait la Toison d'or, et revient victorieux après avoir bravé, sur les côtes de Crète, un homme d'airain qui lui lançait d'énormes blocs de pierre.

Ces légendes et d'autres poèmes se rattachant à la personnalité d'Orphée, ou à celles de Musée et de Linos originaires de Thrace, deviennent bientôt populaires. En Béotie, apparaît un autre poète. Amphion, qui s'emparant de Thèbes, l'entoure de remparts « dont

les pierres se rangent au son de sa lyre ». On chante des hymnes religieux en Thessalie et à Delphes, autour des sanctuaires d'Apollon.

Bientôt se forment des cycles poétiques, consacrés aux luttes des Lépithes et des Centaures, à l'occasion du mariage de Pirithoüs ; célébrant l'exploit de Méléagre, vainqueur du Sanglier de Colydon, et surtout la guerre de Troie, dont il nous reste deux monuments impérissables, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, attribués à Homère, et remontant au IXe siècle avant J.-C.

L'*Iliade*, qui nous conduit parmi les Grecs assiégeant Troie, en l'an 1184 avant notre ère, nous initie admirablement aux mœurs qui prévalaient à cette époque, les exposant dans leur violente brutalité.

Jamais historien n'a présenté un tableau plus vivant, plus réaliste d'une période sociale, que le poète de l'*Iliade*.

Cette immortelle épopée est-elle réellement due à Homère, un chantre aveugle, voyageant de ville en ville, et celui-ci a-t-il jamais existé ? La question a été débattue entre de nombreux critiques. Il paraît probable que si quelques épisodes, n'appartenant pas à une première version de l'*Iliade* y ont été ajoutés au cours des âges, l'ensemble de l'œuvre, cependant, en raison de son homogénéité, représente l'effet d'une puissante inspiration individuelle.

Comme dans toutes les épopées vraiment primitives, on y chercherait vainement l'application d'une doctrine morale clairement exprimée.

Quant à l'*Odyssée*, elle fut évidemment composée plus tard, dans l'ouest de la Grèce. Il ne s'agit plus d'une épopée guerrière, mais d'un drame embelli de légendes, la lutte d'Ulysse contre la destinée, l'éloignant d'Ithaque, sa patrie, où il n'arrive qu'après de multiples efforts.

La poésie épique ou cyclique, fut florissante en Grèce du IXe au VIe siècle. Presque en même temps

qu'elle, dans la partie centrale du pays, s'était formée une poésie didactique, généalogique, se complétant de mythes moraux, d'apologues et de sentences.

Hésiode, né en Béotie, en est le représentant principal. D'autres genres étaient cultivés. Un frère de la reine Artémise, le carien Pigrès, serait l'auteur d'un poème burlesque, sorte d'épopée satyrique, relatant le combat des Rats et des Grenouilles, élevé jusqu'au lyrisme.

La poésie lyrique proprement dite fait son apparition, du VIIe au VIe siècle, par les *Nomes*, hymnes chantés en l'honneur d'Apollon, d'Athênê, d'Arès et de Cybèle.

Terpandra, né à Lesbos, fonde une école de musique à Sparte; Clonas, de Thèbes, perfectionne la technique des chœurs; Callinos, improvise des chants guerriers au rythme élégiaque; Alcée, homme politique non moins que poète, chante l'amour et les festins. Il ne reste que des fragments de ses œuvres, qui furent brûlées l'an 1073, sous le Pontificat de Grégoire VI, avec celles de Sapho, qui appartenait comme lui à l'école orphique d'Antissa, et à la ville de Mithylène.

Le véritable représentant de la poésie lyrique chez les Ioniens est Anacréon, né à Téos, sur le rivage de Clazomène. Ses chants étaient célèbres vers le milieu du VIe siècle, et sont d'une grâce légère et charmante. La plupart de ses odes sont perdues, et plusieurs de celles qui portent son nom sont considérées comme apocryphes.

Dans le courant du Ve siècle se révèle l'apologue, avec Esope. La philosophie, exposée par les sept sages; par les Ioniens, Thalès, Anaximandre, Anaximène, puis par Pythagore, Xénophane, Héraclite, Parménide et les philosophes indépendants, Empédocle et Diogène d'Apollonie.

Dès sa première période elle se sépare des opinions

populaires, des traditions courantes, cherchant la vérité par des investigations sérieuses, et appliquant les principes généraux ainsi obtenus à la conduite de la vie, et à la critique des idées reçues. Elle tendait dès lors, à rejeter l'anthropomorphisme, et à séculariser la science.

Au ve et au ive siècle, le génie grec atteint son apogée, l'âge classique par excellence, celui des grandes productions en tous genres. La fête de Dionysos, ou de Bacchus, composée de deux parties, l'une grave et ayant un caractère liturgique, l'autre légère et grotesque, donne lieu aux premières représentations théâtrales, à la tragédie et à la comédie.

La tragédie, d'origine dorienne, reçut son développement historique à Athènes, où Eschyle, Sophocle, Euripide, et leurs contemporains, offraient au peuple, sur la scène, le tableau d'actions héroïques; celui des grandes passions viriles, l'amour de la patrie et celui de la famille, contribuant ainsi à former des âmes énergiques et généreuses, ayant l'amour des bons et la haine des méchants, pénétrées de l'existence de cette loi suprême de justice qui se manifeste au-dessus de la liberté humaine, enchaînant les générations à son obéissance. Dans le théâtre antique, la volonté de l'homme n'agit que dans d'étroites limites, sévèrement tracées. C'est ce qui le distingue tout particulièrement du théâtre moderne, dont les personnages se meuvent avec plus d'indépendance, justiciables surtout d'eux-mêmes.

La comédie s'organisa en même temps que la tragédie, dans deux centres : Athènes et la Sicile. Cratinos et Cratès obtinrent du succès, parmi les Athéniens, comme auteurs comiques ; Épicharme qui arriva de Cos, vers l'année 488, est considéré comme l'inventeur de la comédie sicilienne.

Elle est remarquable par ses tendances philosophiques, amendant ou rectifiant les vieilles croyances.

Aristophane, après Épicharme, introduit au théâtre la satire politique, et Ménandre y présente des tableaux de mœurs. Remarquons cependant que le dénouement, dans les comédies antiques, résulte plutôt d'un fait imprévu que des conséquences naturelles d'une situation bien définie.

La prose littéraire n'était pas sans promoteurs. Réservée d'abord aux chroniques, elle prend bientôt des formes régulières, grâce aux savants, aux médecins — parmi lesquels Hippocrate — aux rhéteurs et aux sophistes. Hérodote, né à Halicarnasse en 484 avant J.-C., l'amène comme historien à un point de perfection remarquable. Thucydide, puis Xénophon, l'illustrent par leurs travaux sur la guerre du Péloponèse et la retraite des Dix Mille, abondant en narrations intéressantes et d'une grande précision.

Les écrits de Démocrite — un des noms les plus célèbres de la philosophie grecque — ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Les études psychologiques et métaphysiques acquièrent beaucoup d'activité avec Anaxagore, l'un des fondateurs du Théisme ; Socrate et ses disciples; Phédon et l'école d'Elis; Euclide et celle de Mégare ; Antisthènes et les Cyniques ; Aristippe, qui plaçait le souverain bien dans les plaisirs, intelligemment modérés ; Platon et l'Académie ; Aristote philosophe, médecin et naturaliste, dont les ouvrages pendant des siècles, posèrent les limites du savoir humain.

Les campagnes d'Alexandre le Grand, en Asie et leurs conséquences sous ses successeurs, ouvrent à l'hellénisme des horizons plus étendus, et inaugurent à partir du IVe siècle une période littéraire très distincte de la précédente, et qui se prolonge jusqu'au Ier siècle avant Jésus-Christ. Athènes a perdu de son importance, tandis qu'Alexandrie, Antioche, Tarse, Pergame et Syracuse ont pris rang de capitales. La langue s'y transforme; la philosophie s'y empreint

d'orientalisme; les érudits et les rhéteurs y deviennent nombreux. Parmi les philosophes appartenant à cette époque, Zénon le stoïcien; Épicure et ses disciples: Pyrrhon — le premier des grands sceptiques grecs — sont restés célèbres. Polybe s'est distingué comme historien; Néarque, comme géographe. Il commandait, en l'an 326 avant Jésus-Christ la première flotte grecque qui navigua sur l'océan Indien.

Les sciences exactes, les mathématiques, la physique, l'astronomie, étaient brillamment représentées par Euclide, Archimède, Héron d'Alexandrie et Hipparque, auquel on doit, indépendamment de précieuses observations astronomiques, la découverte de la précession des équinoxes.

Durant une nouvelle ère, à l'époque de la domination romaine, c'est-à-dire pendant six siècles, de César à Justinien, l'esprit grec décline par degré et perd son originalité. Les écrivains sont nombreux, mais se font grammairiens, érudits, compilateurs. Le Christianisme se substitue enfin aux antiques religions aryennes, et les Pères de l'Église aux poètes et aux philosophes de l'ancienne Grèce.

La littérature grecque byzantine, bien qu'ayant prolongé son existence pendant plus de huit siècles, est peu féconde. Elle nous fait connaître quelques historiens : Procope, Constantin Porphyrogénète, Jean VI Cantacuzène; quelques philosophes et érudits. Elle nous a laissé des hymnes du poète Romanos; des drames chrétiens, et une tragédie sur la Passion du Christ.

La langue grecque, même après la conquête de Constantinople par les Turcs, demeura en usage parmi les chrétiens d'Orient. Cultivée à Constantinople, à Smyrne, à Patmos, au Mont Athos, à Janina, à Zante, à Corfou, elle ne produisit toutefois que des traités théologiques, des livres d'histoire ou d'érudition. Un réveil s'opère au XVIIe siècle, donnant lieu

à des poésies populaires et à des romans de chevalerie, souvent imités du français. Le mouvement se précise au siècle suivant, durant lequel on s'efforce de rapprocher le grec moderne du grec classique.

Depuis 1821, la guerre de l'Indépendance a fait éclore, en Grèce, une poésie originale, pleine d'élans patriotiques. Constantin Rhigas, grand admirateur de la Révolution française, est l'auteur d'un recueil d'hymnes assez estimé. On doit à Athanase Christopoulos une traduction de l'*Iliade*, en grec moderne ; à Rizos, un cours de littérature et une histoire moderne de la Grèce.

Parmi les écrivains en prose, on peut encore citer les historiens Schinas et Paparrigopoulos, les romanciers Xénos et Bikilas ; les archéologues Sakellarios et Pittakis. Les prosateurs les plus récents se sont fréquemment inspirés des publications françaises, anglaises et allemandes.

Si de la Grèce on passe en Italie, pour remonter aux débuts de la littérature latine, on y constate tout d'abord l'influence hellénique. Les premiers écrivains latins. Livius Andronicus et Ennius, étaient d'origine grecque, et se dédièrent au genre qui semblait devoir être le plus apprécié à Rome : les scènes dramatiques. Andronicus traduisit en latin quelques pièces de théâtre, ainsi que l'*Odyssée* et des hymnes religieux. Ennius fit connaître diverses tragédies d'Euripide, et écrivit un poème, les *Annales* consacré à l'histoire de Rome. Cnéius Nævius, un Romain, suivit leur exemple, produisit des tragédies, des comédies, et célébra en vers les guerres puniques, dont un de ses contemporains, Fabius Pictor, consigna les principaux épisodes. L'éloquence, au Sénat et au Forum, avait pour organes, vers la même époque, Tib. Sempronius Gracchus, le père des Gracques, et Scipion l'Africain. On peut dater d'alors, pour les lettres latines, une première période de développement,

s'étendant de l'an 227 avant J.-C. jusqu'à la fin de la République romaine.

Plaute et Térence l'inaugurent par leurs comédies, modelées sur des pièces grecques, surtout celles de Ménandre, mais remplies de traits de mœurs essentiellement romains. Lucilius, né dans le Latium en 149 avant J.-C., s'inspire mieux encore du génie national, en appliquant la satire, souvent violente, aux institutions du temps. Caton, le tenace ennemi de Carthage, auteur d'un ouvrage sur l'histoire du peuple romain et d'un livre sur l'agriculture, est animé du même esprit d'impitoyable critique.

Deux noms célèbres, ceux de Cicéron et de César, illustrent ensuite les fastes littéraires romains. Cicéron, orateur, historien et philosophe, nous fournit de nombreux renseignements sur la vie sociale, vers la fin de la République ; César, grand capitaine et homme d'État, décrivant la guerre des Gaules, en retrace l'histoire avec précision, vigueur et clarté. L'un de ses amis politiques, Salluste, auteur d'une *Vie de Jugurtha*, et d'une étude sur la *Conjuration de Catilina*, y fait preuve, comme écrivain, d'habileté et de concision. Un autre historien, Tite-Live, qui vécut dans l'intimité d'Auguste, dédia à celui-ci une *Histoire romaine*, en 140 livres, dont 105, sauf quelques fragments, sont malheureusement perdus.

Il faut mentionner aussi comme appartenant à la période dont il s'agit, deux poètes, Lucrèce et Catulle. Le premier, qui avait voyagé en Grèce, a laissé un beau poème sur la *Nature des Choses*, exposant les théories épicuriennes relatives à la constitution du monde, avec beaucoup de verve et d'éclat ; Catulle, poète gracieux et élégiaque, a imité des œuvres grecques de Calimaque, et composé quelques pièces originales d'un véritable lyrisme.

La littérature latine, à l'avènement de l'Empereur Auguste, entre dans une phase brillante.

Moins d'éloquents orateurs, peu d'historiens ; mais des poètes classiques, employant une langue pure, ingénieuse, savante, à célébrer la grandeur de Rome. Virgile, procédant d'Homère, chante les traditions nationales, qu'il amplifie dans l'*Énéide*, puis décrit les charmes de la vie champêtre dans les *Géorgiques* ; Ovide, aux inspirations moindres, mais écrivant avec facilité, élégance et distinction, auteur de l'*Art d'aimer* et des *Métamorphoses*, son œuvre principale, est encore apprécié. Tout autre, et bien supérieur fut Horace, dont les œuvres, mêlent à de poétiques images les préceptes d'une indulgente philosophie, très goûtée par les esprits fins et délicats.

De Tibère aux Antonins, de pénibles préoccupations modifient les tendances des littérateurs latins. Les scènes tragiques provoquées par les excès du despotisme impérial assombrissent leurs inspirations. La satire, virulente et passionnée réapparaît avec Juvénal, dont la verve va souvent jusqu'à la crudité, et avec Aulus Persius Flaccus, également âpre et sévère. Sénèque, le précepteur de Néron, écrit des tragédies et traite supérieurement des questions de philosophie et de morale ; quelques poètes, parmi lesquels Silius Italicus et Stace, maintiennent les traditions virgiliennes, tandis qu'un grand historien, Tacite, enrichit les lettres latines d'une *Vie d'Auguste* et d'une belle et intéressante étude sur les *Mœurs des Germains*. Il ne nous reste que les quatre premiers livres de ses *Annales*, dont le style, éminemment concis et clair, a le relief d'une œuvre sculpturale. Pline l'Ancien et son *Histoire naturelle* ; Suétone, auquel on est redevable d'une *Histoire des Douze Césars*, sont les derniers représentants de cette période.

Durant la suivante — de l'an 139 à l'an 550 après J.-C. — la littérature romaine tombe en décadence. Des étrangers, tels qu'Apulée, auteur de

l'Ane d'or, et Aulu-Gelle, l'érudit compilateur des *Nuits attiques*, lui donnent encore un certain intérêt, qui ne tarde pas à s'affaiblir. Les écrits des Pères de l'Église, Tertullien, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, préparent un autre âge, sur les ruines d'un Empire déjà menacé de toutes parts.

Les premiers essais littéraires réalisés en Europe, hors de l'Italie, se produisirent en Gaule. Quelques Gallo-Romains, s'étant assimilé la langue des vainqueurs, avaient appris à s'en servir avec facilité et correction.

Parallèlement au latin, réservé aux lettrés, s'élaboraient en divers pays des idiomes populaires, éléments de langues en formation. L'un de leurs plus anciens textes est une traduction de la Bible, par Ulfilas, en dialecte gothique, composée en Allemagne, au IVe siècle. Un fragment de poème, le *Chant de Hildebrand*, datant du IXe siècle, rappelle les traditions guerrières de la Germanie : deux ouvrages de la même époque, le *Heliand*, écrit en bas allemand, sur l'harmonie des Évangiles, en indiquent les sentiments religieux. Quant aux anciennes épopées germaniques, elles avaient au moins huit siècles d'existence lorsqu'elles furent partiellement recueillies, vers la fin du XIe et le commencement du XIIe siècle. Elles constituent deux poèmes, les *Niebelungen* et *Gudrun*, dont les principaux épisodes ont été représentés récemment sur la scène allemande.

Le *Cantilène de Sainte Eulalie*, datant du Xe siècle, nous a conservé les formes archaïques de l'ancien idiome français. Trop peu maniable encore pour être littéraire, il contribuait à dénaturer la langue savante, le latin, à peine reconnaissable en de brèves annales, rédigées dans les couvents.

L'enthousiasme provoqué par les Croisades, à partir

du xie siècle. communique une vitalité nouvelle à l'esprit public. Des poètes, la plupart inconnus, obéissant à l'impulsion ainsi créée, et subissant l'attraction des légendes importées d'Orient, célèbrent en *Chansons de Geste*, véritablement épiques, les guerres de Charlemagne contre les Sarrasins ; la gloire de Salomon ; la guerre de Troie et les campagnes d'Alexandre le Grand, en y joignant bientôt d'autres sujets d'inspiration, puisés dans les poèmes bretons relatifs aux merveilleuses histoires d'Artus et des Chevaliers de la Table ronde. Toutes ces œuvres, conçues à une époque de ferveur religieuse, révèlent une imagination vive, parfois des sentiments élevés. mais peu d'idées synthétiques. Elles étaient dues généralement à des laïques, vivant à la cour de seigneurs féodaux, et se servant de différents dialectes, qui tous, en France, se rattachaient à deux types, la langue d'oïl, particulière aux régions du Nord, et la langue d'oc, en usage dans le Midi.

Les poèmes chevaleresques français ne tardèrent pas à être introduits et imités en Allemagne. Ils furent non moins bien accueillis en Espagne, où on les traduisit, les remplaçant ensuite par des types nationaux, le Cid, Fernand Gonzalès, Bernardo del Carpio, les Infants de Lara.

Dans l'intervalle, aux chroniques monacales succédaient en France les écrits d'hommes d'action, tels que Villehardouin, racontant les principaux faits se rapportant à la quatrième croisade ; Joinville, le compagnon fidèle de saint Louis en Égypte. La poésie lyrique florissait en Provence, raffinée, élégante, composée de pièces légères et bien rythmées, de sonnets. d'aubades, de dissertations à l'usage des cours d'amour. La langue d'oc s'enrichissait, ainsi utilisée par les poètes provençaux, se faisait polie, harmonieuse, expressive, lorsqu'une calamité politique, la croisade contre les Albigeois, arrêta violemment son

essor, donnant la prépondérance à la langue d'oïl.

L'Allemagne féodale passait par les mêmes évolutions que la France, et eut aussi, après ses *Chansons de Geste*, sa période de poésies lyriques. Les chanteurs d'amour, ou « minnesinger », y sont nombreux au XIIe siècle. Le plus connu d'entre eux, Walter de La Vogelweide, a laissé quelques odes d'un véritable mérite, et très originales. Les villes, comme les châteaux, avaient leurs trouvères, et leur ouvraient des concours.

En Espagne, la poésie lyrique naissait avec la même spontanéité, mais concurremment à des compositions religieuses, les *Miracles de Notre-Dame*, de Gonzalo de Berceo ; la *Vie de saint Millan*, de Santo Domingo de Silos ; les *Mystères des rois Mages*, les *Danses de la Mort*, etc.

Parmi les poètes lyriques figurent le roi Alphonse X, et les auteurs de divers *Cancioneros*. L'influence française et provençale y domine, modifiée par celle des Arabes, portée à l'enflure et à l'exagération. La prose, en cette période, n'a guère de représentant en Espagne, sauf le roi Alphonse X, déjà cité, auteur d'un recueil législatif, d'une histoire d'Espagne, d'un traité d'astronomie, etc.

L'Italie, à cette époque, sort du marasme où l'avait plongée sa désorganisation politique.

Sa langue dérive du latin, tel qu'il était parlé par la plèbe de Rome. Elle ne prend forme littéraire qu'au XIIIe siècle. L'empereur Frédéric II et son fils Manfred écrivirent en italien quelques poésies à la provençale, exemple bientôt suivi en Sicile par Odo et Guido delle Colonne, Stefano Protonotario, etc. Bologne eut aussi ses poètes, puis Florence. Un Toscan, Brunetto Latini, qui fut le maître du Dante, est l'auteur d'un poème moral, le *Tesoretto*, où figurent des personnages allégoriques ; Guido Donati, l'un des premiers prosateurs, devient l'orateur de la

République florentine; Guido Cavalcanti, un poète mort en 1300, est considéré par le Dante comme une des gloires de la littérature italienne; Guitoncini de Sinibaldi semble avoir été le précurseur de Pétrarque. Ses poésies, toutes d'amour, sont émouvantes, et Pétrarque, dans un sonnet, déplore la mort de ce poète.

Au XIVe siècle s'ouvre en Italie une période littéraire très remarquable. Elle se manifeste d'abord, sans trop d'éclat, par la publication de chroniques en prose, de traités spéciaux, de livres ascétiques, de traductions d'auteurs latins.

On emprunte à l'Espagne quelques récits chevaleresques; aux Bretons, leur Artus et ses Chevaliers de la Table ronde; aux Français, les hauts faits de Charlemagne et de ses preux. Trois grands hommes ne tardent pas cependant à entrer en scène, le Dante, Pétrarque et Boccace, et à concentrer sur eux-mêmes l'attention publique.

Le Dante n'était pas étranger aux arts. Il avait appris le dessin sous Cimabue, et fut condisciple de Giotto. L'éloge de son beau poème, la *Divine Comédie*, serait superflu. Son œuvre résume tout le Moyen âge, avec ses croyances, ses douleurs, son idéal. Pétrarque, dans les sonnets que lui inspira Laure de Noves, mêle de nobles pensées aux accents de la passion; — Boccace, l'auteur du *Décaméron*, en y introduisant des narrations variées, intéressantes, habilement présentées, est devenu le prototype du conteur agréable et spirituel. Tous trois étaient trop de leur temps pour n'écrire qu'en italien, c'est-à-dire en langage populaire. Ils eurent aussi recours au latin, Dante, dans son ouvrage *Monarchia*; Boccace, en rédigeant ses *Traités sur la Mythologie*; Pétrarque, en composant son poème sur *l'Afrique*, ses églogues, ses épîtres, et ses lettres familières.

L'Angleterre, longtemps en proie aux envahisseurs.

occupée par des races diverses, arrêtée dans son développement par la conquête normande. n'exprima d'abord ses aspirations et ses révoltes que par des ballades, répétées dans les campagnes, célébrant les exploits de Robin Hood, le franc-archer, toujours en lutte avec les nobles et le clergé. A la Cour, pendant longtemps, on ne parla que le français, dont quelques formules se sont perpétuées dans les textes officiels. jusqu'à nos jours. Les érudits, là comme ailleurs, n'écrivaient qu'en latin.

Au XIV[e] siècle, un mouvement religieux provoqué par Wiclef, vicaire de Fillingham, qui avait entrepris de traduire la Bible en anglais, donne lieu à quelques publications théologiques, aussi dans l'idiome national. Un poète, William Langland, en la *Vision de Pierre Plowman*, se fait l'interprète des plaintes du peuple et de ses propensions mystiques ; Geoffroy Chaucer, qui avait voyagé en Italie, s'inspirant du *Décaméron* de Boccace, mais tout en restant original, compose les *Contes de Cantorbéry* l'une des œuvres les plus considérables de l'ancienne littérature anglaise.

La Russie était encore étrangère à la vie européenne. Ses premiers écrivains, presque tous d'église, se servaient du Slavon, ou Slave ecclésiastique, et se rattachaient à l'école byzantine. Leurs travaux, exclusivement théologiques, n'arrivaient pas jusqu'au peuple. Celui-ci avait ses poésies à lui, les « bylines », chants de circonstance, condamnés par les autorités religieuses, qui les traitaient de « diableries païennes et damnables ».

Les bylines gravitaient en deux cycles différents, autour des deux centres de la vie russe d'alors, Kiev et Novgorod. Dans le cycle Kiévien, le héros légendaire placé en relief est le prince Vladimir, entouré de géants, ses compagnons d'armes, gais et vaillants convives.

Le cycle de Novgorod, évoque des types de marchands, de pèlerins, de navigateurs, de constructeurs de villes. D'autres mélodies, dont quelques-unes se répètent encore, remémoraient les diverses phases de la vie populaire.

Leur trait commun, à presque toutes, est un fonds de mélancolie profonde.

La Russie eut un célèbre orateur au xe siècle, le Père Hilarion. Au xiie siècle fut commencée la Chronique dite de Nestor, suivie d'une série d'œuvres du même genre, continuées dans les cloîtres, jusqu'au xviiie siècle. Les faits y sont appréciés à un point de vue religieux, et commentés avec tendance moralisatrice.

Le suédois était en usage, du ixe au xie siècle, dans une partie de la Russie. Les langues scandinaves, à savoir le Suédois, le Danois et le Norvégien, sont dérivées de l'ancien Nordique, prévalant dans l'Europe septentrionale au commencement de l'ère chrétienne.

Les plus anciens chants poétiques de la Suède, consacrés aux héros et aux dieux, ne sont pas parvenus jusqu'à nous. On retrouve la trace de quelques vieilles coutumes locales dans différents recueils juridiques, remontant au Moyen âge. La culture des lettres était concentrée, sous forme latine, dans les couvents, et ne comportait guère que des chroniques ou des ouvrages pieux.

En France, dès le xiiie siècle, des compositions satiriques et des fabliaux narquois, pleins d'allusions aux mœurs de l'époque, avaient succédé aux courtoises poésies provençales. Rutebeuf est l'un des meilleurs représentants de cet esprit frondeur, mêlé parfois d'émotions vraies, dont s'écarte Alain Chartier, plus attaché aux traditions religieuses et aux principes de moralité et de modération. La chanson bachique a aussi son poète, le maître foulon Olivier Basselin, dont les improvisations joyeuses sont gaie-

ment accueillies. Un jeune clerc. Guillaume de Loris, avait écrit quelques années auparavant la première partie d'un poème allégorique. le *Roman de la Rose*, qui, continué par Jean de Meung, surprend par la virulence avec laquelle les croyances d'alors y sont combattues. L'esprit d'examen s'y affirme déjà, sans beaucoup de méthode, mais évoquant hardiment le doute.

Des représentations théâtrales attiraient la foule. Elles avaient lieu dans les églises, et rappelaient des scènes de la vie du Christ et des Saints. Bodel d'Arras, Rutebeuf, et les frères Gréban préparaient pour l'édification des fidèles des pièces religieuses ou « mystères », qu'animaient des personnages religieux et des comparses, parfois grotesques et humoristiques.

Ces représentations, qu'on dut finir par exclure des temples, furent reprises dans les villes, sur les places publiques, en plein air. Des confréries fournissaient les acteurs, parmi lesquels les femmes n'étaient pas admises. Des sujets profanes, tels que la légende de *Berthe aux grands pieds*; celle de *Robert le Diable*, ou de *Grisélidis*, remplaçaient occasionnellement les scènes sacrées.

Les études avaient leurs patients continuateurs. L'Histoire, d'abord écrite à l'ombre des cloîtres, puis par des confidents royaux, devient à cette époque, plus colorée et plus ample.

Froissart, né à Valenciennes en 1338, voyageant de cour en cour, réunit les éléments des récits animés qui portent son nom ; Monstrelet, reprend l'œuvre de Froissart à partir de l'année 1400. D'autres écrivains, parmi lesquels Christine de Pisan, auteur d'une *Vie de Charles V*; Jacques Duclercq, Georges Chastelain, Olivier de La Marche, nous font assister aux transformations de la vie publique au XVe siècle. Le plus habile d'entre eux est incontestablement Philippe

de Commines, dont l'esprit déjà moderne ne se contente plus de récits, plus ou moins imagés, mais apprécie librement les événements contemporains, en expose les conséquences, en tire des conclusions et en détermine la valeur.

Un fait considérable, la découverte de l'imprimerie, suivi de la vulgarisation des chefs-d'œuvre de l'antiquité, allait bientôt donner une vive impulsion aux gens studieux.

En 1459, trois élèves de Guttenberg, installent des presses dans les bâtiments de la Sorbonne. Ils eurent bientôt des imitateurs, tant à Paris que dans les autres villes de France.

On était à l'aurore d'une civilisation nouvelle, et le Moyen âge appartenait désormais au Passé.

Les imprimeurs établis à la Sorbonne, d'abord protégés par Louis XI et François I[er], ne tardèrent pas à exciter la méfiance de l'autorité ecclésiastique, qui combattit leurs privilèges. Nulle puissance toutefois n'est assez forte pour s'opposer longtemps au courant d'idées qui caractérise une époque.

La résurrection de la philosophie grecque et latine rejetait dans l'ombre les subtilités scolastiques, et allaient susciter une effervescence intellectuelle dont les effets devaient bientôt s'étendre sur les arts, les sciences et les travaux littéraires, non seulement en France, mais dans toute l'Europe.

Ce mouvement, qui devient intense lors de l'avènement de François I[er] et des guerres d'Italie, remplit une période féconde, celle de la Renaissance.

Clément Marot, un charmant poète, y débute par des compositions ingénieuses, indiquant un progrès dans l'art d'écrire, qu'un autre poète d'un mérite supérieur, Ronsard, essaie d'activer en faisant de nombreux emprunts à la littérature grecque et latine.

Non moins soucieux de la forme, se groupaient

autour de lui les affiliés d'une société littéraire, la Pléiade, dont l'un des membres, Jodelle, fait jouer à Paris, en 1552, la première tragédie française, *Cléopâtre.*

L'esprit satirique se manifeste en d'Aubigné, auteur des *Tragiques*, que Sainte-Beuve appelle le Juvénal du XVIe siècle, et Mathurin Régnier, non moins nerveux et virulent. Rabelais, mort à Paris vers 1553, suit la même voie, en remaniant un vieux roman populaire, les *Grandes Chroniques du géant Gargantua*, dont il tire une œuvre étrange, très commentée, dans laquelle, sous d'éloquentes bouffonneries, il affronte le passé, attaque les puissances civiles et ecclésiastiques — surtout ces dernières — et expose des idées hardies et rénovatrices.

Plus mesurées et empreintes d'une philosophie plus pratique, elles se manifestent dans les *Essais* de Michel Montaigne, s'épanchant en fines causeries, non exemptes de scepticisme, mais toujours attrayantes et instructives.

Charron, dans un *Traité de la Sagesse*, donne comme fondement de la science le libre examen et le doute méthodique, tandis qu'Etienne de La Boëtie, un ami de Montaigne, nourri des maximes grecques et romaines, se fait connaître par un discours sur *la Servitude volontaire.* On peut encore citer parmi les bons écrivains de l'époque, l'évêque d'Auxerre, Jacques Amyot, traducteur de la *Vie des Hommes illustres*, de Plutarque, et faisant d'une œuvre de seconde main, par un tour de style naïf et original, l'un des monuments les plus curieux de la langue française du XVIe siècle.

La littérature s'empreint de plus en plus des réminiscences de l'antiquité. Divers auteurs réunis publient, en 1594, la *Satire Ménippée*, pamphlet politique dirigé contre la Ligue. Malherbe dédie une ode à Marie de Médicis sur sa bienvenue en France, et

acquiert comme poète une grande autorité, qui se manifeste jusqu'au siècle suivant. Ses pièces officielles, odes, sonnets, vers de ballets, savamment écrites, très travaillées, manquent de chaleur et de spontanéité. On doit en excepter cependant quelques strophes réellement belles, celles par exemple qu'il adresse à M. du Perrier, et la paraphrase du psaume C. X. L. V.

En Angleterre, l'activité productrice, au XVIe siècle, fut également remarquable. Le grand chancelier d'Henri VIII, Thomas More, rédige en anglais l'histoire de Richard III et d'Édouard V, réservant au latin un roman politique, *l'Utopie*, où il décrit comme étant mises en pratique, dans une île lointaine, les institutions d'un État socialiste et démocratique. A la même époque, Tyndale et Coverdale, reprenant le projet de Wiclef, traduisent les Evangiles et les Épitres, tandis que Skelton, auteur de poèmes satiriques, dirige de violentes attaques contre le clergé.

L'imprimerie fut introduite en Angleterre par William Caxton, qui vint de Bruges s'établir à Westminster et y publia, le 18 novembre 1477, une compilation philosophique, *The Dictes and sayinges of the philosophers*.

Dès lors, sous le règne d'Élisabeth, la culture des lettres prit un vif essor. George Gascoigne, qui accompagna la reine aux fêtes de Kenilworth, est l'auteur de la première comédie anglaise en prose, et de la première tragédie traduite du grec en anglais, la *Jocaste*, d'Euripide. On lui doit aussi le plus ancien traité de prosodie imprimé en Angleterre.

Parmi les contemporains de Gascoigne figurent Saksville, le créateur du drame anglais; sir Philip Sidney, connu comme auteur d'un roman de chevalerie, l'*Arcadia*; Edmund Spenser, qui conçut un poème allégorique, la *Reine des Fées*, rempli de prises d'armes et d'aventures. Quelques poètes lyri-

ques obtenaient du succès; sir Walter Raleigh se rendait célèbre par ses voyages.

L'art dramatique, plus encore que la poésie, était en vogue. Les représentations théâtrales, en Angleterre comme en France, avaient débuté par des pièces religieuses, *Miracles et Moralités*. En 1566 fut jouée une comédie en vers, d'après Térence, le *Ralph Roister Doister*, d'Udall; puis en 1576, une troupe de comédiens s'établit à Blackfriars. Le Théâtre du Globe, auquel appartient l'éminent poète qui allait donner à l'art dramatique anglais une renommée universelle, William Shakespeare, s'ouvre à Londres en 1599. D'habiles écrivains s'y font applaudir, éclipsés bientôt par le génie shakespearien, également puissant dans la tragédie, le drame et la poésie lyrique.

Sous son évocation créatrice, l'homme est dépeint en une variété de types qu'on pourrait rencontrer en tous pays. Tel est l'art de Shakespeare que tous ses personnages vivent, délibèrent, agissent, sans que jamais la personnalité de l'auteur y soit sentie. A ce point de vue, Shakespeare n'a pas été égalé.

Ses successeurs, Ben Johnson, Beaumont et Fletcher, sont plus anglais et de leur temps; Philip Massinger puise des sujets dans les chroniques italiennes; John Webster réussit à exciter l'émotion dans son *Diable blanc* et sa fameuse *Courtisane de Venise*, tragédies qui ne sont pas sans mérite; George Chapmann se fera connaître dans un genre particulier de fantaisies poétiques, appelées *Masques;* James Shirley, écrivain élégant et correct, est froid et sans passion.

La prose n'était pas délaissée. Elle acquiert une grande clarté sous la plume de Francis Bacon, dont l'un des ouvrages, les *Essais de morale et de politique*, publié en 1597, a contribué considérablement à former la langue anglaise. Robert Burton, moins déductif, produit un livre singulier et plein d'érudition,

l'*Anatomie de la mélancolie*, qui a été souvent cité.

Tandis qu'en France et en Angleterre, au XVIe siècle, la littérature prenait des formes variées, traitant maints sujets, l'effort intellectuel se portait de plus en plus, en Allemagne, vers la solution des questions religieuses.

Cette tendance n'y était pas nouvelle, car dès la fin du XIIIe siècle, Hugo de Trimberg y attaquait avec véhémence l'Église romaine. « Rome, écrivait-il alors, a été bâtie par des brigands. Aujourd'hui on n'y détrousse plus les voyageurs, mais on leur vide le gousset en leur vendant des indulgences. »

La Réforme s'implantait dans les esprits; aussi lorsque Luther se mit en désaccord avec la Papauté, trouva-t-il autour de lui un parti puissant, disposé à le soutenir. Sa traduction de la Bible est d'une importance capitale au point de vue de la formation de la langue allemande. Ses cantiques religieux sont non moins remarquables.

On prêchait partout, même au théâtre. Les « Jeux de la Passion » — c'était le nom usité des « mystères » allemands — se maintenaient, même dans les pays où dominait le Protestantisme. Les deux partis en lutte y trouvaient une occasion d'y défendre leurs doctrines.

Tandis que les ressources théâtrales se prêtaient ainsi aux besoins et aux exigences de la polémique quotidienne, quelques auteurs essayaient de remonter aux traditions de l'antiquité. Plaute, Térence, Sophocle et Euripide étaient traduits et joués dans les écoles. D'autre part, Jacques Ayrer et le duc Jules-Henri de Brunswick, s'inspiraient de Shakespeare, que des comédiens anglais avaient fait connaître en Allemagne. L'influence italienne n'y fut jamais franchement acceptée. La culture latine s'y heurtait contre le vieil esprit germanique.

La Réforme y eut un champion d'une étonnante

fécondité : le maître chanteur et savetier, Hans Sachs, qui produisit un grand nombre de pièces de théâtre et de récits, témoignant d'une conviction sincère, ne manquant pas d'élévation, à force de simplicité et de naturel.

La littérature espagnole, du milieu du XIV[e] au début du XVI[e] siècle, eut pour principaux représentants des poètes et des chroniqueurs. Les *Cancioneros*, de Baena et de Stuniga attestent la fécondité des premiers et leurs dispositions romanesques, absorbées par des visions d'amour et de guerre.

L'un d'eux cependant se détache de ce groupe nombreux, comme auteur d'une allégorie dantesque *el Laberinto*, développée en sept cercles planétaires, et se rapportant à des évènements présents et futurs, entremêlés d'évocations patriotiques.

Du XVI[e] au XVII[e] siècle, l'Espagne produit d'illustres écrivains. La littérature dramatique y prédomine ainsi qu'en Angleterre, concurremment avec le lyrisme. Les poètes y subissent l'influence italienne, très sensible dans les écrits de Boscan, composés de sonnets et de pastorales ; de Garcilaso, imitateur de Pétrarque, de Théocrite et de Virgile ; de Herrera, qui se rapprochait des classiques, et modifia la prosodie nationale.

A côté d'eux se formait l'école andalouse, avec Rioja, dont les poésies étaient très estimées ; Espinel, musicien, poète et romancier. Son livre sur les *Aventures de l'écuyer Narios de Abrejon*, a fourni plusieurs épisodes au *Gil Blas*, de Le Sage. Un recueil spécial le *Romancero*, publié en 1600, contient un grand nombre de productions littéraires, chevaleresques, satiriques et burlesques, datant de cette époque.

La poésie épique avait des adeptes en Ercilla y Zuniga, auteur de la *Araucana*, qui nous décrit les régions les plus sauvages d'Amérique ; Rufo, qui composa la *Austriada ;* Lope de Vega, auquel on doit la *Jerusalem conquistada.*

La série des œuvres dramatiques s'inaugure brillamment par la tragi-comédie de *Calisto et Meibea*, de Fernando de Rojas, puis par *las Autos*, ou pièces religieuses de Juan del Encina, et les scènes variées reproduites au théâtre par Gil Vicente, Torrès Naharro et Lope de Rueda.

C'est dans ce genre que s'est illustré Lope de Vega, doué d'une merveilleuse facilité au travail et de la plus féconde imagination.

Il a écrit 1.800 comédies, sans compter d'autres essais en tous genres. Les effets dramatiques y abondent, de même que les combinaisons théâtrales les plus habiles ; mais on n'y découvre pas, au même degré que dans les pièces de Shakespeare, cette profonde connaissance du cœur humain, cette analyse subtile des moindres manifestations psychiques, qui en font des modèles incomparables,

Il nous reste à citer, après Lope de Vega, ses continuateurs, Tirso de Molina, Alarcon, Verez de Guevara, Moreto et Calderon de Da Barca. On attribue à ce dernier 120 ouvrages dramatiques. Le caractère espagnol avec ses élans chevaleresques, ses rigueurs inflexibles, et ses cruautés passionnelles, y apparaît en plein relief.

On le retrouve avec ses propensions idéalistes chez les prosateurs contemporains, Montemayor et Valbueno. Perez de Hita entreprend de dépeindre les *Guerres civiles de Grenade*, et quelques romans réalistes sont livrés à la publicité, tels que le *Lazarillo*, de Tormes ; le *Guzman d'Alfarache*, de Aleman ; l'*Obregon*, d'Espinel ; le *Bucon*, de Quevedo ; les *Novelas ejemplares*, de Cervantes, l'humoristique et génial créateur des types, si réussis, de Don Quichotte et son écuyer Sancho, qui ont inspiré tant d'artistes.

Les historiens n'ont pas fait défaut, en Espagne, au XVI[e] siècle, non plus que les auteurs mystiques et les

théologiens. Parmi les premiers, Antonio de Herrera, Mariana, Oviedo, Las Casas, Sandoval, Moncade, Coloma, ont recueilli des documents précieux; les seconds, tels que Juan de Avila, Juan de La Cruz et sainte Thérèse sont restés célèbres. Beaucoup d'écrivains espagnols s'enorgueillissaient d'ailleurs d'appartenir à la profession ecclésiastique. Cervantes devint moine franciscain trois ans avant sa mort; Lope de Vega était prêtre, membre de l'Inquisition, et assista en 1623, à un autodafé; Tirso de Molina était membre du clergé; Sandoval, historiographe de Philippe II, fut d'abord moine bénédictin; Mariana, appartenait à l'ordre des Jésuites, etc. De même, aucune contrée n'a produit comme l'Espagne, autant de littérateurs qui fussent en même temps soldats. Calderon, Cervantes et Lope de Vega, prirent part à des expéditions militaires. Argote de Molina, Acura, Bernal, Diaz del Castillo, Boscan, Carrillo, Cetina, Ercilla, Espinel, Hurtado de Mendoza, Marmol Carvajal, Perez de Guzman, qui tous se distinguèrent comme gens de lettres, passèrent une partie de leur vie dans les camps.

Une orientation nouvelle s'était produite en Italie, depuis la mort de Boccace. La littérature nationale, presque entièrement toscane, commençait à perdre sa noble simplicité. La passion de l'antiquité, résultat de la Renaissance grecque et latine, y absorbait la plupart des écrivains, d'ailleurs très érudits, tels que Pomponius Lætus, Pontanus, Sannazar, Bienivieni, Pic de La Mirandole, Scaliger, Æneas Sylvius. On fondait des Académies à Rome et à Naples, tandis qu'Alde Manuce introduisait l'imprimerie à Venise, en 1494. Les Médicis, à Florence, attiraient les lettrés, parmi lesquels on remarquait Pulci, auteur du poème *Morgant le Géant*, parodie des romans de chevalerie; Philelphe, ayant acquis de la notoriété par ses débats avec Pogge et Laurent Valla; Léonard de Vinci, ce génie universel, et le grand dominicain Savonarole, qui

combattait les tendances païennes alors en vogue, et dont le sort devait être si dramatique.

Matteo Boiardi, contemporain de Pulci, traduit en Italien l'histoire d'Hérodote ; *l'Ane d'or*, d'Apulée, et le *Timon*, de Lucien. Il doit néanmoins sa principale renommée à un poème resté incomplet, le *Roland amoureux*, bien conçu, mais de forme peu correcte.

Un autre poème, se rapportant au même sujet, le *Roland furieux* de Ludovico L'Arioste, lui est infiniment supérieur par la variété de ses types, et la beauté du langage. Bernardo Tasso, imitateur assez habile des *Odes* d'Horace, se fait remarquer par un roman poétique *l'Amadis*, que devait bientôt faire oublier l'œuvre de Torquato Tasso, son fils, *la Jérusalem délivrée*, dont la publication opportune, au moment où les Turcs menaçaient l'Europe et venaient de subir la célèbre défaite de Lépante, signalait une forte réaction catholique, provoquée par le Concile de Trente.

Pétrarque continuait à avoir de nombreux admirateurs. Une foule de poètes à son exemple, chantaient leurs amours, vraies ou feintes, et quelques-uns s'y distinguaient, tels que Sannazero, loyal serviteur des princes aragonais ; Pierre Bembo, auteur d'une *Histoire de Venise* en latin, et d'élégantes poésies lyriques, adressées à une dame Morosina, qu'il avait aimée étant à Rome ; Vittoria Colonna, très estimée non seulement à cause de son talent, mais de sa rare fidélité à la mémoire de son mari, le marquis de Pescara ; Michel-Ange, le grand artiste, dont les sonnets, d'un platonisme austère, manquent parfois d'harmonie, mais non de noblesse et de sentiment.

Les poètes didactiques se montraient également actifs. Ruccelai, se souvenant du IVe livre des *Géorgiques*, célébrait *les Abeilles* ; Luigi Alemani, *l'Agriculture* ; Erasme de Valvasore, *la Chasse* ; Bernardo Baldi, *la Navigation*.

L'esprit critique cependant conservait ses droits, et avait alors pour interprète Francesco Berni, très en faveur auprès des Médicis, et créateur d'un genre de poésies burlesques non exempt d'allusions satiriques, auquel on donna son nom.

Les représentations dramatiques avaient passé des églises et des places publiques à la Cour des Princes. L'influence grecque et latine s'y faisait sentir. Deux comédies de l'Arioste avaient été bien accueillies, de même que la *Mandragore* de Machiavelli : plusieurs pièces de l'Arétin, *le Sénéchal*, *la Courtisane*, *l'Hypocrite* dépeignent vivement la corruption qui régnait dans les mœurs au XVI[e] siècle, tout en étant déparées, trop souvent, par de basses facéties.

Les conteurs continuaient à suivre les traditions de Boccace. Bandello, frère dominicain et évêque, est l'auteur de nouvelles, et entre autres de celle de *Roméo et Juliette*, dont il prit le sujet dans un écrit de Luigi da Porta ; Grazzini, dans les *Soupers*, fait raconter par de joyeux convives des scènes variées, et Strapparola, dans les *Nuits facétieuses* s'y dédie également.

Les historiens produisirent en Italie, au XVI[e] siècle, quelques œuvres importantes. Machiavelli et Guicciardini, l'un dans *le Prince* et *l'Histoire florentine*, l'autre en son *Histoire d'Italie*, établirent les bases d'une science politique approfondie, mais cherchant sa justification dans le succès de ses combinaisons, en dehors de toute considération morale. Paolo Paruta, plus scrupuleux que Machiavelli, bien qu'également perspicace, a formulé l'un des premiers les principes du Droit des Gens. Parmi les penseurs, il importe de citer Campanella, dont les doctrines métaphysiques inclinaient vers le panthéisme, et Giordano Bruno, victime de l'intolérance cléricale, et brûlé vif à Rome en 1600.

Si de l'Italie on se transporte en Suisse, on y

constate qu'au xve siècle, durant les guerres de Bourgogne, l'enthousiasme pour la liberté et la défense de la patrie y avait fait surgir des poètes, même dans les rangs des paysans et des ouvriers. En 1450, Han Auer, puis Hans Viol et Veit Weber, y célébraient énergiquement les gloires nationales. A côté de ces poètes se formaient des historiens, tels que Schilling et Etterlin, qui eux aussi avaient pris part aux dangers et aux illustrations des luttes d'alors, les racontant avec une naïveté familière et attachante.

Un courant intellectuel assez vif, déterminé par des communications de plus en plus fréquentes avec les pays voisins, entraînait les esprits vers les sciences et l'étude des classiques.

On en observe les premiers symptômes dans les écrits du chanoine de Zurich, Félix Hæmmerlin, qui avait voyagé en Italie, et fut l'un des hommes les plus érudits de son temps. Un autre zurichois, Simmeer, dans son livre sur le gouvernement de la Confédération, en 1576, exposa le développement intérieur de la Suisse, et sa constitution politique. Son ouvrage fut traduit en plusieurs langues, et eut un grand nombre d'éditions.

En Portugal, l'influence étrangère, galicienne, castillane, provençale, fut longtemps toute puissante. Au xve siècle, la poésie lyrique — dont le *Cancionero* de Resande, formé de 1511 à 1516, contient des pièces choisies — commence à prendre plus d'originalité.

Vers la même période, Gil Vicente crée les premières œuvres théâtrales portugaises, tandis que Cristovam Falçao et Bernardin Ribeiro, livrent à la publicité quelques pastorales assez gracieuses.

La langue, grâce à ces travaux, s'épure et se fixe. Les entreprises maritimes, partant des ports portugais, agissent sur les imaginations et leur donnent

pleine carrière. La poésie lyrique s'enrichit des inspirations de Sa da Miranda ; Pero de Andrade ; Caminha ; don Manoël de Portugal ; Antonio Ferreira. Celui-ci succédant à Gil Vicente, compose une tragédie, *Inez de Castro* avec chœurs à l'antique, puis une comédie de caractère, *le Jaloux*, l'une des plus anciennes du genre. On lui doit aussi des élégies et des épitres, qui ont confirmé sa réputation.

La littérature portugaise s'honore, au XVIe siècle, d'un nom illustre, celui de Luiz de Camoës (Camoens), l'auteur du poème national des *Lusiades*, si rempli de verve et de brillants épisodes. Il eut beaucoup d'imitateurs, mais pas d'égaux. Les prosateurs s'attardaient à reproduire des romans de chevalerie, des romans champêtres, et quelques nouvelles.

Les historiens étaient plutôt des chroniqueurs et manquaient d'esprit critique. Saint François Xavier, comme orateur sacré, donnait à ses prédications des formes très pures et très littéraires.

Les Turcs, qui avaient rempli l'Europe du bruit de leurs exploits, figurent à peine dans l'histoire de la littérature. Les plus lettrés d'entre eux ne s'occupaient que de vulgariser les œuvres arabes et persanes. Hadj Ahmed el Bighavi traduisit, au XVe siècle, les traités mystiques de Sohraverdi et de Yazidji-Oghli. La poésie lyrique turque offre peu de variété et abonde en expressions recherchées et en jeux de mots. Le plus ancien ouvrage s'y rattachant est le *Charib-Namèh*, de Asrik, datant du XIVe siècle ; Baké, le poète lyrique turc le plus estimé, vivait en 1599.

Pour retrouver quelque activité littéraire, du XIIIe à la fin du XVIe siècle, en dehors des contrées déjà citées, il faut remonter au Nord, dans les provinces Belges. On y comptait de nombreux écrivains, nés dans diverses localités de la Flandre, du Hainaut et de l'Artois, qui ont passé à la France.

Rangés parmi les auteurs français, ils appartiennent par leurs origines, leurs relations, aux anciens Pays-Bas. Parmi eux figurent des poètes, parmi lesquels l'un des plus connus est Adenez le Roi, ménestrel de Henri II, duc de Brabant, auteur du roman de *l'Enfance d'Ogier le Danois* et de celui de *Pépin et de Berthe*. Un Gantois, Philippe Mouskes, évêque de Tournay, au XIIIe siècle, est l'auteur d'une chronique en vers octo-syllabiques, sur l'histoire de France ; Jean le Bel de Liège, mort en 1370, suit ses traces, prédécesseur lui-même de Froissart, qui s'est souvent servi des renseignements recueillis par Le Bel. Les ducs de Bourgogne, dont les Pays-Bas formaient le plus brillant apanage, favorisaient les gens de lettres, et avaient réuni à Bruxelles une bibliothèque des plus importantes.

Bien que le français, comme langage de Cour, attirât les lettrés, le flamand avait également ses organes. Au XIIIe siècle parut dans cette langue une imitation du *Roman du Renard*, extrêmement remarquable ; un poète, Jacques Van Mærlant, né à Damme, près de Bruges, édite une *Bible rimée* et un *Miroir historique*, qui eurent un grand succès : Jean Van Heelu célèbre en vers éloquents la victoire de Wœringen, remportée par le duc de Brabant, Jean Ier, sur le Duc de Clèves et l'Archevêque de Cologne ; Louis Van Velthem, écrit au commencement du XIVe siècle une continuation du *Miroir historique* de Van Mærlant ; Jean Van Boendale fait connaître la première partie de ses *Brabantsche Yeesten*, puis le *Lekensspiegel* ou miroir des laïques, et le *Jans testaye* (les témoignages de Jean).

Au XVIe siècle, l'effervescence religieuse fait surgir un vigoureux écrivain flamand, Marnix de Sainte-Aldegonde, né à Bruxelles en 1538, qui traduisit les psaumes de David, composa un chant national, le *Wilhelmus lied*, ainsi qu'un livre de polémiques, le

Bien Korf (la Ruche), dirigé contre l'Église romaine, dont il flagelle les abus avec virulence. Le mouvement littéraire, d'abord concentré dans les provinces belges, alors ruinées par les guerres religieuses, passe ensuite dans les provinces hollandaises, devenues calvinistes.

Dirk Coornhert Volctkertszoon, dans ses poésies et ses comédies, se fait l'interprète des nouvelles croyances ; Spieghel et Wisscher s'occupent de prosodie et de grammaire ; les chambres de rhétorique vulgarisent en Hollande le goût des lettres, et en multiplient les manifestations.

Les autres pays septentrionaux ne s'initiaient encore que très lentement aux travaux littéraires. Moscou, au xve siècle, avait obtenu en Russie la suprématie politique et religieuse. C'est à cette époque que remonte un traité d'économie domestique, intéressant pour l'histoire des mœurs, le *Domostroï*, se distinguant par ses tendances utilitaires naïvement exprimées. On y recommande de ne pas s'enivrer, afin de ne pas salir ses vêtements ou se faire voler son argent. « La femme, y est-il dit, doit être bonne, silencieuse, obéissante, laborieuse et accepter de son mari les corrections qu'il lui appliquera sans colère et avec douceur, en la tenant honnêtement par la main, et toujours à l'écart, de façon à ce qu'on ne voie ni n'entende rien ».

La correspondance d'André Kourbsky et d'Ivan le Terrible contient également des parties vraiment typiques.

Peu après la prise de Constantinople, des écoles furent créées en Russie ; un moine grec, du mont Athos, revisa le texte des livres sacrés, et une imprimerie fut installée à Moscou.

Une subdivision du monde russe — troublé par l'invasion tartare — avait été rattachée à la Lithuanie et subissait l'inflnence de la Pologne.

Cette Russie polonaise allait servir d'intermédiaire entre la culture latine et le savoir byzantin. Des imprimeries s'ouvrent à Astrog, en Lithuanie; à Lemberg, en Galicie; des drames bibliques, élaborés dans la Russie occidentale, pénètrent dans la Russie moscovite. Le premier alphabet national est publié à Vilna en 1596.

La Suède, au début du Moyen âge, avait déjà quelques écrivains, romanciers ou chroniqueurs. En 1526, deux frères, Olaus et Laurentius Pietri, traduisent le Nouveau Testament et contribuent puissamment au progrès du Protestantisme. Olaus se distingue aussi comme historien dans sa *Chronique suédoise*, mieux conçue que les œuvres précédentes du même genre.

Johannes Mesénius, auteur de la *Scandia illustrata*, a laissé des drames considérés comme les plus originaux de l'ancienne littérature suédoise et une histoire des Évêchés suédois,

Une révolte de la haute aristocratie, coïncidant en France avec une prise d'armes du parti huguenot, y trouble les premières années du XVII[e] siècle. Le cardinal de Richelieu, devenu premier ministre en 1624, rétablit la paix. Trop judicieux pour ne pas comprendre l'influence des gens de lettres sur l'opinion publique, il les pensionne et fonde en 1635 l'Académie française, comme élément de pondération et de stabilité. Il avait autorisé, en 1631, le médecin Renaudot à faire paraître une publication périodique et politique, la *Gazette de France*, premier essai de presse ministérielle.

Une réaction catholique s'opère alors dans le monde littéraire français, sérieuse et réfléchie parmi les écrivains de Port-Royal ; mondaine, chez ceux qui, comme le poète Voiture, fréquentaient l'hôtel de Rambouillet. Tandis que le mauvais goût, résultant de maladroites imitations d'auteurs italiens et espa-

gnols, tend à se répandre. René Descartes, penseur solitaire et profond, jette les bases de la philosophie moderne, en élaborant la science de l'étendue, et celle de la méthode dans les recherches psychologiques.

Ailleurs, peu d'apparence de progrès. L'inspiration lyrique aboutit à Scarron, l'auteur du *Virgile travesti*, qui réussit à faire accepter le burlesque et même à le mettre à la mode. Le roman, pastoral avec d'Urfé; conventionnel avec Gomberville, la Calprenède et Mlle de Scudéry, ne se soutient que par la narration d'étranges aventures et l'analyse de sentiments factices. Le *Roman comique*, de Scarron, qui relate les tribulations d'uue troupe de comédiens en voyage, n'est pas sans quelques mérites, et l'esprit d'observation n'y fait pas défaut. On ne peut mentionner aussi avantageusement les essais d'épopée du P. Lemoine, de Scudéry, de Chapelain et de Desmarets, œuvres sans vie, lourdes, froides et prétentieuses.

La littérature dramatique ne partageait pas ce marasme. Hardy y opérait ses débuts, au XVIIe siècle, par une pièce antique, *Méagène et Chariclée*, suivie bientôt d'une centaine d'autres; Théophile Viaud s'y faisait connaître par un drame, *Pyrame et Thisbé*; Rotrou, par son *Venceslas,* joué en 1647, et enfin Pierre Corneille qui — après avoir écrit quelques comédies dans le goût du temps — constituait définitivement la tragédie française en livrant au théâtre un chef-d'œuvre, le *Cid*, acclamé avec enthousiasme par le public et critiqué par les érudits, comme n'étant pas assujetti aux règles, c'est-à-dire à la discipline classique.

Corneille créait en réalité un genre nouveau. Ses conceptions n'étaient plus celles des poètes tragiques d'autrefois. Ceux-ci provoquaient l'émotion en évoquant des personnages mystérieusement suggestionnés, soumis irrésistiblement aux arrêts irrévocables du Destin. Il faisait de ses types des êtres libres, en

conflit avec eux-mêmes, et opposant à leurs passions héroïquement comprimées le sentiment exalté du devoir.

Ce stoïcisme hautain, qui ne s'analyse pas mais se convertit en force, caractérise particulièrement le génie de Pierre Corneille et reparaît dans ses plus belles œuvres, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*.

Une semblable harmonie entre la forme et l'idée, se remarque en prose dans les *Provinciales* de Blaise Pascal, dont le style, concis, ironique et fin n'a guère vieilli, et qu'on retrouve, plus sérieux et plus sévère dans le livre des *Pensées* du même auteur, esquisse inachevée, destinée à servir de préparation à un grand ouvrage sur la religion chrétienne.

Une période littéraire différente commence à la majorité de Louis XIV, dominée par l'esprit de Cour et l'orthodoxie religieuse. L'expression de la pensée s'y revêt de formes irréprochables, mais le sentiment de la nature n'y est guère exprimé, sauf peut-être occasionnellement, et en quelques traits, par La Fontaine, dans le recueil de ses *Fables* si humoristiques et si malicieusement naïves.

La réforme du théâtre, commencée par Pierre Corneille, est complétée par Molière et Racine. Le premier, abandonnant les traditions antiques et les modèles italiens, inaugure en France la comédie de caractère, ridiculise les travers sociaux, et donne une vie intense à des types inoubliables, *Tartufe*, *Alceste*, *Célimène*, *l'Avare*, *le Bourgeois gentilhomme*, *le Malade imaginaire*, pour l'édification d'une élite ; puis met en scène, pour plaire à la foule, *M. de Pourceaugnac*, *le Médecin malgré lui*, et les *Fourberies de Scapin*.

Racine, qui succède à Corneille comme poète tragique, emprunte ses meilleurs effets à l'amour, touchant et pathétique, même dans ses excès. Chacune des pièces qu'il a produites, et dont la plus vibrante,

Phèdre, date de l'année 1677, indique en lui un admirable interprète des passions humaines.

Durant le même temps se manifeste un genre esentiellement psychologique, représenté par les *Maximes* de La Rochefoucault et les *Caractères* de La Bruyère. Mme de La Fayette fait paraître un roman la *Princesse de Clèves*, très apprécié alors, tandis que Boileau, reprenant le rôle de Malherbe comme législateur du Parnasse, publie un *Art poétique* dont les formules ont vieilli, mais dans lequel il préconise le travail, aux effets duquel, même le génie, peut utilement faire appel. Comme poète satirique il manque d'originalité, tout en faisant preuve parfois, comme critique littéraire, de bon sens et de jugement. Son *Lutrin*, épopée burlesque, n'est qu'un jeu d'esprit, d'un comique médiocre.

L'éloquence politique, sous un régime tel que celui de Louis XIV, n'avait aucune raison d'être. L'orateur sacré pouvait seul se faire entendre, et Bossuet, en cette qualité, sût attirer à lui d'illustres auditeurs. Comme théologien et polémiste, il fut moins heureux. Son *Histoire universelle* n'est qu'une thèse, tendant à justifier ses croyances religieuses ; ses écrits contre le Protestantisme et le Quiétisme, conformes aux traditions de l'Église, sont opposés à tout esprit d'examen. Organe du Passé, il condamne l'ouvrage de l'oratorien Richard Simon, traitant au point de vue critique et philologique de l'Ancien Testament, et fait exiler Fénelon, l'auteur des *Aventures de Télémaque*, trop tolérant pour trouver grâce à ses yeux.

L'absolutisme royal, inconciliable avec l'indépendance des historiens, ne leur laissait guère de liberté, aussi ceux-ci, sous Louis XIV, se montrèrent-ils médiocres. Quelques mémoires imprimés plus tard, tels que ceux de Saint-Simon, offrent un vif intérêt, de même que la correspondance de gens du monde

tels que Bussy-Rabutin, Saint-Évremond et la vive et spirituelle Mme de Sévigné.

Les dernières années de Louis XIV, après la Révocation de l'Édit de Nantes, furent déplorables. Le peuple était mécontent, les autorités publiques oppressives et rapaces en présence d'un trésor vide. A l'étranger, des armées ennemies envahissaient les frontières françaises ; les gens de lettres, selon leur plus ou moins de servilité, ne rappelaient plus en rien leurs illustres prédécesseurs qui, presque tous, s'étaient formés sous un autre régime.

Une réaction s'opère à la mort du roi. L'esprit public, longtemps comprimé, s'éveille, ainsi que le sens critique, s'appliquant désormais à la religion, la philosophie, la morale, la politique. Une rupture s'effectue entre les classes intelligentes et le gouvernement, qui cherche à combattre l'excitement général en prodiguant l'emprisonnement et l'exil parmi les écrivains français, ainsi que la suppression de leurs ouvrages.

Beaucoup de gens de lettres, alors proscrits, réfugiés en Angleterre, s'y inspiraient d'idées nouvelles. Parmi eux, au premier rang, se trouvait Voltaire, dont l'influence devait être si grande, et qui fit connaître en France les travaux de Newton, de Locke et de Shakespeare. Son activité était sans égale. Il fait représenter des tragédies, dont quelques-unes, *Mérope*, *Zaïre*, *Tancrède*, ne sont pas sans valeur ; il publie des poèmes, des contes, et même une épopée *la Henriade*, où il y a plus d'art que d'éloquence. Comme historien, il se révèle judicieux et habile dans son *Charles XII*, son *Siècle de Louis XIV*, son *Essai sur les mœurs*, qui nous montre l'humanité se dégageant peu à peu des préjugés et des superstitions, s'efforçant d'atteindre de progrès en progrès, la réalisation de notions de raison et de justice. Promoteur d'un grand nombre de réformes, il plaide successivement en faveur de

l'abolition de la torture; l'équitable gradation des peines. la modification de la législation criminelle; l'institution du jury. Sa correspondance, des plus étendues. embrasse toutes les questions agitées durant son époque. La littérature. sous son impulsion, devient la ressource suprême de la liberté.

Montesquieu. auteur des *Lettres Persanes*, œuvre de fine satire; de l'*Esprit des Lois* et des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*. habita Londres durant deux ans. En ses études de haute généralisation. il sépare nettement la biographie de l'histoire.

Les sciences d'observation, se rapportant au monde extérieur, eurent pour adepte en France. au XVIIIe siècle, un savant illustre, le comte de Buffon, qui commença sa carrière par une traduction de la *Statique des végétaux* de l'anglais Hales. Son *Histoire naturelle* est pleine de patientes recherches et d'intéressantes observations, exposées avec art, sous une forme parfaite.

Il reste à nommer deux hommes supérieurs. qui remplirent un rôle considérable dans l'histoire des Lettres françaises, Diderot et Jean-Jacques Rousseau.

Diderot. esprit fécond et indépendant, se rapprochait lui aussi de l'École britannique. Chargé de la traduction de l'*Encyclopédie anglaise* de Chambers, il conçoit l'idée d'une œuvre semblable, mais française. Ce travail. auquel collaborèrent de nombreux savants, et particulièrement d'Alembert. valut la prison à Diderot qui fut enfermé à Vincennes, en 1759. Le Gouvernement, en 1764, défendit la publication de tout ouvrage dans lequel étaient discutées des questions de droit public ou de finances.

Diderot, réformateur, utopiste, très impulsif, possède un style essentiellement personnel, vif, alerte et d'un grand charme. Ses vues, comme critique d'art, n'ont pas perdu leur attrait.

Rousseau, né à Genève d'une famille calviniste française, eut sur son siècle une influence égale à celle de Voltaire. Répondant à un appel de l'Académie de Dijon, qui avait mis au concours la question de savoir « si le progrès des sciences et des arts a corrompu ou épuré les cœurs », il attaque la civilisation en général, qu'il considère comme factice et contraire au bonheur de l'humanité, lui opposant la vie à l'état de nature, simple et sans artifice. Poursuivant cette idée, il écrit un discours sur l'*Origine de l'inégalité parmi les hommes*, se proclame républicain, publie le *Contrat social*, l'*Émile*, dans lequel il condamne le système d'éducation en usage ; les *Confessions*, tableau de sa vie intime, etc.

Admirable prosateur, souvent paradoxal, mais chaleureux, enthousiaste, très sensible aux beautés de la nature, qu'il rend avec une poésie rêveuse et mélancolique, il fut l'un des précurseurs du cataclysme social qui allait bouleverser la France durant les dernières années du XVIII[e] siècle.

Au théâtre, prévalait, avec Marivaux, le genre italien dans des comédies à intrigues peu compliquées, au dialogue animé et gai, émaillé de mots spirituels ; puis, avec Beaumarchais, un élément plus français, touchant à la satire, très sensible dans le *Barbier de Séville* et ses deux personnages si caractéristiques, Figaro et Basile.

Quelques poètes, Lebrun, Saint-Lambert, Bouchez, l'abbé Delille, persistent dans les traditions classiques; Gresset, dans son *Vert-Vert*, commence à s'en dégager; Florian publie ses *Fables*, et Gilbert, mort jeune, se survit dans ses *Adieux à la Vie*.

Durant l'effondrement de la royauté, sous Louis XVI, les méditations littéraires se perdent dans les agitations de la vie publique. Deux poètes, deux frères, André et Marie-Joseph Chénier, s'y font cependant une réputation, l'un par ses odes, d'une grande

pureté de forme; l'autre par des discours en vers et quelques tragédies, parmi lesquelles celle de *Charles IX*, jouée quelques mois après la prise de la Bastille, fut accueillie avec enthousiasme.

La parole était désormais aux orateurs politiques Mirabeau. Vergniaud, Danton, dont l'éloquence illustrait la tribune française.

Une rénovation littéraire se produit au commencement du XIXe siècle, sous les auspices de Chateaubriand et de Mme de Staël. Durant les dernières années du siècle précédent, trois ouvrages anglais, traduits par Letourneur, avaient été introduits en France, les *Nuits*, d'Young, d'une profonde mélancolie; les *Méditations sur les tombeaux*, de Harvey, et les *Poèmes d'Ossian*, alors attribués à un ancien barde, véritable épopée, transportée dans les brumes du Nord.

Ces ouvrages, très populaires en France, ne furent probablement pas sans effet sur Chateaubriand et contribuèrent à l'état d'âme, profondément troublé, tendant au mysticisme, qu'on observe dans *Atala*, dont il raconte le roman d'amour, s'achevant douloureusement à l'ombre des vastes forêts américaines, et surtout, dans *René*, qui nous initie particulièrement à ses impressions. Dans son désenchantement, la religion lui offre des consolations, et lui inspire ses autres écrits : le *Génie du Christianisme*, les *Martyrs*, l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Doué d'une brillante imagination, et possédant une grande maîtrise de la langue, dont il excelle à faire valoir l'harmonieuse beauté, il doit être classé parmi les meilleurs prosateurs modernes, sur lesquels il exerça un incontestable ascendant.

Mme de Staël, tant par ses ouvrages que par ses relations, a laissé sa trace dans le monde littéraire. Son livre, *De l'Allemagne*, et celui où elle traite de la littérature dans ses rapports avec les institu-

tions sociales, témoignent de sérieuses qualités intellectuelles, servies par de constantes études et un talent réel d'écrivain.

Une nouvelle période s'annonce, celle du romantisme, caractérisée par l'abandon des règles classiques, plus de liberté dans l'expression des idées, la prépondérance du sentiment. La tragédie, la poésie descriptive ou didactique, les madrigaux légers et spirituels se trouvent démodés. Le lyrisme reparaît, mélodieux dans les *Méditations*, de Lamartine; sous forme philosophique et symbolique dans l'*Eloa*, d'Alfred de Vigny; imagé et brillant, mais moins naturel dans les *Odes*, de Victor Hugo; fantaisiste et fin sous l'inspiration d'Alfred de Musset.

Autour de ces réformateurs, se groupent, tout en ayant leur originalité personnelle, Théodore de Banville, Laprade, Aug. Barbier, Sainte-Beuve, etc.

Quelques-uns des romans modernes les plus célèbres sont des œuvres de poètes, entre autres le *Stello* et le *Cinq-Mars*, d'Alfred de Vigny; *Mademoiselle de Maupin* et *le Capitaine Fracasse*, de Théophile Gautier; *Notre-Dame de Paris*, *les Misérables* et *les Travailleurs de la Mer*, de Victor Hugo; la *Graziella*, de Lamartine. Moins psychologique que ceux dus aux prosateurs, ils s'en distinguent par une facture plus soignée et plus littéraire.

Considéré en général, le roman tel qu'il est compris, actuellement en France, accuse un parti pris d'indépendance morale. D'abord idéaliste sous la plume de George Sand, il s'empreint de réalisme avec Balzac, Flaubert, Feydeau, Alphonse Daudet, Jean Richepin, les Goncourt et Émile Zola; se remplit d'analyses psychologiques raffinées, non sans quelque scepticisme, tel qu'il est conçu par Paul Bourget, Anatole France et Marcel Prévost; il est mêlé d'épisodes de voyages, par Rosny, Pierre Loti, Hugues Le Roux et Jules Bois; se fait satirique avec

H. Monnier, Edmond About, Catulle Mendès, et devient patriotique dans les narrations d'Erckmann-Chatrian. Multipliant ses formes comme la vie elle-même, il se teinte d'archéologie et d'histoire au gré de Théophile Gautier, Léon Cahun, Paul Adam ; de notions scientifiques, avec Jules Verne et André Laurie, tandis que Jules Lemaître, Maurice Barrès, Melchior de Vogüé y introduisent des idées politiques.

Le drame historique comporte une large place dans le théâtre contemporain. Il y a été mis en action par Victor Hugo, Alfred de Vigny, Alexandre Dumas père, Victorien Sardou, Henri de Bornier, Fr. Coppée, Jules Lemaître, Jean Richepin, Edmond Rostand, Catulle Mendès. Le drame bourgeois, qui tombe bientôt dans le mélodrame, représenté par Dennery, Félix Pyat, Bouchardy, Ducange, est moins apprécié.

La comédie légère très superficielle, écrite selon les courants de l'opinion publique, a été exploitée par Scribe, avec habileté et une grande entente de la mise en scène. La comédie à situations dramatiques, plus littéraire, a valu des succès à Alex. Dumas fils, qui a écrit ces pièces à thèse, très spirituelles, mais dont la morale porte souvent à faux ; George Sand, Octave Feuillet, Jules Sandeau, Camille Doucet, les frères de Goncourt, Vacquerie, Émile Augier. La comédie proprement dite, tantôt consacrée à la peinture des mœurs contemporaines, tantôt développant une intrigue, a produit peu d'œuvres remarquables. On n'y a que trop souvent entendu des avocats discutant un divorce, les intérêts des enfants, le droit des époux ; des médecins parlant de maladies et d'opérations chirurgicales. Quant aux vaudevilles compliqués d'adultères, d'allusions graveleuses, de quiproquos impossibles, il vaut mieux — sauf pour quelques rares exceptions — les passer sous silence.

Durant la période révolutionnaire et l'Empire, la France eut peu d'historiens. Tout l'intérêt se portait alors sur les luttes de peuple à peuple, et sur les hommes d'action, se dévouant sur les champs de bataille. Plus tard, au retour de la paix, les travaux d'histoire sont repris par Guizot, Michelet, Thiers, Louis Blanc, et maints savants érudits, explorant l'antiquité grecque et romaine, et remontant jusqu'aux civilisations d'Asie et de l'ancienne Amérique.

Quelques-uns des poètes les plus récents, préconisent les vers libres, et prétendent s'affranchir presque entièrement des règles de l'ancienne prosodie. Il semble à cet égard que toute licence est justifiable, pourvu qu'elle ne nuise pas à l'harmonie du vers, et n'en brise pas le rythme musical. Dans ce dernier cas, mieux vaut se servir de la prose, qui elle aussi cependant n'est pas sans mesure, ni sans périodes bien déterminées. Baudelaire, dans ses *Fleurs du mal*, recueil de poésies étranges, où de répugnantes peintures se mêlent à des compositions d'une grâce exquise, a su donner au vers une forme savante et impeccable. Leconte de Lisle a témoigné du même culte de la forme dans ses *Poèmes antiques*, ses *Poèmes barbares* et ses *Poèmes tragiques*.

Mallarmé et Verlaine sont les initiateurs du « symbolisme ». Le premier, mort à Valvins en 1898, s'était créé d'ardentes sympathies. Quelques-uns de ses vers sont fort beaux; la plupart, de parti pris, sont presque inintelligibles. Verlaine, capricieux, inégal, très indépendant, était doué d'un véritable génie lyrique. Quelques noms, parmi les prosateurs, ne peuvent être omis, ceux de Renan, si remarquable par l'abondance, l'aisance et la grâce de son style, toujours admirablement clair; Barbey d'Aurevilly, si éloquent et si plein de passion dans ses *Diaboliques*; Villiers de l'Isle-Adam, l'auteur des *Contes cruels* et d'un

véritable poème en prose, *Axel*, œuvre posthume et inachevée.

Au moment où Corneille, Molière et Racine, illustraient la scène française, au XVIIe siècle, l'Angleterre, qui avait eu sa période littéraire cent ans plus tôt, avec Shakespeare, précédait aussi la France en agitations politiques, et était livrée aux passions révolutionnaires. On n'y remarquait alors, comme écrivains en renom, que sir Thomas Brown, savant et humoristique, auteur des *Lettres d'un mort à un vivant*; Izaac Walton qui réussit à donner de l'intérêt à un *Traité de pêche* et à en faire une œuvre originale; John Bunyan, prédicateur anabaptiste, dont le *Voyage du Pèlerin*, livre mystique et allégorique, obtint une grande popularité.

Les poètes étaient devenus rares. L'un d'eux cependant, John Milton, après une vie des plus actives, devenu aveugle comme Homère, a laissé un poème, *le Paradis perdu*, qui est devenu classique.

Après la restauration des Stuarts, l'influence française devient sensible parmi les auteurs anglais. Dryden fait représenter plusieurs pièces de théâtre, dont l'une, *Tout pour l'amour*, eut du succès, puis achève un grand poème, *Annus Mirabilis*, ainsi qu'une composition satirique, *Absalon et Achitophel*, avec allusions à Buckingham qui l'avait ridiculisé. La réaction contre le puritanisme a pour interprète Samuel, qui en caractérise les tendances avec moquerie dans son *Hudibras*. La production théâtrale, tout en conservant quelques qualités, se montrait plus licencieuse.

La science, étrangère à la vie mondaine, comptait alors à Londres l'une de ses gloires, Isaac Newton, dont le génie a ouvert à l'esprit humain de vastes horizons, et John Locke, non moins célèbre, l'illustre inspirateur de l'école philosophique anglaise.

Sous la reine Anne, au XVIIIe siècle, les investiga-

tions philosophiques et historiques se poursuivent avec méthode; le journalisme se forme, et commence à agir sur l'opinion publique; la poésie perd de sa spontanéité, Alex. Pope, qui s'en fait le coryphée, n'est qu'un imitateur d'Horace, de Quintillien et de Boileau. Elle est non moins factice chez John Gay, Mathew Prior, et se fait descriptive et métaphysicienne sous la plume de Robert Blair et de Mark Akenside.

Edward Young, l'auteur des *Nuits*, où il déverse la mélancolie et le découragement, obtient cependant en France, un succès de vogue.

Un renouveau s'opère sous l'impulsion de Jonathan Swift, remarquable par sa verve satirique, si finement prodiguée dans les *Voyages de Gulliver;* John Addison et Richard Steale, créateurs de revues littéraires, telles que *le Tatler* et *le Spectator*, où la critique s'exerce déjà avec autorité.

Un autre journaliste, qui était aussi un romancier, Daniel de Foë, livre au public le *Robinson Crusoé*, bientôt reproduit dans toutes les langues; Samuel Richardson fait paraître ses deux romans, *Pamela* et *Clarisse Harlow*, qui allaient avoir bien des lecteurs; Henri Fielding et Tobie Smolett le suivaient dans la même voie, ainsi que Sterne, l'humouriste, auteur du *Voyage sentimental*, et Olivier Goldsmith, si connu pour son roman, *le Vicaire de Wakefield.*

L'art oratoire, au XVIIIe siècle, eut en Angleterre de brillants adeptes, les deux Pitt. Charles Fox. Edmond Burke; l'économie politique, un novateur de génie, Adam Smith; la philosophie, un puissant logicien, l'écossais Thomas Reid; l'histoire, trois écrivains de valeur, David Hume, William Robertson et Edward Gibbon.

Au théâtre, une comédie de Shéridan, *l'École de la Médisance*, pleine d'esprit et de fines observations, attirait la foule.

Vers la seconde moitié du XVIIIe siècle, Percy, estimé pour ses recherches sur les origines littéraires de la nation, réédite d'anciennes poésies, des chansons et des ballades populaires, tandis que Thomas Warton en fait l'histoire. Ce retour vers le passé induisit probablement Jacques Macpherson à faire publier ses poèmes ossianiques, et Chatterton à mettre au jour, sous le nom de Rowley, poète du XVe siècle, divers écrits, dont l'un sur la bataille de Hastings. On doit à Thomas Grey des élégies où dominent les sentiments mélancoliques, et à l'écossais Robert Burns des vers charmants, d'un naturel exquis, transcrits dans son dialecte national.

Le charme pittoresque de certains districts anglais, surtout au Nord-Ouest, du côté des lacs, est dépeint par un groupe de poètes de talent, William Cowper, William Wordsworth et Coleridge. L'Irlande, verte et fertile, a son chantre en Thomas Moore, dont les harmonieuses mélodies ont eu tant d'appréciateurs : l'ancienne Écosse, avec ses mœurs patriarcales et guerrières, renait, ressuscitée à la vie, dans les récits de Walter Scott.

La période du romantisme en Angleterre débute brillamment avec lord Byron, l'un des grands poètes du siècle, et son ami Shelley, auteur lyrique d'un talent réel, qu'il ne put sauver d'une mort tragique.

Dans la fiction en prose, se font applaudir William Godwin ; Anne Radcliffe, aux sombres visions ; Miss Edgeworth, aux contes simples et naïfs ; Miss Austin, pour laquelle la vie de province n'a pas de mystère. Le goût de l'érudition donne lieu aux travaux de William Mitford sur l'histoire grecque ; de Lingard sur l'histoire d'Angleterre, tandis que Dugald Stewart se fait une réputation comme économiste, et Jérémie Bentham, par ses études philosophiques et sa théorie toute mathématique du bonheur, que Malthus, d'autre part, n'accorde qu'à quelques élus.

Une quantité de journaux et de revues très littéraires sont successivement fondés, parmi lesquels le *Morning Chronicle*, le *Times*, le *Morning Post*, le *Morning Herald*, la *Revue d'Edimbourg*, la *Quarterley* « *Review* », le *Blackwood Magazine*, la *Revue de Westminster*, etc.

A une époque plus moderne, sous le règne de Victoria, Macaulay se fait une renommée comme historien, comme critique et comme poète; Elisabeth Barrett écrit *Aurora Leigh*, un roman poétique, et devient la femme d'un poète, Browning, aux pensées élevées, symbolysées en brillantes images. Un homme d'Etat, lord Beaconsfield, plus connu sous le nom de Disraéli, se rend populaire par une série de romans très étudiés ; Harriett Martineau acquiert dans le même genre une réputation de moraliste, et E. L. Bulver, celle d'un conteur élégant et érudit. Un autre romancier, Charles Dickens, très anglais, ayant des tendances humanitaires et faisant valoir avec talent des observations de détails saisies sur le vif, y forme contraste avec Thackeray, plus superficiel, mais incisif et ironique, surtout dans sa *Vanity Fair*. La même ironie, mais plus amère et plus paradoxale, se manifeste dans les œuvres de John Carlyle. Le Catholicisme s'assure deux défenseurs en J. H. Newmann et le Cardinal Manning; les principes d'art sont magistralement exposés par Ruskin; l'histoire naturelle est traitée de main de maître par Darwin.

Il reste encore à citer parmi les contemporains, le poète Gabriel Rosetti, lord Tennyson, William Morrit, Swinburne, Gladstone, Rider-Hagard, Corelli, Kipling, etc.

Les troubles religieux, résultant de la Réforme, avaient divisé l'Allemagne en deux camps, et provoqué l'invasion étrangère. C'est ainsi que s'écoula, pour cette vaste contrée, la période qui donna à la France Corneille et Molière, à l'Espagne Cervantes et

Calderon, à l'Angleterre Shakespeare et Milton. Le génie national était paralysé dans son expansion, et Jean-Christophe Gottsched, auteur d'un *Essai de poétique critique*, ainsi que le roi de Prusse, Frédéric II, étaient de fervents défenseurs de la poésie classique française. Un poète, Klopstock, réagit contre ce courant et recommande l'étude des écrivains anglais. Cette étude, surtout celle de Milton, de Richardson et de Young, l'induisit à composer un grand poème, *la Messiade*, consacré à célébrer la Rédemption de l'homme par la Passion du Sauveur. Il obtint un grand succès, et mérite d'occuper une place importante dans l'histoire allemande, à cause des services rendus à la langue nationale, dont il a augmenté la souplesse, tout en l'enrichissant. Un critique qui sut s'élever par le travail à la création originale, Lessing, continua les réformes indiquées par Klopstock. Ses œuvres dramatiques, intéressantes comme art et par leur caractère philosophique — surtout *Nathan le Sage* — sont très connues.

Wieland, né en 1733, à Oberholzheim, un village de la Souabe, revient à l'imitation française. Disciple de Voltaire, mobile d'esprit, doué d'une imagination vive, il exerçait un grand ascendant personnel. C'est à Weimar qu'il publia sa plus belle œuvre, le poème d'*Obéron*, et l'un de ses meilleurs romans, les *Abdéritains*. Il y fonda une revue, *le Mercure allemand*. Les poètes de l'école de Gœttingue, Voss, les frères Stolberg et Burger — l'auteur de la fameuse *Ballade de Léonore* — lui firent une forte opposition.

Moins national mais possédant une rare intuition littéraire, Herder, né en 1744, s'applique à résumer les connaissances acquises. Ses *Idées sur la philosophie de l'humanité* annoncent le renouvellement des sciences historiques, qui fut l'œuvre principale du XIXe siècle.

Deux grands hommes, Gœthe et Schiller, allaient

enrichir la littérature allemande par leurs inestimables conceptions.

Gœthe, dont la carrière extrêmement active s'est prolongée durant soixante ans, aborda non seulement tous les genres littéraires, mais contribua aux progrès des sciences physiques et naturelles par des découvertes en anatomie comparée et en physiologie végétale. D'abord exalté et dûr dans une de ses premières œuvres, *Gœtz de Berlichingen*, passionné dans son roman de *Werther*, il analyse ses sentiments et ses impressions dans *Wilhelm Meister*, écrit plusieurs tragédies, un charmant poème en prose *Hermann et Dorothée*, et prépare son *Faust*, commencé en 1774 et fini en 1831, travail de toute une vie, symbole d'une époque, résumé des aspirations d'un puissant esprit, à la recherche de l'idéal et de la vérité.

La ville de Weimar, sous l'influence de Gœthe, était devenue un centre littéraire important. Schiller y vint en 1787 et s'y lia d'étroite amitié avec Gœthe. Il avait déjà fait représenter quelques drames, *les Brigands*, *Intrigue et Amour*, la *Conjuration de Fiesque*, *Don Carlos*, qui avaient été accueillis avec enthousiasme.

Devenu plus calme, il entreprend des travaux d'histoire, termine son célèbre *Chant de la Cloche* et fait connaître ses chef-d'œuvres dramatiques, *Wallenstein*, *Marie Stuart*, *la Pucelle d'Orléans*, *la Fiancée de Messine* et *Guillaume Tell*.

Gœthe et Schiller ont inauguré l'époque classique allemande, plus récente que celles d'Angleterre et de France. On peut y rattacher Jean-Paul Richter, révélateur d'un genre humoristique particulier, plus sentimental que satirique, quoique tenant de l'un et de l'autre, et bien approprié au génie de sa race.

Au XIX[e] siècle, la vie littéraire en Allemagne devient très intense. L'école romantique y remet en honneur le Moyen âge et le mysticisme. Ses représentants,

Novalis, les Schlegel, Tieck, Brentano, Arnim, Kleist, Hoffmann, Chamisso, ont pour opposant Platen, le défenseur du classicisme, un artiste de la forme.

Bientôt la politique fait naître le parti de la *Jeune Allemagne*, auquel appartient Henri Heine, auteur du *Livre des Chansons*, des *Tableaux de Voyage*, d'*Atta Troll*, de *Germania*, un vrai poète, mais d'une ironie parfois cruelle.

Les guerres de la délivrance amènent une explosion de sentiments patriotiques, vivement exprimés dans les œuvres poétiques d'Arnt, Körner, Schenkendorf et Uhland. L'Autriche a des écrivains aimables et délicats en Lenau, Grillpazer, Hamerling. Parmi les poètes allemands contemporains, les noms de Frieligrath, Seibel, Heyse, sont populaires. Quant aux historiens, Ranke, Gervinus, Niebuhr, Mommsen, Sybel, Treichke, se sont acquis une haute réputation.

Les contributions de l'Allemagne au mouvement philosophique sont considérables et font gloire à d'illustres penseurs, Leibnitz, Kant, Fichte, Schelling, Schopenhauer, etc. Les romanciers Freytag, Spielhagen, Ebers, Renter, Auerbach ont de nombreux lecteurs.

La littérature dramatique a fait de fréquents emprunts à l'étranger ; néanmoins, Sudermann, Hauptmann et quelques écrivains récents ont fait preuve de talent et d'individualité.

La littérature espagnole, à l'avènement de la dynastie des Bourbons, était vouée au classicisme.

Les auteurs français y avaient de nombreux imitateurs. Luzan, composait après Boileau un *Art poétique* et mettait en scène une comédie, la *Virtud coronata* ; Mayans, un érudit, recherchait les origines de la langue espagnole et se faisait le biographe de Miguel Cervantes ; Léandre-Moratin s'occupait de théâtre et y introduisait les procédés de Molière ; La Huerta, réagissant contre les réminiscences fran-

çaises, livrait à la publicité *la Egloga de los Pescadores*, ainsi qu'un drame, *la Judia de Toledo*, chaleureusement acclamé.

Les idées libérales, en lutte contre les anciennes traditions, longtemps indiscutées, se répandent en Espagne au commencement du XIXe siècle. Elles y obtiennent un ascendant marqué, de 1830 à 1850. Presque tous les hommes de lettres, appartenant à cette époque, sont des gens politiques, des journalistes, des auteurs dramatiques. La plupart d'entre eux ont passé une partie de leur vie à l'étranger et en exil, ne rentrant en Espagne qu'après l'établissement de la monarchie constitutionnelle.

Il convient de citer dans ce groupe, Martinez de la Rosa, qui écrivit des comédies, des œuvres lyriques, et plusieurs drames, dont l'un, *Aben Humeya*, relate un épisode de la révolte des Maures sous Philippe II; Rivas, auteur d'un drame très connu, *Don Alvaro* ou *la Force du Destin*; Espronceda, qui laissa inachevé un poème épique, *El Pelayo*, et passe en revue les passions humaines dans le *Diable monde*; Zorilla, poète lyrique, créateur d'un drame, *Don Juan Tenorio*, fréquemment représenté; Gil y Zarate, Breton de los Herreros, Rubi, Ventura de la Vega, adoptant les mêmes genres, s'y font apprécier.

Plus récemment, influencées par le romantisme, les conceptions théâtrales deviennent plus sombres avec Echegaray, dans *Locura y Santidad*, en *El Seno de la Muerte*, etc. Campoamor, moins croyant, édite des poésies et une pièce de théâtre, *le Drame universel*; Nunez de Arce combat les idées républicaines alors courantes; Aquilera se dédie aux chansons populaires et leur donne du charme.

Les auteurs dramatiques continuent à faire preuve de fécondité. Tamayo, Ayala, Serra, y prennent rang successivement. L'un d'eux, Felin y Codina, s'y associe par des œuvres spéciales, écrites en idiome cata-

lan, *le Flacon d'or*, *la Fille de Marxant*, et en castillan, *la Dolores*, *Miel de la Alcarria*, *Maria del Carmen*, toutes pièces très réalistes.

Plusieurs des œuvres théâtrales d'Alarcon ont été traduites en français, entre autres *la Finale de Norma* et *le Tricorne*. Un drame de Perez Galdos, *Electra*, fut non seulement traduit, mais joué avec succès à l'étranger. La réputation de Castelar, comme orateur, très grande en Espagne, est reconnue en Europe. Son activité littéraire est démontrée par des romans, des considérations sur les idées démocratiques et républicaines, des études sur le Moyen âge, etc.

Le XVIIe siècle n'avait pas inauguré, en Italie, une période de progrès littéraires. Un écrivain napolitain, Marini, auteur d'un poème sur *Adonis*, en vingt chants, était considéré comme chef d'école, bien qu'assez affecté et d'un goût peu sûr. Ces défauts sont plus marqués encore chez son imitateur, Claudio Achellini. Quelques-uns de leurs contemporains, tels que Gabrielle Chiabrera, fidèle aux traditions grecques et latines, résistaient à cet entraînement, moins sensible aussi dans la *Secchia rapita*, de Tassoni, poème tragicomique, de même que dans le *Malmantile reacquistato*, de Lippi, rempli de proverbes florentins, et rappelant le genre burlesque de Scarron.

La science, à cette époque, avait par compensation d'illustres promoteurs, qui ont acquis par leurs travaux une renommée universelle, Galilée, Torricelli, l'astronome Cassini. Un ancien nonce pontifical aux Pays-Bas, Guido Bentivoglio, faisait paraître son livre sur *les Guerres de Flandre*, Davila achevait l'histoire — après y avoir pris part — des *Guerres civiles de France* ; Capecelatro, un Napolitain qui avait combattu sous Philippe IV, rédigeait les annales de son pays à partir du règne de Roger le Normand jusqu'à la mort de Charles d'Anjou.

Au XVIIIe siècle, l'érudition italienne se fait remar-

quer. Vico expose les principes d'une science nouvelle, c'est-à-dire de la philosophie de l'histoire, que Michelet fait connaître en France ; Gravina, Muratori et Tiraboschi s'occupent avec succès de l'étude des œuvres littéraires italiennes. Les jurisconsultes, non moins diligents, se distinguent par de sérieux ouvrages, parmi lesquels ceux de Gaetano Filangieri, sur la *Scienza della legislazione*, et de Cesare Beccaria, relatifs aux délits et aux peines ayant pour objet la diminution des rigueurs de la loi et l'abolition de la torture.

Les traducteurs de productions étrangères étaient à la fois utiles et nuisibles. Melchiorre Cesarotti transcrit en italien les poèmes d'Ossian et de l'*Iliade* d'Homère, mais en leur enlevant ce qui lui semblait contraire au goût moderne ; Passeroni reprend un genre plus ou moins délaissé et se fait fabuliste ; Goldoni voyage avec une troupe de comédiens et cherche à réformer le théâtre. Il séjourne à Paris en 1761 et l'une de ses comédies, le *Burbero benefico*, reçoit les suffrages de Voltaire. On cite, entre ses meilleures pièces, *Gli innamorati*, la *Bottega del Café*, *Il Ventaglio*. Ses types sont parfois exagérés, et il fut vivement critiqué par Gozzi, qui mit en scène des contes pour enfants.

Pierre Trapassi, plus connu sous le nom de Métastase, qui lui fut donné par le jurisconsulte Gravina, créa le scénario d'opéra. On a de lui de nombreuses tragédies lyriques, dont la versification, souvent mélodieuse et suave, manque de vigueur et de relief.

En Italie, de même qu'en Espagne, les préoccupations politiques ont réagi, au XIXe siècle, sur le mouvement littéraire. C'est à cette période que se révèlent Vincenzo Monti, doué d'une féconde imagination, éloquent auteur de visions plus ou moins bibliques ; Ugo Foscolo, né à Zante, dont le sombre poème, *les Tombeaux*, exprime les désillusions, plus sensibles encore dans ses *Lettres de Jacob Ortis* mêlées d'amour et de

sentiments patriotiques, qui exercèrent une influence profonde sur la jeunesse italienne. D'autres écrivains, plus énergiques, tels que Parini, rendaient leurs impressions par des œuvres satiriques pleines de vigueur. Ce dernier, peu correct comme prosateur, a produit comme poète quelques odes remarquables et très lyriques.

L'Italie, qui avait la première à rénover l'art théâtral par l'étude des modèles grecs et latins, ne réussit qu'après l'Angleterre, l'Espagne et la France à lui donner des formes élevées et originales. On s'y plaisait à l'audition de comédies assez vulgaires ou de drames musicaux. Les auteurs de comédies en formaient le plan, puis en indiquaient les divisions principales, acte par acte, ne s'occupant pas des dialogues et des menus incidents remplissant ceux-ci, qu'ils abandonnaient à l'inspiration des acteurs. Apostolo Zeno réforma cet usage, et Vittorio Alfieri le fit tomber en désuétude. Ses meilleures tragédies, *Mirra* et *Saul*, sont bien conçues, et d'un style vigoureux, condensé, vibrant. Ses poésies lyriques sont belles, bien que leur versification soit souvent assez dure, défaut racheté par de nobles sentiments.

Nicollini a écrit plusieurs tragédies, dont la plus populaire est *l'Antonio Foscarini*. Il se rapproche d'Eschyle et des écrivains anglais et allemands. Les comédies françaises de Scribe, de Labiche et de Meilhac n'ont pas été sans effets sur les procédés scéniques d'Alberto Nota, de Scarpetta, de Ferrari et du comte Giraud. Celui-ci a créé cependant une œuvre assez spirituelle, *le Précepteur dans l'Embarras*, critique amusante d'une éducation trop sévère. Les drames de Cavalotti, *les Gueux* et *l'Alcibiade*, ont été applaudis, ainsi que ceux de P. Cossa, *Néron*, *Cola di Rienzo*, *Julien l'Apostat*, remarquables par d'excellentes qualités.

Mansoni, qui vécut longtemps à Paris, avait subi

l'ascendant de Parini et de Foscolo. Il rêvait de faire de Florence la capitale littéraire de l'Italie. Son grand roman, *les Fiancés*, a excité un vif intérêt. Berchet, un critique, publia à Paris deux romances d'actualité, *le Remords* et *l'Ermite du Mont-Cenis*, qui furent accueillies par ses compatriotes avec enthousiasme. Massimo d'Azeglio, homme d'Etat et vaillant soldat, ami de Mansoni, obtint le même succès par ses romans : *Ettore Fieramosca* et *Nicolo de Lapi*. Les événements politiques, favorables à quelques-uns, faisaient aussi des victimes. L'excès des persécutions valut une grande popularité à Silvio Pellico, dont le livre, *le Mie Prigioni*, démontre la bonté de cœur.

Parmi les écrivains récents, plusieurs se consacrèrent au roman historique, entre autres Rosini, Grossi et Guerrazi. Celui-ci, disciple de Byron, s'est complu à décrire des scènes extrêmement dramatiques comme dans *Assedio di Firenze*, où il dépeint l'agonie et la ruine de la glorieuse République florentine, et dans son ouvrage, publié en 1854, sur Beatrice Censi.

Les historiens italiens, à l'époque moderne, sont nombreux, surtout parmi les hommes politiques. Carlo Botta s'est occupé des guerres qui ont précédé l'indépendance américaine. On lui doit aussi une *Histoire d'Italie*, de 1789 à 1814; Cesare Balbo a résumé les fastes italiens, et publié une *Étude biographique* sur le Dante; Capponi, Carlo Troja, et plus récemment César Cantu, Vincenso Gioberti, l'abbé Tosti, remontant aux traditions guelfes, ont cherché le salut de l'Italie, alors qu'elle n'était pas encore unifiée, dans un rapprochement avec la Papauté, devenue plus libérale; à une époque plus récente encore, di Carutti, Ricciardi Marioni, ont traité de diverses périodes de l'histoire d'Italie, à des points de vue spéciaux.

Toutes les doctrines philosophiques ont eu, dans le pays, d'éminents interprètes. Kant y a été étudié par

Mamiami della Rovere; Hegel, par Auguste Vera. Les recherches de Cesare Lumbroso sur la psychologie du criminel, bien que parfois assez hasardées, sont des plus intéressantes, ainsi que les observations pathologiques de Mantegazza sur les effets de la douleur, de la haine, de l'amour.

Deux poètes italiens, Carducci et Gabriele d'Annunzio, de la génération actuelle, ont acquis, dans le monde lettré, une haute réputation.

Carducci a débuté par le journalisme. Son œuvre poétique, très originale, comprend des recueils de vers publiés à différentes dates : *Levia Gravia*, en 1875; *Iambes et épodes*, en 1882; *Odes barbares*, en 1883, etc. *L'Hymne à Satan*, qu'il fit paraître en 1865, est l'une de ses belles inspirations.

Gabriele d'Annunzio, encore en pleine activité littéraire, se fit connaître, comme poète, dès l'âge de quinze ans, et publia à dix-huit ans sa *Tierra Vergine*, suivie bientôt de : *Il Libro delle Vergine*, du *Trionfo della Morte*, des *Vergine delle Roca*. Ses principaux romans ont été traduits en français. Son style, brillant et pur, est remarquablement lyrique, très coloré et d'une rare fermeté. Plusieurs de ses œuvres reproduites au théâtre et interprétées par une artiste géniale, la Duse, ont été vivement acclamées.

L'histoire littéraire du Portugal, si intéressante au XVIe siècle, n'offre plus le même attrait durant les deux derniers siècles suivants. On constate dans les ouvrages datant de cette période, moins d'originalité, plus de recherche, moins de goût. Quelques noms d'écrivains, alors populaires, méritent cependant d'être mentionnés. Francisco de Mello a fait un récit, assez coloré, du *Soulèvement de Barcelone;* Macedo, un cordelier, a écrit en latin et en portugais, l'*Apothéose de saint François Xavier*, martyrisé au Japon, et Jacintho de Andrade a composé un panégyrique de Jean de Castro, vice-roi des Indes portugaises. Un histo-

rien, Bernado de Brito, commence en 1597 un livre sur les fastes de la monarchie lusitanienne, continué après lui, jusqu'en 1729. Le classicisme prédominait en Portugal, ainsi que l'influence française, ravivée par les Académies et les Etablissements d'instruction publique.

La situation ne s'améliora pas au commencement du XIXe siècle, dont les premières années furent troublées par une guerre civile. Ce ne fut qu'en 1834, au rétablissement de la paix, que les gens de lettres, stimulés par la propagation du romantisme, reprirent quelque activité. Almeida Garrel ouvre une ère nouvelle par ses poèmes, ses drames, ses romans; Antonio Castilho, un autre poète, frappé de cécité dès l'enfance, publie les *Lettres d'Echo à Narcisse*, puis deux évocations poétiques, *le Printemps* et *Amour et Mélancolie;* un romancier, Herculano de Carvalho, journaliste, poète et historien, expose son pessimisme dans *la Voix du Prophète* et son érudition dans une *Histoire de Portugal*, fort estimée; enfin Camillo Castillo Branco, très fécond, édite de nombreux romans et fait jouer quelques pièces de théâtre, favorablement accueillies.

Tandis que les nations européennes, à partir du XVIe siècle, subissaient de constantes transformations, le peuple russe commençait à se rattacher à elles et à modifier, lui aussi, ses anciennes traditions. L'élément étranger, ou occidental, s'y implantait insensiblement.

Deux productions littéraires, comparées entre elles, *la Russie sous le règne d'Alexis Mikhaïlovith* et *l'Empire russe au milieu du XVIIIe siècle*, de Krijanitch, en fournissent la démonstration.

En 1672, l'Allemand Gotfried Grégorin ayant amené à Moscou une troupe d'acteurs, un théâtre fut fondé et bientôt après une école d'art dramatique.

Quelques romans font leur apparition, et entre

autres les *Aventures de Fvol Skobieév,* déjà presque réalistes. Siméon Polotski, auquel on confia en partie l'éducation de Sophie, sœur de Pierre le Grand, compose deux drames, *Nabuchodonozor* et le *Fils prodigue.*

Une nouvelle période s'inaugure dans l'histoire de la littérature russe à l'avènement de Pierre I[er]. Le Czar voulait laïciser le pays et le soustraire aux influences byzantines. Une Académie fut créée à Pétersbourg, selon l'usage européen. Un protégé de l'empereur, Féofane Proctopovitch, écrit la *Pravda voli monarchei* (Vérité de la volonté du Souverain), œuvre importante au point de vue politique russe; puis rédige, en 1721, le *Règlement ecclésiastique*, facilitant ainsi la suppression du Patriarcat et la constitution du Saint-Synode. Suivant la même voie, Possachkov, un paysan, né vers 1673 dans un village voisin de Moscou, préconise les avantages de l'éducation et de la multiplicité des écoles ; Tatichtchev prépare un lexique géographique et historique, tandis que dans *la Rousskaia Gravda* et *le Soubjebnik*, il s'occupe des textes de l'ancienne législation nationale.

Le théâtre continuait à exciter l'attention. La troupe allemande de Jean Kunscht donnait des représentations, en russe, sur la place Rouge de Moscou. Son répertoire, cependant, ne comprenait que des traductions de pièces étrangères.

Les gens de lettres s'inspiraient des œuvres reçues du dehors. Le prince moldave Antioche Kantémir, ainsi que Trediakovski, imitaient Boileau, et ce ne fut qu'en 1755 que la première grammaire nationale, celle de Lomonosov, fut livrée à la publicité. La même année, une université s'ouvre à Moscou, alors que reprennent, dirigées par Soumarokov et d'après les modèles français, les représentations théâtrales.

Catherine II avait quelques prétentions littéraires, et écrivit, non sans agrément, des pamphlets et des

comédies. Autour d'elle, étrangers et slavophiles avaient leurs partisans. L'Impératrice favorisait le genre pseudo-classique. Le plus habile des écrivains d'alors, Von Visine, fit représenter en 1766 une comédie de mœurs, *le Brigadier*, œuvre essentiellement satirique, suivie plus tard d'une autre comédie, *le Mineur*, qui obtint un grand succès, médiocrement justifié. Gabriel Derjavine, descendant d'une ancienne famille tatare, s'inspire d'un conte de Catherine II pour composer un poème, *Felitsa*, dans lequel il glorifie la Souveraine, et fait la critique des mœurs russes. Un autre poète, d'origine allemande, Khemnitser, écrit des fables et touche parfois à l'originalité. Radischev, disciple de Voltaire et de Rousseau, auteur de pamphlets assez acerbes, ne satisfit pas la censure et passa dix ans en Sibérie ; Novikov, journaliste, éditeur du *Bourdon*, de *la Bourse* et de la *Gazette de Moscou*, finit aussi par être emprisonné dans la forteresse de Schlüsselbourg.

Une ère de transition était proche. D'une part, se maintenait l'école classique, ayant pour chef Ozero, et de l'autre un groupe nouveau, l'école romantique, affichant des tendances anglaises et allemandes. Karamzine, publiciste, romancier et historien, cherchait à les concilier. On remarque, dans ses *Lettres d'un Voyageur*, un sentiment délicat de la nature et de belles descriptions. Il a enrichi la langue en y réintégrant des expressions populaires et nationales. On lui doit une *Histoire générale de la Russie*, encore consultée. Batiouchkow, dont le talent rappelle celui d'André Chénier, incline vers l'imitation française, évitée par Joukowski, traducteur de poètes anglais et allemands.

Certaines individualités richement douées, tout en subissant diverses influences, savent s'en approprier les suggestions et rester elles-mêmes. Pouchkine en est un exemple. Il manifeste ses qualités dès son

premier poème, *Rousslane et Lioudmila*, légende racontée avec humour; puis par d'autres œuvres, d'un caractère plutôt licencieux, qui lui valurent un exil dans le Sud. Il y écrivit *le Prisonnier du Caucase*; *la Fontaine de Baktchissaraï*, *les Tsiganes*, et les premiers chants de son grand poème, *Eugène Onéguine*.

Pouchkine a un mérite, celui de la sincérité. Il est de son temps et de sa race, très inégal, passant de l'impétuosité à l'indifférence, de l'amour au dégoût de la vie. Dans quelques morceaux, comme *le Prophète*, paraphrase brillante de quelques versets d'Isaïe, il atteint une forme d'art très supérieure. Parmi les écrivains de son école doivent être mentionnés le baron Delwig et Eugène Baratinski, particulièrement celui-ci, que Pouchkine appelait « notre premier poète élégiaque ». Il était inférieur cependant à Griboiedov, qui dota la Russie d'une comédie vraiment nationale, *Goré ot Ouma* (le Malheur d'avoir trop d'esprit).

L'avènement de Nicolas Ier ne fut pas avantageux au développement littéraire, très comprimé sous son règne. Bielinski s'y fit une réputation comme critique et comme publiciste, passant de l'analyse des travaux d'art à celle de la société. Quelques historiens s'y distinguèrent et, entre autres, Soloviov et N.-J. Kostomarow.

Un poète essentiellement russe, bien que s'attribuant des affinités byroniennes, est Michel Lermontov qui, comme Pouchkine, alla au Caucase et, comme lui, succomba dans un duel.

C'était un protestataire, aux passions ardentes, aggravées par des accès de profonde tristesse. Il se fit connaître d'abord par la publication d'un poème oriental, *Khadji Bey*, puis par une œuvre pessimiste *le Démon*, dont il place le cadre en pleine nature caucasienne. Son *Chant d'Ivan Vassiliévitch* est tout à fait remarquable. Parmi ses meilleures poésies, on peut encore

citer la *Jeune Tcherkesse; Ismael Bey; le Boiar Orcha.* Dans *le Héros de notre Temps*, il s'est peint lui-même, sous les traits du principal personnage du récit, Pietschorine.

Koltsov, poète paysan, s'est fait lui aussi le chantre de la vie russe. Ses compositions ont du charme, et sont d'une forme exquise, particulièrement celles qui sont intitulées : *la Maison*, *les Vents soufflent, la Forêt*, etc.

La censure était toujours active et déprimante. Ce fut sous ce régime qu'un nouvel écrivain, Nicolas Gogol, fit ses débuts par *les Soirées à la ferme de Dikanka*, suivies de *Mirgorod.* Il y dépeignait l'Ukraine de main de maître. C'est là aussi qu'il découvrit les types énergiques représentés dans *Tarass Boulba.* De 1834 à 1835, il donne un tour spécial au roman russe et y introduit le réalisme qu'on retrouve dans *les Propriétaires de l'ancien temps*, *le Manteau*, *les Ames mortes.* Il a doté le théâtre d'un chef-d'œuvre, *le Reviseur.*

Plus moderne et unissant l'inspiration à l'art, Ivan Tourgueniev s'acquiert la notoriété, en 1847, par un récit en prose : *Khor et Kalinitch* (Souvenirs d'un chasseur). La vie des gentilshommes et des paysans, à la campagne, est décrite par lui avec un vif intérêt. Herzen et Michel Bakounine, vers la même époque, cherchaient à organiser, en Russie, l'élément révolutionnaire et progressiste, peu secondés à cet égard par les grands écrivains russes, sauf par Dostoievski, universellement connu. Son premier ouvrage, *les Pauvres gens*, fut publié en 1846. Ses convictions politiques lui attirent une condamnation aux travaux forcés. Libéré, il expose dans la *Maison des Morts* les scènes désolantes qui se sont passées sous ses yeux. Après un long séjour à l'étranger, il fait paraître *Crime et Châtiment* qui rappelle l'*Eugène Aram* de Bulwer Lytton, et démontre comment une pensée, unique et persistante, peut avoir des conséquences tragiques. Il

admet cependant la théorie du relèvement et du rachat par la souffrance.

Léon Tolstoï, d'Ismaia Poliana, est actuellement le patriarche des écrivains russes, et le plus lu d'entre eux. Son œuvre très considérable, mériterait une analyse que ne comporte pas la présente esquisse de l'histoire littéraire russe. Dans ses derniers écrits domine l'idée morale, ainsi qu'une sorte de néo-christianisme. Parmi les auteurs récents et faisant honneur à la fécondité de l'esprit russe, il faut encore citer le poète Nékrassoff, les Pisemsky, Otrovsky, Gtchédrim, Tchekhov, Gorki, qui tous ont obtenu des succès mérités.

Une certaine activité littéraire s'était produite en Suède, au XVIIe siècle. La situation politique du pays, très importante alors, y excitait les sentiments patriotiques. Un dalécarlien, Georges Stiernhielm, réforma la poésie suédoise et contribua à la populariser. Olof Rudbeck, qui se distingua comme savant et artiste, est connu pour avoir conçu et publié un singulier ouvrage, *l'Atlantica*, tendant à établir que l'Atlantide de Platon, cet antique berceau d'une civilisation prétendument disparue dans un effroyable cataclysme, n'est autre que la Suède.

Au commencement du XVIIIe siècle, les écrivains suédois se partagent en deux groupes, dont l'un, avec Hedvig, Charlotta Norderflych et Gustaf-Philip Greutz, se porte vers l'école française, tandis que l'autre, suivant Olaf Dalin, adopte le genre anglais, imite Addison et aborde le théâtre.

La Suède a produit durant cette période deux hommes remarquables : Karl Linné et Emmanuel Swedenborg.

Linné, observateur attentif et patient de la nature, doit sa célébrité à sa carrière scientifique ; Swedenborg, à son mysticisme exalté, qui aboutit à la fondation d'une secte religieuse, l'Église de la Nouvelle Jérusalem.

Gustave III, admirateur de la France. orateur et poète, a laissé des pièces de théâtre ainsi que des écrits politiques; un chansonnier, Karl Bellman, contribue en 1773 à la fondation de l'Académie suédoise. organisée à l'instar de l'Académie française. Thomas Thorild, qui séjourna en Angleterre et en Allemagne, exerça une certaine influence sur son pays à la fin du XVIIIe siècle, comme publiciste et poète. La Suède eut son historien en Erik Gustaf Geyer, mort en 1847. Laers Hierta édita un journal libéral suédois, *l'Aftonbladet*, très répandu. Une femme de talent, Frederica Bremer, dont les œuvres ont été réunies sous le titre de *Scènes de la Vie quotidienne*, se fit une réputation comme romancière; Viktor Rydberg, journaliste, romancier et poète, est l'auteur d'une excellente traduction d'une première partie du *Faust*, de Gœthe; Carl Snoïlski, dont les poésies lyriques furent bien accueillies, et Auguste Strandberg, romancier, propagateur du naturalisme en Suède, sont des écrivains estimés.

Les ouvrages littéraires en Danemark ne remontent guère au delà du XVIe siècle. Il s'y répétait cependant avant cette époque des légendes et des chants qu'il serait intéressant de recueillir.

Frédéric IV ayant fait construire, en 1722, un théâtre danois, Ludwig Holbert, un Norvégien, y fit jouer des comédies qui eurent du succès, non seulement à Copenhague, mais en Allemagne, en Hollande et en Angleterre. Il est considéré comme le meilleur poète comique des pays scandinaves.

Les Danois paraissent avoir une prédilection pour la littérature dramatique, qui occupe beaucoup de leurs écrivains, parmi lesquels, vers la fin du XVIIIe siècle, Wesel, qui fait représenter une tragédie lyrique burlesque, *l'Amour déchaussé;* Ewald, auteur de *Rolf et Krage* (Adam et Ève), la *Mort de Balder;* Baggersen, qui compose un opéra, *Oger le Danois;* Œlenschlæger, mettant en scène la mythologie nordique; Boye,

connu par sa tragédie, le *Svand Grath*, avec chants, dont l'un des plus beaux fut choisi, plus tard, comme hymne national; Anderson, le délicieux conteur, qui produisit un drame, l'*Ahasverus*; Holst, habile à rendre les scènes de comédie; Vander Recte, un poète de talent auquel on doit un drame lyrique, *Bertrand de Born*; Mme Gad, qui fit preuve d'un esprit observateur et finement satirique dans diverses comédies, les *Noces d'argent*, les *Préludes*, etc.

Presque tous ces écrivains ont voyagé en France, en Angleterre, en Allemagne, et l'un d'eux, Anderson, a même visité l'Orient.

Les romanciers danois sont également nombreux et parfois fort originaux, tels que Drachman, peintre et littérateur, appartenant à l'école réaliste, et Meyer Goldsmith qui nous initie, en petits écrits très colorés, aux mœurs et coutumes des Israélites danois.

En Norvège, d'anciennes sagas remontent au XVIIe siècle. Quelques-unes furent écrites en latin, d'autres en langue vulgaire. Presque toutes se rapportent à des traditions historiques locales. L'une des plus intéressantes est la *Saga des Rois*, de Snorre Sturbesson. Elle fut continuée par Sturla Tordsson.

Au XVIIe siècle apparaissent la prophétesse religieuse Dorthe Engelsbrechtsdatter, et le pasteur poète Pater Dass, dont l'œuvre principale est un poème descriptif, *le Trompette du Norland*, imprimé en 1739.

La situation prospère du pays, sous les règnes de Christian VI, Frédéric V et Christian VIII, provoqua une renaissance des lettres. Le poète Bjerregaard édite un chant national, *Sonner of Norgr*; Hansen, qui avait étudié les auteurs allemands, publie des drames, et surtout des nouvelles où il dépeint la vie de province en Norvège; Wergeland s'adonne à des sujets religieux, *la Création de l'homme et le Messie*, puis fait imprimer quelques drames romantiques. Il est vivement attaqué par Welhoven — un défenseur

du classicisme — bientôt tellement impopulaire qu'un de ses ouvrages, très satirique, est brûlé solennellement en place publique.

Munch, né à Christiania en 1810, et mort à Rome en 1863, a écrit une histoire du peuple norvégien, et a mis au jour de nombreux textes médiévaux; Absjoerson, après s'être occupé d'histoire naturelle, a présenté à ses compatriotes les contes allemands des frères Grimm, élégamment traduits. Il a produit, en plus, un livre peu banal, *la Légende des Esprits de la montagne*.

Il reste à citer trois noms norvégiens d'une véritable célébrité, ceux de Bjoernstjerne Bjoernson, Henrik Ibsen et Jonas Lie.

Bjernstjerne Bjoernson a abordé différents genres, la poésie lyrique, le roman, le drame. Plusieurs de ses romans ont été traduits en français. Six pièces de son théâtre sont à signaler : *Halte Hulcke*, *Marie Stuart*, *les Nouveaux mariés*, *la Faillite*, *Au delà des forces humaines*. Son drame de *la Faillite* est passionnant, et a été très admiré. On le considère comme son chef-d'œuvre.

Les drames d'Ibsen, tous très étudiés, sont consacrés au développement de questions philosophiques et sociales. Il a publié successivement *les Prétendants à la Couronne*, *les Soutiens de la Société*, *la Maison de Poupée*, *les Revenants*, *Un Ennemi du Peuple*, *Solness le Constructeur*, *Gabriel Borkman*, *le Canard sauvage*, etc.

Essentiellement combatif, il exalte l'individualisme et met en relief, très durement, les défauts de l'organisation sociale actuelle. Ses œuvres, toutes très fortes et pleines de pensées, ont excité de vives controverses.

Jonas Lie s'est assuré comme romancier, en Angleterre et en Amérique, beaucoup de lecteurs. Il décrit des scène norvégiennes, rendues avec une rare fidélité.

En résumé, la littérature scandinave se distingue spécialement par le nombre de ses poètes et de ses auteurs dramatiques. Il semblerait que la vie concentrée, toute d'intérieur, qui prédomine dans le Nord, contribue à y donner plus de profondeur aux impressions et d'intensité aux sentiments. De là des conflits plus âpres, plus durables dont le drame est devenu l'expression. Il naît naturellement des rapports journaliers, autour du foyer, d'intelligence dissemblables, forcément rapprochées, et découvrant leurs intransigeances.

Aux Pays-Bas, les provinces belges et hollandaises, évoluant séparément, n'avaient plus dès le XVIIe siècle d'histoire littéraire commune. En Belgique, la plupart des écrits se rapportaient alors aux croyances religieuses, aux franchises communales et à des questions de commerce et de navigation. L'activité des lettrés y était peu féconde, malgré la création, par Marie-Thérèse, en 1702, d'une Académie à Bruxelles. Il en était tout autrement en Hollande, alors riche et prospère. P.-C. Van Hooft, historien et poète, y acquérait une haute réputation, par son *Histoire des Pays-Bas depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la mort du prince d'Orange*, et ses tragédies, *Achille et Polyxène*, *Thérèse et Ariane*, tandis que Jacob Catz se rendait populaire par sa *Bible des paysans* et sa *Bible de la jeunesse*. Le génie dramatique hollandais s'affirmait en Joost von den Vondel, auteur de trente-deux tragédies dont les plus remarquables, *Palamède*, *Gil d'Amstel*, *Lucifer*, *Iathté*, abondent en beautés scéniques et en sentiments nobles et élevés.

Les savants et les penseurs néerlandais ne manquaient pas d'autorité. L'un des illustres d'entre eux, Grotius, publia en 1643 le *Mare Liberum*, défendant contre les Anglais la liberté des mers, ouvrage précédé par un autre, plus important, son *De jure pacis et belli*, véritable traité de droit international, très souvent commenté.

Le mouvement intellectuel ainsi produit s'affaiblit au XVIIIe siècle. Les traductions, les imitations y succèdent aux travaux originaux. Ceux-ci d'ailleurs n'étaient nullement encouragés durant la révolution batave et l'occupation du pays par des troupes étrangères. Ils reprennent heureusement après la paix. Un vrai poète, Bilderdyk, qui s'était déjà fait apprécier durant l'occupation française, obtient alors de nombreux suffrages, accordés aussi à Isaac Da Costa, juif portugais, converti au calvinisme, connu pour ses controverses religieuses et ses productions lyriques, parmi lesquelles ses *Chants de fête*, ses *Noëls* et ses *Poésies politiques* sont spécialement à mentionner. On doit à Van Lennep, philologue, romancier et poète, un roman, *la rose de Dekama*, qui fut traduit en français en 1837, et une pièce de théâtre, *la Dame de Vernenburg*, d'un grand intérêt. Une Hollandaise, Mme Toussaint-Bosboom, comme auteur de romans historiques; Potgieter, Bieskin-Huet et C. Wosmaer, comme critiques et écrivains, ont ravivé la littérature batave, enrichie aussi des œuvres de Douwe Dekkers qui, sous le pseudonyme de Multatuli a écrit un livre très original, *Max Hovelaar*, satirisant les procédés administratifs en usage dans les colonies néerlandaises. L'école symboliste française a eu ses représentants aux Pays-Bas. Parmi les gens de lettres les plus récents, Jacques Perk, Vermey, Klaes, J. Van Leden ont acquis un certain renom, de même que les romanciers, Louis Couperus et Mlle de Savornin-Lohman.

Une renaissance littéraire se reproduisit après 1830, en Belgique, constituée dès lors en état indépendant. Des hommes distingués y travaillaient assidûment à ramener l'esprit public, détourné de la culture des lettres par de constantes commotions politiques, à de plus sereines préoccupations.

Ils y apportaient un grand désintéressement, car ils étaient peu encouragés.

Lesbroussart, de Reiffenberg, Van Hasselt, Ad. Mathieu, s'efforcèrent de démontrer l'existence, dans le pays, d'éléments nationaux de réelle valeur, et de Stassart, Kersten, A. Borgnet, P. De Decker, Eugène Van Bemmel, Goblet d'Alviella, suivirent la même voie, en explorant des genres différents. La philosophie eut pour organe, en Belgique, Tiberghien et Delbeuf; l'économie politique, Le Hardy de Beaulieu et Émile de Laveleye; l'histoire, Gachard, Alp. Wauters, Kervyn de Lettenhove, etc.

La Belgique compte aujourd'hui des écrivains remarquables et d'un talent incontesté. Il suffira de citer parmi les plus connus, Charles de Coster, auteur de légendes et de tableaux de la vie nationale au XVIe siècle, auxquels il a donné un grand attrait en les reproduisant dans l'idiome français de l'époque; Maurice Mæterlink, dont les poésies et les pièces de théâtre, étrangement mystiques et impressionnantes, rendent habilement les inquiétudes humaines en présence des vagues suggestions d'un insondable infini. Verhaeren, poète et auteur dramatique, exaltant la terre natale, exubérant, coloré, plein de fougue et de verve; Camille Lemonnier, dont les nombreux ouvrages révèlent des types variés, et qui a su dépeindre avec tant de charme *le Cœur frais de la forêt*.

Les littérateurs flamands ont fait preuve d'un même zèle. Willems, philologue, historien et poète, les excitait à la plus vive émulation. Ledeganck se délassait de ses travaux de jurisconsulte en composant deux poèmes, *de Zinneloose* (la Folle) et *de Dry Susterstеden* (les Trois Villes sœurs); Van Duyse achevait une histoire de la poésie néerlandaise depuis le XVe siècle; Van Ryswyck obtenait la popularité par ses chansons, ses satires et des ballades. Deux hommes, entre tous, acquéraient une haute réputation : Emmanuel Hiel et Henri Conscience.

Les poésies de Hiel, très lyriques, sont d'une grande

pureté de formes. Son *Lucifer* et son *Prométhée* expriment des sentiments élevés, éloquemment exposés. Quant aux romans d'Henri Conscience, ils ont été traduits en plusieurs langues, et ont été très appréciés. Conscience peut être considéré comme le Walter Scott de la vieille Flandre.

L'histoire littéraire des États-Unis d'Amérique est récente. Les premiers pionniers américains, ayant à défricher leur immense domaine, obligés plus tard de le disputer à l'Angleterre et de reconstituer, après de longues luttes, un nouveau régime social, devaient nécessairement y employer toute leur énergie.

Les études artistiques et littéraires n'étaient guère possibles durant une période aussi agitée, et n'ont pris quelque activité qu'au XIXe siècle. On ne publia aux États-Unis, avant cette époque qu'un livre religieux, le *Bay psalm book*, qui parut à Cambridge en 1640, et les écrits de Benjamin Franklin, dont la philosophie pratique ne manque pas de sagacité. Les premiers hommes de lettres dans l'Amérique du Nord furent des historiens. George Bancroft nous fait connaître les diverses phases de l'organisation politique du pays; Horace Greely relate les épisodes si émouvants de la guerre de Sécession; William Prescott cherche à reconstituer les annales du Mexique; George Ticknor produit un excellent ouvrage sus la littérature espagnole; John Lethrop Mottley se dédie aux Pays-Bas, dont il décrit la révolte contre l'Espagne; P. J. Curtis, fait paraître une *Histoire constitutionnelle des États de l'Union.*

On peut encore ajouter à ces noms celui de Washington Irving, le consciencieux biographe de Christophe Colomb.

L'aspect de la nature, si varié dans l'Amérique du Nord; le conflit des races qui s'y sont trouvées en présence, y ont favorisé l'éveil des facultés poétiques. Elles se manifestent d'abord dans le roman, que Feni-

more Cooper consacre à dépeindre la vie des trappeurs et des Peaux-Rouges dans les vastes solitudes du Nouveau-Monde, et que Nathaniel Hawthorne, mû par d'autres impressions, mêle d'analyses psychologiques subtiles, d'un amer pessimisme. R. H. Dana écrit en marin le récit d'un voyage en Californie, et Madame Beecher Stowe un roman antiesclavagiste, *la Case de l'oncle Tom*, qui eut un succès d'actualité.

La faveur du public fut également acquise à Miss Cummins, pour son *Allumeur de réverbères*, traduit en français ; à Marion Crawford, né en Italie en 1854, mais de famille américaine, dont quelques beaux romans *M. Isaacs*, *Saracinesca*, *Sant Ilario*, *Don Orsino*, ont établi la réputation.

Les humoristes ne pouvaient faire défaut dans un pays où les individualités se développent avec indépendance et spontanéité. Il convient de citer parmi eux Artemus Ward, Brete Harte et Mark Irvin. Les traditions des Bohémiens ont été recueillies par Ch. G. Leland, en véritable folkloriste.

Quelques types d'écrivains se dérobent à toute classification. Tel est Edgar Poë, l'auteur du *Corbeau* et des *Histoires extraordinaires*, esprit étrange, ingénieux à terroriser par de fantastiques visions ; réussissant à entourer les actions les plus simples de dramatiques sous-entendus. Baudelaire a été l'un de ses traducteurs.

R.H. Stoddard s'est fait l'historien de la poésie américaine, dont Longfellow peut être considéré comme l'un des plus nobles représentants. Quelques-unes de ses odes sont réellement belles, et son poème de *Hiawatha*, cette gracieuse légende indienne, est imagé et plein de sentiment. D'un tout autre caractère est un autre poète contemporain, Walter Whitman, dont les inspirations sont humanitaires et démocratiques.

Quelques philosophes et moralistes, suivant les traditions de Franklin, ont attiré l'attention publique.

non seulement aux États-Unis, mais en Europe. Entre ceux-ci, se sont fait surtout remarquer R.W. Emerson, moraliste et poète, dont l'un des ouvrages, *Sur la Nature*, fut traduit en français; Nathaniel Holmes, auteur du *Realistic Idealism*, et James Freemanclark, qui consacra ses études à *l'Évolution de Dieu à travers l'humanité*.

LIVRE VIII

CHAPITRE I

Revue sommaire des sciences.
Leurs spécialisations successives.

I

Les hommes, dès leur naissance, reçoivent du monde extérieur des impressions multiples, qu'ils apprennent peu à peu à discerner et à comparer, grâce à l'esprit d'observation qu'elles développent en eux, et aux facultés d'analyse et de raisonnement qui leur servent de base. Les notions ainsi obtenues, transmises de génération en génération, et constamment contrôlées par l'examen de faits nouveaux, successivement classifiés, constituent dans leur ensemble le trésor commun des sciences humaines.

Celles-ci, à leur origine, n'avaient rien d'abstrait. Certaines connaissances pratiques concernant la chasse, la pêche, la domestication d'animaux utiles, et la culture de quelques végétaux comestibles en résumaient les acquisitions. Il s'agissait tout d'abord de se procurer des moyens de subsistance, et dans les meilleures conditions possibles.

La mise en culture de la terre exigeait des soins particuliers, et de sa réalisation datent les premiers progrès sociaux. Incompatible avec la vie nomade, elle substituait à ses incertitudes et à ses dangers des habitudes d'ordre, de prévoyance et de stabilité.

C'est en Asie que l'agriculture prit d'abord quelque importance. Les tribus aryennes, avant leurs voyages, y étaient déjà initiées, et sa mise en activité donna lieu à des travaux considérables en Égypte, en Assyrie et en Chine, dont l'empereur, au printemps de l'année, se faisait honneur de conduire lui-même la charrue, et de donner le signal du labourage.

On appréciait à tel point les bénéfices dérivant de l'exploitation des champs arables, qu'on considérait comme un crime tout attentat contre les animaux qu'on y employait, rendus sacrés par la nature de leur services.

Beaucoup plus tard, et après de fréquentes émigrations, l'agriculture se répandit en Europe, encore faiblement peuplée et couverte de forêts et de marécages. Quelques nations gauloises y acquirent une certaine habileté. Elles cultivaient le seigle, l'avoine, et disposaient de charrues à roues, de cribles en tissus de crin, de tonneaux de bois. Elles produisaient du vin, de la bière, et se servaient du ferment de celle-ci pour faire lever le pain. L'usage de la marne et de la chaux, comme amendements, leur était familier. Les semailles de froment n'eurent lieu qu'après l'arrivée des Romains. Ceux-ci, créateurs de grands domaines, y introduisent divers arbres fruitiers.

Les troubles qui suivirent la chute de l'Empire latin n'étaient pas de nature à multiplier les travaux agricoles. Ceux-ci ne reçurent de nouveaux éléments, particulièrement dans le Midi, que durant les Croisades. C'est alors qu'on apprit à connaître le riz, l'indigo, le sésame, le sarrasin, le safran, le mûrier, le pistachier, le figuier, le citronnier, le caroubier, le grenadier.

L'industrie maraichère s'enrichit également de produits nouveaux.

La viticulture, très avancée en Asie Mineure, influa en l'améliorant sur celle d'Europe. Les vins de Chypre de Gaza, d'Ascalon ; les raisins secs de Grèce et de Palestine commencèrent à être renommés dans toute la chrétienté. Des variétés nouvelles d'animaux domestiques furent importés.

La population des campagnes en France eut énormément à souffrir au xve siècle, durant l'occupation anglaise. Elle se souleva plusieurs fois, décimée après chaque révolte. La routine dominait dans les méthodes de culture, alors appliquées. Il n'existait que quelques traités sur la science agricole, basés sur d'antiques procédés. Les terres étaient laissées en jachère, après chaque récolte, pendant deux ou trois ans, et abandonnées en vaine pâture. On semait du froment, du seigle, de l'orge, de l'épeautre, du méteil, de l'avoine, du millet et du blé noir, ou sarrasin. Le lin, le chanvre, fournissaient des fibres textiles ; la rabette et le pavot, des produits oléagineux. Quant à l'huile d'olive, on ne la produisait que dans le Midi. Les prairies artificielles, plantées de luzerne, de sainfoin et de trèfle rouge, d'un si grand rapport pour l'élevage du bétail, étaient encore à créer. On cultivait, à cause de leur valeur tinctoriale, le safran, la gaude, la guède, l'œil de bœuf et la garance. On recueillait le chardon à carder, recherché par les filateurs. On n'avait encore acclimaté ni le platane, — transplanté d'Italie en Provence au temps de Charles VIII, — ni l'acacia, ni le marronnier d'Inde, qui n'eurent de représentants dans le Nord, qu'au xviie siècle.

L'amélioration des races chevaline, bovine et ovine, ne donnait pas encore lieu aux croisements si intelligemment pratiqués aujourd'hui dans le Nord ; les blés à leur entrée en grange étaient battus au fléau : dans le Midi, on les faisait fouler par le bétail.

L'agriculture française, sous Henri IV, reçut quelques encouragements. Le paysan, bien que toujours pressuré, obtint quelques garanties contre les poursuites abusives du fisc et des seigneurs. Un habile agronome, natif du Vivarais, subsidié par l'Etat, publia en 1600, un ouvrage qui fit époque dans les annales agricoles, son célèbre *Théâtre d'agriculture des champs*, qui fut réédité au début du XIXe siècle.

Les marécages furent désséchés dans le Médoc, et transformés en une florissante colonie, appelée en mémoire de ses premiers habitants, *la Petite Flandre.*

Cette période de relèvement ne fut malheureusement que transitoire. Les troubles qui éclatèrent sous l'administration du cardinal Mazarin soumirent les agriculteurs à de nouvelles épreuves, rendues plus pénibles durant le règne de Louis XIV, et sous celui de Louis XV. Les grands propriétaires terriens, appartenant à la noblesse et au clergé, qui avaient vécu jusqu'alors à la campagne, se groupaient de plus en plus autour des résidences royales, abandonnant la régie de leurs domaines à des intendants ou à des collecteurs, dont les exactions s'ajoutaient à celles du fisc. Quelques réformes tentées par Colbert, ne suffirent pas à modifier cette situation, dont Vauban, en 1707, fait un tableau navrant.

Les nobles, appauvris par leur vie luxueuse, vendaient leurs biens patrimoniaux. Quand ils ne trouvaient pas quelque riche traitant, disposé à les leur reprendre en bloc, ils les aliénaient en détail. En 1776, Turgot fit rendre un édit affranchissant de la taille, pour 15 ans, toute terre nouvellement défrichée. Il n'en fallut pas davantage pour livrer à la charrue, en France, 400,000 arpents. La culture du colza commença à se répandre vers 1750; celle de la pomme de terre en 1766. On s'occupa de la betterave en 1775. Quant au houblon,

importé d'Angleterre, on le cultivait dans le Nord, de même que le tabac.

L'agriculture, entravée dans son développement en France, était plus avancée dans les Pays-Bas et en Grande-Bretagne. Un anglais, Ewert de Swellington, avait mis en pratique dans ce dernier pays, une machine à battre le blé. On y connaissait le hâche-paille, les hâche-navets, ainsi que des machines à vanner, à labourer, à semer et à herser.

Quelques hommes dévoués cherchaient à propager, en France, parmi les agronomes, des notions scientifiques. *L'Encyclopédie* y consacra d'excellents articles en 1750. Daubenton, reprenant une œuvre déjà ancienne de Jehan de Brie, publia en 1792, son *Instruction pour les bergers* où il traite de l'élevage du mouton et de la préparation des laines.

En 1767 parut le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, rédigé par Mirabeau et Dupont de Nemours. Dès lors se fondent des sociétés agricoles, des comités consultatifs, des fermes modèles et des écoles d'enseignement rural.

Dombasle invente la charrue araire qui porte son nom, et révèle l'importance du chaulage dans les terres argileuses ; Valioud, de Laon, fait connaître, la charrue semoir, bientôt adoptée dans certaines régions.

L'application de la vapeur à la navigation, et la création des chemins de fer, en mettant en communications régulières des peuples qui vivaient isolés, ont exercé, à notre époque, une influence considérable sur les travaux agricoles, en permettant à la Russie, à l'Amérique, à l'Australie, aux Indes, contrées aux vastes espaces, où la culture extensive est une source de bénéfices, d'intervenir sur les marchés européens. Dans les pays voisins, qui y pourvoyaient autrefois, il a fallu, au contraire, qu'elle devint de plus en plus intensive et scientifique. Jamais, à aucune époque de l'histoire, l'art agronomique n'a été l'objet de plus de

soins. L'utilité d'une quantité de végétaux exotiques a été reconnue, et des efforts ont été tentés en vue de leur acclimatation. Une multitude d'arbres et d'arbrisseaux ont été naturalisés en Europe. L'eucalyptus, introduit en Algérie, y a assaini des régions jadis insalubres et y a créé d'importantes ressources forestières. Il pourrait rendre les mêmes services en Italie.

L'étude de la botanique, comprenant la physiologie végétale et la classification rationnelle de l'immense diversité des plantes successivement analysées, est intimement liée aux sciences agricoles. Elle remonte pratiquement, à une haute antiquité. Aristote y consacra son puissant esprit d'observation, et connaissait déjà le rôle des graines et des racines. Théophraste d'Erésos, son disciple, décrivit non seulement un grand nombre de végétaux, mais chercha à en différencier les espèces. Pline l'Ancien, dans son *Historia naturalis* résuma les connaissances sur le même sujet, acquises de son temps.

Durant le Moyen âge, les méthodes d'examen direct de la nature avaient cessé d'être mises en pratique. On ne s'occupa des plantes qu'en raison de leur utilité en agriculture et en médecine. Albert le Grand, dont on possède un *Traité des végétaux*, ne fit que répéter les vues émises, sur le même thème, par Aristote. Quelques voyageurs, Guillaume de Ruysbroeck, Marco Polo et Pordenone rendirent cependant des services à la science par leurs descriptions de lointaines régions, par eux parcourues. Ils donnèrent ainsi l'idée de cultiver des plantes étrangères dans des jardins spéciaux, qu'on installa d'abord à Ferrare en 1533, puis à Padoue, à Pise, à Leyde, à Montpellier et à Paris.

Un Suisse, Conrad Gessner, qui vivait à Zurich vers cette époque, prépara à la botanique une voie nouvelle, en substituant au groupement confus jusqu'alors existant, une répartition étudiée, basée sur la

structure des fleurs et des fruits. Il conçut de plus la notion de *genre* représentant une collection d'espèces similaires. Césalpin y ajouta celle de *classe*, et tenta un essai de systématisation. Magnol rangea les plantes en *familles*, et Bauhin réunit dans un grand ouvrage les noms et la synonymie de 6,000 espèces de végétaux.

De véritables progrès étaient ainsi accomplis, et deux hommes illustres, Tournefort et Linné, allaient en augmenter l'importance.

Tournefort, né à Aix en 1656, professeur de botanique à Paris en 1688, avait parcouru l'Asie Mineure et une partie de l'Europe. Ses analyses de végétaux sont parfaites, et un grand nombre de genres, créés par lui, ont été conservés. Il prit pour base de ses classifications botaniques le pétale de fleurs, les rangeant d'après le nombre ou l'absence de ceux-ci, en monopétales, polypétales ou apétales. Il ne tenait aucun compte de l'existence du sexe chez les plantes et séparait arbitrairement les arbres et les herbes. Son travail, bien qu'incomplet, régit la science pendant près d'un siècle.

Linné, s'étant occupé de la flore de Laponie, publia des vues nouvelles, en 1736, dans ses *Fundamenta botanica*. Négligeant les caractères secondaires des végétaux, il fonda la nomenclature raisonnée de ceux-ci sur leurs parties constitutives, réunies dans la fleur comme centre de reproduction. Il donna le nom de phanérogames aux plantes où ces organes sont apparents, et celui de cryptogames à celles où ils ne sont pas visibles.

Sa méthode, très sûre et de nature à faciliter singulièrement les recherches, était cependant insuffisante en ce qu'elle ne se rapportait pas à tout le corps de la plante, qu'il importait cependant d'élucider.

Bernard de Jussieu, mort en 1758, et son neveu, Laurent de Jussieu, qui lui survécut d'une trentaine

d'années, reprirent les études de Linné et en complétèrent les lacunes.

Bernard, en analysant les végétaux à partir de leur état embryonnaire,observa qu'à leur apparition les uns avaient une feuille enserrée au premier nœud de leur tige, constituant ce qu'on appelle un cotylédon, tandis que d'autres en avaient deux ou plusieurs. De là, une première distinction en monocotylédones et dicotylédones, à deux ou plusieurs cotylédons. Ce groupe équivalait aux phanérogames de Linné.

Ces types toutefois ne comprenaient pas toutes les formes des végétations. Certaines plantes, en leur état embryonnaire, manquaient de cotylédon. Il les réunit sous la dénomination de dicotylédones, correspondante aux cryptogames de Linné. Secondairement, il nota les différentes positions affectées dans les fleurs par le pistil et l'étamine. Laurent, poussant plus loin les subdivisions et revenant sur les travaux de Tournefort, mais sans limiter les siens aux corolles et aux pétales, donna place à celles-ci dans ses descriptions.

La classification botanique des Jussieu est encore admise dans ses parties principales.

D'autres savants,parmi lesquels il convient de citer Guettard, le P. Sarrabat, Charles Bonnet, Duhamel du Monceau, du Petit-Thouars et Gaudichaud, étudièrent l'anatomie des plantes,le mouvement de leur sève, le rôle de leurs familles, la formation de leurs bourgeons. Un chimiste anglais, Priestley, avait observé, que les plantes peuvent vivre dans l'acide carbonique, mortel aux animaux. Le fait devint explicable lorsqu'on connut mieux la composition de l'air et l'action de l'oxygène. On sut alors que, sous l'action de la lumière, les plantes absorbent l'acide carbonique répandu dans l'atmosphère, s'assimilant le carbone et dégageant de l'oxygène. Pendant la nuit, au contraire, elles exhalent le carbone : les lois de la respi-

ration des végétaux étaient désormais reconnues.

La zoologie comme la botanique n'est pas étrangère aux connaissances agricoles. Consacré à la description des animaux, qu'elle classe par catégories selon la diversité de leur organisme, elle s'est étonnamment compliquée à l'époque moderne, en étendant ses investigations jusqu'au mystérieux problème de l'origine et des conditions de permanence de la vie.

Il a fallu, de toute nécessité, en spécialiser les différentes sections, comprenant : la mammalogie ou étude des mammifères ; l'ornithologie, déterminant les faits se rapportant aux oiseaux ; l'erpétologie, relative aux variétés de reptiles ; l'ichthyologie, consacrée à l'étude des poissons ; la malacologie, et l'helminthologie, s'occupant des mollusques, des vers et des animaux inférieurs ; et enfin l'entomologie, qui a pour objet l'examen des insectes de tous genres. On attribue à l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, un traité de fauconnerie où certains oiseaux, et entre autres le pélican, sont bien étudiés, même anatomiquement. Ce prince, connaissait l'antilope et la girafe, pour en avoir reçu par l'intermédiaire des princes musulmans.

Un Liégeois, Thomas de Cantimpré, vivant au VIIIe siècle, mentionne une cinquantaine d'espèces de vers, ainsi que les abeilles, les guêpes, les fourmis, les araignées, les grenouilles, les crapauds et les sangsues, rangés par Aristote parmi les animaux *privés de sang*.

Albert le Grand, à qui aucune des sciences pratiquées de son temps n'était étrangère, a décrit la baleine, le cachalot, le narval, l'ours blanc, le morse, que les anciens avaient eu rarement l'occasion d'observer.

La zoologie, au point de vue expérimental, n'acquiert quelque valeur qu'à partir du XVIe siècle, époque de son émancipation des entraves scolastiques.

Le *Miroir naturel*, de Vincent de Beauvais, et les *Belluaires et Volucraires*, composés précédemment par des moines, ne contiennent que des réminiscences d'observations puisées dans les anciens auteurs ou dans quelques écrits arabes.

Dès le XVIe siècle, les méthodes en usage s'améliorent, et la zoologie entre en progrès, particulièrement en Allemagne, où Gessner, de 1551 à 1558, fait paraître les quatre premiers livres d'une importante *Histoire des animaux*. On commençait à adopter la terminologie binominale, en faisant précéder les noms d'espèces par les noms de genres.

Guillaume Rondelet, contemporain de Gessner, s'occupa des oiseaux et des poissons ; Pierre Belon, traitant le même sujet, parcourt l'Égypte et la Palestine pour y compléter ses recherches. L'anatomie et la physiologie n'étaient plus négligées, et comptaient déjà quelques adeptes, parmi lesquels il faut citer Swammerdam, naturaliste hollandais, qui tenta d'expliquer d'une manière satisfaisante les métamorphoses des insectes. En France, Claude Perrault fit des dissections d'animaux et publia des mémoires sur l'histoire naturelle.

Au XVIIIe siècle, la zoologie de plus en plus étudiée entre dans sa période de spécialisation. Jacques Brisson se dédie à l'ornithologie et classifie 1500 espèces d'oiseaux ; Lacépède publie en 1788 une *Histoire des reptiles* et plus tard un travail sur les poissons ; d'Argenville, Brugnières, Guettard, le Dr Geoffroy s'appliquent à grouper et à définir les animaux à coquilles.

L'un des plus habiles observateurs vivant à cette époque, et dont les travaux sont empreints d'une remarquable originalité, fut René de Réaumur, né à La Rochelle en 1683, et qui s'attacha à la description des invertébrés, et surtout des insectes. On ne savait comment classer les crustacés, Linné, qui ne bornait

pas ses investigations au seul règne végétal, les considérait comme des insectes privés d'ailes : Brisson les plaçait dans la même catégorie que les mille-pattes et les araignées ; Latreille, mieux informé, en fit une classe à part, qu'il divisa en trois ordres.

Quelques formations spéciales, auxquelles on avait donné le nom de *zoophytes* ou d'animaux-plantes, et qui semblaient en effet appartenir à l'un ou l'autre règne, attiraient l'attention des savants. Linné crut d'abord à la nature végétale de l'éponge, puis la classa parmi les mollusques à coquilles. Tremblay démontre qu'un polype d'eau douce, l'hydre, découpé en morceaux, se reconstitue en chacun de ceux-ci. Un biologiste italien, Spallanzani, établit que certains animalcules vivant dans les lieux humides présentent la propriété de résister à une dessiccation prolongée, et reprennent leur activité dès qu'on les humecte, réalisant ainsi une sorte de vie intermittente. L'adoption du microscope révélait peu à peu le monde grouillant des infiniment petits.

Buffon, nommé en 1739 intendant du Jardin du Roi, avait conçu le projet de consacrer à l'histoire naturelle un grand ouvrage synthétique, dont les premiers volumes parurent en 1749. Il s'occupa d'abord des quadrupèdes, en collaboration avec Daubenton, habile anatomiste. Buffon y employait de remarquables qualités d'écrivain, mais sa méthode de classification était peu rigoureuse. Ce premier travail fut suivi de l'histoire des oiseaux, puis, en 1788, d'une très belle étude concernant les *Époques de la nature*. Il y expose sa théorie sur l'unité de plan de toutes choses, tous les êtres formant une échelle ascendante, allant du zoophyte à l'homme ; il y fait remarquer la mutabilité des espèces, dont les organes se modifient pour s'accommoder à des milieux nouveaux, et indique la répartition des êtres vivants à la surface du globe.

Son collaborateur, Daubenton, avait eu pour élève Geoffroy Saint-Hilaire, qui devint professeur de zoologie en 1793. Celui-ci attira auprès de lui, comme suppléant au cours d'anatomie institué au Jardin des Plantes, le savant auteur d'une monographie sur les mollusques, Georges Cuvier, de Montbéliard. Ce dernier, doué d'un génie pénétrant, avait compris la concordance et l'harmonie qui existent dans l'ensemble des organes de tous les êtres, lesdits organes se complétant les uns à l'égard des autres, dans un but défini. Cette conception lui permit de reconstituer des séries d'animaux fossiles appartenant à diverses époques zoologiques, antérieures à l'existence de l'homme. Devait-on admettre, en principe, au terme de chacune de ces époques, une série de créations nouvelles, ou les diverses races, influencées par des changements climatologiques persistants, se modifiaient-elles en raison même de ces variations?

Buffon avait déjà conclu à la probabilité du transformisme des êtres vivants, et Lamarck en exposa les lois. Il signala l'influence de l'usage et de la désuétude sur les organes; établit que l'organe ne fait pas la fonction, mais que la fonction développe l'organe, et il constata l'hérédité des facultés ainsi acquises. Étienne-Geoffroy Saint-Hilaire adopte les mêmes idées, vivement combattues par Cuvier, et résolument défendues par Gœthe, l'illustre poète allemand.

La zoologie, grâce à ces débats, prenait une importance considérable, et faisait entrevoir des problèmes philosophiques d'une haute portée.

Cuvier avait établi la grande classification du régne animal en vertébrés, mollusques, articulés et radiés. Bichat, que l'étude de la structure humaine attirait particulièrement, constata que le corps de l'homme consiste en 21 tissus différents, qui tous, bien que distincts, sont extensibles et contractibles. Les exami-

nant à différents stages, à l'état sain ou malade, il s'efforça de déterminer les conditions de leur développement normal et pathologique. Ses recherches provoquèrent deux découvertes importantes qu'il importe de rappeler.

L'auteur de la première fut Agassiz, qui tout en étudiant les poissons, reconnut ne pouvoir à l'aide du système de Cuvier classer les poissons fossiles, le caractère de leur structure après un certain nombre de siècles étant généralement détruit. Leurs tissus, dont il reste fréquemment des empreintes sont plus généralement discernables. Il observa à leur sujet, que la membrane tégumentaire des poissons est si intimement liée à leur organisme, qu'elle suffit par ses indications pour reconstruire l'animal dans ses parties essentielles.

L'autre découverte se rapporte au fait remarquable que les dents de tous les animaux ont un rapport nécessaire avec l'organisation entière de leur être, de sorte que, jusqu'à un certain point, l'examen de la dent permet de rétablir les formes, par induction, de l'animal vivant.

La question du transformisme était cependant loin d'être résolue. Un célèbre naturaliste anglais, Charles Darwin, la fit revivre après Lamarck. Il constata que des variations sensibles s'opèrent normalement dans la nature, comme conséquences de la lutte que les espèces animales et végétales se livrent sans cesse pour la possession des moyens de subsistance.

Dans cette bataille de tous contre tous, le triomphe est acquis aux mieux adaptés, aux mieux armés, aux plus vigoureux. De là, un triage, une « sélection naturelle » des individus et des espèces, se modifiant, se transformant insensiblement, les plus faibles finissant par disparaître, et leurs vainqueurs transmettant en héritage leurs qualités dominantes à leurs descendants.

Ces idées ont révolutionné la biologie moderne en ces quarante dernières années. Claude Bernard, Huxley, Delage et Le Dantec en ont démontré toute l'importance.

Les douleurs physiques sont inséparables de la nature humaine, aussi les pratiques tendant à y obvier remontent aux temps préhistoriques. Des découvertes récentes ont établi, en effet, que dès une époque très reculée, on opérait des trépanations craniennes. Plus tard, en cas de blessures ou de maladies, on implorait le secours des chefs et des féticheurs.

Après la formation d'une prêtrise, certains préceptes hygiéniques, reconnus utiles, donnèrent lieu à des mandements impératifs, dont on trouve des traces dans toutes les religions.

Le premier traité de thérapeutique remonte à 2700 ans avant Jésus-Christ, et fut composé par ordre de Chin-Nong, empereur de Chine. Les Égyptiens, étant en rapports avec l'Inde, en profitèrent probablement, et leurs embaumeurs devaient avoir acquis, par le fait même de leurs fonctions, certaines notions anatomiques. Les usages médicaux n'en conservèrent pas moins, pendant longtemps, même chez les Grecs, leur caractère sacerdotal. Asclepias ou Esculape, prince guérisseur, devint parmi ces derniers le dieu de la médecine, ayant son temple et ses prêtres. Les remèdes qu'administraient ceux-ci étaient peu variés et consistaient en tisanes rafraîchissantes, d'orge et de miel, boissons sudorifiques, laxatifs et gargarismes de différents genres.

Les plus célèbres médecins grecs furent Hippocrate de Cos, Galien de Pergame, Hiérophile et Erasistrate. Deux écoles rivales, celles de Cnide et de Cos, contribuèrent en Grèce aux progrès de la médecine. L'école de Cnide se distingua par l'étude des symptômes des maladies, tandis qu'à Cos, sous l'influence d'Hippo-

crate, on s'appliqua à en découvrir les causes. En général, on avait moins recours aux médicaments qu'aux moyens hygiéniques, l'adoption d'un régime, les exercices gymnastiques, etc.

L'école d'Alexandrie, qui succéda aux deux autres, fut plus scientifique. Hiérophile, disciple de Protagoras, et Erasistrate, qui procédait de Chrysippe, y fondèrent l'anatomie descriptive, et y firent des dissections humaines. Diverses sectes se formèrent entre médecins, parmi lesquels les empiristes étaient nombreux. Galien intervint parmi eux, comme médiateur. Délaissant les méthodes traditionnelles, il fit appel à l'expérience, au raisonnement. Anatomiste déjà expert, il décrivit les os du squelette humain; désigna les muscles comme organes du mouvement; établit les rapports existants entre le cerveau et les nerfs, et sépara ceux-ci des tendons musculaires. Il constata de plus l'existence des ganglions destinés à renforcer le système nerveux, et remarqua la présence des glandes, si importantes dans l'économie vitale.

L'école d'Alexandrie, illustrée par Galien, avait atteint son apogée, et n'allait pas tarder à déchoir. Une ère d'obscurantisme se préparait, toute de réversion, comme conséquence des effets, dans la grande cité alexandrine, de discussions philosophiques et religieuses de plus en plus absorbantes, annonçant un âge de foi, ennemi de tout libre examen et de toute étude indépendante.

La dissection des cadavres, considérée par les chrétiens comme une profanation, fut sévèrement défendue ; les recherches anatomiques furent délaissées, et on en revint aux manipulations superstitieuses ainsi qu'aux appels d'autrefois à de divines interventions.

Un prêtre chrétien, qui vivait à Alexandrie au XII[e] siècle, avait conservé cependant quelques notions de médecine grecque. Il en fit un recueil auquel il donna

le nom de *Pandectes*, composé principalement d'extraits des œuvres de Galien. Ce recueil, traduit en Syriaque, servit aux travaux de médecins arabes et Juifs, dont quelques-uns tels que Sérapion, Avicenne, Albueasis, Averrhoès, Maimonide, acquirent une haute réputation.

Charlemagne, en 805, avait prescrit l'étude de la médecine dans les monastères. Quelques-uns de ceux-ci possédaient des manuscrits de Coellius Aurelianus et de Celse, anciens médecins romains. Vers le IXe siècle une école italienne, celle de Salerne, commence à devenir célèbre. Ses chefs, s'inspirant des travaux de Galien, de Rufus et d'Oribase, ne procédaient que suivant leurs indications ou par expériences, souvent irrationnelles. Au Xe siècle, quelques savants juifs créèrent l'école de Montpellier, érigée en Faculté au siècle suivant. Paris restait en dehors de ce mouvement : on ne commença à y professer l'art médical qu'en 1213. L'Église se montrait peu favorable à cet enseignement. « Les préceptes de la médecine sont contraires à la science céleste — écrivait saint Ambroise — ils condamnent les prières et les veilles. » Les Conciles, au XIIe et au XIIIe siècles, interdisaient aux prélats et aux archidiacres de faire des études médicales, ne les permettant qu'au clergé inférieur. Défense était faite à tout clerc de s'adonner à la chirurgie, qui occasionne des effusions de sang. Boniface VIII menaçait d'excommunication quiconque disséquerait un cadavre humain.

Ces prohibitions favorisaient l'ignorance et la superstition. On enseignait que le cerveau croît et décroît selon les phases de la lune ; que le poumon sert à éventer le cœur ; le foie, à provoquer l'amour ; la rate, à déterminer le rire. On employait pour réaliser des guérisons, des paroles et des formules cabalistiques ; on ordonnait des remèdes singuliers ; on s'occupait de panacées universelles. La chirurgie

était abandonnée aux barbiers, et même aux étuvistes ou baigneurs.

Une connaissance plus complète des écrits anciens, obtenue à l'époque de la Renaissance, fut le signal d'une réaction que personnifia Paracelse.

On en revint à l'anatomie, sur la courageuse initiative d'un flamand, André Vésale, bientôt suivie des découvertes, dans la même voie, d'Ambroise Paré, Eustache, Falloppe. Colombo Varole, Arenzio, Fabrice d'Acquapendente.

La pharmacologie et la matière médicale étaient en progrès. On commençait à discuter la spécificité. la contagion, l'infection. Le principe classique : *contraria contrariis curantur*, était généralement admis.

Les maladies, durant tout le Moyen âge, avaient fait d'innombrables victimes, par suite de la négligence des principes les plus élémentaires de l'hygiène. Les affections de la peau étaient fréquentes. L'introduction de la lèpre date des premières Croisades. En 1250, l'armée de saint Louis, en Egypte, avait été décimée par la dysenterie et le scorbut.

On connut des maladies nerveuses, telles que la chorée, qui entraînait des populations entières, ignorantes, impressionnables et suggestionnées, en une ronde éperdue ; l'épilepsie, la lypémanie ou tristesse noire ; la lycanthropie, folie de ceux qui se croyaient changés en loups ; la manie de flagellants.

La petite vérole apparut pour la première fois en Gaule au VIe siècle ; la peste d'Orient, ou peste à bubons, se manifesta vers 540 ; la peste noire, de même nature que la première, parcourut l'Europe au XIVe siécle et y fit d'affreux ravages. Au XVe siècle surgit la coqueluche qui, à cette époque, s'attaqua surtout aux personnes âgées. Ce fut sous Louis XI qu'on fit pour la première fois. en France. sur un homme malade de la pierre, l'opération de la taille.

Les pharmaciens étaient rangés dans la même cor-

poration que les épiciers. Une ordonnance royale, datant de l'année 1484, fixa à quatre années la durée de l'apprentissage dans le métier des épiciers apothicaires de Paris, et les deux professions ne furent séparées que sous Louis XIII.

Il a été mentionné ci-dessus que Galien. le célèbre médecin grec, avait reconnu les fonctions des artères. Elles ne lui avaient été révélées, toutefois, que d'une manière imparfaite. Un médecin anglais, Harvey, en 1628, fit faire un grand pas à la science médicale en découvrant le mécanisme de l'émission sanguine.

Cette constatation en amena une autre, relative aux vaisseaux chylifères, due à un italien, Aselli, de Crémone, et à Jean Pecquet ; les vaisseaux lymphatiques furent reconnus par le suédois Rudbeck.

La science, victorieuse des préjugés, se spécialisait. Un anatomiste danois, Nicolas Sténon, fait connaître le canal extérieur de la glande parotide ; Malpighi, de Bologne, médecin du pape Innocent XII, se dédie à l'examen des appareils respiratoires des insectes, et pour mieux entrevoir les vaisseaux animaux dans leur parcours, les injecte de liquides colorés ; un français, du Verney, rend compte de la structure des os.

La nécessité d'abréger notre revue des sciences, nous oblige à passer sous silence des faits importants, ainsi que des noms justement réputés. Nous mentionnerons toutefois, parmi les illustrations médicales, Sydenham, de l'école anglaise ; Sanctorius, aux doctrines nettement matérialistes ; Boerhaave, le célèbre praticien hollandais, entouré d'élèves à Leyde.

Au milieu du XVIII[e] siècle la physiologie est renouvelée par Haller ; l'anatomie pathologique, par John Hunter. Vers sa fin, on apprend à inoculer le vaccin au lieu de la variole. Un grand chimiste, Lavoisier, expliqua le phénomène de la respiration, en démon-

trant l'oxygénation du sang des veines mis en contact avec l'air inspiré par les poumons.

En 1778 fut fondée une académie spéciale, destinée à grouper les médecins scientistes. Ce corps savant publia de remarquables travaux, et contribua efficacement à la diffusion des connaissances médicales. Le premier chirurgien du roi de France, chef de la corporation des chirurgiens barbiers, dépendait encore, lui et et ses prévôts, de la Faculté de médecine. Louis XV affranchit les chirurgiens de l'obligation d'aller étudier chez les médecins, et de se faire inscrire sur les registres de leur doyen : il établit au collège de Saint-Côme cinq places de démonstrateurs, à la nomination du premier chirurgien. En 1743, l'association avec les barbiers fut rompue. Une ordonnance, de 1750, astreignit les élèves chirurgiens à cinq années d'études.

Les plus célèbres spécialistes en chirurgie, au XVIIIe siècle, furent Croissant de Carengot, qui inventa la clef pour l'extraction des dents ; de La Faye, auteur d'un excellent traité chirurgical ; Guesnay, qui écrivit sur la suppuration, la gangrène, les effets de la saignée, les plaies du cerveau et la trépanation, etc. Baumé, d'autre part, s'appliquait à réformer la pharmacie, en l'épurant de nombreuses préparations, reconnues absurdes. Un de ses contemporains, Bourgelat, est le fondateur des écoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort. L'art de guérir, grâce à de constants efforts de patiente investigation, devenait scientifique.

De plus en plus particularisé, il s'inspirait de travaux de Pinel, en nosologie ; de Bichat, en histologie ; de Broussais, ennemi des systèmes exclusifs et des arguments métaphysiques. Le diagnostic acquérait plus de certitude après les indications de Brouillaud, de Rostand, de Rayer, d'Andral, de Trousseau et de Ricord. On mesure la température des malades ; on

découvre les alcaloïdes ; l'emploi des anesthésiques en chirurgie, assure le moyen de pratiquer, sans trop de danger, les opérations les plus délicates.

Vers le milieu du XIX[e] siècle, commence une période d'innovations dont le point de départ est dû aux études si approfondies de Louis Pasteur, qu'on ne saurait assez honorer. Son attention s'était portée sur ce grand problème de la fermentation, qui restitue à l'air, au sol, à l'eau, les substances momentanément empruntées par les êtres organisés.

Elle se révèle bientôt à lui comme l'œuvre d'infiniment petits, vibrions, bactéries, microbes, qui assistent aux mutations de la matière organique, ouvriers secrets et témoins à peine perceptibles des modifications les plus complètes de la nature.

Ces ferments, il apprend à les cultiver, à les changer à son gré, à les asservir. Par un enchaînement logique, il examine leurs rapports avec les maladies. Ceux-ci étant reconnus, il s'ingénie à préserver l'organisation humaine de l'invasion de ces germes morbides. Il parvient non seulement à les éloigner mais à les combattre. Il s'efforce d'empêcher leur action destructrice. Ayant attenué celle-ci par des procédés artificiels, il se sert de la vaccination pour stériliser, par des poisons affaiblis et devenus inoffensifs, les effets de poisons plus violents. C'est ainsi qu'on a réussi à arrêter le développement du charbon, de la rage, du choléra des poules, de la diphtérie.

Les causes de nombreuses maladies, grâce au génie de Pasteur, sont désormais clairement indiquées. L'art médical, fortifié par d'aussi importantes conquêtes scientifiques, va servir désormais, plus qu'à toute autre époque, les intérêts de l'humanité. Ajoutons que l'ensemble des phénomènes se rapportant au sommeil artificiel, provoqué à dessein, a donné lieu à des expériences pathologiques des plus remarquables, qui ont occupé les docteurs Charcot,

Louys, etc., dans le traitement des maladies mentales.

La chimie, utile auxiliaire de la médecine en pathologie et en thérapeutique, n'est devenue une science positive, en mesure de s'élever, par l'étude des faits, jusqu'à certaine connaissance des lois générales de la composition des corps, qu'à partir du XVIIIe siècle : Durant son premier développement, s'étendant de la haute antiquité jusqu'au IXe siècle, elle se résume en procédés de métiers, appliqués d'abord par les Chinois, puis plus tard, par les Égyptiens, les Grecs et les Romains, se rapportant au travail des métaux, à la préparation de teintures, à la fabrication de sels, de savons, de poteries et de verreries.

Au commencement du IXe siècle, elle acquiert, sous l'influence des savants d'Alexandrie, une orientation particulière. Ceux-ci attribuaient à la matière une unité de substance originelle, modifiée par des causes multiples. Percevoir celles-ci, c'était, d'après eux, s'assurer la faculté d'en reproduire indéfiniment les effets. Dès lors la composition de remèdes ou d'élixirs destinés à prolonger la vie humaine, et la transmutation des métaux les plus communs en or pur et sans alliage, ne semblaient pas impossibles. Les Arabes, à leur arrivée en Égypte, s'appliquèrent à ces recherches, qu'ils popularisèrent en Europe sous le nom d'alchimie, ou d'art hermétique. La découverte de la « pierre philosophale », ou des moyens de faire de l'or, devint l'objectif d'une foule de laborieux praticiens, imbus d'idées mystiques, patients opérateurs qui contribuèrent largement à amasser les matériaux de la chimie moderne. On leur doit la connaissance et la formule des acides sulfurique, chlorhydrique et nitrique; la possession de l'ammoniaque, des alcalis, de l'alcool, de l'éther, du bleu de Prusse et de beaucoup d'autres produits de laboratoire.

Un problème extrêmement important restait insoluble : la composition de l'air et de l'eau. Comment arriver à quelque synthèse sans connaître l'action de ces agents naturels ? Des observations de détail avaient été faites par Van Helmont, de Bruxelles ; Robert Bayle, fondateur de l'Académie des sciences de Londres ; Lemery, qui avait produit de l'hydrogène et l'avait brûlé au goulot de sa cornue ; mais toutes ces analyses étaient encore imparfaites.

La nomenclature chimique manquait de précision : les gaz s'appelaient des « airs » ; les chlorures des « cornes » ; les oxydes des « chaux ».

L'allemand Stahl imaginait que tous les corps étaient composés de matière terreuse et de « phlogistique », principe indéterminé auquel ils devaient leur apparence. Son hypothèse, bien que non justifiée, fut longtemps admise.

On considère comme les fondateurs de la chimie moderne le suédois Scheele, né à Stralsund en 1742 ; l'anglais Priestley, et surtout le chimiste français Lavoisier.

Scheele fit connaître l'acide arsénique, l'acide benzoïque, l'acide prussique, la glycérine et un corps simple. le manganèse. Il s'occupa de la composition de l'air et du feu.

Priestley signala l'existence et quelques-unes des propriétés de l'oxygène, celles de ne pas se dissoudre dans l'eau ; d'activer la combustion et la vie animale ; de former avec l'hydrogène des mélanges détonants. Il découvrit, en 1772, le protoxyde d'azote, qu'il appela « oxyde nitreux ». Lavoisier compléta ses travaux et établit nettement que l'oxygène est l'agent, non seulement de la combustion, mais de la respiration et des phénomènes vitaux.

Son action expliquait tous les faits attribués à la « phlogistique ». L'habile chimiste, poursuivant ses investigations, décomposa l'eau, et montra qu'elle est

formée d'oxygène et d'hydrogène. Assisté de Guyton, de Morveau, de Fourcroy et de Berthollet, il fixa, en 1787, la nomenclature chimique d'une manière simple et facile.

La science était fondée, et fut divisée depuis lors en une quantité de branches se rapportant à l'organisme; à la minéralogie; à l'industrie; à la médecine; à la pharmacie.

Les chimistes ont dégagé une quantité de nouveaux corps simples, le chrome; l'iode; le brome; l'aluminium; l'argon, un des gaz constitutifs de notre atmosphère; le radium. On est parvenu à liquéfier, et même à solidifier presque tous les gaz. Des matières les plus inertes, les chimistes ont extrait des agents d'une puissance explosive remarquable; ils ont fabriqué des alcools et des sucres avec les produits les plus variés; ils ont extrait la quintessence des plantes, sous le nom d'alcaloïdes, à la fois poisons et remèdes: un champ immense est ouvert désormais à leur activité.

CHAPITRE II

Notions physiques et astronomiques.

Les corps en général sont soumis à certaines lois qui, sans changer leur nature, comme à la suite d'opérations chimiques, agissent assez pour modifier temporairement leur état.

L'étude de ces modifications est du domaine d'une science spéciale, la Physique.

Les anciens n'y étaient pas étrangers. Thalès, de Millet, Pythagore, Archimède, et le cétèbre astronome Ptolémée, avaient déjà des notions d'attractibilité, de l'hydrostatique, de la propagation des sons et des phénomènes lumineux. Ces premiers travaux, abandonnés pendant la période de dissolution sociale qui suivit la chute de l'Empire romain, furent repris par les Arabes, qui les firent connaître en Europe.

La physique, durant le Moyen âge, fut particulièrement cultivée hors des écoles par les alchimistes.

L'une de ses branches, l'acoustique, c'est-à-dire l'examen des causes ayant pour effet de produire des sons, attira tout d'abord l'attention. On se rendit compte qu'ils résultaient de vibrations particulièrement sensibles dans tous les corps sonores, ce qui conduisit à la construction des orgues et de nombreux instruments de musique. Certains sons étaient graves, d'autres d'une grande acuité. Gassendi, au

XVIe siècle, en fournit l'explication, en établissant que plus les vibrations sont rapides, plus les sons deviennent aigus. Le P. Marsanne, l'un de ses correspondants, développa cette théorie en déterminant le rapport existant entre le nombre des vibrations provoquant la sonorité, et les différentes notes de la gamme musicale. Chladmi, démontra les mouvements concentriques s'opérant sur les plaques vibrantes, en saupoudrant celles-ci de poussière fine.

Otto de Guericke, l'inventeur de la machine pneumatique, fit mieux comprendre encore les conditions spéciales de l'acoustique, en prouvant que le son ne se répand pas dans un milieu privé d'air.

Dès lors, il devint indiscutable que la propagation du son résulte d'une série d'ondulations, se formant dans le milieu élastique de l'atmosphère, et que le phénomène de l'écho ne consiste qu'en leur répercussion, rencontrant un obstacle.

Au XIXe siècle, les notions ainsi réunies ont donné lieu à des applications industrielles réellement surprenantes. Scott, s'en prévalant, enregistre la parole d'une manière déchiffrable à l'aide du phonautographe; Edison crée le phonographe, stéréotypant les mots prononcés par la voix humaine et les reproduisant mécaniquement.

Durant la même période, Graham Bell, en 1886, ayant recours à l'électricité, trouve moyen, à l'aide du téléphone, de transmettre à distance des messages parlés, parfaitement compréhensibles. Les physiciens admettent généralement, comme limites extrêmes des sons perceptibles, 8 et 36.000 vibrations doubles par seconde; toutefois les sons musicaux s'étendent seulement entre 16 et 4.000 vibrations.

L'éclat que produisent certains corps, et qui rend visibles d'autres corps qui les environnent — le phénomène de la lumière — fut observé et étudié dès l'antiquité. On pensait alors qu'un élément subtil,

émanant de l'œil, parvenait aux objets éclairés et les mettait en vue. Les premiers instruments d'optique, furent des miroirs plans, en métal ou en obsidienne. Ce ne fut qu'au XIIIe siècle qu'on les fabriqua en verre, les doublant d'une lame de plomb. On n'eut recours à l'étamage qu'au XVIe siècle, particulièrement à Venise.

Dès lors les inventions d'objets d'optique se succèdent rapidement. Un Napolitain, Porta, combine la lanterne magique, améliorée aussitôt et perfectionnée par le P. Kircher. En 1590, Zacharias Jansen, lunetier de Middelbourg, construit le premier microscope, et Lipperthey, de la même ville, la plus ancienne lunette d'approche, assez semblable au télescope de Galilée.

La théorie de la lumière était encore à créer. Descartes, Malebranche et Huyghens émirent l'hypothèse que l'effet d'un point lumineux se propage par ondulations successives, comme le son. Isaac Vossius démontra que la lumière n'est pas incolore, et Newton, se servant d'une prisme, étudia les couleurs du spectre solaire. Il était d'avis que les corps lumineux projettent dans toutes les directions des corpuscules impondérables, se mouvant en ligne droite avec une extrême rapidité, et se réfléchissant sur certaines surfaces. On préfère à sa théorie celle des ondulations. Il contribua cependant aux progrès de l'optique en faisant connaître aux astronomes le télescope à miroir, en 1672. Les lentilles achromatiques datent de la première moitié du XVIIIe siècle. Le phénomène de la réfraction de la lumière avait été particulièrement étudié par Descartes, qui expliqua la formation de l'arc-en-ciel ainsi que les phénomènes de la vue. Fresnel, au commencement du XIXe siècle, rendit un service signalé aux navigateurs en construisant les premiers phares lenticulaires.

On était à la veille d'une invention qui allait per-

mettre de scruter la composition des astres et de mettre en évidence leur mouvement.

Il avait été remarqué que la lumière décomposée produisait des raies, variant de couleur suivant la nature des sources lumineuses. La flamme du sodium, par exemple, donne des raies jaunes; celle du cuivre et de l'argent des raies vertes; celle de la strontiane des raies rouges. L'analyse de l'ensemble des rayons colorés dévoilait donc, dans la composition d'un corps lumineux, la présence d'une substance quelconque, même infinitésimale, toutes se manifestant par des raies reconnaissables. Deux savants allemands, Terchloff et Bunsen, en se servant d'un appareil nouveau, le spectroscope, ajusté par eux, ont donné une grande portée à ces découvertes.

Un autre physicien et chimiste allemand déjà cité, Scheele, avait constaté, en 1781, que le chlorure d'argent noircissait à la lumière. Niepce et Daguerre, utilisant cette observation, en tirent les principes de la photographie. L'activité des recherches allait en progressant. Roentgen, en 1895, fait connaître de remarquables radiations, désignées sous le nom de « rayons X », assez puissantes pour traverser des écrans impénétrables à la lumière ordinaire. Bientôt après, en 1898, M. et Mme Curie, traitant la pechblende, en extraient des corps nouveaux, le polonium et le radium, d'une radio-activité extrêmement supérieure.

L'électricité, dont le rôle est important en science et en industrie, était inconnue dans l'antiquité, ainsi que durant le Moyen âge. On savait tout au plus que le succin, ou ambre gris, attire les corps légers, après frottement, et que l'aimant agit dans quelques cas d'une manière analogue.

Guillaume Gilbert, médecin de la reine Élisabeth d'Angleterre, s'appliqua à l'examen des phénomènes électriques. Il divisa les corps en idioélectriques,

qui étant frottés produisent de l'électricité, et corps anélectriques y étant réfractaires. Il élucida aussi un problème inexpliqué se rapportant à l'aimant. On avait remarqué depuis plusieurs siècles qu'une aiguille aimantée, agissant automatiquement, pointait vers le Nord. De la constatation de ce fait était résultée la création de la « Marinette » ou boussole, instrument déjà connu en Asie lorsque les italiens d'Amalfi l'introduisirent en Europe. Gilbert émit l'hypothèse que les mouvements de l'aiguille aimantée résultent de courants magnétiques, le globe terrestre agissant sur l'aiguille comme un énorme aimant, dont celui-ci subit l'influence.

Un autre savant anglais, Boyle, fit mouvoir à l'aide d'une tige électrisée une aiguille aimantée, démontrant ainsi les effets de l'électromagnétisme.

Comment déterminer cependant la puissance de l'action magnétique exercée par un aimant? Coulomb y parvint au moyen d'un appareil de son invention, la balance de tortion, et constata que les actions, tant magnétiques qu'électriques, se manifestent en raison inverse du carré des distances. En 1729, l'anglais Gray démontra que l'électricité, développée par le frottement dans certains corps, peut en impressionner d'autres, par contact. Il fit voir que l'électricité se répand même au loin, en passant par divers corps, mais que tous ne s'y prêtent pas. Les premiers transmettent l'électricité; les seconds lui font obstacle et isolent entre elles des substances qui la recevraient.

Les notions ainsi obtenues, en s'accumulant, devenaient plus précises et plus concluantes. Franklin, à Philadelphie, donna une vive impulsion à la science en prouvant que la foudre n'est qu'un dégagement d'électricité provenant des nuages. Il avait émis l'hypothèse qu'une verge de fer pointue, élevée dans les airs et communiquant avec le sol, pourrait soutirer le fluide

électrique existant dans les airs. Une expérience, faite en 1752, confirma le fait et donna lieu à la construction du premier paratonnerre.

Six années auparavant, un autre expérimentateur, l'abbé Nollet, avait transmis un choc électrique à un kilomètre de distance, au moyen d'un certain nombre de personnes, formant la chaîne et se tenant par la main. Toutes, instantanément, avaient ressenti une commotion. De pareils chocs, diversifiés, étaient de nature à devenir des signaux télégraphiques. Cette idée, mise en pratique, en 1774, par Lesage, l'amena à disposer un appareil d'où partaient vingt-quatre fils, représentant les lettres de l'alphabet. Suivant que la décharge électrique longeait un de ces fils, elle agissait à l'extrémité de celui-ci sur une pendule de sureau, correspondant à une des vingt-quatre lettres appelées successivement à former des mots.

Il pouvait devenir utile d'augmenter la force du courant électrique : on apprit à disposer ses conducteurs de manière à accroître sa puissance et à la condenser.

On entrait dans une ère féconde. La voie était préparée à des découvertes de plus en plus importantes, et si multipliées que leur examen, même sommaire, n'est possible que dans des ouvrages spéciaux.

La télégraphie électrique, mettant en rapport les continents les plus éloignés, a été perfectionnée au point de faire circuler à travers l'espace et sans fils conducteurs, par ondes aériennes, de rapides messages; l'électricité a été employée à faire marcher des trains, des bateaux, des métiers à la Jacquard, des presses d'imprimerie et jusqu'à extraire et affiner des métaux. Elle a donné naissance à la galvanoplastie et à des modes d'éclairage d'une remarquable intensité.

On en est arrivé, en synthétisant les observations recueillies, à établir la parenté et presque l'identité

de toutes les forces de la nature : lumière, chaleur, électricité, magnétisme, mouvement, affinité chimique.

Il a été question précédemment de la composition de l'air et de l'eau. Un Hollandais, Cornelius Van Drebbel, cherchant à constater le degré de chaleur de l'atmosphère, sous diverses influences, inventa le thermomètre, perfectionné ensuite par Sanctorius, Otto de Guericke, Newton, Fahrenheit, Réaumur et Celsius. Torricelli, d'autre part, parvint à mesurer les pressions atmosphériques au moyen d'un instrument, le baromètre, dont Pascal se servit pour déterminer la hauteur de certains points élevés.

On commençait à soupçonner la force de la vapeur d'eau comprimée. Salomon de Caux, vers 1615, essaya de l'employer, mais sans succès, comme moteur industriel. Le marquis de Worcester, en Angleterre; Denis Papin, en France et en Allemagne; le capitaine anglais Savery, travaillèrent successivement à la solution de cet important problème.

Le véritable inventeur de la machine à vapeur, combinée de manière à rendre de véritables services industriels, fut James Watt, mécanicien et ingénieur écossais. En 1759, un autre Écossais, Robinson, proposa d'appliquer ces machines à la traction des voitures et des wagons de minerais. Ce projet ne devait pas tarder à être réalisé. La première locomotive roulant sur des rails de fer, et traînant, outre son poids, quelques wagons chargés de houille, est due à George Stephenson, ingénieur anglais, qui de 1830 à 1840 créa de nombreuses voies ferrées. Aujourd'hui améliorées et perfectionnées par d'ingénieux constructeurs, elles forment un réseau mondial, contribuant à rapprocher les peuples, à servir leurs intérêts, à muliplier leurs relations commerciales.

La machine à vapeur désormais à haute pression et à chaudière tubulaire, installée à bord de grands

navires, les dirige à la surface des mers, abrégeant les distances, et diminuant les risques des longues traversées. Transportée dans les usines, elle y met en activité des forces énormes, employées à la fabrication de produits de tous genres, dont elle fait baisser les prix et dont elle a vulgarisé l'usage. Tels sont les résultats de l'union de plus en plus intime de la science, indiquant les principes à suivre, et de l'esprit pratique qui en provoque les applications.

Celles-ci ne se réalisent généralement qu'après de nombreux essais. L'hydrogène ayant été découvert en 1766, le docteur Black tenta, sans y parvenir, à faire monter dans l'air une vessie remplie de ce gaz extrêmement léger. L'entreprise, imparfaitement conduite, n'eut aucun succès. La conquête de l'espace, au moyen de la navigation aérienne, était de nature toutefois à exciter l'ambition des inventeurs. L'expérience du docteur Black, reprise par le physicien Charles, finit par réussir, et un ballon gonflé d'hydrogène s'éleva au-dessus de Paris, aux acclamations d'une foule immense, appelée bientôt après à voir planer au-dessus d'elle un autre aérostat, préparé par Montgolfier, suivant un procédé différent. En 1783, Pilâtre et le marquis d'Arlandes font un premier voyage aérien. Plus tard, le 7 janvier 1785, Blanchard et Jefferie accomplissaient, en ballon, la traversée de Douvres à Calais. On était en possession d'un appareil utile pour l'étude des couches supérieures de l'atmosphère et l'inspection, en cas d'invasion ennemie, de vastes zones de terrains; mais cet appareil, impressionné par tous les vents, n'était pas dirigeable. Il s'agissait d'obvier à cette défectuosité. On modifia les ballons qui, de sphériques qu'ils étaient, prirent la forme d'un ovoïde allongé à axe horizontale. Cette amélioration en amena d'autres, plus importantes, et on peut prévoir dès aujourd'hui — grâce aux efforts de patients opérateurs toujours actifs à réaliser de nouveaux progrès —

que la navigation aérienne, dans un avenir peu éloigné, n'offrira pas plus d'obstacles au génie de l'homme que la navigation maritime.

Le fond des mers restait inconnu et semblait inaccessible aux recherches scientifiques. Que se passait-il dans les mystérieux abîmes océaniques, cachés par les eaux ? Y avait-il là aussi, comme sur terre, une surabondance de vie ?

On s'occupa des moyens d'y faire des investigations. On revêtit des plongeurs d'un vêtement spécial, le scaphandre, leur rendant possible de séjourner dans l'élément liquide, d'y respirer et d'y travailler.

On eut pour les grandes profondeurs, des dragues, des chaluts, des instruments enregistreurs des températures prévalentes, des sondes perfectionnées. On constata partout l'existence d'êtres organisés, aux formes adaptées à leurs conditions de vie, à leur étrange et obscur milieu.

La splendeur des nuits sereines, se révélant dans un ciel étincelant d'étoiles, est de nature à impressionner tout homme intelligent, et à le prédisposer au recueillement. Celui-ci, d'abord vague et mystique, puis intensifié d'observations et de raisonnements, a servi de base à une belle et attrayante science, l'Astronomie.

Elle était florissante en Chine, 2000 ans avant l'ère chrétienne. Une assemblée spéciale, le « Tribunal de Mathématiques », étudiait le mouvement des astres, en déduisait les éléments d'un calendrier, et prédisait les éclipses au retour périodique.

Les Égyptiens s'y appliquaient également et eurent pour disciple l'un des initiateurs aux études astronomiques en Grèce, Thalès, d'origine thébaine, né vers 640 ans avant Jésus-Christ. Celui-ci fut le fondateur d'une école où il démontra la sphéricité de la terre, et expliqua les causes des éclipses du soleil et de la lune. Il fit connaître l'obliquité de l'écliptique, et les

intervalles des solstices aux équinoxes. Deux de ses élèves, Anaximandre et Pythagore, répandirent son enseignement et acquirent une grande célébrité. De nombreuses inventions, notamment celles du gnomon et des cartes géographiques, sont attribuées à Anaximandre. Pythagore enseigna le double mouvement de la Terre, sur elle-même et autour du soleil, doctrine qui valut à Aristarque de Samos, qui l'adopta après lui, une accusation d'impiété.

La campagne d'Alexandre le Grand en Asie contribua au développement de la science astronomique. Callisthènes se procura à Babylone et envoya à Aristote une série d'observations sidérales, faites par les Chaldéens et embrassant une période de 1.903 années.

Les savants d'Alexandrie réunirent des notions assez précises sur la sphère terrestre, ses pôles, son axe, son équateur, ses cercles arctiques et antarctiques; ses points équinoxiaux. Ptolémée, astronome et géographe, vivant au IIIe siècle après Jésus-Christ, et auteur d'un livre l'*Almageste*, qui a longtemps prévalu, considérait la Terre comme ronde et fixe dans l'espace, les autres astres évoluant autour d'elle. Il donna un catalogue de 1.200 étoiles et fit quelques recherches sur la nature de la voie lactée. Sa théorie, contraire aux idées de Pythagore et d'Aristarque, fut longtemps acceptée étant conforme aux traditions théologiques.

Un astronome d'Alexandrie, Sosigène, fit changer sous Jules César le calendrier d'usage, dressé d'après l'année lunaire, substituant à celle-ci l'année solaire, de 365 jours 1/4, inaugurant ainsi la période Julienne.

La désorganisation sociale survenue après la chute de l'Empire romain, arrêta non seulement tout progrès nouveau, mais fit même perdre de vue ceux qui avaient déjà été réalisés. On ne connaissait que le cadran solaire, l'astrolabe, et des tubes sans lentille, ne pouvant servir qu'à l'orientation. On n'avait aucun

moyen, en rapprochant les distances, de fouiller les profondeurs du ciel. Alcuin, sous Charlemagne, et l'abbé Abbon, au temps du roi Robert, écrivirent sur l'astronomie des traités de peu d'intérêt.

Gerbert, élu pape sous le nom de Sylvestre II, en 999, est l'inventeur présumé d'une horloge astronomique, et le franciscain Roger Bacon, mort en 1292, a laissé de curieuses études sur la grandeur apparente du soleil et de la lune, dans leurs diverses positions, la composition des étoiles filantes et la formation de la voie lactée.

Les Arabes, plus rapprochés des foyers de l'ancienne civilisation, s'étaient occupés dès le IXe siècle de nombreux travaux d'astronomie. Durant le khalifat de Mamoun, de la dynastie abbasside, ils calculèrent assez exactement la circonférence du globe terrestre. Le roi de Castille, Alphonse X, au XIIIe siècle, eut recours à eux et à quelques savants juifs pour la construction de tables astronomiques.

Le calendrier adopté sous Jules César, 45 ans avant Jésus-Christ, fut réformé par le pape Grégoire XIII, en 1582.

De sérieux progrès scientifiques, réalisés vers le XVIe siècle, avaient précédé cette mesure. Un savant polonais, Nicolas Copernic, frappé de la complication du système jusqu'alors reconnu, qui plaçait la terre au centre de l'Univers, avait cherché à lui substituer une conception plus simple. Réduisant le rôle du globe terrestre à celui d'une planète ordinaire, il le représenta accomplissant autour du soleil en 24 heures une révolution quotidienne ; en 365 jours et 6 heures, une révolution annuelle.

Ses conclusions, condamnées par l'Église, furent confirmées par Galilée, persécuté à son tour après avoir fait d'importantes découvertes relatives aux satellites de Jupiter à la planète Saturne, aux taches et à la rotation du soleil sur son axe.

Le triomphe de Copernic n'était pas encore assuré, et comptait parmi ses adversaires de véritables savants, tels que le grand astronome danois Tycho-Brahé qui, le premier, tint compte dans les calculs des effets de la réfraction, et proposa les éléments d'une théorie des comètes. Un de ses élèves, Jean Képler, s'appuyant sur des observations faites sur la planète Mars, démontra que celle-ci, comme toutes les autres, suit une orbite immuable; que cette orbite n'a pas la forme d'un cercle, ainsi que Copernic lui-même l'avait supposé, mais d'une ellipse; que les planètes accélèrent leurs courses quand elles se rapprochent du soleil, et la ralentissent en s'en éloignant; qu'elles parcourent toujours leur orbite en un temps égal; que le soleil placé au centre du système planétaire n'est point immobile, mais qu'il a un mouvement de rotation sur lui-même.

Il était réservé au génie du grand mathématicien anglais, Isaac Newton, d'établir scientifiquement ce que Képler, Galilée et autres, avaient entrevu. Il marqua avec précision l'opposition des deux forces auxquelles sont soumis les corps célestes : la force d'attraction, qui les précipiterait l'un sur l'autre; la force d'impulsion, en vertu de laquelle ils suivraient une ligne droite dans l'espace infini. La résultante de ces deux forces est précisément l'orbite elliptique que les planètes et leurs satellites sont forcés de parcourir. Les comètes elles-mêmes décrivent une courbe déterminée, c'est-à-dire une parabole.

L'explication des faits était complète et irréfutable. Newton déduisit de ses calculs que la terre doit avoir la forme d'une sphère, renflée à l'équateur et aplatie vers les pôles, ce qui fut confirmé par les expériences et les observations réalisées ultérieurement. Il fut reconnu que les marées sont produites par l'attraction combinée du soleil et de la lune sur les masses d'eau composant les mers.

D'autres travaux, dans l'intervalle des grandes conquêtes scientifiques présentement indiquées, avaient été accomplis. Picard et Gassendi s'étaient appliqués à mesurer le méridien terrestre, et le passage de Mercure sur le disque du soleil fut constaté par Picard en 1631; Cassini remarqua les taches et le mouvement de rotation de trois planètes, Jupiter, Mars et Vénus; Hévélius publia, en 1647, une étude sur la surface de la lune; Huyghens découvrit l'anneau de Saturne, et le premier des huit satellites qui l'accompagnent. On commençait à émettre l'hypothèse de l'habitabilité des planètes, idées qui inspira à Fontenelle, en 1686, ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*. On n'avait encore que des notions très incomplètes sur les étoiles. Les catalogues qu'on en fit d'abord ne comprenaient que celles qui sont discernables à l'œil nu, et Tycho-Brahé n'en avait pas indiqué plus d'un millier. Les observations faites à Dantzig, par Hévélius; par Flamsteed, à Greenwich; par Halley, en 1676, à l'île de Sainte-Hélène, démontrèrent que ces astres lointains étaient infiniment plus nombreux.

Un savant allemand, Simon Marius, avait découvert près de la constellation d'Andromène, en 1612, un amas lumineux de matière affectant une certaine forme. Comment expliquer l'existence de cette agglomération nébuleuse, dont on constata bientôt la répétition sur d'autres points? Les instruments d'optique assez puissants pour en déterminer les détails faisaient défaut.

On travailla, au XVIII[e] siècle, à y remédier. Les télescopes à miroir acquirent alors des dimensions considérables. Un Hanovrien, William Herschel, construisit à Slough, en Angleterre, un télescope de 12 mètres de long, dont le miroir pesait mille kilos, et qui grossissait 6.000 fois les masses astronomiques vers lesquelles il était dirigé.

Partout les investigations astronomiques étaient poursuivies avec ardeur. Encke, de Hambourg, établissait à la suite de constatations faites sur divers points, que la distance du soleil à la terre est de 23.984 rayons terrestres, soit de 38 millions de lieues, total qui diffère peu de celui qui est admis aujourd'hui.

On commençait à soupçonner que le soleil n'est pas seulement animé d'un mouvement de rotation sur lui-même, mais encore d'un mouvement de translation à travers l'espace, entraînant avec lui la terre, les planètes et leurs satellites. Ce fait soulevait un problème nouveau, relatif au centre mystérieux autour duquel s'opère cette propulsion sidérale, mise actuellement hors de doute.

Herschel, au moyen de son puissant télescope, s'était constitué en explorateur du ciel. On lui doit un catalogue d'étoiles qu'il dressa en collaboration avec sa sœur, Caroline Herschel. Il aperçut, en 1781, la planète Uranus, et la prit d'abord pour une comète. Revenu de cette erreur, corrigée par Lexell et Laplace, il découvrit les satellites de la planète et détermina leur révolution et leurs orbites; il distingua dans l'anneau de Saturne, deux satellites intérieurs à l'anneau. Enfin, en 1784, il entreprit de jauger la voie lactée et d'en compter les étoiles. En une heure, il en vit passer devant son télescope jusqu'à 50.000, dont la plupart sont invisibles à l'œil nu.

L'espace s'approfondissait à mesure que la perfection des instruments d'optique s'accentuait. Là où un spectateur ordinaire ne distinguait, sous le voile des nuits, que quelques milliers de points lumineux, l'astronome en comptait près de 100 millions, et pressentait l'existence d'autres sources de lumière, par milliers de millions, dans les vastitudes inexplorées, trop éloignées pour être perçues, même à l'aide des appareils les plus ingénieux. De plus, l'astronome se pénétrait de

l'idée que nombre de ces étoiles ne sont autres que des soleils, plus grandioses, plus brillants que le nôtre, diversement colorés, et entourés, eux aussi, d'un cortège prodigieux de satellites.

On en revint à l'étude des masses nébuleuses, signalées précédemment par Simon Marius. On en avait remarqué cinq au XVII[e] siècle; on en comptait 103 en 1784. Herschel s'en occupa, ainsi que son fils, Jean Frédéric, et tous deux constatèrent qu'elles étaient constituées d'amas d'étoiles. Toutes cependant n'étaient pas résolubles, et dans ce cas ne produisaient que d'indistinctes lueurs.

On y vit autant d'univers, les uns déjà existants d'autres encore en formation. Notre voie lactée, avec ses astres innombrables, ne serait qu'une de ces nébuleuses, entraînant notre terre dans son irrésistible mouvement.

Un illustre savant français, Laplace, a présenté sur l'origine et le principe de la constitution du système solaire une étude très remarquable, qui résume à cet égard les plus concluantes hypothèses.

A l'époque toute récente, l'astronomie s'est enrichie de deux nouveaux procédés : la photographie appliquée à l'état du ciel et l'analyse spectrale. Par le premier, elle s'assure de précieux éléments d'étude et des documents irréfutables; par le second, elle obtient des renseignements inespérés sur la nature physique des corps lumineux. Telle est la précision moderne des calculs astronomiques, qu'une planète éloignée, celle de Neptune, a pu être découverte théoriquement, par Le Verrier, d'après leurs indications.

La contemplation du ciel étoilé, aux merveilles étincelantes, aux problèmes multiples, est la meilleure préparation à la plus sérieuse et à la plus noble philosophie.

Une autre branche du savoir humain, la Géologie, tout en n'étant consacrée qu'à l'histoire générale de la

terre, se rattache intimement à l'astronomie, de même qu'aux sciences physiques et naturelles.

Durant tout le Moyen âge on ne fit aucune recherche géologique. La Genèse expliquait suffisamment l'origine du globe et ses révolutions. Un savant arabe, Avicenne, au XIe siècle, avait attribué l'existence des montagnes à des soulèvements de la croûte terrestre et à l'action des eaux, mais sans exciter d'intérêt.

La minéralogie, c'est-à-dire la détermination des caractères particuliers des différents minéraux, attirait cependant quelque attention, surtout de la part des médecins et des alchimistes. Leurs hypothèses, à ce sujet, étaient des plus étranges. Le quartz, ou cristal de roche, n'était d'après eux que de l'eau congelée, rendue plus solide et plus durable que la glace ordinaire par l'action prolongée du froid; les pierres précieuses étaient dues à un effet opposé, l'influence de la chaleur sur des matières rendues compactes et transparentes par elle, et les transformant en gemmes.

Le cône creux et solide, renfermé dans le corps de certains mollusques céphalopodes fossiles, n'était autre, selon leurs suppositions, qu'une pierre de tonnerre tombant avec la foudre.

Les études minéralogiques ne prirent quelque importance qu'au XVIe siècle, sous l'impulsion de Georges Bauer, plus connu sous son nom latin d'Agricola, et dont l'ouvrage le plus célèbre, *de Re Metallica*, parut en 1846. Bernard de Palissy, le renommé potier, émailleur français, constatant en 1559 la présence de coquillages marins sur de hautes montagnes, émit à son tour l'idée de soulèvement de l'écorce terrestre. Au siècle suivant, Baccone et Fabio Colonna, commencèrent à prendre connaissance des débris ou empreintes de plantes ou d'animaux ensevelis dans les couches du sol et représentant des types fossiles d'ancienne formation.

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, un auteur

anglais, Woodward, s'étant assuré que la terre est en grande partie formée de strates fossilifères, exprima l'idée que ces strates avait pour origine les effets du déluge. Les eaux, d'après sa théorie, dissolvant les roches, les avaient délayées et brassées, pour en laisser retomber les sédiments les plus lourds d'abord, les plus légers par-dessus.

Un anatomiste danois, Nicolas Sténon, dans un mémoire publié à Florence en 1669, prépara de meilleures assises à la science géologique, en posant les principes suivants : 1° quand un corps solide est enveloppé par un autre, l'enveloppé est le plus ancien, donc le fossile est moins récent que sa gangue ; 2° les terrains stratifiés étant tout à fait analogues aux dépôts laissés par les eaux troubles. ont la même origine ; 3° les coquilles fossiles et les restes de plantes peuvent servir à distinguer des dépôts marins et des dépôts d'eau douce ; 4° les couches stratifiées ont été à leur formation horizontales. et si sur les flancs des montagnes on les voit suivre l'inclinaison de ceux-ci, il faut conclure à un soulèvement postérieur au dépôt, soulèvement ayant provoqué des affaissements en d'autres lieux et des fractures.

Toutes ces données, cependant, faisaient présupposer l'existence d'un océan primitif, qui aurait recouvert toute la sphère terrestre.

Ce fait était-il scientifiquement démontré ?

Leibnitz, le grand philosophe allemand, y ajouta des éléments nouveaux. La terre, selon lui, a d'abord été un astre vif comme le soleil, et s'est ensuite éteinte. Cette idée avait déjà été exprimée par Descartes, qui considérait toute les planètes comme des étoiles refroidies à leur surface. De là la cause de l'inégalité de celle-ci, et de l'abondance des roches à l'aspect vitreux qui y figurent. Les eaux, d'après Leibnitz, d'abord projetées dans l'atmosphère à l'état de vapeur, s'étaient condensées par suite du refroi-

dissement du globe terrestre et, agissant sur sa couche cristallière, avaient retenu en solution ce qui pouvait se dissoudre, d'où résulte la salure des mers. Elles avaient rempli les creux, puis des craquements et des soulèvements les avaient déplacées, leur faisant abandonner en divers lieux les restes des vivants qu'elles contenaient.

L'origine ignée de la terre, consacrée pour la première fois, fut acceptée par certains géologues ultérieurs qui, reconnaissant partout l'action du feu, en prirent le nom de « plutoniens » ; d'autres, attribuant toutes les modifications constatées à l'effet des eaux, se déclarèrent « neptuniens ».

Buffon, trouvant les deux systèmes trop exclusifs, chercha à les concilier en distinguant dans la vie de la terre des périodes séparées.

Détachée du soleil à une lointaine période, elle aurait pris par la rotation une forme sphéroïdale, puis se serait refroidie, s'entourant d'une croûte superficielle, tandis que son intérieur demeurait liquide, et que des gaz chargés de vapeur d'eau lui faisaient une atmosphère extrêmement dense.

Le premier refroidissement de la masse en fusion, aurait produit les roches d'aspect vitreux dont il a été question précédemment. Puis, dans cette écorce solide, se seraient formé des creux, des rides, des renflements, origine des montagnes et des vallées. Ensuite les vapeurs atmosphériques, moins chauffées par la masse en fusion dont elles étaient désormais séparées, se seraient précipitées sous forme liquide, désagrégeant certaines roches déjà formées et produisant des dépôts de grès, de calcaire et d'argile sur les granits primitifs. C'est alors que la mer, montant de 9 à 12.000 pieds plus haut qu'aujourd'hui, aurait laissé sur le sol en formation les débris des animaux qui avaient pris naissance dans son sein.

Enfin, par des craquelures dans l'écorce terrestre,

une partie des eaux se serait déversée dans des cavités profondes, laissant à découvert de grands espaces, qui auraient été envahis par la végétation et différentes formations vitales, d'abord rudimentaires, puis plus compliquées. L'homme ne serait apparu qu'à une époque relativement récente, apportant par son industrie ses cultures, ses élevages, de grands changements à la surface du globe, dans les faunes et dans les flores.

Une fusion s'opéra entre les diverses écoles géologiques. On tomba d'accord que les roches primitives, granit, quartz, laves, porphyre sont de formation ignée, et que les calcaires, les grès, sont des sédiments déposés par les eaux.

En réalité, indépendamment d'actions chimiques, dont les effets sont difficiles à constater, de nombreux agents modifient sans cesse la partie solidifiée du globe. Le vent y produit des érosions et des transports de matières qui occasionnent de grandes transformations locales; ailleurs des dépressions se remplissent par l'accumulation de protozoaires ou de microphytes, qui les couvrent de leurs débris, ou par l'entassement de masses énormes de végétaux, profondément enfouis et lentement carbonisés.

L'étude des couches terrestres a démontré que notre planète, dont l'existence remonte à une antiquité inappréciable, a passé par de nombreux changements, caractérisés par des états climatériques différents et des faunes variées, dont on retrouve les traces dans lesdites couches superposées. Celles-ci ont été classifiées, étage par étage, et forment aujourd'hui les prodigieux feuillets de l'histoire d'un monde.

On avait attribué, jusque vers 1830, la plupart des transformations géologiques à des cataclysmes, suivis de terribles bouleversements. Cette idée, préconisée par Cuvier, a été modifiée par une autre, celle de l'ac-

tion lente, mais toujours sensible, de causes naturelles, incessamment agissantes.

Si les principes de la géologie ont donné lieu à de sérieux débats, ceux-ci ont été également fréquents parmi les minéralogistes. Faut-il subordonner la minéralogie aux lois de la chimie, ou à celles de la cristallographie, si remarquables qu'elles permettent, par elles-mêmes, de distinguer entre eux les corps inorganiques ?

Là aussi un système éclectique semble particulièrement applicable.

La partie chimique de la minéralogie est encore peu avancée. La cristallographie, au contraire, a fait de grands progrès. Romé de Lisle et René Harry en ont été les précurseurs.

L'esprit humain, insatiable dans son désir d'acquérir des connaissances nouvelles, a tellement étendu ses recherches scientifiques, qu'une revue générale, même sommaire, de ses conquêtes successives, est presque impossible. J'en ai indiqué quelques-unes, et celles que j'aurais encore à citer sont innombrables. Je ne pourrai qu'y faire allusion en m'occupant, dans la dernière partie du présent ouvrage, des idées modernes.

LIVRE IX

CHAPITRE I

Les méthodes d'enseignement à diverses époques

C'est par l'enseignement que les associations humaines s'initient à leur passé, se rattachent à leur existence présente, et se préparent à leurs évolutions futures. Dépendant, quant à ses formes, du degré de civilisation des communautés dont il procède, son action a toujours été considérable.

Dans l'antiquité, abstraction faite des influences de famille, il était concentré dans les temples, et transmis à une élite intellectuelle, à laquelle on imposait un long stage et de sérieuses études. La plèbe, étrangère à ces travaux, ne recevait que la tradition de procédés manuels, de pratiques superstitieuses et de vagues légendes.

Déjà, cependant, les avantages d'une forte éducation étaient reconnus et appréciés. Les anciens poètes grecs représentent le centaure Chiron, désireux de développer les forces physiques et l'intelligence d'Achille encore adolescent, l'exposant aux plus dures fatigues ; excitant son courage en le mettant en pré-

sence de fauves, puis, s'appliquant à lui apprendre l'astronomie, la botanique, le médecine et la musique.

On agissait sur la jeunesse selon ce que l'on attendait d'elle. Les Spartiates, avides de conquêtes, lui imposaient une discipline sévère, des exercices athlétiques, des habitudes simples et frugales, afin de former des générations de guerriers.

Les Athéniens, enrichis par leurs expéditions maritimes et commerciales, devenus rebelles au principe d'autorité, réservaient leurs acclamations aux orateurs politiques, aux philosophes, aux poètes et aux artistes.

L'enseignement, très spécial en Grèce, dû à l'intervention de penseurs et de philosophes, tels que Socrate, Platon, Aristote, ne profitait, ainsi que celui donné dans les temples, qu'à une classe privilégiée, opposée à une multitude d'obscurs travailleurs et d'esclaves, sans droits individuels, voués à l'ignorance et à la misère.

Après la déchéance d'Athènes, un autre foyer d'expansion des idées helléniques se forme à Alexandrie, et y acquiert un vif éclat. Les plus graves problèmes de métaphysique, d'histoire, de théologie y sont étudiés avec ardeur, et leur solution y provoque des débats passionnés. Son influence se fait sentir jusqu'à Rome, et y produit un véritable engouement pour la science grecque.

Les progrès qui s'ensuivirent, très sensibles dans toutes les branches du savoir humain, s'opéraient malheureusement parmi des populations au sens moral affaibli par des troubles politiques sans cesse renaissants, les rendant incapables de réagir, par d'énergiques efforts, contre la décadence sociale qui allait en résulter.

Après la chute de l'Empire romain d'Occident, l'enseignement cesse d'être scientifique, pour redevenir exclusivement religieux. Les écoles très estimées établies en Gaule sous la domination romaine, à

Autun, Lyon, Toulouse, Bordeaux, consacrées à l'étude de la littérature grecque ou latine, sont presque délaissées. La science, absorbée par la théologie, n'est plus guère faiblement représentée dans les cloîtres qui ne la communiquent que surchargée de gloses et strictement limitée.

Parmi les établissements d'instruction publique, au XIe siècle, existait une école fondée auprès de la cathédrale de Paris, dans l'île de la Cité. Elle était fréquentée par des jeunes gens, presque tous destinés à la prêtrise. On la transporta à cette époque sur la montagne de Sainte-Geneviève, où maîtres et élèves se constituèrent en corporation.

Celle-ci, dûment reconnue, devint l'Université de Paris.

Philippe-Auguste, favorable à la nouvelle institution, lui accorda d'importants privilèges. Il la défendit contre les revendications du chancelier de la cathédrale, qui prétendait la soumettre à la juridiction d'un prévôt, et l'autorisa à juger elle-même ceux de ses membres accusés de quelque infraction aux lois.

Les associés obtinrent le droit de se réunir en assemblée ; d'élire un recteur et quelques autres dignitaires ; de nommer un procureur syndic chargé de s'opposer à toute atteinte à leurs intérêts.

De nombreux collèges, disséminés dans Paris, se rattachèrent bientôt à la corporation universitaire ainsi formée. Nul ne pouvait enseigner dans le périmètre soumis à son contrôle — c'est-à-dire sur toute la rive gauche de la Seine — sans sa permission. Elle usa de ses droits à cet égard, en 1254, contre les dominicains.

La vie des écoliers au XIIIe siècle était très précaire. Beaucoup d'entre eux, en soutanes déchirées, ne subsistaient que de maigres subsides ou d'aumônes. L'enseignement qu'ils recevaient, tout en se

rapportant à différentes sciences, était surtout théologique.

L'Université, d'abord dévouée au Roi, se laissa compromettre durant la guerre de Cent ans. Ses docteurs firent cause commune avec les démagogues parisiens, en 1413, et appuyèrent, en 1420, la déchéance du Dauphin de France, ainsi que l'intrônisation à Paris d'un souverain anglais. Jeanne d'Arc avait été considérée par eux comme hérétique et sorcière.

Ils s'exposaient à une réforme, qui leur fut appliquée en 1452, sous le règne de Charles VII. Des commissaires, nommés par le Parlement, modifièrent sa charte.

L'enseignement universitaire, resté conforme aux anciennes traditions, fut jugé insuffisant sous François Ier, qui fonda à Paris, en dehors de l'Université, un autre établissement d'instruction, le Collège de France, où deux « lecteurs » furent chargés de professer le grec et l'hébreu.

Il eut à les protéger presque aussitôt contre une accusation d'hérésie, dirigée contre eux par la Faculté de théologie de la corporation rivale. Le Roi y répondit en joignant une chaire d'éloquence latine aux deux autres déjà intallées. En 1545, leur nombre fut porté à sept et ne fit qu'augmenter sous les règnes suivants.

Des idées novatrices, résultant du grand mouvement intellectuel qui s'opéra à cette époque, par suite des relations de la France avec l'Italie, commençaient à se faire entendre. Un plan d'éducation, esquissé alors par Rabelais, se rapproche singulièrement des conceptions que les siècles suivants allaient populariser. Il préconisait les exercices physiques, gymnastique, équitation, tir, escrime, natation; l'étude de la nature, non dans les livres, mais sur elle-même, par l'observation ; celle de la morale et

de certains procédés techniques, car Rabelais, voulait que son élève sût travailler manuellement.

Ces idées, toutefois, étaient loin d'être mises en en pratique. L'enseignement, sous l'ancien régime, avait lieu dans des établissements universitaires et quelques écoles spéciales.

L'instruction primaire était extrêmement négligée et, même au XVII[e] siècle sous Louis XIV, se réduisait à inculquer le cathéchisme ; à réciter des prières ; et à apprendre à lire et à écrire « à ceux qui en avaient *besoin.* » Les maîtres d'école, obligés de suivre les recommandations des archevêques et des évêques, étaient placés dans chaque paroisse sous l'autorité directe du curé. Il n'existait pas d'écoles normales destinées à former des instituteurs. Ceux-ci, extrêmement pauvres, cherchaient à augmenter leurs ressources en rendant quelques services dans les églises. Les châtiments corporels étaient en usage dans les classes.

Les jeunes filles avaient encore moins de facilité d'acquérir une instruction rudimentaire que les garçons. On ne voulait pas d'école mixte, et un même village pouvait difficilement entretenir deux établissements scolaires.

Au Moyen âge, le « Trivium » et le « Quadrivium » constituaient les programmes de l'enseignement donné aux élèves appelés à poursuivre leurs études.

Le « Trivium » comprenait la grammaire, la logique et la rhétorique ; le « Quadrivium » l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie. L'étude des langues mortes formaient l'idéal, en même temps que l'objectif, de toute véritable culture intellectuelle.

Tous les collèges, en France, n'avaient pas le même nombre de classes. Beaucoup d'entre eux ne les graduaient pas jusqu'en rhétorique. Ils n'étaient fréquentés, en 1789, que par 73.000 écoliers, dont 40.000 reçus à titre gratuit. Certains collèges dispo-

saient en effet de bourses de fondation, résultant de legs particuliers, servant à entretenir, soit les étudiants, soit les professeurs. Le traitement de ceux-ci fut amélioré à partir du XVIe siècle. Les élèves non boursiers payaient des mensualités.

L'Université de Paris, célèbre pour son enseignement théologico-philosophique, avait une émule plus ancienne en Italie, l'Université de Bologne remontant à l'année 1100 et consacrée plus particulièrement à l'étude du droit. Elle dépendait, quant à son organisation générale, des magistrats municipaux. L'obtention des grades de bachelier, licencié ou docteur, n'était acquise qu'après examens, et à des conditions plutôt onéreuses.

A côté de l'Université de Paris, le Collège de France, création de François Ier, se montrait moins inféodé au passé. Il n'avait pu échapper longtemps, toutefois, à la tutelle ecclésiastique. La nomination de ses lecteurs et professeurs était soumise, depuis l'année 1633, à la signature du grand aumônier de France. Un autre asile, ouvert aux recherches indépendantes, se forma vers cette époque à Paris, le Jardin du Roi ou Jardin des Plantes, origine du « Muséum ».

Pour en revenir aux établissements secondaires français, Louis XIV, en 1675, crut devoir faire la critique de leurs méthodes d'enseignement : « La manière dont la jeunesse est instruite dans les collèges de l'Université, déclarait-il, laisse à désirer ; les écoliers y apprennent tout au plus un peu de latin, et ignorent l'histoire, la géographie et la plupart des sciences qui servent dans le commerce de la vie. »

Cette situation, au XVIIIe siècle, n'était pas encore amendée. Tandis que les sciences, sous l'impulsion de puissantes individualités, faisaient partout de grands progrès, elles figuraient à peine, sauf les mathématiques, dans les programmes scolaires, entiè-

rement réservés aux annales de l'antiquité grecque et romaine.

La jeunes filles, pauvres ou riches, continuaient à recevoir une éducation, ou presque nulle, ou singulièrement restreinte. L'opinion publique y était indifférente, et même paraissait peu disposée à réclamer des changements à cet égard. Les gens aisés envoyaient leurs filles au couvent, où elles acquéraient un certain raffinement de manières, mais peu de connaissances réelles. Mme de Maintenon, en 1686, avait eu l'idée de fonder en faveur des jeunes filles nobles, dont les familles s'étaient appauvries, un établissement spécial, la Maison de Saint-Cyr, dont elle surveilla la direction. L'organisation qu'elle lui donna différait peu de celle des couvents. On n'y enseignait guère de littérature, encore moins d'histoire, mais les exhortations morales et religieuses y étaient de constante application.

Fénelon, l'illustre prélat français, publia en 1587, un charmant *Traite sur l'Éducation des filles*, et y donne le principal rôle aux mères, qu'il importe d'y préparer. Il est d'avis qu'il faut exciter, chez les enfants, la bonté de cœur, et profiter en les instruisant de leur curiosité naturelle.

Il se plaint du défaut de soins consacrés au développement intellectuel de la femme.

La routine continuait à prédominer : l'histoire nationale, l'étude des langues vivantes, les sciences, avaient peu de place dans les programmes scolaires.

Les idées politiques et sociales se modifiaient cependant chaque jour, et tendaient à obtenir satisfaction. En 1762, Jean-Jacques Rousseau, l'un de leurs plus éloquents interprètes, publie l'*Émile*, très répandu aussitôt, où il développe un système complet d'éducation, basé sur des observations psychologiques d'un grand intérêt. Il s'agit, d'après lui, d'habituer l'enfant à réfléchir, l'amenant ainsi à la con-

ception, par l'exercice de ses propres facultés, des vérités les plus généralement reconnues : il juge important de les lui faire acquérir par l'expérience, et le contact des hommes et des choses.

De même que Rabelais, il insiste sur l'utilité des exercices physiques, et l'avantage d'apprendre un métier manuel. Il n'admet l'éducation religieuse qu'entre 15 et 18 ans, alors que l'élève devient capable de l'apprécier et de la comprendre. Moins novateur en ce qui concerne l'enseignement à donner aux filles, il n'est pas d'avis de l'étendre beaucoup vers les études scientifiques et littéraires, mais plutôt dans un sens pratique, la direction d'un ménage, les travaux de couture, l'usage du monde et quelques arts d'agrément. Il fallait leur inculquer des sentiments religieux, mais non la coutume d'actes de dévotion trop minutieux.

Un autre écrivain, Condillac, en relation avec Rousseau, composa un *Cours d'études*, de 1769 à 1773, comprenant la grammaire, l'art d'écrire, l'art de raisonner, l'art de penser, l'histoire générale. On arrivait, par progression successive, à une ère nouvelle. La suppression des Jésuites — qui avaient jusqu'alors exercé une puissante influence sur l'instruction publique — en prépara l'inauguration.

En 1768, le président Roland, de Paris, en résuma les principes. La langue française, d'après lui, ne devait plus être subordonnée à la langue latine ; les actions des rois et des grands hommes français méritaient d'être aussi connues que celles des héros de l'antiquité ; il fallait séparer l'étude des sciences de celle de la philosophie, et assurer aux investigations scientifiques une complète indépendance.

Ces transformations, la vieille monarchie ne fut pas appelée à les réaliser. Elles ne furent prises en considération qu'après la chute de celle-ci. La Convention nationale, dont les travaux législatifs furent

considérables, s'occupa activement de la réorganisation de l'instruction publique. Procédant radicalement, elle remplaça, en 1793, les Académies par l'Institut, abolit les anciennes universités et créa des facultés de Droit et de Médecine; elle supprima les collèges et leur substitua des écoles centrales; fit fermer les petites écoles et décréta la mise à exécution d'un vaste système d'enseignement gratuit et obligatoire.

Deux importants établissements furent créés : l'École normale, destinée à former des professeurs, et l'École polytechnique.

Les cours de langues mortes, tout en conservant de l'importance, furent réglés de manière à laisser plus de temps à l'étude des sciences, ainsi qu'à celle de l'histoire et de la philosophie.

Une telle réforme, brusquement décrétée, était de nature à provoquer une réaction!

Elle se produisit sous Napoléon Ier, qui abandonna l'instruction primaire aux Frères de la Doctrine chrétienne, et transforma les écoles centrales en lycées impériaux et collèges municipaux.

Opposé à toute liberté d'enseignement, il choisit parmi les professeurs des lycées des titulaires aux diverses facultés d'instruction supérieure, et les appela à constituer une grande corporation, l'Université impériale, à laquelle il conféra le monopole de l'enseignement et le droit d'en contrôler les conditions.

La section des sciences morales et politiques, adjointe à l'Institut par la Convention, cessa d'exister.

Les décrets impériaux relatifs à l'instruction ne furent guère modifiés sous la Restauration, et les écoles primaires ne profitèrent alors d'aucune amélioration. Ce ne fut qu'en 1833 et en 1867 que l'enseignement reçut une sérieuse impulsion, sous l'influence de Guizot et de Duruy, ayant tous deux largement contribué, par leurs leçons et leurs écrits, à en vulgariser les bienfaisants effets.

Une revendication décisive restait à faire, et elle reçut satisfaction en 1880-1881, grâce à Jules Ferry qui, comme ministre de l'instruction publique, fit voter une loi prescrivant à nouveau la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire, dont les programmes s'accrurent par l'adjonction du dessin, de la gymnastique et des exercices militaires.

Ils ont subi, en plus, des modifications selon qu'ils se rapportent aux études primaires supérieures, ou aux études professionnelles. Des écoles normales, très nombreuses, fournirent des instituteurs et des institutrices aux diverses localités départementales.

Jules Ferry étendit ensuite sa sollicitude aux études universitaires. Son premier soin fut de rétablir, par une loi du 27 février 1880, un Conseil supérieur de l'Enseignement. Un mois après, il permit à des associations libres de faire donner des cours isolés, tout en leur interdisant de prendre la dénomination d'universités et de conférer des grades, privilège réservé à l'Etat.

Sous les ministères suivants, une série de dispositions législatives accordèrent aux Facultés officielles la personnalité civile et complétèrent leur organisation. Celle-ci, tout en leur laissant une certaine autonomie financière, les placent sous l'autorité du Gouvernement. La liberté d'enseignement, en France, est réellement limitée. Un nombre considérable d'écoles privées y ont été fermées en vertu de la loi du 7 juillet 1904, relative à la suppression des établissements scolaires congréganistes.

En Angleterre, les Universités, à peu près indépendantes de l'État, sont encore divisées en collèges, dont la plupart sont assez richement dotés. L'Université de Cambridge en compte dix-neuf, dont deux pour dames. Erasme y enseigna la philosophie et le grec; des hommes illustres, tels que Milton, Bacon, Newton, Dryden, ont fait leurs études à Cambridge.

L'Université d'Oxford date à peu près de la même époque que sa rivale, c'est-à-dire du XIIIe siècle. Duns Scot, si célèbre au Moyen âge, surnommé le docteur subtil, s'y initia à la philosophie, et Wiclef, le grand réformateur religieux, y fit ses débuts. Une assemblée spéciale, celle de la Congrégation, y confère les grades.

L'influence de l'Église anglicane est encore sensible dans les établissements d'instruction supérieure, en Grande-Bretagne, et l'étude des auteurs grecs et latins y prédomine. Ce qui constitue l'originalité des collèges anglais, c'est l'importance qu'on y attribue aux exercices corporels et aux jeux qui développent l'initiative individuelle, la force d'endurance et la volonté. Leurs élèves, moins instruits en théorie que ceux qui sortent des instituts continentaux, ont cet avantage d'avoir acquis, grâce à l'entraînement qu'ils ont subi, un caractère bien trempé, assez énergique pour suppléer par de rudes travaux à ce qu'une première éducation a eu de défectueux.

En Allemagne, il existe peu d'illettrés. L'instruction primaire y est depuis longtemps obligatoire, sous peine d'amende et de prison. L'enseignement professionnel y a été très encouragé, et ses heureux effets ont contribué puissamment aux progrès de l'industrie allemande. Les gymnases consacrés à l'enseignement secondaire sont bien tenus et très fréquentés. Quant aux universités, elles comprennent tout groupe possédant des facultés de théologie, de droit, de médecine, philosophie et lettres. Parfois on a ajouté à celles-ci une faculté d'économie politique.

Les universités de Halle, Leipzig, Iéna, Munich, Bonn et Gœttingue, jouissent d'une renommée parfaitement justifiée. Elles la doivent, en grande partie, au fait qu'indépendamment des professeurs de chaque faculté, s'établissent en dehors de celle-ci des professeurs libres, donnant des cours particuliers, en

concurrence des cours officiels. Les élèves favorisent celui qui les instruit le mieux, profitant ainsi des rivalités en présence, et des efforts constants qu'elles suscitent. En effet, se laisser dépasser dans l'enseignement, et ne pas se tenir au courant des découvertes les plus récentes de la science, cesser d'être populaire, c'est pour le professeur en titre — sous l'empire d'un tel système — une défaite et une déchéance.

En Russie, jusqu'à ce jour, les établissements d'instruction publique ont été soumis à une discipline ultra-militaire. La ville de Dorpat, devenue russe après avoir été disputée entre divers belligérants, possédait une université — créée en 1632 par Gustave Adolphe — qu'on a appropriée à sa nouvelle nationalité.

Le système anglais d'enseignement, sous un régime d'absolue liberté, a été adopté aux États-Unis. On y a fondé des universités privées, richement pourvues et portant les noms de leurs fondateurs, à côté d'universités d'États. Très indépendantes, elles font une grande place à l'enseignement des nécessités pratiques et sociales. Plusieurs d'entre elles sont réservées aux femmes, dont l'éducation est généralement plus complète, en fait de connaissances scientifiques, qu'en Europe.

L'instruction publique, normalement organisée, doit avoir pour but de stimuler et de développer l'intelligence de ceux qui la reçoivent; de les intéresser aux leçons données; et de les leur transmettre, non superficiellement, mais à fond. Mieux vaut, en effet, savoir peu de choses et les savoir bien, que de posséder de vagues notions sur de nombreux sujets, imparfaitement reliés entre eux et mal compris.

Les écoles primaires réalisent-elles, sous leur régime actuel, les exigences d'un tel programme?

Des doutes ont été fréquemment exprimés à cet égard, et non sans raison. L'enseignement, sous sa

forme élémentaire, est encore très routinier. Les exercices mnémotechniques y abondent, tandis que les explications qui tendraient à attirer l'attention de l'élève, à le faire réfléchir, à exciter sa curiosité, sont trop distantes et trop rares. Le « livre » y tient trop de place, et l'instituteur qui devrait le commenter, le rendre plus clair, se contente trop souvent d'en faire répéter machinalement le « texte ».

Telles qu'elles sont, et malgré leurs défectuosités, les écoles primaires représentent une nécessité sociale. Comment attendre d'un illettré, dont l'enfance a été absolument négligée et qu'on a laissé dans l'ignorance complète de ses devoirs et de ses droits, le respect de lois auxquelles il est resté étranger?

En cas d'infraction à ces lois, sa responsabilité est-elle entière, et la société qui l'abandonne aux plus mauvais instincts est-elle à l'abri de tout reproche?

Non seulement les écoles primaires ne doivent pas faire défaut, mais il est d'intérêt commun que leur fréquentation soit gratuite et obligatoire. Gratuite, afin que l'absence de ressources ne soit pas donnée comme excuse pour s'y soustraire; obligatoire, parce qu'il ne peut être permis à un chef de famille de sacrifier l'avenir de ses descendants, par égoïsme, ignorance ou mauvaise volonté, sans juste répression.

Il appartient à l'État de s'occuper de l'instruction publique, de la généraliser et d'en activer les progrès.

Il y a quelque inconvénient, cependant, à lui en laisser le monopole. C'est ainsi qu'on en a jugé dans plusieurs contrées où la liberté d'enseignement est constitutionnellement reconnue.

Cette situation, qui facilite la création à côté des écoles de l'État d'écoles privées, offre quelques avantages. En effet, les établissements dont il s'agit ne disposant que de leurs propres ressources, ne peuvent se maintenir qu'en se spécialisant, ou par la supériorité de leurs méthodes pédagogiques.

Leur intervention est donc utile, ne fût-ce que pour activer le zèle du professorat officiel. Il est évident que les élèves dont la présence, dans une école libre, est légalement constatée, doivent être dispensés de toute inscription dans les écoles publiques, ne se trouvant pas dans le cas de ceux qui ne recevraient aucune instruction, et leurs parents en les confiant à des instituteurs particuliers, faisant usage d'un droit légitime.

Une autre question se présente ici, réclamant un sérieux examen. Les croyances religieuses, à notre époque, sont multiples et variées. La plupart des nations civilisées admettant en principe qu'elles relèvent de la conscience individuelle, les ont dégagées de toute action coercitive de l'Etat, qui est tenu d'observer à leur égard une égale tolérance.

Il en résulte logiquement un fait important : l'obligation pour l'État d'écarter de son enseignement toute instruction religieuse spéciale, de nature à blesser certaines convictions. La neutralité et la laïcité de l'école officielle s'impose, sa fréquentation étant *obligatoire*.

Cette conclusion a donné lieu à de vives critiques, qui ne paraissent pas justifiées. Essayer d'insinuer dans les écoles certaines conceptions religieuses, serait agir arbitrairement. C'est au sein des familles et dans les églises qu'il convient qu'elles se forment, et ce moyen d'expansion et de vulgarisation ne doit pas leur être contesté.

Comme conséquence de ce qui vient d'être exposé, il importe que les instituteurs et les institutrices, chargés de l'enseignement officiel, soient des normaliens, sortant des établissements de l'État. S'il en était autrement, il deviendrait possible dans plus d'un village, de confier l'école publique à des congréganistes, lui enlevant ainsi tout caractère d'indépendante neutralité.

Un grand nombre d'enfants, obligés de bonne heure à prendre part aux luttes pour l'existence, ne dépassent pas le niveau des premières études, si même ils les complètent. Appelés aux travaux de la ferme, de l'atelier, de l'usine. ils y sont reçus plutôt en manœuvres qu'en apprentis. Rien de plus difficile pour eux que d'acquérir pleine connaissance de leur futur métier. Les chefs d'industrie, qui disposent de puissantes machines, exécutant les opérations les plus délicates, n'ont besoin que d'un nombre limité d'habiles ouvriers. Les patrons, travaillant à domicile, ne se hâtent pas d'initier à leurs procédés des aides qu'ils paient à peine, tout en profitant de leurs services, et dont ils auraient à redouter plus tard l'inévitable concurrence.

Il convient cependant que le travail manuel soit bien fait, c'est-à-dire avec quelque intelligence. Étendre celle-ci, c'est donner plus de valeur à l'œuvre qui lui est confiée. L'État doit y concourir en multipliant les écoles professionnelles; les municipalités, en créant des cours du soir accessibles à tous, ayant pour objet l'enseignement du dessin, des arts décoratifs, du modelage; les associations philanthropiques, en envoyant quelques-uns de leurs membres, les plus actifs et les plus dévoués, donner d'utiles conférences dans les centres agricoles.

Quelques primes, distribuées aux patrons ayant formé des ouvriers très exercés et reconnus comme tels après épreuve, ou à défaut de primes. quelques certificats honorifiques, ne contribueraient-ils pas à réchauffer le zèle de ces patrons ?

Toute nation est intéressée, au point de vue économique, à ce que ses travailleurs ne soient pas de simples brutes, n'employant leur force physique que pour accomplir certaine tâche, et impropres à toute autre. Il lui faut au contraire des gens expérimentés, ayant acquis assez de notions générales pour pouvoir

aborder divers labeurs, sachant se plier aux exigences variées de l'industrie, et capables de s'en assimiler les découvertes.

Les anciens élèves des écoles élémentaires, parvenus à l'âge adulte, sont rappelés par l'État en qualité de miliciens. Il importe de profiter de leur séjour dans les casernes pour achever de les instruire. Leurs chefs l'ont bien compris, et s'y sont généreusement employés. Que d'améliorations cependant ne reste-t-il pas à introduire à cet égard ! Il existe, par exemple, dans chaque régiment, des gens de métiers, employés comme tels. Pourquoi ceux-ci, comme les officiers dont les leçons ont été si fructueuses, ne réuniraient-ils pas autour d'eux, à certains moments, les miliciens exerçant les mêmes professions, pour les y rendre plus aptes, par leurs avis et leurs conseils ? Les occupations habituelles de ces derniers, grâce à cette intervention, ne seraient pas entièrement interrompues, ce qu'il est important d'éviter.

L'enseignement en usage dans les lycées ou les collèges, tout en comprenant plus de matières et des études plus approfondies que celui des écoles élémentaires, est encore loin de répondre aux nécessités de la vie contemporaine. On a tenté, il est vrai, de l'améliorer en lui donnant deux directions, dont l'une conduit aux spécialités commerciales, industrielles, scientifiques ; l'autre aux « humanités », c'est-à-dire aux connaissances philologiques, historiques et littéraires.

Remarquons tout d'abord que, pour l'immense majorité des jeunes gens, il est nuisible de passer sept ans au collège. S'ils fréquentaient pendant quatre ans les écoles moyennes, qu'on a tort de tenir en discrédit, ils ne seraient pas trop en dessous du niveau général de la culture usuelle, et commenceraient plus tôt, soit vers quinze ans, à acquérir l'expérience de la vie, c'est-à-dire la vraie éducation.

Rien ne les empêcherait d'ailleurs, tout en se rendant déjà très utiles dans les comptoirs, les magasins, les établis, de continuer à étudier après leur travail, en profitant des facilités qui leur sont offertes à cet égard dans beaucoup de grandes villes.

L'enseignement secondaire, en ses sections scientifiques, industrielles et commerciales, comprend la mise à exécution de programmes trop chargés, dont beaucoup de matières n'importent guère à l'intelligent accomplissement des besognes futures de l'étudiant. Celui-ci, surmené, et dont l'attention est sollicitée durant des heures, se dégoûte des sujets auxquels on devrait au contraire l'intéresser, et ne s'y applique que contraint et forcé. Un bon professeur peut, il est vrai, corriger les effets d'un programme défectueux: mais le meilleur des programmes ne supplée pas aux encouragements et à l'action sympathique d'un éducateur habile. En général, plus les programmes d'enseignement sont développés, plus les études sont médiocres.

Les établissements d'instruction secondaire consacrés aux sciences, accordent dans beaucoup de pays trop d'importance à la théorie, dont on n'expose pas assez, par de fréquentes démonstrations et de multiples expériences, l'utilisation pratique.

La doctrine y a trop d'empire et y est très fréquemment plus respectée que les faits.

L'enseignement classique ancien, ou pour lui conserver sa désignation assez surannée « les humanités », devrait être réservé à un nombre restreint de jeunes gens. désirant recevoir cette culture comme étant indispensable dans certaines carrières spéciales.

On consacre actuellement dans les collèges sept années à l'étude du latin et du grec. La plupart des élèves, en quittant leurs classes. ne connaissent qu'imparfaitement ces deux langues, dont presque tous n'ont que faire. Faut-il s'en déclarer satisfait?

On a fait valoir, en justification du régime dont il s'agit, la vertu éducative des langues anciennes; l'avantage qu'elles présentent d'éveiller l'intelligence et de féconder les facultés intellectuelles. Il peut se faire qu'il en soit ainsi, mais le travail qu'exigerait l'acquisition de deux ou trois langues modernes — d'une utilité incontestable — n'aurait-il pas les mêmes effets? L'étude des phénomènes naturels, des lois physiques et chimiques qui s'y rapportent; des révolutions dont notre globe a été le théâtre, n'offrirait-elle pas des résultats également précieux?

On oublie trop que nous ne vivons plus au temps où la science avait sa plus haute expression dans les écrits des philosophes d'Athènes, d'Alexandrie ou de Rome, mais à une époque où leurs hypothèses et leurs théories ont été remplacées par des conceptions qui ne sont plus les leurs, résultant de patientes observations, d'analyses méthodiques, et de l'influence d'un état social qu'ils n'ont pas connu, et qui a sa propre originalité.

Les défenseurs de l'enseignement du grec et du latin ont été mieux inspirés en faisant remarquer qu'une quantité de termes scientifiques, très explicites pour des auditeurs ayant quelque connaissance des langues anciennes, sont incompréhensibles et même barbares pour ceux qui les ignorent. Ils insistent aussi sur le fait que le latin a servi de base aux langues française, espagnole, italienne, et qu'il constitue un élément important de leur histoire.

Ces réflexions ne manquent pas de justesse; mais tout en leur reconnaissant quelque valeur, justifient-elles la prédominance accordée dans les programmes scolaires au grec et au latin? En admettant qu'on leur y laissât une place, n'y aurait-il pas lieu, dans l'intérêt public, d'en réduire l'importance pour accorder plus de temps à l'examen d'autres matières, l'étude plus sérieuse des sciences, celle de l'histoire

et de la sociologie; un aperçu plus ou moins sommaire de la littérature de tous les peuples: des exercices de composition de la langue maternelle, beaucoup trop ignorée: des notions sur l'histoire de l'art; une connaissance approfondie des annales littéraires nationales, etc.

L'enseignement classique trop généralisé ne correspond plus aux besoins sociaux. Concentré dans quelques écoles normales, où il serait très complet, il peut rendre des services en préparant au professorat, aux recherches archéologiques, aux travaux d'érudition. Plus répandu, il multiplie le nombre des déclassés, incapables de se créer des ressources faute de connaissances définies, pratiques, d'application courante. Le latin a cessé d'être une langue universelle, que tout savant ou aspirant à l'être devait posséder. On peut être, aujourd'hui, excellent avocat, bon médecin, parfait notaire, intelligent ingénieur sans être latiniste. La science est vaste et les moments qu'on lui consacre doivent être mesurés selon ses vœux. L'enseignement supérieur ou universitaire, n'est pas soumis partout au même régime. Monopolisé par l'État dans certains pays, il est accessible ailleurs à la compétition d'associations privées. Une combinaison des deux systèmes, c'est-à-dire l'existence conjointe d'universités de l'État et d'universités libres, semble particulièrement recommandable.

Il ne conviendrait pas toutefois d'accorder à chacun de ces établissements le droit de conférer des diplômes de capacité à leurs élèves. Par esprit de rivalité, les épreuves subies par ceux-ci deviendraient trop faciles, et il en résulterait un abaissement général des études. Les diplômes susdits ne devraient être délivrés qu'après délibérations d'un jury mixte, composé de membres nommés par le gouvernement; choisis parmi les professeurs officiels et les titulaires de cours dans les universités libres, en nombre égal.

L'enseignement ainsi contrôlé serait plus fécond et plus sérieux.

Il y aurait peut-être, à propos des diplômes universitaires, une réforme à réaliser. Ils démontrent, actuellement, que leur possesseur a étudié avec succès un ensemble de matières scientifiques, constituant le savoir exigé des docteurs en droit, en médecine, en philosophie et lettres, en sciences naturelles.

La somme des connaissances imposées pour chacun de ces doctorats est-elle absolument nécessaire à un jeune homme qui voudrait s'occuper exclusivement de botanique, de géologie, de chimie, ou de toute autre spécialité, qu'il tiendrait à étudier à fond, en y consacrant toutes ses aptitudes et tout son temps?

Pourquoi lui refuserait-on, après constatation de la réalité de son savoir en ces matières, un brevet professionnel *ad hoc*, qui lui serait — dans l'enseignement, par exemple — d'un usage réel?

Ce serait ouvrir avantageusement, à de patients travailleurs, une future carrière.

On a conservé jusqu'à ce jour, dans quelques universités nationales, une faculté de théologie. Les études particulières qu'elle comporte sont en contradiction, dans toute contrée où il n'existe pas de religion d'État, avec la neutralité en matière de foi, qui s'y impose à l'autorité laïque. Elles ressortent évidemment des différentes communautés religieuses, qui seules ont mission d'y veiller, dans leurs séminaires et leurs écoles ecclésiastiques. Leur enseignement, en dehors de ces lieux, ne peut créer que des difficultés et des abus.

LIVRE X

CHAPITRE I

Évolutions et tendances des idées politiques et sociales.

Les effets de deux courants intellectuels, très rapprochés en apparence, bien que fort divergents en réalité, se révèlent actuellement en tout pays civilisé. Ils dérivent de deux conceptions dont l'une, démocratique, tend à assurer aux individualités toutes les libertés compatibles avec l'ordre public, tandis que l'autre, socialiste, exige leur subordination complète à l'État, d'origine plébiscitaire, agent universel chargé légalement de diriger leurs efforts, et de maintenir entre elles la plus stricte égalité.

D'importants problèmes, d'un immense intérêt, se rattachent aux solutions proposées.

En principe, tout progrès social a pour origine une initiative individuelle, se manifestant à son heure, c'est-à-dire dans un milieu susceptible de se l'assimiler. Il y a donc avantage pour une nation à posséder une élite de savants, d'inventeurs, d'hommes politiques

et d'artistes, qui contribue à l'estime qu'on lui accorde, ainsi qu'à sa prospérité matérielle.

Or, la formation de cette élite n'est nulle part aussi favorisée que dans les contrées aux institutions libérales, laissant à tous leurs habitants une grande indépendance de pensée, et une entière liberté de choix parmi les carrières ouvertes à leur activité. Les promoteurs intellectuels composant l'avant-garde de toute nation, dans le domaine des sciences, des arts et des lettres, n'obéissent pas tous au même mobile. Les uns cherchent à améliorer leur position, à s'enrichir; d'autres agissent dans le but de se rendre utiles, ou dans l'espoir de s'illustrer parmi leurs concitoyens.

Faut-il combattre ces aspirations comme étant de nature à perpétuer les inégalités sociales et passer le niveau sur ces ambitions persistantes, comme attentatoires à la médiocrité générale ?

Les hommes, comparés entre eux, diffèrent en force corporelle et en puissance physique. Il convient qu'ils soient égaux devant la loi ; mais socialement le seront-ils jamais ? Pour qu'ils le fussent, l'importance de leurs actes individuels devraient être la même, et combien ceux-ci ne diffèrent-ils pas en valeur et en énergie ! Sous un régime radicalement égalitaire, jamais une société humaine n'atteindrait son développement rationnel. Il y a plus, elle n'a jamais existé. Il s'est toujours fait, dans le sein de chacune d'elle, un travail interne divisant ses éléments, d'abord plus ou moins homogènes, en deux groupes distincts, dont l'un dirigera et l'autre cédera à l'impulsion donnée. Celle-ci doit tendre à élever les individualités par l'instruction, largement répandue, les rapprochant de plus en plus de l'élite, où toutes peuvent avoir accès, à condition de s'y être identifiées.

En réalité, tous les gouvernements, à une certaine période de l'histoire, ont eu leur légitimité. Le despotisme, en condensant par la violence des tribus

précédemment éparses, en a fait des nations. Celles-ci devenues majeures, se sont attribué la souveraineté qu'exerçaient précédemment leurs chefs princiers, dont elles ont réduit l'autorité à faire exécuter les lois votées par des assemblées de mandataires, élus par elles.

Dans certains pays, la royauté même a été supprimée, pour être remplacée par une présidence à terme. Au fond, entre les monarchies constitutionnelles et les républiques, la différence est souvent fictive. Les premières offrent même cet avantage, dans bien des cas, de donner lieu à moins de troubles et de luttes politiques. Sous deux formes diverses, elles sont soumises à un même régulateur : le suffrage électoral.

Celui-ci toutefois n'est efficace pour l'Etat qui l'adopte comme base d'existence, qu'à condition que les établissements d'instruction et d'éducation y soient en pleine activité.

Un illettré, admis au scrutin, joue le rôle d'un zéro, donnant inconsciemment une valeur indue à d'infimes unités.

Depuis des siècles les masses populaires vouées à de rudes travaux, souvent insalubres et dangereux, ont vécu péniblement et dans une ignorance qu'on ne s'est attaché à diminuer qu'assez récemment. Leur sort s'est amélioré, sans doute, car il y a bien des degrés entre l'esclave d'autrefois, le serf de l'époque féodale, et l'homme libre d'aujourd'hui, payé pour son labeur, mais auquel nul n'a le droit de le contraindre. Il n'en est pas moins exposé, même dans les États les plus civilisés, à bien des maux, résultant des chômages, des crises industrielles, et d'autres causes d'anxiété et de souffrances.

C'est cette situation du prolétariat, longtemps précaire, qui a donné lieu aux revendications socialistes, tendant à uniformiser les éléments de la population, et à diminuer, sinon à annihiler, la prédominance de

ses entités supérieures, en abolissant entre les citoyens, par diverses mesures autoritaires, toute disproportion de rang ou de fortune.

Les premiers représentants en France, à notre époque, de cette nouvelle théorie, tantôt absolue, tantôt mitigée, furent Babœuf, Saint-Simon et Fourier. Plus tard, vers le milieu du XIXe siècle, Louis Blanc, Pecqueur, Cabet, Proudhon, Pierre Leroux et Blanqui suivirent la même voie, et tentèrent quelques réformes bientôt abandonnées.

Le véritable fondateur du socialisme moderne fut l'israélite allemand, Karl Marx, auteur d'un manifeste publié à Londres en 1848, dans lequel il exposa systématiquement les griefs du prolétariat.

« Toute marchandise, y disait-il, a une utilité d'usage et un prix d'échange. La première reste la même, le second est sujet à des variations. Or, c'est le travail qui donne de la valeur à tout produit. S'il y a bénéfice après échange de celui-ci, à qui cette plus-value revient-elle de droit ? A l'ouvrier, puisque c'est lui qui a fourni le travail, et non au fabricant son détenteur actuel.

« Ce qui serait légitimement acquis au travailleur indépendant, s'occupant pour son propre compte, est injustement volé à celui qui agit au service d'autrui. Le capitaliste ne travaille pas : il subsiste du labeur de ceux qu'il emploie. L'ouvrier doit vivre et entretenir sa famille. Cinq ou six heures de travail lui suffiraient pour s'en procurer les moyens. S'il demeure plus longtemps à l'atelier, c'est son patron qui en profite. Celui-ci le tient d'autant plus sous son pouvoir que le perfectionnement des machines, l'accroissement de la division du travail, diminuent l'importance de l'habilité professionnelle de l'ouvrier, et lui permettent de lui substituer, dans certains cas, des femmes et des enfants, avec abaissement des salaires, et accroissement du gain capitaliste. »

Comment obvier à ces faits dont souffre le prolétariat ? Marx n'y conçoit qu'une solution, celle d'attribuer tous les éléments de production, le sol, les matières premières à la communauté qui, dès lors, opérera pour elle-même, c'est-à-dire pour le bien général et sans intermédiaires inutiles.

Il conclut en réclamant la suppression de la propriété privée et une transformation entière du régime social en vigueur.

Les arguments ainsi présentés sont assez spécieux. En réalité, la valeur des produits ne dépend pas uniquement du travail auquel ils ont donné lieu, mais encore du choix, plus ou moins judicieux, des matières mises en œuvre ; de la rareté ou de l'abondance de la marchandise sur les marchés où elle a été offerte en vente ; de son assimilation plus ou moins complète au goût de l'acheteur ; des risques à courir, des avances à faire, etc.

Il y a là un ensemble de prévisions dont il importe de tenir compte, et dont les auteurs ont droit, semble-t-il, de même que l'élément manuel, à une rétribution, même plus forte, puisqu'elle répond à des connaissances plus étendues.

En résumé, trois facteurs concourent à la production des richesses : une somme de labeur nécessaire pour obtenir des matières premières, les façonner et les transporter ; une somme d'intelligence pour diriger avantageusement le travail ; des qualités d'ordre et d'économie pour empêcher que les produits soient consommés sans mesure et favorisent leur accumulation sous forme de capital disponible.

Bien que Karl Marx ne l'entendît pas absolument ainsi, son influence fut considérable. Il cherchait à émouvoir les masses ouvrières et à les grouper. Une association internationale des travailleurs fut créée en 1864, et il en inspira les statuts. Des réunions, sous forme de congrès eurent lieu à Genève, en 1866 ; à Bruxelles, en

1868; à Bâle, en 1869. Il fut décidé en principe que les associés adhéraient à un programme unique, basé sur le collectivisme, appliqué aux mines, aux carrières, aux chemins de fer et au sol arable.

Un révolutionnaire russe, Michel Bakounine, qui s'était affilié à la nouvelle association, essaya, à Bâle, d'en modifier les statuts. Il y ajoutait une proclamation d'athéisme, l'abolition des classes, l'égalité des sexes, la mise en commun de toute richesse, la disparition de tous les États et de toutes les autorités, remplacés par l' « Union universelle des associations libres ».

C'était formuler un programme imprévu, celui de l'anarchisme. Marx le combattit, non sans y perdre une partie de son prestige. L'association internationale affaiblie après la guerre franco-allemande, transféra en 1872 son siège à New-York, et finit par s'y dissoudre.

Il y avait prédisposition, cependant, parmi les ouvriers, à s'organiser collectivement. La grande industrie, détruisant les petits ateliers et agglomérant des quantités de salariés dans les manufactures, les y préparait. D'autre part, les principaux industriels, sous la pression d'une concurrence croissante, et des exigences d'une clientèle en quête des prix les plus bas, avaient été forcés, dans certains cas, de diminuer le taux des salaires, et de se servir d'un personnel plus faible, dispensé d'apprentissage. De là, des grèves, d'abord plus ou moins spontanées, puis combinées par des syndicats ouvriers, cherchant à se coaliser.

Ils usaient d'un droit qu'il serait injuste de leur refuser. On peut établir en principe, toutefois, qu'une grève partielle, même victorieuse, compense rarement les sacrifices qu'elle impose. Supposons par exemple, qu'elle fasse doubler le prix du charbon. Les quelques milliers de consommateurs riches n'en souffriront guère, mais elle fera sentir durement ses effets aux

millions de consommateurs pauvres qui auront peut-être à se priver de chauffage. On peut même affirmer qu'une hausse de prix, sur tous les produits de l'industrie, atteint plus lourdement les travailleurs à gages que le nombre restreint d'individus possédant des revenus acquis.

Des comités d'arbitrage, équitablement constitués, intervenant entre patrons et ouvriers, servent mieux les intérêts de ceux-ci qu'une rupture ouverte.

Si les grèves partielles sont rarement avantageuses à leurs promoteurs, n'en serait-il pas autrement d'une grève générale, proclamée comme moyen d'obtenir, par les troubles momentanés qu'elle occasionnerait, d'importantes réformes politiques et sociales? De pareilles grèves ne sont réalisables que par des procédés d'intimidation, suivis d'actes arbitraires de la plus brutale violence. Or si tout homme, à moins de condamnation légale, ne peut être obligé contre sa volonté de travailler à certaines conditions, il ne peut lui être permis, d'autre part, d'attenter aux droits légaux de ceux qui refusent de se joindre à lui. La liberté dont il prétend faire usage doit avoir sa contre-partie, et il n'y aurait que justice — et même devoir — à le lui rappeler, en châtiant sévèrement toute infraction à cette loi de réciprocité.

L'adoption d'un régime collectiviste, auquel seraient soumis tous les citoyens indistinctement, a été préconisé par la plupart des chefs de l'élément ouvrier, comme le seul remède aux misères des travailleurs. Il importe donc d'en étudier le mécanisme et d'en apprécier les effets.

L'Etat, sous l'empire de ce régime, serait chargé de toutes les opérations accomplies aujourd'hui par les industriels, les commerçants, les armateurs, les gens d'affaires, les entrepreneurs de transports, les établissements de crédit. Il y aurait accaparement absolu de toutes les forces sociales, actuellement plus ou moins

indépendantes. La propriété privée cesserait d'exister, de même que les espèces monétaires. L'État mis en possession de tous les moyens de production, de circulation et d'échange, fournirait aux citoyens les marchandises dont ils auraient besoin, contre remise des bons qui leur seraient délivrés comme prix de leur travail individuel. Ces bons équivaudraient donc à un mode de liquidation d'une valeur créée, reçue dans les entrepôts nationaux, et distribuée ensuite en proportion des demandes et des droits acquis.

Ce serait l'État qui aurait tout à organiser ; à s'occuper d'accroître le capital collectif ; à assurer la sécurité publique, les conditions d'hygiène générale ; à réglementer l'éducation du peuple ; l'entretien des malades et des impotents.

Là ne se bornerait pas son intervention, partout nécessaire. Il lui incomberait de répartir, entre les travailleurs, les terres arables, et d'en prescrire le genre de culture ; de fournir des outils et des machines aux ouvriers ; de veiller à l'exploitation des mines et carrières ; de faire construire des locaux de tous genres ; de pourvoir à la bonne exécution des travaux publics ; de dresser des statistiques de consommation, afin de déterminer la quantité de produits à fournir par chaque centre industriel.

La propriété privée étant supprimée, il aura à faire gérer des hôtels, des restaurants, des cafés ; à installer des boulangeries, des épiceries, des pharmacies, etc., etc.

Cette tâche immense assignée à l'État, et qui comporte une quantité de détails dont il n'a été fait mention ci-dessus, serait remplie par une multitude de fonctionnaires, élus par les citoyens, et ayant tous des attributions particulières.

Leur pouvoir serait énorme, et il dépendrait d'eux de condamner leurs opposants aux plus durs travaux et de favoriser leurs familiers de toutes manières.

Désintéressés personnellement aux progrès de la production et à l'écoulement des produits, n'auraient-ils pas avantage, en effet, à ne pas contrarier leurs électeurs en les soumettant à un contrôle trop sévère? Accepteraient-ils des réformes contrariant les habitudes de ceux-ci, ou l'introduction de machines qui les obligerait à des déplacements?

Il est impossible de ne pas être frappé des frais exorbitants qu'entraînerait la réalisation, extrêmement compliquée, du collectivisme. Tandis que dans l'organisation actuelle les effets de la concurrence, tendent à les diminuer, au plus grand profit de l'épargne nationale, dans l'autre système nul n'en prendrait souci. La totalité de la plus-value capitaliste dont veut faire bénéficier les travailleurs et les incapables, disparaîtrait entièrement. Tout progrès serait compromis. Une société dans laquelle les producteurs ne sont pas directement intéressés à l'emploi des instruments perfectionnés, et à l'adoption des modes les plus économiques d'action, est condamnée à une routine invétérée. Le seul fait que l'État usant de tous ses moyens, ne pourrait soutenir la compétition suscitée par la concurrence privée, celle-ci demeurant libre, est des plus significatifs et des plus probants.

Le collectivisme généraliserait le prolétariat, rendant sa situation plus dure et sans aucune chance de relèvement.

Plus on étudie le mécanisme de ce régime, plus on y rencontre d'objections. Il a été dit, par exemple, que les travailleurs recevraient des bons en paiement de leur travail, échangeables contre des marchandises. Celles-ci étant en magasin, sont exposées à des détériorations dont on doit se préoccuper. Des taxes pourraient leur être appliquées pour subvenir aux besoins financiers de la communauté. Les bons présentés aux entrepôts devraient donc être réduits en proportion?

Le travail ne s'effectue pas partout dans les mêmes conditions. La terre peut être plus ou moins fertile, et exige plus de soins dans certains endroits que dans d'autres. Est-il possible d'estimer équitablement la productivité moyenne du labeur exécuté sur chaque parcelle du sol ou du sous-sol?

Tous les travaux ne se résument pas en opérations manuelles, et n'ont pas pour résultat de remplir les entrepôts. Comment régler la rémunération des juges, des médecins, des instituteurs, des innombrables administrateurs et fonctionnaires de l'État? Certaines professions obligent à de longues études, préliminaires. Comment vivront, tout en s'y exerçant, ceux qui ne pourraient se rendre utiles sans elles? Qui décidera de la répartition de milliers d'individus entre toutes les branches de l'activité humaine? Que d'abus et d'actes d'oppression en perspective!

Bien d'autres difficultés restent à résoudre.

Comment, sans valeurs métalliques, donner une solution aux questions se rapportant aux échanges internationaux? Quelles facilités ou quelles restrictions appliquera-t-on à ceux-ci, afin qu'ils ne répondent qu'à des nécessités, qu'il faudra prévoir et limiter? Les théories ont leur utilité, en présentant à l'esprit de nouveaux sujets de méditation; mais ne doivent servir de bases à d'importants revirements politiques qu'après le plus sévère examen.

La société humaine a ses traditions, ses prédispositions héréditaires, son organisme spécial, ne constituant pas des abstractions, mais de puissantes réalités. On ne peut agir sur elle sans les prendre en très sérieuse considération.

Les difficultés inhérentes à l'adoption du collectivisme n'ont pas échappé à quelques-uns de ses adhérents, qui ont cherché à les atténuer par certaines concessions sans réussir à le rendre plus acceptable.

Il est extrêmement intéressant d'étudier l'évolution

socialiste dans les différents pays d'Europe, et d'en observer les tendances. En France, de sérieux dissentiments se sont manifestés entre les promoteurs de réformes sociales. Guesde, auteur du « programme collectiviste révolutionnaire », y affirme la lutte des classes sans compromis d'aucune sorte. Ses idées, adoptées par le parti ouvrier, au Havre, en 1880, sont combattues aujourd'hui par la « Fédération des travailleurs de France », dit « Parti possibiliste », qui, avec Jaurès, approuve l'entrée des socialistes au ministère. Une scission eut lieu, avec beaucoup d'éclat, entre les deux groupes, en 1900. Il existait en France, en cette année, 119.344 ouvriers syndiqués, chiffre porté à 189.121 en 1904, et qui a augmenté depuis.

Les socialistes anglais, moins ardents que leur congénères de France, moins disposés aux mesures violentes, plus pratiques et utilitaires, s'efforcent surtout d'obtenir des augmentations de salaires et la diminution des heures de travail. Ils se sont fortement organisés pour la protection de leurs intérêts, en créant les « Trades' unions ». Celles-ci, sous leurs formes actuelles datent des premières années du XIXe siècle. Elles tirent leur origine de petites sociétés de secours mutuels, destinées à venir en aide aux ouvriers d'une même profession.

Ces sociétés, tout en conservant leurs anciens usages, ont depuis lors étendu leur sphère d'action jusqu'à intervenir dans tous les débats surgissant entre patrons et ouvriers. Leur influence s'est aussi fait sentir dans l'adoption, par le Parlement Britannique, de nombreuses mesures en faveur de la classe ouvrière. Les Trades' unions, très répandues, comportent en général un conseil central élu et des groupes locaux, composés dans les villes et villages des ouvriers qui y résident. La personnalité morale leur a été reconnue en 1871.

Les sociétés coopératives auxquelles je consacrerai

subséquemment une étude spéciale, sont également très populaires en Angleterre, et s'y multiplient rapidement.

Il existait dans le royaume, en 1900, 1.928.404 ouvriers syndiqués. Leur nombre, à la même époque, aux Etats-Unis, était de 1.793.702 ; en 1904, de 1.876.501.

En Russie, le besoin de réformes sociales se manifesta d'abord parmi la classe aisée, plus désireuse de liberté intellectuelle que les masses populaires, et plus exposée, par ce fait même, aux hostilités d'une bureaucratie toute-puissante, contraire à toute innovation. Beaucoup de femmes russes se distinguaient par leur opposition exaltée aux institutions existantes. Les jeunes gens fréquentant les universités, les élèves des écoles militaires, les visiteurs des cabinets de lecture s'agitaient sourdement, menacés de violentes mesures réactionnaires. Elles ne firent pas défaut, et causèrent la plus vive exaspération. Le nihilisme russe, qui n'est pas comme aux Indes une aspiration au néant, mais qui prétend réaliser le salut des individus et des peuples par un bouleversement universel, a eu trop longtemps pour seul cri de guerre : vive la mort, et place à l'avenir ! L'utopie, dans bien des cas, engendre de terribles et déplorables réalités.

En 1890, comme conséquence du développement de l'industrie dans l'empire des tzars, le socialisme prolétarien y fit son apparition. Ses chefs, en rapports constants avec des comités politiques très actifs, établis à Londres, Paris, Genève et Rome, l'ont fortement organisé et ont réussi à provoquer dans tout le pays des troubles intenses, dont une crise agraire augmente encore la gravité. Une transformation radicale du régime russe, dans son ensemble, s'en suivra inévitablement, bien qu'il soit difficile en ce moment d'en prévoir l'étendue et les résultats.

Les ouvriers syndiqués ont formé en Espagne trois entités diverses : le « Parti ouvrier socialiste », la

« Union general de Trabajadores » et la « Fédération espagnole des sociétés de résistance ».

Les doctrines marxistes sont acceptées par ces associations.

L'organisation du parti socialiste espagnol n'est pas fort ancienne, et fut réalisée le 2 mai 1879 par les membres de la section madrilène de l'Internationale. Les anarchistes, partisans de Bakounine, essayèrent d'y prévaloir, mais sans succès. Ils s'en séparèrent, à Barcelone, en 1882.

La propagation des idées socialistes parmi le peuple espagnol fut très lente, et ne se produisit d'abord qu'à Madrid, Barcelone, Malaga et Guadalajara.

Ce ne fut qu'en 1888 que leurs promoteurs se réunirent en congrès à Barcelone. 16 délégués, représentant 20 groupes, d'autant de localités différentes, y prirent part. Depuis lors, le chiffre des affiliés s'est accru. Un deuxième congrès, inauguré à Bilbao en 1890, reçut 23 délégués ; une troisième réunion générale à Valence, en 1892, en compta 34 ; deux autres congrès tenus à Madrid, 45 et 68. En 1902, à Gyon, il s'en présenta 82 ; en 1904, à Madrid, 190, chargés des intérêts d'environ 9.000 sociétaires.

Les socialistes disposaient aux élections, en 1891, de 5.000 voix ; en 1893, de 7.000 voix. Ils en obtinrent 14.000 en 1896 ; 29.000 en 1903. Un recul s'est manifesté en 1905, réduisant à 26.000 le nombre de suffrages constatés. La presse socialiste compte actuellement beaucoup de petits journaux hebdomadaires.

Le « Parti ouvrier socialiste » est dirigé par un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et quatre membres.

L'« Union general des Trabajadores », qui comprend un groupement de syndicats, a passé par les mêmes vicissitudes que le « Parti ouvrier socialiste », et tend à une législation du travail plus large et plus complète.

La situation de l'« Union », avant la grève récente, n'indiquait aucun progrès. L'augmentation des effectifs syndicaux, ascendante jusqu'en 1905, s'est changée en une diminution appréciable. En octobre 1905, elle ne disposait que de 346 syndicats, avec effectif de 46.485 adhérents. Il y avait défalcation sur les chiffres mentionnés en février de la même année, de 27 sections et de 10.420 membres.

La « Fédération espagnole de sociétés de résistance » forme un centre de groupes anarchistes, peu nombreux, réunis à Barcelone, auxquels se rattachent 1.485 personnes. Elle contribuent à la publication d'une quantité de journaux, qui disparaissent rapidement, soit à cause de l'absence de ressources, soit par suite de l'arrestation de leurs rédacteurs.

En général, les ouvriers espagnols, peu intéressés jusqu'ici aux problèmes économiques, bornent leurs revendications à l'augmentation des salaires, la diminution des heures de travail, et à la reconnaissance officielle, par les chefs d'usine, des syndicats régulièrement institués.

La situation en Allemagne est fort différente. Les Allemands, très théoriciens par nature, révolutionnaires dans le monde des idées, se soumettent sans protestation, dans la vie pratique, aux exigences d'une sévère et constante discipline.

Ces prédispositions, contradictoires en apparence, étaient éminemment favorables à la création d'un parti politique, aux conceptions hardies, impliquant la subordination des individualités à ses intérêts prédominants. Fondé à Berlin en 1862, par Lasalle, il s'assigna un double but, celui de poursuivre certaines revendications sociales, et de préparer l'unité de l'Allemagne, en facilitant sa réorganisation sous l'hégémonie prussienne.

Des unions d'ouvriers s'étaient déjà formées précédemment sur le territoire germanique, grâce à l'ini-

tiative de Schultze-Delitsch, selon le principe du *Self help* et de l'épargne.

Lasalle chercha à les ramener à lui, mais ne fut guère écouté. Ses disciples — soupçonnés d'alliance secrète avec le chancelier de Bismark — et ceux de Karl Marx, représentés par Liebknecht et Bebel, se trouvèrent bientôt en opposition marquée. Après 1870, ces derniers prirent le dessus, et les Lasalliens se rallièrent à eux, à Gotha, en 1875.

Le programme de réformes adopté par le parti socialiste allemand, à Gotha, offre un mélange de principes collectivistes et de politique ultra-radicale.

« C'est à la société, y affirme-t-on, c'est-à-dire à tous, que doit appartenir le produit du travail collectif, réorganisé, et auquel tous seront astreints à prendre part, sans admission d'inégalités d'aucun genre. »

On y réclamait le suffrage universel, avec obligation de voter; le droit pour le peuple de légiférer et de décider des questions de paix et de guerre; la suppression des armées permanentes et l'établissement de milices, dont tout citoyen valide serait appelé à faire partie; la liberté absolue de la pensée et des recherches scientifiques; la gratuité de la justice, rendue au nom de tous; la création d'un impôt progressif sur les revenus, et l'abolition de toutes taxes indirectes.

Suivait en plus l'indication de quelques réformes dont plusieurs ont été adoptées depuis : le droit de coalition; la réglementation du nombre d'heures d'une journée normale de labeur; l'institution du repos dominical; la défense d'employer les femmes et les enfants à des travaux pouvant nuire à la santé et à la moralité; la mise en vigueur de lois protectrices de la vie et de la santé des ouvriers; la libre administration, entre eux, de leurs caisses d'assistance et de secours mutuels.

Il ne restait plus, après une telle indication de

buts précis à réaliser, que d'en propager l'idée. La démocratie socialiste devint bientôt en Allemagne une sorte d'État, ayant son gouvernement, ses agitateurs, sa presse, répandant partout des brochures, des calendriers, des discours, des poésies d'un genre spécial.

Les progrès réalisés par les associations démocratiques finirent par attirer l'attention du gouvernement, qui obtint du Reichstag, en 1878, une loi répressive appliquée aussitôt avec énergie.

Pour enlever aux mécontents tout prétexte de troubles, il chercha à satisfaire quelques-uns de leurs vœux. Divers messages impériaux préludèrent à des dispositions législatives concernant l'assurance des ouvriers contre la maladie, les accidents, l'invalidité et la vieillesse. Cet essai de socialisme d'État ne fit que susciter de nouvelles réclamations.

Le parti ouvrier prenait de l'importance. En 1884, aux élections, il obtint 550.000 voix ; en 1887, 763.128 ; en 1890, 1.341.587, qui portèrent sa représentation au Reichstag à 35 députés. Elle en comprend 90 actuellement. La presse socialiste allemande, en 1891, comptait 69 feuilles politiques, plus une cinquantaine de périodiques des unions de métiers. La librairie du journal officiel du parti, le *Vorwaerts*, a imprimé, du 1er octobre 1890 au 31 juin 1901, 300.000 brochures spéciales.

La loi de répression contre les socialistes expirait le 1er octobre 1890. Ils se réunirent en Congrès à Halle, à cette époque, et y décidèrent la convocation annuelle d'une assemblée, en présence de laquelle le comité directeur du parti, ainsi que les députés élus, exposeraient leurs actes.

Le parlementarisme ne devait pas être le but, mais le moyen de modifier les institutions existantes. Il s'agissait non seulement de prédominer dans les villes, mais de conquérir les campagnes. Ici se présentait

une difficulté. La nationalisation du sol et l'abolition de la propriété privée, figurent comme l'une des conceptions fondamentales du parti. Or les paysans, qui constituent une force, tiennent à la terre qu'ils ont acquise, souvent au prix de sérieuses privations. Les exproprier, c'était en faire des ennemis. On décida, en principe, de laisser provisoirement aux cultivateurs les terres qu'ils exploitent eux-mêmes, et dont ils se considèrent les légitimes possesseurs.

Une loi de 1897 a réorganisé les corporations de métiers dans toute l'étendue de l'Empire allemand, afin de créer un esprit de solidarité parmi leurs membres; de préparer ceux-ci à leurs travaux, et de faciliter la représentation des intérêts des artisans auprès des gouvernements confédérés, par l'intermédiaire des Chambres des métiers.

Ces chambres se réunissent en congrès, annuellement, pour la discussion de leurs affaires communes.

Le socialisme allemand, aux tendances marxistes, habilement organisé et dirigé par des chefs prudents et opportunistes, ne réalisera pas probablement ses projets les plus transcendants, mais exercera, à n'en pas douter, une influence sérieuse sur les intérêts généraux des Etats germaniques.

Les élections générales de 1905 avaient été particulièrement favorables au parti. Depuis, des élections partielles lui ont repris trois mandats, et les luttes intestines qui ont mis aux prises les chefs de diverses écoles, ainsi que la tendance trop révolutionnaire de plusieurs d'entre eux lui ont aliéné l'appui de beaucoup d'ouvriers.

En Belgique, la population agricole, peu disposée aux innovations radicales, contrebalance l'élément industriel. Celui-ci, cependant, très actif, contribue largement à la prospérité du pays. Le socialisme s'y est créé des adeptes et y a acquis une certaine cohésion. S'inspirant des principes de l'école marxiste,

il est représenté aux Chambres belges par des hommes de valeur, dont la plupart toutefois ne se rattachent au parti ouvrier que par leurs convictions. Moins patients que leurs confrères d'Allemagne, Liebknecht et Bebel, ils ont cru pouvoir hâter, par des manifestations populaires, le succès de leur cause, ce qui n'a servi qu'à démontrer qu'ils ne disposent encore que d'une minorité, qui a même été affaiblie aux dernières élections.

Parmi les socialistes belges, MM. Vandervelde et Anseele, l'un comme véhément orateur et propagandiste, l'autre par son génie d'organisation, se sont fait particulièrement remarquer.

Les établissements coopératifs créés par M. Anseele, à Gand, sont habilement installés, et ont donné des résultats pratiques d'une importance réelle.

Le mouvement socialiste contemporain a eu pour effet d'appeler l'attention sur de graves questions économiques, réclamant une solution. A ce point de vue, il a son utilité et a servi de notables intérêts.

Sous son influence, d'importantes mesures ont été adoptées afin d'améliorer les conditions de la vie ouvrière. Trois facteurs y sont intervenus : les chefs d'industrie et autres personnes agissant par esprit de solidarité ou de bienfaisance ; les diverses associations syndicales ; les pouvoirs publics.

Il y a tendance générale à une augmentation des salaires et à une diminution des heures de travail. On a même, dans divers pays, consacré le dimanche comme jour de repos obligatoire. C'était cependant formuler une loi à laquelle, en principe, on est exposé à devoir faire de nombreux amendements, tant en faveur des particuliers, lésés par l'interruption de certains services, que pour ne pas nuire à des détaillants et à quelques professionnels, qui opèrent le dimanche leurs plus fructueuses recettes.

Des progrès réels ont été effectués.

Dans plusieurs pays, la statistique officielle indique une décroissance du nombre des indigents. En général, les ouvriers sont mieux nourris, mieux vêtus qu'autrefois, et moins exposés, grâce aux règles d'hygiène partout renforcées, aux maladies épidémiques.

On a constaté, en effet, a notre époque, dans toutes les contrées civilisées, une prolongation sensible de la vie humaine. L'incapacité au travail, conséquence de la vieillesse, occasionnait à l'ouvrier une misère imméritée. Non seulement on s'est occupé d'y remédier, mais beaucoup de travailleurs, devenus prévoyants, se sont affiliés à des sociétés de secours mutuels.

Celles-ci, en Belgique, ont été encouragées et subsidiées. Il y a été décrété que tout salarié, tout contribuable payant une somme d'impôt inférieure à 50 francs dans les petites communes, et à 80 francs dans les communes de 50.000 âmes, et qui effectuerait des versements à la Caisse générale des Retraites, par l'intermédiaire d'une Société de Secours mutuels, recevrait de l'Etat, pour un versement annuel de 15 francs, une majoration de 9 francs.

Ces encouragements ont produit d'excellents effets. Le nombre des assurés, qui était en 1895 de 4,000 par an, s'est élevé en quelques années à un chiffre considérable. Le concours des patrons et des citoyens aisés est venu seconder cette progression en facilitant aux salariés — particulièrement aux femmes, dont les gains sont minimes — les moyens d'opérer leurs versements.

Le système belge paraît d'autant plus recommandable qu'il est fondé sur l'effort individuel, coordonné et vivifié par les bienfaits de l'association. Les sociétés de secours mutuels y forment le trait d'union entre les assurés et les caisses de retraites.

En Allemagne, on a eu recours à une combinaison

différente. L'employeur et l'employé ont tous deux à verser obligatoirement une somme déterminée, à laquelle l'Etat ajoute une subvention. Le service des assurances est fait par le Gouvernement.

En France, il y a propension à adopter partiellement le système belge, en utilisant les caisses de retraites déjà établies, et à provoquer à leur défaut la création de caisses régionales, administrées à peu de frais par les mutualistes.

Les imprévoyants, et ceux qui n'ont pu faire aucune économie, pour des raisons quelconques, ont cependant droit au repos, dans leur vieillesse.

Il incombe à l'Etat de leur assurer, sinon le bien-être, comme aux mutualistes, au moins quelque possibilité d'existence. Il y aurait grand avantage à codifier les lois ouvrières. Votées à différentes époques, elles manquent d'ordre et de clarté. Une commission spéciale a reçu la mission, en France, de les classer méthodiquement.

La réglementation du travail des femmes et des enfants réclame surtout une sollicitude particulière.

On a observé que ces derniers, mis à l'ouvrage prématurément, et soumis à des occupations plutôt sédentaires, n'arrivent pas à un développement normal.

Les conscrits ajournés sont plus nombreux dans les classes laborieuses, surtout celles qui se rattachent à l'industrie.

Le temps passé sous les drapeaux contribue souvent à envigorer les constitutions affaiblies, et à améliorer leur état sanitaire. Certains chefs socialistes ne l'entendent pas ainsi, et se déclarent antimilitaristes, irrités sans doute de la force répressive des armées permanentes.

Contempteurs de toute guerre entre nations, comme étant absolument injustifiable, ils sont d'avis, dans le cas où elle s'imposerait, que des corps de milice recru-

tés parmi le peuple — familiarisé dès l'école au maniement des armes — suffiraient à la défense des intérêts publics.

Il n'est pas douteux que toute guerre est désastreuse. On doit désirer que la création de Cours d'arbitrage et la prévision des pertes terribles qui résulteraient des moyens de destruction employés en cas d'hostilités, rendent les luttes internationales aussi rares que possible. Quant à leur suppression absolue, il y aurait excès d'optimisme à l'affirmer. Les ouvriers eux-mêmes, dans certains cas, souffriraient les premiers de trop de négligence, de la part des gouvernants, à faire respecter le droit commun.

Un exemple contribuera à le démontrer.

Les colonies françaises reçoivent annuellement, de leur métropole, une quantité de produits évalués à 580 millions de francs.

Ces produits n'ont pas été exclusivement récoltés, transformés, transportés et vendus par de riches propriétaires et de grands négociants. Ils ont procuré du travail, et par conséquent des salaires, à des agriculteurs, à des ouvriers d'usine, à des chefs d'atelier, à des chimistes, qui ont concouru à leur fabrication ; ils ont donné de l'occupation au personnel des chemins de fer, et à celui des navires employés aux transports ; aux commis voyageurs et aux commissionnaires qui en ont opéré la vente. Supposons que ces colonies soient menacées, tous ces travailleurs qui en vivent n'auraient-ils rien à y perdre, et pourrait-on répéter avec quelques théoriciens, que la classe ouvrière est sans intérêt dans de telles questions ?

Dans les contrées très montagneuses, ou remplies de marécages, de forêts et d'obstacles naturels, des miliciens, même imparfaitement instruits, peuvent opposer quelque résistance à un envahisseur, mais obtiendraient-ils le même succès en plaine, opposé à des troupes exercées, commandées par des officiers

ayant fait des manœuvres de guerre une étude scientifique et approfondie ?

Pour être respecté, il faut savoir se défendre. Une armée est donc nécessaire, mais il faut qu'elle soit nationale, et que le service militaire soit exigé de tous les citoyens, dans certaines conditions de validité, d'âge et de durée. Le système de remplacement à prix d'argent, encore en vigueur dans quelques Etats, est non seulement injuste, mais de nature à maintenir sous les armes un élément mercenaire qu'il faudrait en écarter. Le mélange dans les rangs de personnes de différentes positions sociales y développerait des sentiments d'honneur et de solidarité qui relèverait le moral de tous, en même temps que leur conception intelligente du devoir.

Il a été souvent question de salariat, que les réformateurs repoussent unanimement. Leur triomphe, cependant, en provoquerait l'extension. En effet, si le socialisme d'Etat était généralement appliqué, le salariat ne serait-il pas général ? On comprend d'autant moins la répulsion dont il est l'objet, qu'il n'implique, sous un régime de liberté, ni subordination personnelle, ni infériorité sociale. Son insuffisance seule, range celui qui se plaint de celle-ci dans le prolétariat.

Dans les cas ordinaires, un paiement effectué pour travaux librement acceptés et exécutés, n'est que l'application d'une règle partout établie, et s'il arrive que la rémunération soit plus forte lorsqu'il s'agit d'œuvres difficiles et exigeant des études supérieures, il n'y a là, semble-t-il, aucune irrégularité. Il est à observer que le taux du salaire a haussé dans tous les pays civilisés, depuis la seconde moitié du XIX[e] siècle. D'autre part, les progrès de la production et des transports ont tellement réduit le prix de toutes choses que le coût de l'existence a plutôt diminué, à part les dépenses de logement, de viande, de lait. La

plupart des autres articles de commerce sont moins chers qu'autrefois.

Le chômage, pour les familles ouvrières, est une cause de ruine. Les syndicats et les corps professionnels de patrons et d'ouvriers devraient y pourvoir par un système d'assurances, qu'il y a lieu pour l'État d'encourager. Le travail à domicile, en usage dans quelques industries, réclame aussi une réforme.

Les entrepreneurs qui le font exécuter obéissent à des considérations d'intérêt qui ont quelque importance. Ils évitent d'établir des ateliers, de fournir un outillage, de payer des impôts, de se charger de frais d'assurances, de combustible et d'éclairage. Le contrôle des articles livrés, parfois plus ou moins défectueux, provoque des contestations préjudiciables à l'ouvrier. Celui-ci subit l'influence des crises industrielles, se trouve souvent inoccupé durant la morte-saison, et est extrêmement mal rétribué. Il serait grandement à désirer que cette situation puisse être modifiée. Le transport des forces électriques par petites quantités à prix réduits, d'un domicile à l'autre, améliorerait déjà sensiblement les conditions d'existence de beaucoup de ces modestes producteurs.

Il me reste à parler des sociétés de coopération, transformées dans quelques pays en éléments d'opposition politique et de propagande.

Ces unions ne comportaient rien de pareil à l'origine. Une quarantaine d'ouvriers anglais, en 1844, s'associèrent sous le nom d'« Equitables pionniers de Rochdale ». Il s'agissait de réaliser la suppression des intermédiaires à l'achat des produits ou denrées de consommation, et d'assurer aux associés les bénéfices obtenus par ces agents commerciaux.

Pour atteindre ce but, on installa d'abord, avec des ressources minimes, un magasin, et l'on fit quelques achats directement chez les producteurs.

Les marchandises ainsi réunies, à peine grevées de légers frais généraux, furent mises à la disposition, aux prix ordinaires de vente, de tous les associés, qui s'en fournirent selon leurs besoins. Ensuite, à certaines dates déterminées, les gains résultant de la différence entre le prix de vente et celui de revient, furent attribués aux membres de la société, au prorata de leurs achats.

Cette entreprise prospéra rapidement, s'étendit à toutes les branches de commerce, et multiplia plusieurs fois son capital. On en forma bientôt de semblables dans de nombreuses localités, abstraction faite des opinions politiques ou religieuses des adhérents. On finit même par admettre le public à faire des achats dans les magasins sociaux, augmentant ainsi considérablement leurs moyens d'action.

Cette forme de société passa d'Angleterre en France, puis en Allemagne, en Suisse, en Hollande, en Belgique, en Espagne et au Canada. En octobre 1905, il existait 195 associations coopératives de consommation, comptant 130.000 membres et opérant un chiffre de vente de 49 millions affiliées à une union centrale, dont le siège est à Paris. On en compte aujourd'hui plusieurs milliers dans le monde, réalisant pour plus de 2 milliards d'affaires.

Karl Marx n'avait d'abord accordé qu'une approbation relative à la création de ces unions de négoce : « Elles finiront, observait-il, par se transformer en simples sociétés de commandite bourgeoise, à moins qu'on ne fonde à côté d'elles des associations de production, qu'elles soutiendraient par leurs achats. Ce ne serait que grâce à ces dernières que l'organisation économique actuelle pourrait être attaquée dans sa base. »

On comprit bientôt cependant tout le parti qu'on pouvait retirer de ces établissements. Il n'y avait qu'à décider les membres des associations coopératives à

renoncer, en totalité ou dans certaines proportions, à leurs bénéfices, pour constituer un trésor de guerre des plus importants en faveur du socialisme. De plus, les coopérateurs, toujours actifs n'en arriveraient-ils pas à absorber ce que — dans le domaine de la distribution — laisseraient subsister plus tard les services monopolisés par la commune et par l'État ? N'était-ce pas un moyen d'aboutir sans révolution et par la force des choses, au collectivisme ?

C'était exagérer les résultats acquis. Même en Angleterre, où les sociétés de consommation ont rencontré beaucoup d'appui, leur puissance financière ne représente que la 500e partie, probablement, du capital national. L'action des corporations anglaises est loin d'être universelle. Elle est nulle ou à peu près en agriculture, industrie minière et entreprises générales de transports.

On a songé à organiser des sociétés de production. Elles devaient avoir pour but de supprimer le patron ou l'entrepreneur, les membres associés fournissant eux-mêmes le capital et le travail nécessaires à l'exploitation. Les sociétés de consommation installèrent à leur usage les premiers établissements de ce genre, les administrant et s'en réservant les profits.

On n'eut guère à se féliciter des succès obtenus. Les crises intérieures furent fréquentes dans les manufactures ainsi organisées. La coopérative de production présuppose une certaine égalité à l'atelier. Or, du moment que les travaux de fabrication se compliquent et s'étendent, il doit se manifester une différenciation des fonctions entre employés. et une subordination nécessaire des uns aux autres. Le patronat reparaît, même si les hommes, en se donnant un chef, se réservent le droit de le destituer. Il est presque impossible de maintenir la discipline indispensable à la réussite des travaux exécutés en commun, si la situation de celui qui les dirige dépend,

d'un moment à l'autre, du bon vouloir ou de la mauvaise humeur de ses aides.

D'autres difficultés se sont présentées, alors que les associés étaient restés unis, et avaient même eu quelques dividendes à se partager. Ils se hâtèrent — tant la nature humaine n'est pas aisément transformable — d'exclure de leur groupe tout nouvel arrivant, ou de ne les y admettre que comme salariés, sans droits aux bénéfices éventuels.

On a fait quelques essais d'associations coopératives agricoles. Il s'agissait de faire des achats collectifs d'engrais, de semences, de fourrages, de bestiaux, d'instruments de culture ; d'introduire l'usage en commun des machines et de matériel agricole, etc. Des crémeries devaient être établies pour la préparation du beurre et des fromages.

Ces tentatives ont en général peu réussi, sauf en ce qui se rapporte aux crémeries qui sont en pratique dans certaines localités.

Un rapprochement entre petits commerçants et détaillants, en vue de réaliser des économies et de multiplier les chances de gains en achetant en gros et en ayant des entrepôts communs, offrirait, semble-t-il quelques avantages.

La société moderne, comme les faits précédemment consignés le démontrent, se compose d'éléments variés, ayant des tendances opposées. Elle comprend de grands établissements créés par des capitalistes ; de petites entreprises agricoles, industrielles et commerciales ; des associations de consommation et de production ; des syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers ; des services exploités par les Etats et les Communes. Un mouvement de concentration de plus en plus actif s'opère parmi ces éléments, dissemblables entre eux. Le capitalisme, organisé sous des formes qui augmentent sa puissance et disposant d'un crédit considérable, domine la plus grande partie de

la production manufacturière, et réagit sensiblement sur les relations commerciales. Sous son influence se sont multipliées des compagnies de tous genres, émettant des titres négociables, et déployant dans leurs opérations beaucoup d'intelligence et d'énergie.

Les réformateurs socialistes, pour détruire ces agrégations, réclament la mise en commun de tous les biens, obtenue à l'aide de moyens révolutionnaires, ou plus lentement par expropriation graduelle.

L'établissement d'impôts progressifs, l'abolition du droit de succession même en ligne directe, réaliseraient celle-ci. Il n'y aurait plus de production libre, ni d'espèces monétaires. D'après eux, les capitalistes, par leur activité même, détermineront une surproduction générale, d'où résultera une crise, qui sera leur ruine.

Une surproduction de tous les articles de vente se manifestant en même temps, est impossible. Elle ne saurait dépasser, d'une façon absolue, la somme des besoins et des pouvoirs d'achats individuels, puisqu'il s'agit toujours de produits à échanger contre des produits, par l'intermédiaire de la monnaie.

Son seul résultat serait de provoquer l'extension des débouchés. Quant à un effondrement général, par suite de graves révolutions politiques, une immense majorité, composée non seulement d'une élite, mais de paysans propriétaires, de fermiers, d'industriels, de commerçants, d'employés y serait hostile. Il n'existe en réalité, comme ferment révolutionnaire, qu'un contingent restreint, une minorité ardente, audacieuse, mais incapable d'ébranler la masse énorme du corps social. Des succès électoraux ont été remportés, il est vrai, dans certains pays, par les socialistes, mais pour apprécier leur signification il faudrait faire la part des mécontentements de toute nature qui se traduisent par un vote d'opposition.

Combien d'entre les électeurs de candidats socialistes,

seraient-ils partisans de l'expropriation générale? Si l'on enlève à l'homme la possibilité d'améliorer sa position, ou celle de sa famille par un travail assidu, et de cumuler le fruit de ses œuvres, quel stimulant lui restera-t-il pour braver la fatigue et les veilles? Il ne ferait plus que remplir machinalement une tâche imposée, qu'il n'aborderait qu'avec dégoût. La violence à l'origine, et une contrainte constante plus tard, telles seraient les conséquences d'un système qui prétend réaliser un idéal, dont on ne tarderait pas à se lasser.

Il est probable que le domaine de la propriété collective prendra plus de développement, mais sans supprimer la propriété individuelle.

J'ai déjà indiqué précédemment la tâche immense que le collectivisme réserverait à l'État.

Sans insister davantage sur la complication excessive d'une telle organisation, il convient de remarquer à nouveau combien elle serait menaçante pour la liberté publique. Plus les exploitations confiées à l'État deviendraient importantes, plus s'accroîtrait le nombre de gens se trouvant sous la dépendance absolue des autorités.

Quelques services cependant pourraient être remis aux soins de l'Etat, et le sont dès à présent même avec avantage, par suite de l'existence simultanée d'une quantité d'entreprises particulières, actuellement en exercice. On se repose sur lui pour la distribution de la correspondance postale et la transmission des messages télégraphiques; l'entretien des voies de communication; la réglementation des chemins de fer, d'abord pour des raisons stratégiques, et ensuite pour protéger les contribuables contre des prix exagérés ou des tarifs différentiels, altérant les conditions légitimes de la concurrence. Il est utile qu'il soit également chargé de la gérance des Caisses d'épargne et de retraites.

Les communes, dans certains pays, ont une ten-

dance à s'accaparer de diverses exploitations industrielles assez lucratives, se rapportant à la répartition des eaux, du gaz, de la lumière électrique. Ces empiètements, tout en paraissant favorables aux intérêts publics, ne visent généralement qu'à tirer profit, par des redevances élevées, de véritables monopoles.

Certaines idées, émanant du socialisme, ont été fécondes et utiles. L'assurance contre les risques de la vie ouvrière; les mesures prises en faveur de la protection légale des travailleurs contre de fréquents excès de l'ancien régime industriel, l'assistance accordée aux invalides et aux vieillards, constituent d'incontestables progrès.

Les syndicats ouvriers peuvent également remplir un rôle des plus importants : distribuer des secours aux victimes de crise momentanée; faire entrer en usage le contrat collectif, et faciliter les moyens à divers groupes de conclure des marchés à forfait avec des entrepreneurs; contrôler l'application des lois concernant la réglementation du travail; figurer dans les conseils professionnels, et participer à la gestion ces caisses publiques d'assurances.

Il convient, comme conséquence de ce qui précède, que les chefs d'industrie reconnaissent la légitimité de l'intervention des syndicats, sans exclure personne pour s'y être affilié, et consentent en des cas particuliers, à discuter les clauses du travail avec des représentants sérieux des groupes ouvriers. Les salaires devraient être en rapport avec le taux courant dans la région.

On ne doit pas perdre de vue que la concurrence vitale est absolue en ce monde, et qu'elle gouverne non seulement les hommes entre eux, mais — à titre de loi suprême l'ensemble des espèces animales et végétales. Aucune théorie n'en supprimera les effets.

L'erreur des socialistes consiste à vouloir appliquer

à la société entière des règles uniformes, que sa diversité ne comporte pas.

L'équilibre social est instable par nature, et ne progresse qu'à cette condition. Ce qu'il lui faut, ce n'est pas le vague ébranlement d'une impulsion unique, dogmatiquement imposée, mais l'activité incessante et essentiellement variable d'une quantité de groupes différents, cherchant à réaliser leur destinée.

CONCLUSION

Durant une brûlante journée d'été, me réapparaît la zone pierreuse où s'élevait jadis Carthage.

Elle se prolonge au loin, aride, désolée, en face d'une mer calme, d'un bleu sombre. Quelques Arabes, isolés dans le vaste espace qui les environne et groupés au sommet d'une colline, entourent l'orifice d'un puits, d'où ils retirent à pleins couffins une terre argileuse et rougeâtre, remplie d'os calcinés et d'étranges fragments, qu'ils passent au crible. Ils fouillent péniblement d'anciennes nécropoles. Parfois, quelques amulettes de pierre, d'ivoire ou d'or, ramassées par eux entre les poussières du passé, surgissent après des siècles d'enfouissement à la lumière du jour.

Si ceux qui les ont portées pouvaient se ranimer et revivre, que d'évolutions sociales n'auraient-ils pas à constater ! Les centres civilisés alors connus, formaient autant de foyers épars, intermittents, dont, une grande guerre, comme celle qui se produisit entre Rome et Carthage, suffisait à annihiler la puissance. Or, que sont les Empires d'autrefois comparés aux agglomérations d'Etats d'aujourd'hui, celle que comporte par exemple la monarchie anglaise, comprenant 4,027,500,000 hectares et 504,000,000 d'hommes ? Parmi les autres, n'y a-t-il pas encore à mentionner les immenses proportions des possessions françaises,

russes, américaines, toutes reliées par de nombreuses voies de communication, et ayant des intérêts à faire valoir, dont la satisfaction dépend de constants efforts.

La civilisation, au cours des âges, s'est étendue et généralisée. Son activité, longtemps réduite au vieux monde, s'est manifestée en Amérique, en Océanie, dans des régions anciennement inconnues et appelées à de hautes destinées. L'instruction, en se répandant avec elle, a élevé partout le niveau intellectuel, même parmi les masses populaires, devenues plus conscientes de leurs droits. L'esclavage a été aboli, et il n'en reste plus de traces que parmi quelques rares tribus, achevant lentement de s'éteindre, pour s'être attardées dans leur barbarie primitive.

La vie sociale, dans son ensemble, a passé par bien des phases. Soumise aux plus rudes épreuves, elle n'a pu s'en défendre qu'au prix d'incessants travaux, parfois infructueux, mais toujours repris avec la plus vaillante énergie.

L'organisation familiale qui lui servit de base, fut d'abord dure et despotique. Des lois équitables l'ont réglementée et rendue moins arbitraire.

La propriété des biens-fonds et celle des productions scientifiques, artistiques et littéraires, constituant le patrimoine des familles, était sujette précédemment à des revendications de toute nature, résultant de coutumes diverses et souvent imprécises. Elle a été régularisée par une série de dispositions législatives, qui en établissent les conditions ainsi que les charges.

Les institutions politiques en usage parmi les peuples ont subi de non moins importantes modifications. Partout le régime parlementaire, ayant pour principe l'autonomie souveraine de chaque nation, se substitue à l'absolutisme autocratique. Les guerres internationales, causes de tant de ruines, sont devenues plus

rares et moins durables. L'intervention de tribunaux d'arbitrage, dûment constitués, ainsi que l'expansion d'idées plus humanitaires entre les grandes entités sociales, contribueront à en supprimer de plus en plus les rigueurs.

L'intolérance, en matière de foi, a fait commettre, jusqu'à une époque récente, d'horribles cruautés. On a compris depuis lors que la conscience humaine, en fait de croyances religieuses, ne relève que d'elle-même, en vertu d'un droit naturel reconnu imprescriptible.

On a souvent répété que rien n'est nouveau sous le soleil, et que les mêmes événements suivis des mêmes conséquences, ne sont que trop fréquents dans l'histoire de l'humanité. Cette idée n'a pour base que des observations superficielles, fondées sur de vagues similitudes, procédant de causes diverses.

A toute époque, par exemple, on a pensé qu'un acte injuste, ou considéré comme tel, doit être réprimé en infligeant à son auteur un châtiment expiatoire. Sous ce rapport il y a eu permanence, en effet, d'un même sentiment. Que de variations toutefois, dans ses manifestations ! Implacable à l'origine, avide de vengeance, il se laisse impressionner par la pitié, cette protectrice des faibles et des inconscients.

Les institutions juridiques ont perdu de leur implacabilité ; la torture a été éliminée de la procédure criminelle ; la peine de mort sera bientôt généralement abolie, comme inutile aux intérêts sociaux, dont la protection ne réclame pas, d'autres moyens pouvant y être consacrés, beaucoup plus légitimes. Or, que représentent ces transformations successives, sinon des éléments nouveaux, qui tout en procédant du passé n'ont eu leur complète réalisation qu'à l'époque moderne ?

L'histoire des relations commerciales offre les mêmes péripéties. Les premiers explorateurs, tantôt mar-

chands, tantôt pirates, faisant appel selon les circonstances à la force ou à la ruse, menaient une existence précaire et désordonnée. Peu à peu des traités ont été conclus entre les nations, réglementant les rapports à développer entre elles, et assurant leur libre expansion. Par suite des effets de la concurrence, il y a probabilité de voir s'établir des unes aux autres, une fructueuse division des travaux, diversifiant ceux-ci d'après les ressources spéciales de chacune d'elles, au plus grand avantage de toutes.

Les masses populaires en tous pays ont eu à souffrir de privations de tous genres. Le paupérisme remonte à une antiquité reculée. La formation des castes, les guerres, les invasions, l'esclavage, en expliquent la permanence. Les mêmes faits, sauf l'esclavage, le perpétuèrent durant le Moyen âge.

La liberté du travail, reconnue en 1791 par la Constituante ; l'élan donné depuis à toutes les forces productives ; l'agglomération des ouvriers autour des centres industriels successivement créés, ont donné à toutes les questions se rapportant à l'amélioration de la situation qui leur est faite, la plus vive actualité.

Là aussi, et avec zèle, la présente génération n'a pas méconnu ses devoirs. La charité publique ou privée a revêtu les formes les plus ingénieuses pour subvenir aux besoins les plus urgents. Des œuvres diverses ont été mises en pratique : primes et gratifications ; participation aux bénéfices ; logements économiques ; assurances, etc. Les ouvriers eux-mêmes ont essayé, avec plus ou moins de succès, d'instituer des caisses d'épargne et de crédit ; des associations coopératives de production et de consommation : des syndicats ; de recourir aux grèves afin d'obtenir des majorations de salaires ou des diminutions d'heures de travail.

Bien des réformes, dans toutes les manifestations

de l'activité humaine, sont encore à parfaire ; mais n'est-il pas évident, quand on la suit d'époque en époque, qu'elle a accompli, dans le sens d'une grandiose évolution, d'incontestables progrès ?

Et cependant, tandis que je contemple une dernière fois, avant de la quitter, cette vaste solitude où fut Carthage, un mystérieux problème, que me fait pressentir le spectacle profondément mélancolique que j'ai sous les yeux, s'impose à mon attention.

D'innombrables êtres vivants, aux conformations les plus dissemblables, se sont succédés sur la terre, subissant ses variations climatériques, et s'éliminant les uns les autres à mesure que se modifiaient les conditions de leur existence ou de leur développement. L'homme, le dernier venu d'entre eux, soumis aux mêmes lois toujours agissantes, n'aura-t-il pas, lui aussi, par suite du refroidissement du globe ou de toute autre cause naturelle, sa période d'amoindrissement, de décadence, et finalement d'extinction ?

Si cette hypothèse est probable, à en juger par ce qui fut, à quoi auront servi ses efforts intellectuels, ses découvertes scientifiques, ses ardentes recherches de toute nature, si elles ne doivent aboutir qu'à un long et terrible déclin, le rapprochant insensiblement de son point de départ à son entrée dans la vie, pour finir par l'en exclure à jamais ?

L'inconnaissable nous domine de son immensité : c'est vers celle-ci que nous devons élever notre espoir, car c'est en elle que s'est constitué notre être !

TABLE DES MATIERES

LIVRE V

LIVRE VI

LIVRE VII

LIVRE VIII

LIVRE IX

LIVRE X

7409-6-07. — **Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie.**

